

République du Bénin

Ministère de l'Énergie (ME)

AGENCE BENINOISE D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET DE MAÎTRISE
D'ÉNERGIE (ABERME)

**PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE 100 LOCALITÉS
FINANCÉ PAR LA BANQUE AFRICAINE DE
DÉVELOPPEMENT (BAD)**



**Étude d'impact environnemental et social
simplifiée du lot 3 : 34 localités rurales**

RAPPORT FINAL

Réalisé par :

Le Groupement :



SGM SARL

Août, 2019



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
2. INTRODUCTION	8
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE D'ÉVALUATION DES IMPACTS DES ACTIVITES DU PROJET	9
3.1. Cadrage de la mission	9
3.2. Collecte des données et informations de base sur l'environnement biophysique et socio-économique	9
3.3. Démarches spécifiques de la réalisation de l'EIES	12
4. CADRE STRATÉGIQUE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF	21
4.1. Cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité	21
4.2. Code Bénino-Togolais de l'Electricité	21
4.3. Code de l'Electricité en République du Bénin	21
4.4. Cadre législatif et réglementaire de réalisation des EIE au Bénin	23
4.5. Cadre institutionnel de réalisation des EIE au Bénin	31
4.6. Cadre institution de gestion et de la mise en œuvre du projet	32
4.7. Principales Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Africaine de Développement applicables au projet	35
5. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	37
5.1. Contexte et justification du projet	37
5.2. Localisation géographique du projet et de sa zone d'influence	37
5.3. Justification et objectifs de l'étude	39
5.4. Description des activités du projet potentiellement génératrices des incidences environnementales et sociales	41
6. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET	44
6.1. Environnement biophysique du milieu récepteur du projet	44
6.2. Caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur du projet	55
7. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET	67
7.1. Enjeux biophysiques	67
7.2. Enjeux socio-économiques	67
7.3. Enjeux d'ordre sanitaire	68
7.4. Enjeux politiques	68
8. PRÉSENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ÉTUDIÉES	69
8.1. Identification des alternatives	69
8.2. Description des variantes	70
9. RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE	72
10. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	74
10.1. Principales activités sources d'impacts du projet	74
10.2. Identification des interactions du projet avec les composantes environnementales	75
10.3. Identification et analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet	77
10.4. Synthèse des impacts et mesures proposées	84
11. MESURES D'ATTÉNUATION/RENFORCEMENT ET INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES	92
11.1. Coûts des mesures concernant le milieu biophysique	92
11.2. Coûts des mesures concernant le milieu humain	93
11.3. Synthèse des coûts de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales proposées	96
12. GESTION DES EFFETS RÉSIDUELS ATTENDUS ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	97
13. PROGRAMME DE SUIVI	99
13.1. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme de surveillance et de suivi environnemental	99
13.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes	102
14. RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMÉES	104
14.1. Rappel de la démarche d'implication du public dans le processus d'EIES	104
14.2. Synthèse des résultats et préoccupations exprimées par la population	105
15. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	106
15.1. Objectifs du PGES	106
15.2. Plan de gestion environnementale et sociale	106
16. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	111
17. CONCLUSION	113
18. BIBLIOGRAPHIE	115
19. ANNEXES	117
TABLE DES MATIÈRES	370

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Processus d'évaluation des impacts environnementaux du projet	12
Figure 2 : Principales étapes de l'évaluation et l'analyse des impacts	13
Figure 3 : Localisation du projet d'électrification de 34 localités rurales du Bénin	38
Figure 4 : Localisation des 09 localités rurales à électrifier dans le département de l'Atlantique	45
Figure 5 : Localisation des 08 localités rurales à électrifier dans le département du Couffo	46
Figure 6 : Localisation des 11 localités rurales à électrifier dans le département du Mono	47
Figure 7 : Localisation des 06 localités rurales à électrifier dans le département de l'Ouémé	48
Figure 8 : Evolution des régimes pluviométriques du sud-Bénin.....	49
Figure 9 : Caractéristiques pédologiques des milieux récepteurs	51
Figure 10 : Carte du réseau hydrographique	52
Figure 11 : Carte d'occupation du sol des milieux récepteurs du projet	54
Figure 12 : Structure de l'approvisionnement net d'énergie en 2015	64
Figure 13 : Evolution du taux d'électrification nationale (%) 2010-2015.....	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composantes de la Matrice de Léopold pour l'identification et l'évaluation des impacts du projet ..	14
Tableau 2 : Matrice d'identification de l'importance des impacts	18
Tableau 3 : Grille d'estimation monétaire de reboisement.....	19
Tableau 4 : Coûts unitaires d'indemnisation des arbres affectés par le projet	20
Tableau 5 : Liste des conventions internationales ratifiées par le Bénin	24
Tableau 6 : Déclinaisons administratives des 34 localités concernées par le projet	55
Tableau 7 : Effectif de la population totale, masculine et féminine des milieux récepteurs du projet.....	57
Tableau 8 : Répartition des groupements d'activités économiques dans les milieux récepteurs du projet	58
Tableau 9 : Seuils de pauvreté par département concerné entre 2011 et 2015	61
Tableau 10 : Indices de pauvreté monétaire par département entre 2011 et 2015	61
Tableau 11 : Taux d'électrification 2010-2015	65
Tableau 12 : Taux de desserte 2010-2015	66
Tableau 13 : Analyse comparative de chaque type de variante	72
Tableau 14 : Matrice d'interactions des activités du projet avec les composantes de l'environnement	75
Tableau 15 : Synthèse des pieds d'arbres à abattre par département.....	78
Tableau 16 : Synthèse des impacts et mesures proposées dans le cadre du projet	85
Tableau 17 : Coût estimatif des travaux de reboisement avec un suivi sur cinq (05) ans	92
Tableau 18 : Coût détaillé pour l'indemnisation des propriétaires des arbres à vocation économique	94
Tableau 19 : Récapitulatif des coûts de mise en œuvre du PGES.....	96
Tableau 20 : Matrice du programme de suivi environnemental et social du projet	100
Tableau 21 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet dans les 34 localités	107

LISTE DES ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

Planche 1 : Séances de consultation publique tenues dans le cadre de la mission d'EIES	11
Planche 2 : Types d'habitats traditionnels des milieux récepteurs	63
Planche 3 : Habitats semi-modernes des milieux récepteurs.....	63
Planche 4 : Quelques photos des séances de consultation publique tenue dans les localités de Dessa et d'Agongoh	104

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ABERME	: Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
BT	: Basse Tension
CFA	: Communauté Financière d'Afrique
CSA	: Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	: Centre de Santé Communal
DAO	: Dossiers d'Appel d'Offres
DDCVDD	: Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
DDS	: Directions Départementales de la Santé
DGRE	: Direction Générale des Ressources Energétiques
DGE	: Direction Générale de l'Environnement
ECVR	: Enquêtes sur les Conditions de Vie en milieu Rural
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	: Equipements de Protections Individuels
FASHS	: Faculté des Sciences Humaines et Sociales
FER	: Fonds d'Electrification Rurale
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable
ME	: Ministère de l'Energie
MISP	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MSP	: Ministère de la Santé Publique
MT	: Moyenne Tension
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PED	: Personnes Economiquement Déplacées
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
RFU	: Registre de Foncier Urbain
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
ATL-LIT	: Atlantique Littoral
MC	: Mono-Couffo
OP	: Ouémé Plateau

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce résumé est une synthèse qui renseigne sur le contexte du projet, les informations sur sa zone de réalisation, l'approche méthodologique utilisée pour la conduite de la mission, le récapitulatif des impacts environnementaux et sociaux majeurs positifs et négatifs puis enfin le plan de gestion environnementale et sociale.

Projet :	PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE 100 LOCALITÉS RURALES DU BENIN FINANCÉ PAR LA BAD (lot 3)
Maître d'Ouvrage :	l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)
Financement :	Banque Africaine de Développement (BAD)
Consultant :	Groupement AERAMR-Conseils et SGM TECHNOLOGIE
Mission :	Étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 34 localités rurales du Bénin financés par la Banque Africaine de Développement
Zone du projet :	Trente-quatre (34) localités des communes de Lalo, Toviklin, Aplahoué, Djakotomey, Dogbo et Klouékanmè (département du Couffo), Comè, Lokossa, Athiémè, Bopa, Gand-Popo, Houéyogbé (département du Mono), Abomey-Calavi, Zè, Ouidah, Allada, Toffo, Kpomassè, Tori-Bossito (département de l'Atlantique), Dangbo, Adjohoun, Sèmè-Podji, Adjarra et Avrankou (Département de l'Ouémé).
Portée du rapport :	Rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social du projet d'électrification de trente-quatre (34) localités rurales du Bénin financés par la Banque Africaine de Développement

☞ Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG (2016-2021) en général et du Programme Prioritaire d'Action pour l'Électrification des localités rurales du Bénin, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin. Cette étude d'impact environnemental et sociale porte sur le Lot 3 du marché. Il concerne l'électrification de 34 localités rurales du Bénin réparties dans quatre (04) départements, vingt-quatre (24) communes et 32 arrondissements. Les travaux à réaliser comprennent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes de transformation H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux métalliques ou béton selon les résultats des études techniques de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME), de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

La mise en œuvre des différentes activités de ce projet est susceptible d'engendrer des impacts sociaux et environnementaux sur les composantes physiques et humaines le long des emprises des lignes à construire. Or, le Bénin a adhéré aux principes généraux du développement durable que sont, la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans tous les programmes et projets de développement.

Dans ces conditions, la mise en œuvre du projet nécessite donc la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) conformément à la réglementation environnementale en vigueur en République du Bénin.

Approche méthodologique adoptée

Les investigations de terrain ont été réalisées dans les milieux récepteurs auprès des populations. Il s'agit notamment des populations des 34 localités rurales concernées dans quatre (04) départements, vingt-quatre (24) communes et 32 arrondissements.

Les données factuelles, qualitatives ou quantifiables issues des activités à mener suivant les différentes phases du projet ont été croisées avec les Eléments Valorisés de l'Environnement (EVE) à l'aide de la Matrice de Léopold et du cadre de référence de l'ABE (2001). Cela a permis d'apprécier les enjeux environnementaux et sociaux liés à la réalisation du projet et ensuite de déterminer la nature et les modalités éventuelles d'atténuation, de compensation et de valorisation des impacts sur la base des principes d'équité, de durabilité et de participation.

Synthèse des impacts

L'exécution des travaux engendreront des impacts tant positifs que négatifs sur l'environnement et le milieu social. Compte tenu de l'aspect globalement maîtrisable des impacts négatifs potentiels par rapport à l'importance des effets positifs des travaux, et sur la base de l'analyse des effets, on peut déduire que la faisabilité environnementale du projet reste très appréciable en termes de durabilité.

De façon spécifique, les impacts positifs du projet se résument à :

- l'amélioration de l'éclairage public et domestique ;
- le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dont la mise en œuvre nécessite de l'énergie ;
- l'amélioration des conditions des apprenants et donc l'augmentation des rendements scolaires ;
- l'amélioration de la qualité des services publics et privés existant dans les localités ;
- la création d'emplois temporaires et permanents (soudure, vulcanisation, coiffure, restauration, etc.) ;
- l'amélioration de la qualité du service de distribution de l'énergie électrique par SBEE ;
- augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE ;
- etc.

Comme impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs, la mise en œuvre du projet entrainera au cours des phases préparatoire, de travaux et d'exploitation :

- la perte de 2 502 pieds d'arbres à vocation économique ;

- la perte de végétation naturelle et d'habitat de faune en raison des travaux d'ouverture des emprises ;
- l'augmentation de la prévalence des IST/VIH/SIDA ;
- les risques d'accidents de travail lors des travaux de débroussaillage, de fouilles et autres implantations des équipements et de tirage des lignes électriques ;
- les risques d'incendies et explosions des transformateurs ;
- les risques d'accidents et de dangers liés aux activités d'entretien et de maintenance ;
- les risques liés aux effondrements d'ouvrages et aux chutes d'objets électriques comme les câbles ;
- les risques d'électrocution par contact direct avec les conducteurs sous tension.

☞ **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**

Pour atténuer les impacts négatifs, des mesures d'atténuation et de compensation ont été proposées dans le PGES et les plus importantes sont :

- l'organisation des séances d'information des populations sur le déroulement des travaux et les dispositions utiles à prendre ;
- l'information et la sensibilisation des personnes dont des arbres à valeurs économiques seront affectées afin qu'ils prennent à temps les dispositions pour réduire les impacts négatifs ;
- le reboisement compensatoire des espèces végétales affectées par le projet ;
- la mise à la disposition de tous les ouvriers des EPI et veiller à leur port effectif ;
- l'indemnisation des personnes dont les arbres à valeur économique sont affectés par le projet afin que ces derniers puissent les reconstruire;
- la sensibilisation de la population et les ouvriers sur les risques d'accidents de chantier ;
- l'organisation des séances de sensibilisation sur les IST, le VIH/SIDA pour le personnel de chantier et les populations locales ;
- l'intégration des clauses environnementales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et dans les contrats des entreprises adjudicateurs ;
- etc.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du présent projet dresse la liste des activités retenues comme mesures de bonification ou d'atténuation des impacts identifiés, et une série de propositions d'indicateurs, en fixant leurs échéances respectives et puis en identifiant les responsables à la surveillance et au suivi. Son exécution demeure obligatoire pour la préservation de l'environnement et son coût estimatif avoisinerait à **TRENTE ET UN MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT (31 690 500) FRANCS CFA.**

☞ **Programme de suivi**

Le programme de surveillance et de suivi environnemental élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du PGES, propose des indicateurs permettant de vérifier l'exactitude et la performance de la prise en compte des mesures d'atténuation au regard des impacts que pourraient générer le projet dans son milieu récepteur. Il est assuré par l'environnementaliste du promoteur, les directions départementales de cadre de vie et du développement durable, les inspections forestières et les mairies, etc. Pour une meilleure coordination de toutes ces actions, il est suggéré au promoteur le renforcement de capacité de sa cellule environnementale.

2. INTRODUCTION

Au Bénin comme dans tout pays en voie de développement, le secteur de l'énergie joue un rôle crucial dans la fourniture de services sociaux de base. La défaillance du système énergétique d'un pays constitue souvent un obstacle pour son développement. En effet, l'énergie électrique est le poumon des opportunités génératrices de revenus dans tout domaine notamment, le secteur de l'agriculture, la transformation agro-alimentaire, les industries légères et surtout lourds.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de l'Etat béninois visant l'efficacité opérationnelle du système électrique existant et l'accroissement de l'accès aux services de l'énergie moderne, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin dont 34 localités réparties dans les départements de l'Atlantique, de l'Ouémé, du Mono et du Couffo.

La mise en œuvre d'un tel projet doit prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux en vue de préserver au mieux l'environnement physique et socio-économique pour un développement durable et harmonieux.

La présente étude est initiée par l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) et confiée au Groupement AERAMR-Conseils et SGM TECHNOLOGIE SARL. Ce Groupement de Cabinet a pour tâche d'identifier et évaluer les impacts potentiels de ce projet sur les milieux physique, socio-économique et, par la suite proposer des mesures permettant soit de supprimer, de compenser ou d'atténuer les effets négatifs éventuels de son exécution sur l'environnement biophysique et socio-économique des différentes itinéraires situés dans l'emprise des lignes à construire ou à étendre. Ainsi, la réalisation de cette EIES permettra d'identifier des impacts et des mesures d'atténuation qui pourront conduire à l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ce dernier précise les indicateurs, les responsabilités dans l'exécution, le suivi et la surveillance des mesures recommandées.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE D'EVALUATION DES IMPACTS DES ACTIVITES DU PROJET

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de la présente étude, est essentiellement axée sur le cadrage méthodologique de la mission, la consultation du public, la collecte de données et informations basée sur la recherche documentaire, les enquêtes l'observation directe de terrain puis une démarche spécifique de conduite de la mission d'EIES.

3.1. Cadrage de la mission

Dès la réception de l'ordre de service pour le démarrage de la mission, le Groupement de Cabinet AERAMR Conseil et SGM TECHNOLOGIE a planifié et tenu avec l'équipe d'Experts, une séance pour les premiers échanges sur l'organisation de la mission. La démarche méthodologique du consultant a servi de toile de fond aux échanges. Il a été question non seulement d'harmoniser la compréhension de la démarche méthodologique d'intervention mais de solliciter l'accompagnement des responsables du Groupement de Cabinet dans l'identification et la mobilisation des acteurs à la base et la mobilisation de la documentation de référence.

Au cours de cette même séance de cadrage, il a été procédé à l'harmonisation et la validation du calendrier de travail de l'équipe d'experts. De même, il a été procédé à l'examen et la validation des outils de collecte et d'investigation de terrain.

3.2. Collecte des données et informations de base sur l'environnement biophysique et socio-économique

Cette phase s'est déroulée à travers la recherche et analyse documentaire, l'entretien avec les acteurs politico-administratif à la base, les investigations de terrain et la consultation publique.

3.2.1. Recherche et analyse documentaire

La recherche documentaire a consisté à rechercher et à consulter les documents pertinents en rapport au projet, sur les Départements et les Communes bénéficiaires. Ces documents ont concerné les rapports généraux notamment, les PDC et les Monographies des Communes concernées. De même, les rapports sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat-RGPH₃ et⁴, les informations relatives au contexte législatif et réglementaire de l'étude d'impact environnemental en vigueur dans le pays ont été analysées. Aussi, les localités du projet ont été visualisées sur l'image Google.

Les différents textes nationaux et internationaux régulant l'exécution du projet, leurs implications ont été identifiées par l'équipe du Consultant. Ce dernier a procédé ensuite à une analyse institutionnelle visant à présenter les structures, les principales parties prenantes et leurs intérêts et préoccupations, de même que leurs capacités à participer à la surveillance environnementale et au suivi environnemental.

La participation des parties concernées par le processus d'EIE étant un facteur-clé de succès, l'équipe du consultant a identifié les principales parties prenantes (Groupes et Institutions clés, Agences environnementales, ONG, Représentants du public et autres, y compris les groupes potentiellement affectés par les incidences environnementales probables du projet).

Du reste, l'analyse des informations collectées à travers la recherche documentaire a permis d'avoir une idée plus ou moins précise du contexte général de la situation géographique du projet. Elle a été complétée par les travaux de terrain.

3.2.2. Entretien avec les acteurs politico-administratifs à la base

Du 22 mars au 02 mai 2019 l'équipe du consultant a tenu avec les autorités administratives et élus locaux, au niveau de chaque département, communes et arrondissements, des séances de prise de contact et d'information préalable à la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification des 34 localités financé par BAD. L'objet de la séance était dans un premier temps, présenter aux autorités départementales, communales et locales, les travaux à exécuter dans le cadre du projet et dans un second temps, faire le point de la documentation nécessaire à la conduite de la mission d'EIES. La liste des personnes ressources rencontrées se trouvent en annexe 2 du présent rapport d'EIE.

3.2.3. Investigations de terrain

Les investigations de terrain menées concernent l'organisation des visites guidées des itinéraires du projet et l'enquête socioéconomique. En effet, neuf (09) agents enquêteurs ont été mobilisés, formés et utilisés sous la responsabilité de l'équipe d'experts pendant dix (10) jours. Aussi, des appareils photographiques numériques ont permis de prendre des vues instantanées utilisées pour l'illustration du présent rapport. De même, des GPS ont été utilisés pour prendre les coordonnées des éléments valorisables de l'environnement affectés par la mise en œuvre du projet.

Les investigations sur le terrain ont consisté en des visites environnementales des itinéraires de projet et sa zone d'influence, à l'aide d'un questionnaire et d'une grille d'observation, ceci dans le but de collecter des informations complémentaires à celles déjà compilées et consultées dans le cadre de la recherche documentaire.

Des inventaires basés sur des techniques standardisées ont été utilisée dans le but de procéder à des observations directes de certaines espèces floristiques et fauniques. Les entretiens avec les personnes ressources, les femmes et surtout les jeunes ont permis de collecter les données liées au mode d'utilisation des ressources énergétiques.

Concernant l'enquête socio-économique, elle s'est déroulée dans chacune des 34 localités concernées par projet. L'enquête a concerné les structures administratives, les autorités traditionnelles locales et les ménages. L'objectif était d'avoir la situation de l'environnement socioéconomique de la zone du projet et les usages domestique et industriels des ressources énergétiques. Les informations collectées ont porté également sur le cadre de vie des populations (habitat, groupe ethnique, etc.), l'économie locale avec le recensement systématique des biens situés dans l'emprise de l'itinéraire du projet. Au cours des enquêtes de terrain, les doléances des populations par rapport aux conditions de mise en œuvre du projet ont été recueillies individuellement et surtout collectivement lors des séances de consultation publique.

3.2.4. Consultation publique

Concomitamment aux enquêtes de terrain, des séances de consultation publique ont eu lieu du 22 avril au 02 mai 2019 dans chacune des 34 localités concernées par le projet. Elles visent à recueillir les

préoccupations, suggestions et attentes des chefs ménages, les sages, les élus locaux et personnes ressources, sur le projet et les conditions de sa mise en œuvre (planche 1).

Planche 1 : Séances de consultation publique tenues dans le cadre de la mission d'EIES



Consultation publique dans la localité de Nazoumè, commune de Kpomassè, département de l'Atlantique



Consultation publique dans la localité de Agongoh, commune de Houéyogbé, département du Mono



Séance de consultation publique dans la localité de Siliko, commune d'Adjohoun, département de l'Ouémé



Consultation publique dans la localité de Zoundjamey, commune de Lalo, département du Couffo

Source: Groupement AERAMR Conseils et SGM TECHNOLOGIE, avril 2019

À l'ouverture de chacune des séances, le chef du village a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

À la suite de l'intervention du chef de village, le représentant du consultant a pris la parole et a remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite, présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes lignes électriques projetées pour l'installation dans le cadre du projet avec le plan à l'appui. Il a aussi présenté les différentes phases de la réalisation du projet avec les impacts associés.

Du reste, les séances de consultation publique tenues avec les acteurs rencontrés a permis de présenter le projet avec ses impacts (positifs et négatifs) de même que mesures de bonification et d'atténuation associées. Aussi, les avis, inquiétudes ainsi que les attentes et recommandations des différentes parties prenantes consultées ont été recueillies et prise en compte dans l'élaboration du présent rapport d'EIES.

3.3. Démarches spécifiques de la réalisation de l'EIES

Les démarches spécifiques de la réalisation de cette étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 34 localités rurales concernent les méthodes spécifiques adoptées dans le cadre du travail.

3.3.1. Méthode d'élaboration des cartes d'occupation du sol

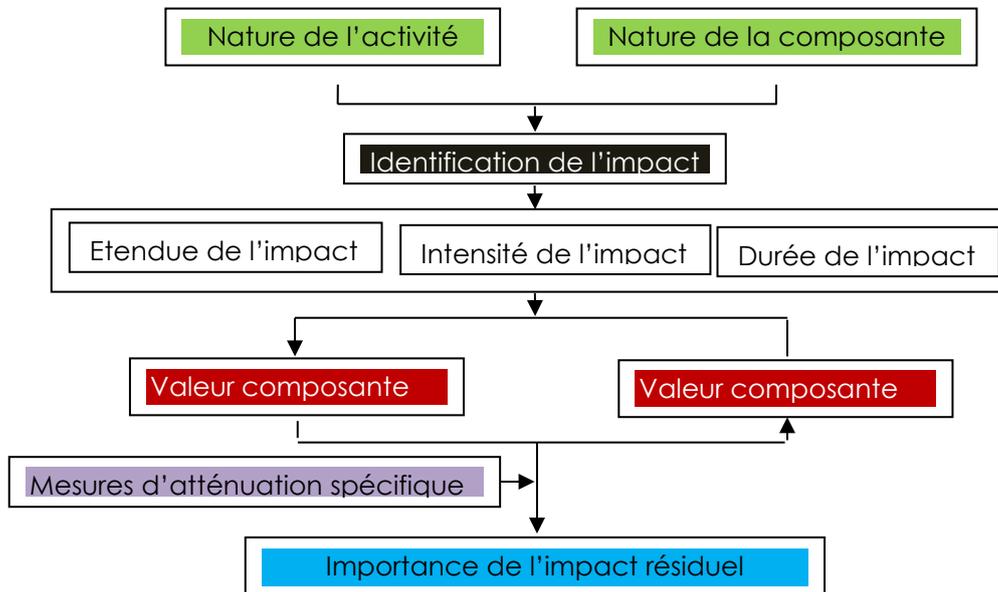
Pour l'étude de la végétation, les images satellisables Landsat Oli-Tirs (2015) d'une résolution spatiale de 30 m a été utilisée. Les données de cette image ont été actualisées par image Google Earth.

3.3.2. Outils d'analyse environnementale et d'évaluation des impacts

Quatre grandes étapes permettent d'évaluer les impacts des activités reliées au projet sur les différents éléments du milieu social et écologique (environnemental sensu stricto).

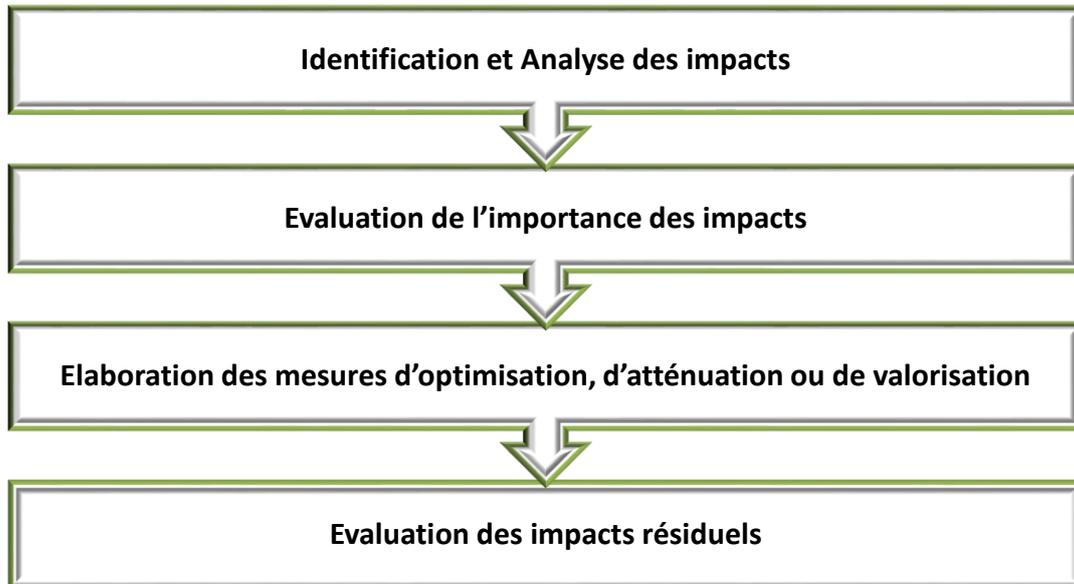
Les figures 2 et 3 présentent l'essentiel du processus menant à l'évaluation des impacts ainsi que les intrants et les extrants de chacune des étapes.

Figure 1 : Processus d'évaluation des impacts environnementaux du projet



Source : AERAMR Conseils, avril 2019

Figure 2 : Principales étapes de l'évaluation et l'analyse des impacts



Source : AERAMR Conseils, avril 2019

L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des travaux d'électrification des 34 localités rurales a été faite grâce à utilisation de la Matrice de Léopold, 1971 (Tableau 3).

PHASES	ACTIVITÉS SOURCES D'IMPACT	MILIEU								
		PHYSIQUE			BIOLOGIQUE		HUMAIN			
		AIR	EAU	SOL	FLORE	FAUNE	ECONOMIE	EMPLOI	SANTE	SÉCURITÉ
2.5.	Mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM									
2.6.	Mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA									
2.7.	Pose et raccordement des luminaires d'éclairage public									
2.8.	Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement									
2.9.	Repli du matériel et nettoyage des chantiers									
III	Phase d'exploitation									
3.1.	Mise en service des installations électriques									
3.2.	Entretien et la maintenance des installations									

Source : SGM et AERAMR-Conseil, Avril 2019 et Léopold, 1971

3.3.3. Méthodes d'identification et d'évaluation de l'importance des impacts du projet

La méthode utilisée est celle des « Listes de Vérification », fondée sur une approche causale et qui procède de façon itérative entre les activités et les impacts qu'elles pourraient engendrer. La liste utilisée est inspirée du Guide Sectoriel de Réalisation d'une EIE éditée par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) en application des dispositions de la Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement et du Décret 2001-095 du 20 février 2001 portant réglementation de la procédure d'études d'impact sur l'environnement au Bénin.

3.3.3.1. Identification des impacts

L'identification des impacts tant positifs que négatifs lors de la mise en œuvre des travaux d'électrification de 34 localités rurales est basée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu touché et les équipements à implanter ou les activités à mener. Cette analyse permet de mettre en relation les sources d'impacts associées au projet et les composantes environnementales des différents milieux susceptibles d'être affectés. Les sources d'impacts liées au projet constituent l'ensemble des activités prévues lors des différentes phases de son exécution à savoir :

- Avant les travaux : qui correspond à la période de l'étude du schéma-itinéraire et des variantes probables d'implantation des équipements et infrastructures connexes. En d'autres termes, c'est la phase des études et des travaux préparatoires.
- Pendant les travaux : qui est la phase d'implantation des équipements et infrastructures connexes.
- Après les travaux : correspond à la période d'exploitation des équipements et infrastructures érigées.

Les différentes phases font l'objet d'utilisation d'une matrice d'identification/évaluation des impacts négatifs et/ou positifs accompagnée de propositions de mesures d'atténuation, de maximisation et/ou de compensation. Une autre matrice présente le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) accompagné d'un Plan de Surveillance et d'un Plan de Suivi Environnemental. Enfin, une matrice présente les Coûts de la mise en œuvre des mesures proposées.

3.3.3.2. Méthode d'évaluation de l'importance des impacts ou du degré de perturbation

Dans le cadre de l'évaluation des impacts, l'approche méthodologique utilisée repose sur l'appréciation de la durée, de l'étendue et du degré de perturbation des impacts surtout ceux négatifs. Ces trois (3) paramètres d'appréciation sont agrégés en un indicateur synthèse : l'importance de l'impact.

L'importance d'un impact représente un indicateur de synthèse, de jugement global et non spécifique de l'effet que subit un élément de l'environnement donné par suite d'une activité dans un milieu d'accueil donné. Cette analyse doit prendre en compte le niveau d'incertitude qui affecte l'évaluation de l'impact et la probabilité que ce dernier se produise. Ainsi, s'agissant de la méthode d'évaluation de l'importance de l'impact, il est à retenir par paramètre justificatif les données suivantes :

➡ **Durée de l'impact**

La durée de l'impact précise sa dimension temporaire, soit la période de temps pendant laquelle seront ressenties les modifications subies par les composantes. Ce facteur de durée est regroupé en trois (3) classes :

- **Momentanée**, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps inférieure à une saison ;
- **Temporaire**, lorsque l'effet de l'impact est ressenti de façon continue mais pour une période de temps inférieure à la durée du projet ;
- **Permanente**, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps supérieure ou égale à la durée du projet.

➔ **Étendue de l'impact**

Elle exprime la portée ou le rayonnement spatial des effets générés par une intervention sur le milieu. Cette notion se réfère, soit à une distance ou à une superficie sur lesquelles seront ressenties les modifications subies par une composante ou encore, à la proportion d'une population qui sera touchée par ces modifications.

Elle est régionale, locale ou ponctuelle selon que l'impact est ressenti respectivement en dehors des limites de la zone du projet, en dehors du quartier, mais à l'intérieur des frontières de la zone et lorsqu'elle se situe dans les limites du quartier.

➔ **Degré de perturbation**

Le degré de perturbation engendrée correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la dynamique interne et la fonction de l'élément environnemental touché. Elle veut définir l'ampleur des modifications qui affecteront la composante étudiée compte tenu de sa sensibilité par rapport à l'aménagement proposé. On distingue quatre (4) degrés : très fort, fort, moyen et faible.

- La perturbation est **très forte** lorsque l'impact compromet profondément l'intégrité de l'élément touché, altère très fortement sa qualité et annule toute possibilité de son utilisation ;
- Elle est **forte** quand l'impact compromet l'intégrité de l'élément touché, altère sa qualité ou restreint son utilisation de façon importante ;
- Elle est **moyenne** quand l'impact compromet quelque peu l'utilisation, la qualité ou l'intégrité de l'élément touché ;
- Elle est **faible** lorsque l'impact ne modifie pas de manière perceptible l'intégrité, la qualité ou l'utilisation de l'élément touché.

En conséquence, l'importance de l'impact peut être classée en trois (3) catégories :

- **Forte** lorsque les composantes de l'élément environnemental touché risquent d'être détruites ou fortement modifiées ;
- **Moyenne**, quand elles sont modifiées sans toutefois que l'intégrité ni leur existence ne soient menacées ;
- **Faible** lorsqu'elles ne sont que légèrement affectées.

Le tableau ci-après est destiné à déterminer l'importance de l'impact à partir des facteurs précités.

Tableau 2 : Matrice d'identification de l'importance des impacts

DURÉE	ÉTENDUE	DEGRÉ DE PERTURBATION			
		Faible	Moyenne	Forte	Très forte
		Importance de l'impact			
Momentanée	Ponctuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne
Momentanée	Locale	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne
Temporaire	Ponctuelle	Faible	Faible	Moyenne	Forte
Temporaire	Locale	Faible	Faible	Moyenne	Forte
Momentanée	Régionale	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Permanente	Ponctuelle	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Temporaire	Régionale	Faible	Moyenne	Forte	Forte
Permanente	Locale	Faible	Moyenne	Forte	Forte
Permanente	Régionale	Moyenne	Forte	Forte	Forte

Source : ABE, 1998

L'utilisation de cette matrice qui a un cadre de référence de l'ABE permet de dresser le tableau le quel sont présentés les phases/activités, les impacts (positifs et négatifs), les paramètres (durée, étendue et degré de perturbation) permettant de déterminer l'importance de l'impact.

3.3.4. Méthode de proposition des mesures

Des mesures d'atténuation des impacts négatifs ou de bonification des impacts positifs sont proposées en fonction des différentes phases de mise en œuvre du projet afin de prévenir, de limiter, compenser, réparer ou supprimer les impacts négatifs sur l'environnement, ou en renforcer les impacts positifs. L'ensemble de ces mesures d'atténuation proposées est traduit en un plan de gestion qui prend en compte les aspects significatifs analysés, accompagné d'un cadre logique de sa mise en œuvre.

3.3.5. Méthode d'élaboration du plan de gestion environnementale et Sociale

Pour une meilleure mise en œuvre des mesures proposées, le Consultant a élaboré un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ce plan définit de manière opérationnelle les mesures préconisées et les conditions de leur mise en œuvre. Conformément à la législation en vigueur en matière d'évaluation environnementale, et selon les directives du guide général des EIES au Bénin, le rapport d'EIES doit présenter un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

Au regard de cette EIES, le plan de gestion environnementale a été confectionné sous forme de prescription et recommandations spécifiques à la mise en œuvre et le suivi des mesures.

Le plan de gestion environnementale ainsi élaboré est appuyé d'un programme de suivi permanent, notamment, les paramètres physiques, biologiques et humains mis en place pour aider à identifier les impacts qui se produiront, à vérifier si ceux-ci se situent dans les limites prévues et exigées par la législation, à déterminer l'application correcte et le fonctionnement efficace de mesures d'atténuation, à garantir l'obtention des avantages environnementaux attendus et à fournir des rétroactions afin d'améliorer les applications futures du processus d'évaluation environnementale.

3.3.6. Méthode d'estimation des coûts de reboisement

Les itinéraires du projet, objet de la présente étude d'impact environnemental et social présente des enjeux environnementaux notamment, quelques pieds d'arbre qui seront inévitablement détruits lors des travaux. Cette situation est prise en compte dans l'analyse des impacts du projet et une mesure compensatoire de reboisement a été proposée dans le PGES. L'estimation des coûts de mise en œuvre de cette mesure, concernent les éléments suivants : Matérialisation et défrichage d'un site à choir en collaboration avec les autorités communales ; achat de plants (essence à croissance rapide) ; transport, distribution des plants ; confection, distribution des piquets et piquetage ; Trouaison et mise en terre des plants ; entretien ; surveillance et protection de la plantation contre les feux et la divagation du bétail. Les prix de référence de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) ont été utilisés pour déterminer les prix des travaux de reboisement (tableau 3).

Le nombre total d'arbres qui serait abattu est multiplié par cinq (05) pour obtenir la quantité de plants à mettre en terre et entretenue en terme de mesures compensatoire. Les plants seront reboisés en 4x4, soit 625 plants à l'hectare. Vingt pour cent de la quantité de plants à reboiser est prévue en augmentation pendant l'achat en prévision aux plants aliénés lors du transport.

Tableau 3 : Grille d'estimation monétaire de reboisement

N°	Activités	Unité	Prix unitaire (F CFA)
1	Matérialisation et défrichage du site	ha	55000
2	Achat de plants (essence à croissance rapide)	Plants	150
3	Transport, distribution des plants	Plants	50
4	Confection, distribution des piquets et piquetage	Piquets	25
5	Trouaison et mise en terre des plants	Plants	25
6	Entretien	ff/m	25 000
7	Surveillance et protection de la plantation contre les feux et la divagation du bétail	Plants	200

Source : DGEFC, 2017

3.3.7. Démarche méthodologique d'évaluation du coût d'indemnisation des arbres affectés

La démarche a consisté à appliquer l'approche utilisée par le bureau d'Etudes Liner-Environnement lors des études socio-économiques du projet de construction de la ligne électrique Bèbèrèkè-Kandi-Malanville pour le compte de la Communauté Électrique du Bénin en 2013. En effet, lors des enquêtes socio-économiques effectuées en avril 2019, les équipes ont calculé le "coût de remplacement" de chaque espèce en tenant compte des caractéristiques agronomiques (période de non production, période avant d'atteindre la pleine production) et des données économiques (prix d'un plant, prix de vente des productions, main d'œuvre, etc.). Ce "coût d'indemnisation" est donc le prix que ABERME devra payer pour une compensation juste et équitable. Il serait préjudiciable à l'économie locale que ABERME "fixe" un prix très supérieur à ce prix de marché qui risquerait en effet de faire référence pour les échanges ultérieurs entre les acteurs de la vie économique. Il est donc proposé de retenir la base de ce "prix de marché" déterminé suivant le détail du tableau ci-après.

Tableau 4 : Coûts unitaires d'indemnisation des arbres affectés par le projet

Espèces	Coût unitaire
Néré	15000
Karité	20000
Eucalyptus	5000
Teck	5000
Kapokier	30000
Manguier	20000
Baobab	10000
Oranger	15000
Goyavier	5000
Anacardier	20000
Autres	1000

Source : Enquêtes de terrain, Groupement SGM/AERAMR-Conseils, avril 2019

4. CADRE STRATÉGIQUE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

En raison du caractère structurant du projet d'électrification des 34 localités rurales au Bénin (lot 3), la procédure de l'étude d'impact environnemental prend en compte les principes et instruments applicables aux activités du projet. Elle se fonde sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur au Bénin et comprennent, de façon non exhaustive, la loi-cadre sur l'Environnement, ses textes d'application et les lois sectorielles qui régissent la gestion et la conservation des ressources naturelles (Sols, eaux, forêts, etc.) ainsi que les lois, usages, coutumes et bonnes pratiques qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie.

4.1. Cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité

Le développement harmonieux du secteur de l'Energie nécessite la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire au niveau du secteur. La réforme du secteur de l'énergie, vise à créer les conditions susceptibles d'intéresser les investisseurs et les opérateurs privés qualifiés au développement et à la gestion efficiente de ce secteur. Dans cette optique le secteur de l'électricité a été doté d'un cadre juridique adéquat régi par :

- l'accord International portant Code Bénino-Togolais de l'Electricité ;
- la Loi portant Code de l'Electricité au Bénin et ses décrets d'application.

4.2. Code Bénino-Togolais de l'Electricité

Le secteur de l'électricité au Togo et au Bénin est régi par l'Accord International portant Code Bénino-Togolais de l'électricité (Loi n°2005-01 du 12 janvier 2005 publiée au Journal Officiel (JO) du Bénin du 19 juillet 2007 et loi n°2006-005 du 03 juillet 2006 publiée au JO du Togo du 05 Juillet 2006), signé entre le Togo et le Bénin.

Article L14 : toute installation de production d'énergie ou toute extension d'installation de production d'énergie électrique existante pour les besoins du service public sera réalisée conformément au Schéma Directeur de production, dans le respect des règles de concurrence en vigueur dans les deux Etats et par un accord ou une convention (concession ou autres).

4.3. Code de l'Electricité en République du Bénin

La loi n°2006-16 du 27 mars 2007 portant Code de l'Electricité en République du Bénin complète le Code Bénino-Togolais et « s'applique aux activités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique y compris les activités d'exportation et d'importation exercées sur le territoire béninois et qui doivent répondre aux normes électriques en vigueur au Bénin notamment celles relatives à la protection de l'environnement, des personnes et des biens ».

Elle s'applique également aux installations électriques intérieures et aux équipements et matériels qui devront répondre aux normes d'efficacité énergétique et de sécurité. Conformément à l'article 5 dudit code, toutes les activités de production de l'énergie électrique peuvent être exercées par toute personne publique ou privée dans les conditions sont définies par la loi.

En son article 8, la loi définit la politique générale de l'électricité qui vise entre autres, le développement rationnel du secteur de l'énergie électrique et la fourniture de l'énergie électrique de bonne qualité, à prix compétitif et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins.

De plus, (article 12) elle insiste sur le fait que « la sécurité des personnes et des biens, celle des installations électriques et la protection de l'environnement doivent être assurées ». De plus selon l'article 42, « le lieu d'implantation des installations électriques doit être choisi en considération des facteurs relatifs à l'environnement, au paysage et au souci de conservation du système, ... ».

La valeur culturelle, esthétique et scientifique de la zone d'implantation et notamment sa valeur historique et/ou écologique doit être, dans la mesure du possible sauvegardée. Il sera occasionné le moins de dommage possible et toute nuisance causée aux activités publiques et privées exercées dans la même zone doit être minimale. Toute activité de déforestation doit également être réduite au minimum nécessaire.

Conformément à l'article 16, la convention de concession doit préciser :

- le périmètre de la concession et les zones et/ou les conditions d'exploitation exclusive ;
- les conditions de mise à disposition des terrains nécessaires à l'implantation et à l'exploitation des installations ;
- les conditions tarifaires ;
- les conditions générales d'acquisition, de construction, d'exploitation et d'entretien des installations de production d'électricité.

Plusieurs décrets ont été pris pour faciliter l'application de cette loi. Il s'agit du :

- - décret fixant des procédures et normes applicables et conditions d'exercice de l'inspection et du contrôle technique des installations de fourniture d'électricité ;
- décret portant institution du contrôle obligatoire périodique des installations électriques inférieures des Immeubles de Grande Hauteur (IGH), des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Unités Industrielles (UI) ;
- décret portant constitution et fixation des modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds d'Electrification Rurale en République du Bénin ;
- décret portant définition des modalités de déclaration et d'autorisation des installations d'autoproduction d'électricité en République du Bénin ;
- décret portant définition des modalités d'octroi des concessions de fourniture d'énergie électrique pour les besoins du service public ;
- décret portant création, attributions et fonctionnement de l'autorité de régulation de l'électricité.

Pour garantir la sécurité et la qualité des installations électriques sur le territoire national, le décret n°2007-539 du 02 novembre 2007, portant inspection et contrôle technique des installations prévoit en ses articles 1^{er} et 2, que « installation électrique destinée à la fourniture d'électricité pour les besoins du public ou appartenant à un auto producteur, achevée ou en cours de construction peut à tout moment être inspectée et faire l'objet de contrôles techniques à la demande du Ministère chargé de l'énergie ou de l'Autorité de Régulation de l'Electricité ».

Les normes applicables en la matière (article 3) sont :

- Normes CEI (Comité Electrotechnique International) en particulier en ce qui concerne les réalisations la conception, la construction et les essais de matériels ;
- Normes NFC (Normes Françaises) en particulier en ce qui concerne les réalisations des installations et la protection des personnes ;
- Ou toutes autres normes reconnues équivalentes.

4.4. Cadre législatif et réglementaire de réalisation des EIE au Bénin

Située en amont et rendue obligatoire pour tout projet susceptible d'induire des impacts sur l'environnement et le milieu humain, la procédure d'étude d'impacts a pour objectifs de garantir l'internalisation des effets réels et potentiels et de prévoir les mesures pertinentes requises pour atténuer ou enrayer les effets négatifs et pour améliorer les impacts positifs. Il s'agit là des conditions sine qua non pour l'obtention d'un Certificat de Conformité Environnementale (CCE) délivré par le Ministre en charge de l'Environnement et qui comporte les mesures obligatoires à mettre en œuvre par le promoteur pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs.

En complément, les procédures d'inspection environnementale et d'audit environnemental se trouvent en aval des projets ou initiatives de développement et s'appliquent aux unités de production ou installations déjà en activité.

Ainsi, le cadre législatif des EIE prend en compte la Constitution du 11 décembre 1990, la loi-cadre sur l'environnement et ses décrets d'application.

4.4.1. Cadre législatif

La politique environnementale du Bénin est soutenue par un ensemble de lois, décrets, normes et conventions internationales. Ce cadre législatif et réglementaire porte sur les règles qui se préoccupent surtout de la sauvegarde ou du renouvellement des différents milieux de l'environnement.

4.4.1.1. Constitution de la République du Bénin

La Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin édicte certains principes ayant trait à l'environnement et aux conditions de vie des citoyens. Ces principes se résument comme suit :

- L'Etat assure à ces citoyens, l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi (Art.8,ib).
- Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement (Art.22,ib).
- Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement (Art.27,ib).
- Le stockage, la manipulation et l'évacuation des déchets toxiques ou polluants sont réglementés par la loi (Art.28,ib).
- Le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire de déchets toxiques ou polluants étrangers est un crime contre la Nation (Art.29,ib).
- Le Président de la République sera accusé de haute trahison pour un certain nombre de comportements, parmi lesquels un acte attentatoire au maintien d'un environnement sain, satisfaisant, durable et favorable au développement (Art.74,ib).
- Le domaine de la loi détermine entre autres, les principes fondamentaux de la protection de

l'environnement et de la conservation des ressources naturelles (Art. 98,ib) ;

- etc.

4.4.1.2. Conventions et Traités auxquels le Bénin a adhéré et qui ont été ratifiés

En raison de l'étendue géographique du projet et du statut milieu affectées par les travaux projetés, quelques textes à caractère international ont été identifiés pour régir les interventions à mener. Ces différents textes sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Liste des conventions internationales ratifiées par le Bénin

N°	INTITULE	ADHESION	RATIFICATION	LIEN AVEC LE PROJET
1	Convention sur la Diversité Biologique	13 Juin 1992	30 Juin 1994	Modification des écosystèmes pouvant regorger des espèces fauniques (lors des travaux projetés)
2	Convention sur les changements climatiques	13 Juin 1992	30 Juin 1994	Destruction des puits à carbones par déboisement lors du dégagement de l'emprise des travaux Production des GES par décomposition des matières organiques et autres
3	Convention sur la lutte contre la désertification	15 Octobre 1994	29 Août 1996	Les itinéraires du projet sont constitués de formations végétales par cette convention
4	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	11 Septembre 1998	05 Janvier 2004	Les engins roulants comme les camions qui serviront à l'amener des poteaux pendant la période d'exploitation seront source de pollution à travers les huiles de vidange. L'entreprise devra alors se conformer aux dispositions légales de cette convention.
5	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	1993	1 ^{er} Juillet 1993	La réalisation du projet est soumise aux contraintes de cette convention
6	Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		14 septembre 1982	L'existence des agglomérations en proximité du site du projet, exige qu'une attention particulière soit accordée à cette convention, dans le strict respect des us et coutumes, ainsi que le patrimoine culturels et cultuels des populations
7	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles		5 novembre 1998	Le promoteur du projet, dans la construction des infrastructures devra protéger le sol, les ressources en eau et la flore (<i>Elaeis guineensis</i> , <i>Tectona grandis</i> <i>Milicia excelsa</i> , <i>Adansonia digitata</i> , et autres).
8	Acte Additionnel N°01/2008/CCEG/UEMOA, portant adoption de la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA	Janvier 2008		Cette disposition réglementaire est en cohérence avec la loi-cadre sur l'environnement du Bénin et devra être respectée par le promoteur du projet

4.4.1.3. Loi-cadre sur l'Environnement et ses décrets d'application

Les principes généraux qui régissent l'étude d'impacts sur l'environnement sont édictés par la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement. Il s'agit des dispositions ci-après :

Article 3-a : l'environnement béninois est un patrimoine national et fait partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité.

Article 3-c : la protection et la mise en valeur de l'environnement doivent faire partie intégrante du plan de développement économique et social et la stratégie de sa mise en œuvre.

Article 3-f : tout acte préjudiciable à la protection de l'environnement engage la responsabilité directe ou indirecte de son auteur qui doit en assurer la réparation.

La prise en compte de l'environnement se matérialise à travers les procédures d'évaluation environnementale (Étude d'Impact Environnemental et Social, évaluation environnementale stratégique, Audience Publique et Audit Environnemental). Les articles 11 et 12 de la loi-cadre sur l'environnement définissent la responsabilité administrative (Ministère en charge du cadre de vie) et l'autorité compétente pour instruire et valider les études d'impacts sur l'environnement (l'Agence Béninoise pour l'Environnement : ABE).

Article 75 : Toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou exploitante d'une installation doit prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir et lutter contre la pollution de l'environnement, conformément aux dispositions de la présente loi et des textes d'application subséquents.

Les **articles 87 et 88** de la loi-cadre sur l'environnement stipulent respectivement que « l'Étude d'impact est la procédure qui permet de déterminer les effets que la réalisation d'un projet ou d'un programme peut avoir sur l'environnement ». « Nul ne peut entreprendre des aménagements, des opérations, des installations, des plans, des projets et programmes ou la construction d'ouvrages sans suivre la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, lorsque cette dernière est exigée par les lois et règlements ».

La loi-cadre sur l'environnement est complétée par des décrets d'application ci-après :

➡ **Décret N° 2017 – 332 du 06 juillet 2017, portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin**

Ce décret fixe les modalités de mise en œuvre des études environnementales et la procédure qui permet au Ministère en charge de l'Environnement de veiller au respect des normes environnementales, d'exiger des mesures correctives et de prendre des sanctions en cas de non-respect délibéré ou de récidive.

➡ **Décret n° 2003-332 du 27 août 2003, portant gestion des déchets en République du Bénin.**

Il a pour objet de protéger l'environnement et la santé de l'homme de toute influence dommageable causée par les déchets. Il vise essentiellement à :

- prévenir ou réduire la production de déchets et leur nocivité ;
- promouvoir la valorisation des déchets notamment par recyclage, réemploi, récupération, utilisation comme source d'énergie ;
- organiser l'élimination des déchets ;

- assurer la remise en état des sites.

La responsabilité des producteurs de déchets est définie en son article 9 : "toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion dans des conditions propres à limiter les effets négatifs sur les eaux, l'air, le sol, la flore, la faune, à éviter les inconvénients dus au bruit et aux odeurs et d'une façon générale, à ne porter atteinte ni à l'environnement, ni à la santé de l'homme".

➔ **Le décret n°2001-110 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité de l'air en République du Bénin**

Ce décret a pour objet de fixer les normes de qualité de l'air ambiant, les normes de rejet des véhicules motorisés et les normes d'émission atmosphérique relatives aux sources fixes, conformément aux dispositions de la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.

➔ **Le décret 2001-294 du 06 août 2001 portant réglementation du bruit en République du Bénin**

Le présent décret relatif à la réglementation du bruit, définit les normes de bruit visant à contrôler l'intensité du bruit émis par chaque source, en l'occurrence les habitations, les zones commerciales et industrielles.

➔ **Le décret 2003-330 du 27 août 2003 portant gestion des huiles usagées en République du Bénin**

Ce décret fixe les modalités de collecte, de transport, de regroupement, de prétraitement, d'élimination ou de valorisation des huiles usagées en République du Bénin.

Il précise en son article 3, entre autres, qu'il est interdit :

- ✓ de déposer, verser ou de laisser des huiles usagées en quelque lieu que ce soit où elles peuvent polluer l'environnement notamment dans ou sur le sol, dans les eaux de surface ou les eaux souterraines, dans les égouts, les canalisations ou les collecteurs ;
- ✓ d'ajouter ou de mélanger à des huiles usagées de l'eau ou tout corps étrangers tels que solvants, produits de nettoyage, détergents, autres combustibles ou autres matières avant ou pendant la collecte ou avant ou pendant le stockage.

4.4.1.4. Loi n°2017-15 du 10 Août 2017 modifiant et complétant la loi N° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin et ses décrets d'application

Cette loi aborde tous les aspects de droit foncier au Bénin des modalités d'accès à la terre, de l'organisation institutionnelle du secteur à l'expropriation pour cause d'utilité publique. À son article 537, le code abroge toutes les dispositions antérieures à savoir la loi n°60-20 du 13 juillet 1960 fixant le régime des permis d'habiter au Dahomey, la loi n°65-25 du 14 août 1965 portant organisation du régime de la propriété foncière au Dahomey, la loi n° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en république du Bénin, ainsi que toutes dispositions antérieures contraires. Dans le cadre du présent projet, le site d'accueil est une réserve administrative qui ne nécessitera pas de l'expropriation des terres.

Quelques décrets d'application de la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin :

- Décret N°2015-007 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif Foncier (CCF) ;
- Décret N°2015-008 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Dédommagement Foncier (FDF) ;
- Décret N°2015-009 du 29 janvier 2015 fixant les modalités d'exercice du droit de préemption et de location-vente des immeubles préemptés ou expropriés ;
- Décret N°2015-010 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) ;
- Décret N°2015-011 du 29 janvier 2015 portant modalités de cession à titre onéreux, d'aliénation à titre gratuit, de location des terres et biens immeubles du domaine privé de l'État et des collectivités territoriales ;
- Décret N°2015-012 du 29 janvier 2015 fixant les modalités et conditions d'attribution, de mise en valeur et de reprise des concessions domaniales privées en milieu rural
- Décret N°2015-013 du 29 janvier 2015 portant composition et fonctionnement type des commissions d'enquête de commodo et incommodo et d'indemnisation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Décret N°2015-014 du 29 janvier 2015 portant conditions et modalités de mise en valeur des terres rurales ;
- Décret N°2015-015 du 29 janvier 2015 fixant les modalités de division et de réunion des titres de propriété foncière ;
- Décret N°2015-016 du 29 janvier 2015 portant conditions et modalités d'occupation du domaine public ;
- Décret N°2015-017 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement de la commission de gestion foncière de la commune et de la section villageoise de gestion foncière ;
- Décret N°2015-18 du 29 janvier 2015 fixant les modalités d'établissement du plan foncier rural et de confirmation des droits fonciers à partir du plan foncier rural ;
- Décret N°2015-19 du 29 janvier 2015 fixant les modalités d'acquisition des terres rurales en République du Bénin.

4.4.1.5. La loi n°2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural

Cette loi pose désormais le principe de reconnaissance du droit coutumier et de sa protection dans le foncier. En cela, elle rend la collectivité territoriale garante de cette reconnaissance. En effet, c'est le maire qui autorise sur le territoire de sa commune, l'exécution des actions destinées à protéger les droits fonciers sous statut coutumier et qui en délivre les actes subséquents.

Afin d'éviter ou de limiter les cas de fraude immobilière, la loi rend le maire comme passage obligé dans l'ouverture de la procédure d'immatriculation d'une terre enregistrée au plan foncier rural.

Par ailleurs, en guise de solution au problème de précarité des arrangements locaux des conflits fonciers ruraux, la loi portant régime foncier rural a prévu une disposition visant à donner une force exécutoire auxdits règlements. Les nouvelles dispositions légales mettent le maire au centre de la procédure prévue à cette fin.

Par rapport à la circulation de la terre entre détenteurs coutumiers et exploitants, il est à rappeler que la tradition orale était la règle. Dans les cas d'aliénation foncière sous forme marchande, le recours à la forme écrite n'était pas fait devant une structure organisée. Tout cela donne lieu à des abus, à des contestations. La loi portant régime foncier rural introduit une approche de solution à cette problématique en décrétant le recours obligatoire à l'écrit rédigé devant la section villageoise de gestion foncière à peine de nullité.

4.4.1.6. Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes au Bénin

Il est institué dans la structure de l'administration territoriale de la République, des collectivités territoriales décentralisées dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (Art. 21, ib).

Les collectivités territoriales décentralisées visées à l'article 21(id) prennent la dénomination de commune.

Les limites territoriales des Communes sont celles jadis des Sous-Préfectures et des Circonscriptions Urbaines actuelles telles que figurant à l'article 7 de la présente loi (Art. 22,ib). La Commune est administrée par un conseil élu dénommé conseil communal (Art.23, ib). Le maire est l'organe exécutif de la Commune. Il est assisté d'adjoints. Le maire et ses adjoints sont élus par le conseil communal en son sein (Art. 24, ib).

Conformément aux dispositions de cette loi, la Commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, elle élabore entre autres :

- le plan de développement économique et social ;
- les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;
- le plan de détail d'aménagement urbain et de lotissement ;
- elle délivre les permis d'habiter et de construire ;
- elle assure également le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur.

Elle réglemente, autorise et contrôle l'occupation temporaire de son domaine public. Elle est préalablement consultée sur tous les travaux sur son domaine public afin d'assurer une coordination des interventions.

La Commune veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation.

Elle donne son avis chaque fois qu'il est envisagé la création sur son territoire de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

La Commune a entre autres, la charge de veiller sur :

- la réglementation de l'utilisation des équipements d'exploitation des carrières de sable et la protection de l'environnement ;
- de la délimitation des zones interdites à l'urbanisation dans les périmètres réputés dangereux pour des raisons naturelles ou industrielles (Art 93,ib).

La Commune donne son avis chaque fois qu'il est envisagé la création sur son territoire de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

Elle prend en considération la protection des terres agricoles, des pâturages, des espaces verts, de la nappe phréatique, des plans et cours d'eau de surface dans l'implantation des différentes réalisations à caractère public ou privé (Art. 96, ib).

4.4.1.7. Loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique, complétée par son décret d'application N°097-616 du 18 décembre 1987 portant code de l'hygiène publique

La loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique, complétée par son décret d'application N°097-616 du 18 décembre 1987 décrit les règles d'hygiène publique à respecter et sert de base pour la définition des dispositifs à mettre en œuvre dans chaque composante de l'assainissement et l'adoption de comportements adaptés. Les chapitres concernent :

- l'hygiène sur les voies publiques ;
- l'hygiène des habitations ;
- l'hygiène des denrées alimentaires ;
- l'hygiène des établissements classés, les marchés et activités commerciales en plein air ;
- l'hygiène des places publiques et des plages ;
- l'hygiène de l'eau pour diverses utilisations ;
- l'hygiène relative à la lutte contre le bruit et à la pollution du milieu naturel.

Le code de l'hygiène publique définit les règles en matière de police sanitaire qui peut être exercée par des agents du ministère de la Santé ou d'autres agents assermentés et commissionnés pour rechercher et constater les infractions à la législation. Toutefois, seul l'agent de service d'hygiène et d'assainissement compétent ou l'officier de police judiciaire sont habilités à dresser un procès-verbal. Les poursuites sont exercées par le responsable chargé de l'hygiène et de l'assainissement ou son représentant devant le tribunal.

4.4.1.8. Loi n°93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts

Aux termes des dispositions de cette loi, les forêts de l'État sont celles appartenant aux personnes morales de droit public. Elles sont classées ou protégées.

Dans le domaine protégé, les droits d'usage portent sur les cultures, le pâturage pour les animaux domestiques, la cueillette, l'exploitation et la circulation des produits forestiers et connexes. Les droits d'usage portant sur le sol forestier sont libres dans le domaine protégé.

Toutefois, pour la mise en œuvre des plans d'aménagement urbain, ces droits d'usage peuvent être réglementés, suspendus ou interdits par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé des forêts et des ressources naturelles.

La loi n°93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin pose à travers plusieurs de ses dispositions la problématique des ressources minières.

Les forêts susceptibles « d'exercer un effet indirect sur le sol, le climat ou le régime des eaux » (Art.2,ib).

Les forêts classées de l'État sont « celles soumises à un régime restrictif de l'exercice des droits d'usage des individus ou des collectivités après l'accomplissement d'une procédure de classement telle qu'elle est définie dans la présente loi » (Art.4,ib).

Sont classés comme périmètres de protection, outre les versants montagneux et les dunes du littoral, « les terrains où se produisent des ravinements et éboulements dangereux » [et] « les bassins versants des sources et les berges des cours d'eau et plans d'eau » (Art.6, ib).

Et peuvent être classées, les forêts nécessaires, entre autres, « à la stabilisation du régime hydrographique et du climat » [et à] « la salubrité publique » (art. 11,ib).

La réglementation des droits d'usage, en particulier ceux qui portent sur le sol forestier (art. 24, a) peut contribuer plus ou moins directement au renforcement de la protection des écosystèmes aquatiques, à la régulation du régime des eaux, etc. Parmi les dispositions applicables aux droits d'usage dans le domaine protégé (art. 25-31,ib) et le domaine classé (art. 32-35,ib), celles qui réglementent les défrichements (art. 27, 28 et 32,ib) revêtent une grande importance. L'article 28, en particulier, dispose que : « Tout défrichement de bois et broussailles est interdit à moins de 25 m de part et d'autre le long des rives, des cours et plans d'eau ».

De plus, la pêche figure expressément parmi les droits d'usage portant sur les fruits et produits forestiers admis, par l'article 33(ib), dans le domaine classé.

Il faut aussi relever que les plans d'aménagement forestier applicables au domaine classé de l'Etat (Art. 38,ib) et au domaine forestier des particuliers et des coopératives qui ont sollicité l'assistance de l'Administration forestière (Art. 39,ib), prévoit notamment « la localisation des zones de protection naturelle et les mesures tendant à la protection de la faune, de la flore, à la conservation des eaux, des sols et des équilibres naturels » (Art. 40,ib).

Dans les périmètres boisés ou reboisés par des particuliers ou des coopératives, et considérés à ce titre comme faisant partie de leur domaine forestier, « toute exploitation de nature à provoquer la dégradation de la forêt » est soumise à un régime de déclaration (ou d'autorisation tacite) et le cas échéant, à « des restrictions » (Art. 60,ib).

De telles restrictions sont imposées lorsque « l'exploitation est susceptible de compromettre [notamment] le maintien des terres sur les pentes, la défense du sol contre les érosions et les envahissements des cours d'eau [et] la protection des sources et de leur bassins de réception » (Art. 61,ib).

4.4.2. *Cadre réglementaire de réalisation des EIE au Bénin*

Dans le cadre de la mise en application de cette loi, plusieurs autres décrets d'application ont été adoptés. Il s'agit :

Le **décret n° 2017 – 332 du 06 juillet 2017, portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin**. Ce décret fixe les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental et la procédure permet au Ministère en charge de l'Environnement de veiller au respect des normes environnementales, d'exiger des mesures correctives et de prendre des sanctions en cas de non-respect délibéré ou de récidive. Il contribue au maintien de la conformité environnementale. Il clarifie les responsabilités et fixe la procédure administrative de délivrance du Certificat de Conformité Environnementale (CCE) par le ministre responsable de l'environnement. Ce décret prévoit deux types d'études d'impact environnemental au Bénin : (i) étude d'impact

environnemental approfondie appliquée aux grands projets (selon leurs coûts et/ou leurs nuisances) dont les impacts potentiels sont jugés majeurs ou les projets moyens à élaborer dans les écosystèmes sensibles ; (ii) étude d'impact environnemental simplifiée appliquée aux microprojets et aux projets moyens qui ne sont pas réalisés dans un écosystème sensible.

Tous les projets de type environnemental ou social de très petite envergure et qui ne s'implantent pas dans un milieu jugé sensible ne sont pas assujettis à la procédure d'évaluation d'impacts.

Autres décrets :

- le décret portant audit environnemental en République du Bénin ;
- le décret portant création des cellules environnementales dans les départements ministériels sectoriels, les préfectures et les communes en République du Bénin.

4.5. Cadre institutionnel de réalisation des EIE au Bénin

La configuration institutionnelle de la gestion environnementale s'articule autour du Ministère en charge du Cadre de Vie et du Développement Durable. Il définit la politique nationale d'environnement à adopter par le gouvernement, et contrôle la mise en œuvre. Cette politique doit être en synergie avec les politiques sectorielles de gestion des ressources naturelles et celles des activités potentiellement sources de nuisances environnementales (industrie, agriculture, mines et énergie, équipements).

Plusieurs institutions seront impliquées dans le processus de réalisation de l'EIE du projet d'électrification rurale de 34 Localités.

4.5.1. Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)

Elle est un établissement public créé depuis 1995 et chargée de la mise en œuvre de la politique nationale d'environnement adoptée par le gouvernement dans le cadre de son plan de développement (art. 12). Elle est placée sous la tutelle du ministre en charge de l'environnement. À ce titre, elle travaille en collaboration avec les autres ministères sectoriels, les collectivités locales, les structures non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Elle gère toutes les procédures d'évaluations environnementales. L'Agence met en œuvre la procédure administrative des EIE. L'ABE veille à la réalisation de l'étude envisagée dont la finalité est de produire un document d'étude d'analyse et d'évaluation des impacts potentiels du projet sur l'environnement afin de prévoir des mesures pour leur atténuation en vue de garantir la durabilité du projet.

4.5.2. Cellules environnementale départementale

Au niveau départemental, l'ABE est représentée par les **Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD)** qui servent de relai en tant que structures décentralisées du ministère en charge de l'environnement.

4.5.3. Cellule environnementale sectoriel

Au niveau sectoriel, l'ABE est représenté par les cellules environnementales. Instituées par décret cité plus haut, il s'agit d'unités fonctionnelles à l'intérieur de tous les ministères sectoriels et les communes. Ces cellules favorisent la prise de conscience des enjeux environnementaux par les techniciens sectoriels, et surtout la vulgarisation et la réalisation des évaluations environnementales de façon générale.

4.6. Cadre institution de gestion et de la mise en œuvre du projet

Le cadre institutionnel d'exécution du projet d'électrification rurale de 34 localités, initié par le ABERME, s'appuie sur les ministères et autres structures de l'administration publique en République du Bénin qui disposent des attributions nécessaires pour intervenir dans sa mise en œuvre. À cet effet, pour un bon suivi des activités de mise en œuvre du projet par l'administration publique béninoise, le cadre institutionnel applicable comporte les acteurs suivants : les acteurs en charge de la gestion et de la mise en œuvre du projet, le ministère en charge de l'énergie, le ministère en charge santé et le ministère en charge de la décentralisation avec leurs diverses structures techniques. Une synthèse des rôles et responsabilités de chacun de ces acteurs est abordé dans le cadre de cette étude.

4.6.1. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)

Depuis Avril 2016 c'est le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable(MCVDD) qui a pour mission la définition, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'État en matière d'habitat, de développement urbain, de mobilité urbaine, de cartographie, de géomatique, de l'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques, de reboisement, de protection des ressources naturelles et forestières, de préservation des écosystèmes, de protection des berges et des côtes. Il participe également à la définition et au suivi de la politique de l'État en matière de foncier et de cadastre.

Le MCVDD assure la sélection d'un bureau de contrôle et d'une entreprise pour l'exécution des travaux. Il veillera pendant les travaux au suivi du chantier. Il dispose de structures sous tutelle qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de gestion et d'assainissement des milieux urbains, tels que :

4.6.1.1. Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)

L'Agence Nationale de l'Aménagement du territoire (ex Délégation à l'Aménagement du Territoire) a été créée par décret N° 2009-1302 du 20 novembre 2009. Elle se substitue à l'ancienne Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT).

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les attributions précédemment dévolues à la Direction des Travaux géographiques et cartographiques et à l'Agence nationale du Cadre de Vie et de la Qualité de la Consommation sont transférées à l'ANAT. Ainsi, l'ANAT qui a pour missions de promouvoir et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire et de travaux géographiques et cartographiques, apporte une réponse originale à la nécessité de mieux coordonner les politiques d'organisation et de développement territorial dans les espaces urbains et ruraux.

Elle cherche à transformer les contraintes en atouts en offrant notamment à tous les acteurs du territoire national un outil de mise en cohérence de leurs projets. L'Aménagement du Territoire, politique cohérente, transversale et très habile d'organisation de l'espace, constitue un ensemble de dispositifs, de techniques, d'actions et d'interventions qui visent à assurer une répartition adéquate de la population, des constructions, des activités économiques et des équipements et infrastructures, tout en tenant compte des contraintes naturelles et anthropiques à leur établissement ; il touche presque toutes les facettes de la vie.

Consciente de son rôle moteur dans la mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques, suivant la vision du chef de l'Etat, l'ANAT compte s'appuyer sur l'ensemble des acteurs publics et privés

pour relever les défis de l'Aménagement du Territoire de notre pays. Dans ce cadre, l'ANAT adopte une démarche stratégique de partenariat, de mutualisation et de décloisonnement pour mettre en place des instruments utiles et efficaces pour un développement harmonieux de nos territoires.

4.6.1.2. Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)

Elle a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi-évaluation de la politique et des stratégies de l'État en matière d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques et de promotion de l'économie verte en collaboration avec les autres structures concernées.

4.6.1.3. Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)

L'Agence Béninoise pour l'Environnement est un établissement public consacré par le chapitre III en ses articles 11, 12 et 13 de la loi 98-030 portant loi-cadre sur l'environnement. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale d'environnement adoptée par le gouvernement dans le cadre de son plan de développement. Elle travaille en collaboration avec les autres Ministères sectoriels, les collectivités locales, les structures non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Elle gère toutes les procédures d'évaluations environnementales et elle est légalement responsable de la validation des Études d'Impact Environnemental (EIE) et autres types d'évaluations environnementales au Bénin. Elle coordonne dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

4.6.1.4. Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD)

C'est la direction qui assure à l'échelle départementale toutes les fonctions dévolues au MCVDD. Elle assure en outre les fonctions de police environnementale.

4.6.2. Ministère de l'Énergie (ME)

Le Ministère de l'Énergie (ME) élabore et met en œuvre les politiques du gouvernement en matière de l'énergie et particulièrement de l'énergie électrique. Ce ministère dispose d'une Cellule Environnementale (CE) pour prise en compte des aspects environnementaux dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

➡ Agence Béninoise d'Électrification rurale et de Maîtrise d'énergie (ABERME) (Rôle)

Elle a en charge le contrôle et la surveillance environnementale des activités inscrites au projet. Son l'expert environnementaliste pourra jouer pleinement ce rôle.

4.6.3. Ministère de la Santé (MS)

Le ministère de la santé à travers la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) Conformément aux dispositions du décret N° 426 du 20 Juillet 2016, portant attribution, organisation et fonctionnement du ministère de la santé, la DNSP a pour attributions de :

- élaborer les politiques, normes et réglementations dans les différents domaines de la santé publique et conformément au programme national de développement sanitaire ;
- élaborer les programmes et projets de santé conformément au programme national de développement sanitaire ;
- promouvoir la santé publique et les services d'hygiène et d'assainissement de base ;

- coordonner, suivre et évaluer les programmes et projets en cours d'exécution ;
- développer des mécanismes de partenariat public-privé dans le secteur de la santé ;
- coordonner, suivre et évaluer les interventions des secteurs privés confessionnel et libéral ;
- faire la surveillance épidémiologique et sanitaire.

La DNSP, dans le cas du présent projet, doit procéder à une étude épidémiologique de la zone du projet en faisant ressortir :

- les pathologies existantes dans le milieu ;
- les impacts sanitaires susceptibles d'être engendrés par la présence du personnel étranger dans le milieu ;
- les mesures préventives pour atténuer les nuisances et dommages à la santé humaine.

4.6.4. Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale (MDGL)

Le MDGL est concerné par la mise en œuvre du projet par l'implication des attributions des différentes communes du projet. Ainsi, l'intervention des collectivités locales et des préfectures est nécessaire.

4.6.4.1. Préfectures

Conformément aux dispositions de la loi n° 97 028 du 15 janvier 1999 portant Organisation de l'administration territoriale en République du Bénin, le préfet est le dépositaire de l'autorité de l'État dans le département. En cette qualité, il est l'unique représentant du gouvernement et de chacun des ministres pris individuellement. Il communique directement avec chacun des ministres et adresse ampliation de toute correspondance au ministre chargé de l'administration territoriale. De même, le ministre chargé de l'administration territoriale intervient dans le processus de l'ampliation de toute correspondance adressée par un ministre au préfet.

Par ailleurs, il est créé, autour du préfet, une conférence administrative composée de directeurs et chefs des services déconcentrés de l'État dans le département. Il est institué au niveau du département un conseil dénommé conseil départemental de concertation et de coordination composé :

- ✓ du préfet du département;
- ✓ des maires de commune et leurs adjoints
- ✓ d'un représentant de l'union départementale des producteurs;
- ✓ d'un représentant de la chambre consulaire départementale
- ✓ d'un représentant de la fédération départementale des associations des parents d'élèves.

Le conseil départemental de concertation et de coordination est obligatoirement consulté sur les programmes de développement économique, social et culturel des communes et sur la mise en cohérence de ceux-ci avec les programmes nationaux.

Ainsi, le conseil départemental de concertation et de coordination délibère sur :

- ✓ le schéma d'aménagement du territoire et les projets de développement du département;
- ✓ les mesures de protection de l'environnement;
- ✓ la politique de création et d'utilisation d'équipements collectifs d'intérêt départemental tels que:
- ✓ les établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel ;
- ✓ les hôpitaux départementaux et la solidarité envers les populations vulnérables ;
- ✓ les infrastructures routières et de communication à caractère départemental ;
- ✓ le tourisme ;

- ✓ l'énergie ;
- ✓ les forêts classées et les zones cynégétiques ;
- ✓ la promotion de la culture régionale ;
- ✓ les projets de jumelage entre départements ou de coopération avec des institutions nationales ou étrangères.

Les propositions de fusion, de scission et de modification des limites du territoire départemental ou celles des communes qui le composent.

Le conseil départemental de concertation et de coordination connaît en outre des fautes lourdes reprochées aux maires et aux conseils communaux.

Les délibérations du conseil départemental de concertation et de coordination donnent lieu à des recommandations aux préfets.

4.6.5. *Collectivités Locales*

Ce sont les articles 84 et 86 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin qui responsabilisent les Mairies pour la mise en place et l'application des documents de planification de l'aménagement du territoire communal et d'occupation des sols.

4.7. Principales Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Africaine de Développement applicables au projet

La mise en œuvre du projet doit répondre aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) à travers ses cinq sauvegardes opérationnelles :

- ➡ **Sauvegarde opérationnelle 1** : Évaluation environnementale et sociale ;

Cette SO primordiale régit le processus de détermination de la catégorie environnementale et sociale d'un projet et les exigences de l'évaluation environnementale et sociale qui en découlent.

- ➡ **Sauvegarde opérationnelle 2** : Réinstallation involontaire – acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations ;

Cette SO consolide les conditions et engagements politiques énoncés dans la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire et intègre un certain nombre d'améliorations destinées à accroître l'efficacité opérationnelle de ces conditions.

- ➡ **Sauvegarde opérationnelle 3** : Biodiversité et services éco-systémiques ;

Cette SO fixe les objectifs pour conserver la diversité biologique et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle traduit également les engagements politiques contenus dans la politique de la Banque en matière de gestion intégrée des ressources en eau et en exigences opérationnelles.

- ➡ **Sauvegarde opérationnelle 4** : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;

Cette SO couvre toute la gamme d'impacts liés à la pollution, aux déchets et aux substances dangereuses clés, pour lesquels il existe des conventions internationales en vigueur, ainsi que des normes complètes spécifiques à l'industrie ou régionales, qui sont appliquées par d'autres BMD, notamment pour l'inventaire des gaz à effet de serre.

- ➡ **Sauvegarde opérationnelle 5** : Conditions de travail, santé et sécurité.

Cette SO définit les exigences de la Banque envers ses emprunteurs ou ses clients concernant les conditions des travailleurs, les droits et la protection contre les mauvais traitements ou l'exploitation.

Elle assure également une meilleure harmonisation avec la plupart des autres banques multilatérales de développement.

- ➡ **Les autres politiques et directives** pertinentes de la Banque en lien avec le projet sont :
- Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012) ;
 - Politique de la Banque en matière de population et stratégie de mise en œuvre (2002) ;
 - Procédures d'évaluation environnementale et sociale pour les opérations de la Banque (2015).

5. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

5.1. Contexte et justification du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Prioritaire d'Action pour l'Électrification des localités rurales du BENIN, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin.

Les travaux à réaliser comprennent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public
- le raccordement au réseau existant et la mise en service du réseau.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

5.2. Localisation géographique du projet et de sa zone d'influence

Le présent projet d'électrification de 100 localités rurales du Bénin, financé par la BAD est repartis en trois Lots :

- le Lot 1 concerne l'électrification de vingt-cinq (25) localités des communes de Karimama, Kandi, Malanville et Ségbana (département de l'Alibori), Kalalé, Bembèrèkè, N'Dali, Pèrèrè et Tchaourou (département du Borgou), Tanguiéta, Kouandé, Matéri, Péhunco (département de l'Atacora), Ouaké, Bassila, Copargo et Djougou (département de la Donga);
- le Lot 2 consiste à électrifier trente (30) localités des communes de Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Savalou et Savè (département des Collines), Abomey, Ouinhi, Bohicon, Djidja, Za-Kpota et Zogbodomey (Département du Zou), Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Pobè et Sakété (Département du Plateau) et
- le Lot 3 concerne l'électrification de trente-quatre (34) localités des communes de Lalo, Toviklin, Aplahoué, Djakotomey, Dogbo et Klouékanmè (département du Couffo), Comè, Lokossa, Athiémè, Bopa, Gand-Popo, Houéyogbé (département du Mono), Abomey-Calavi, Zè, Ouidah, Allada, Toffo, Kpomassè, Tori-Bossito (département de l'Atlantique), Dangbo, Adjohoun, Sèmè-Podji, Adjarra et Avrankou (Département de l'Ouémé).

Cette mission consiste en "la réalisation de l'étude d'impact environnemental et Social (EIES) pour le Lot 3. Ce Lot regroupe trente-quatre (34) localités répartis dans quatre (04) départements, vingt-quatre (24) communes et trente-deux (32) arrondissements. La figure 1 montre la localisation du projet d'électrification rurale pour le Lot 3.

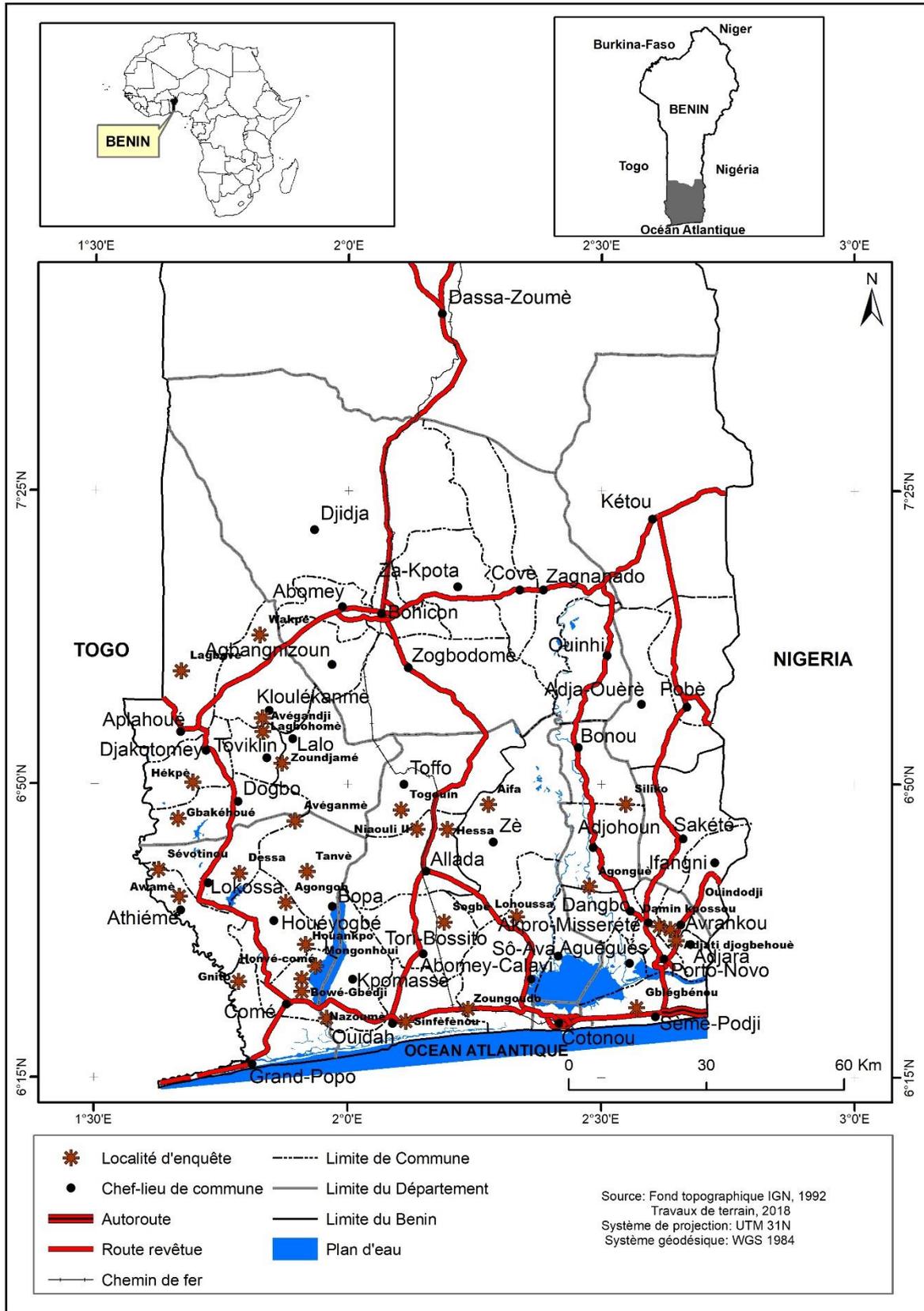


Figure 3 : Localisation du projet d'électrification de 34 localités rurales du Bénin

5.3. Justification et objectifs de l'étude

5.3.1. Justification de l'étude

Inscrit au rang de priorité du Gouvernement, l'énergie est un maillon très important dans le processus de développement compte tenu du rôle prépondérant qu'elle joue tant au niveau du secteur productif que du capital social des populations. Le secteur de l'énergie a pendant longtemps focalisé l'attention des Gouvernements successifs. Malgré les investissements incessants dont il est l'objet, ce secteur continue de rencontrer de nombreuses difficultés aux nombres desquelles on peut citer, entre autres :

- (i) l'inadéquation offre et besoins exprimés et
- (ii) la faiblesse des infrastructures de production de transport de distribution de l'énergie.

Pour pallier ces insuffisances, la priorité du Gouvernement dans ce secteur est de doter le pays de moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante, dans des conditions optimales de coût et de sécurité des approvisionnements. De façon précise, il s'agira de:

- accroître les capacités de production ainsi que les moyens de transport et de distribution de l'énergie;
- renforcer des capacités institutionnelles, réglementaires et des ressources humaines dans le secteur de l'énergie;
- mettre en place une politique de diversification des sources et types d'énergie plus particulièrement, en matière d'énergie rurale, d'énergie solaire et la Biomasse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce PAG (2016-2021) en général et du Programme Prioritaire d'Action pour l'Electrification des Localités Rurales du Bénin en particulier, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin. Les travaux à réaliser comprennent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux métalliques ou béton selon les résultats des études techniques de l'ABERME, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies. Toutefois, il arriverait pour des raisons techniques et d'entretien qu'elles traversent des zones agricoles mais aussi des sites écologiquement sensibles. Aussi, arriverait-il que selon la longueur des lignes, de la nature des travaux et de l'importance des impacts environnementaux et sociaux, le projet pourrait entraîner un déplacement ou une relocalisation de quelques personnes (propriétaires d'exploitations agricoles, de plantations ou d'habitation) même si le tracé a été choisi de sorte à minimiser cette éventualité ; d'où la nécessité de réaliser des études d'impact sur l'environnement. Aussi, importe-t-il de respecter la législation environnementale en vigueur au Bénin ainsi que les procédures et politiques environnementales des principaux bailleurs de fonds.

En prélude au démarrage des travaux et conformément aux exigences de la loi cadre sur l'environnement du Bénin et du décret 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) a initié cette mission de réalisation d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de 100 localités repartis en trois (03) Lots, sous financement de la BAD. Le Lot 3 regroupe trente-quatre (34) localités répartis dans quatre (04) départements, vingt-quatre (24) communes et trente-deux (32) arrondissements.

5.3.2. Objectifs de l'étude

L'objectif global de la présente mission est de réaliser l'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 34 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ analyser l'état initial du milieu récepteur du projet ;
- ✓ déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet ;
- ✓ présenter le cadre institutionnel et réglementaire du projet ;
- ✓ identifier et évaluer les risques ainsi que les impacts potentiels du projet sur le milieu naturel et humain ;
- ✓ organiser la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- ✓ proposer des mesures pertinentes d'atténuation des impacts négatifs (mesures préventives, compensatoires et correctives) et de maximisation des impacts positifs ;
- ✓ préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- ✓ établir, en cas de besoin, les plans de masse, la cartographie nécessaire et divers rapports d'étude pouvant étayer davantage le rapport d'évaluation des impacts sur l'environnement.

5.3.3. Portée du présent document

Le présent document constitue le rapport relatif à l'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 34 localités rurales du Bénin par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE.

Ce document est structuré en quinze (15) grandes parties et contient également, un résumé exécutif et des annexes. Il s'agit de :

- Introduction
- Informations générales
- contexte et justification du projet ;
- Présentation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de l'étude
- Analyse des variantes du projet
- Approche méthodologique
- Description de l'état initial du milieu récepteur du projet
- Principaux enjeux liés à la réalisation du projet
- Identification, description, analyse des impacts potentiels du projet et proposition des mesures d'accompagnement
- Estimation monétaire des mesures
- Risque d'accident technologique et mesure de gestion ;

- Plan de gestions environnementale et sociale
- Consultation et participation du public à l'élaboration de l'EIES
- Programme de suivi et de surveillance ;
- Conclusion et recommandations.

5.4. Description des activités du projet potentiellement génératrices des incidences environnementales et sociales

Les travaux à réaliser comprennent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public ;
- le raccordement au réseau existant et la mise en service du réseau.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux béton, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

5.4.1. Description du procédé technologique du projet

Le présent projet d'électrification de 34 localités rurales du Bénin par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE est constitué de trois différentes lignes.

5.4.1.1. Constitution des lignes HTA rurales (moyenne tension)

Les lignes HTA à construire doivent assurer l'alimentation des localités concernées en énergie électrique. Elles seront construites entre les lignes HTA existantes principales et les localités non électrifiées.

Les supports des lignes HTA seront en poteaux béton. Ils auront une hauteur totale commune de 12 mètres au moins et seront de la classe A et C. L'effort nominal du support sera choisi d'après la fonction qu'il devra assurer.

Les armements des lignes HTA sont du type nappe-voûte ou quinconce pour les supports d'alignement et d'angles simples et en nappe horizontale pour les supports d'ancrage.

Tous les supports seront stabilisés par une fondation constituée d'un bétonnage à pleine fouille, qui sera définie en fonction des poteaux.

La portée des lignes HTA rurales sera de 150 m ou 120 m.

Par ailleurs, dans les agglomérations non prévues dans le cadre du présent projet, les lignes HTA auront une portée moyenne de 90 m. Dans ce cas, les armements seront du type drapeau.

Les câbles conducteurs des lignes HTA seront constitués en alliage d'aluminium (almélec).

5.4.1.1. Constitution des lignes BT

Les supports des lignes BT seront des poteaux en béton armé. La portée des lignes BT sera de 45 à 50 m. Dans les zones où le niveau de la nappe phréatique ne descend pas au-dessous de la base des supports, les poteaux seront implantés en faisant usage de buses en béton de diamètre extérieur 500

mm, d'épaisseur 50 mm minimum et d'une longueur de 1,20 m. Les supports d'angle, de dérivation et d'arrêt étant soumis à des efforts permanents, ceux-ci seront stabilisés par une fondation constituée d'un bétonnage à pleine fouille.

Le câble BT retenu pour la réalisation du projet sera du type isolé, pré-assemblé en faisceaux de tension nominale de 0,6/1 kV.

5.4.1.2. Constitution des lignes mixtes

Les lignes mixtes seront réalisées à l'intérieur des agglomérations, de façon à assurer l'alimentation des nouveaux postes de transformation HTA/BT à installer dans chacune des localités.

Les supports du réseau HTA seront communs aux réseaux BT et l'armement HTA retenu sera du type "drapeau». Ces supports seront constitués exclusivement de poteaux en béton armé de classe A et C et auront une hauteur totale commune de 12 mètres au moins.

La portée des lignes mixtes sera de 45 à 50 m. Les spécifications techniques de la partie HTA des lignes mixtes seront identiques à celles des lignes HTA pures. De la même manière, les spécifications techniques de la partie BT des lignes mixtes seront identiques à celles des lignes BT pures.

5.4.1.3. Constitution des sectionneurs de lignes HTA

Chaque poste de distribution est associé à un organe de sectionnement permettant la mise hors tension du poste lors des interventions d'entretien ou de dépannage. L'organe de sectionnement est constitué d'un Interrupteur A Commande Manuelle (IACM) monté sur un support en béton de classe C de 800 daN d'effort nominal et de 12 m de hauteur.

5.4.1.4. Constitution des postes de transformation aériens

Le poste de transformation HTA/BT est composé des éléments principaux suivants :

- le support du poste aérien qui sera en poteau béton de classe C, d'effort nominal de 1250 daN et 11 m de hauteur ;
- le transformateur HTA/BT de type triphasé à isolement et refroidissement dans l'huile ;
- le châssis-support du transformateur ;
- le disjoncteur BT haut de poteau ou bas de poteau de type tétrapolaire ;
- la plate-forme de manœuvre pour l'actionnement du levier de commande du disjoncteur BT au pied du support.

5.4.1.5. Constitution du réseau d'éclairage public

L'éclairage public sera assuré par des luminaires fixés sur les supports des lignes BT et mixtes par l'intermédiaire d'une console assurant leur bonne orientation par rapport à la voie de circulation.

5.4.2. Etendue des travaux

Les principaux travaux liés à exécuter pour la construction des différentes lignes électriques sont repartis en trois phases que sont :

5.4.2.1. Phase préparatoire

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- amenée des engins sur les chantiers ;
- piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;

- abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

5.4.2.2. Phase de construction

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- L'exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- le transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- L'implantation des poteaux ;
- Le montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- La mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- La mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- La pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- Le contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- Le repli du matériel et nettoyage des chantiers.

5.4.2.3. Phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- la mise en service des installations électriques ;
- l'entretien et la maintenance des installations.

6. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

6.1. Environnement biophysique du milieu récepteur du projet

Le présent chapitre décrit les milieux récepteurs du projet, du point de vue de leurs composantes physique, biologique et socio-économique. Il a pour objectif la caractérisation de l'état initial (état de référence) de l'environnement des sites devant abriter le projet en vue de ressortir les éléments sensibles pouvant être affectés par le projet. En effet, Les milieux récepteurs du projet sont constitués d'un ensemble d'éléments physiques et biologiques déterminant les types d'environnement géographiques dans lesquels seront exécutés les activités de construction des lignes HTA, BT et mixtes.

6.1.1. Situations géographique et administrative du milieu récepteur du projet

Dans la présente rubrique sont consignées les informations relatives aux localités concernées en ce qui concerne leurs appartenances géographiques sur le territoire béninois. Les localités prises en compte dans le cadre du présent projet sont au nombre de 34 réparties dans 4 départements au sud-Bénin. Les figures ci-après illustrent la situation géographique des localités à électrifier pour le compte du lot 3.

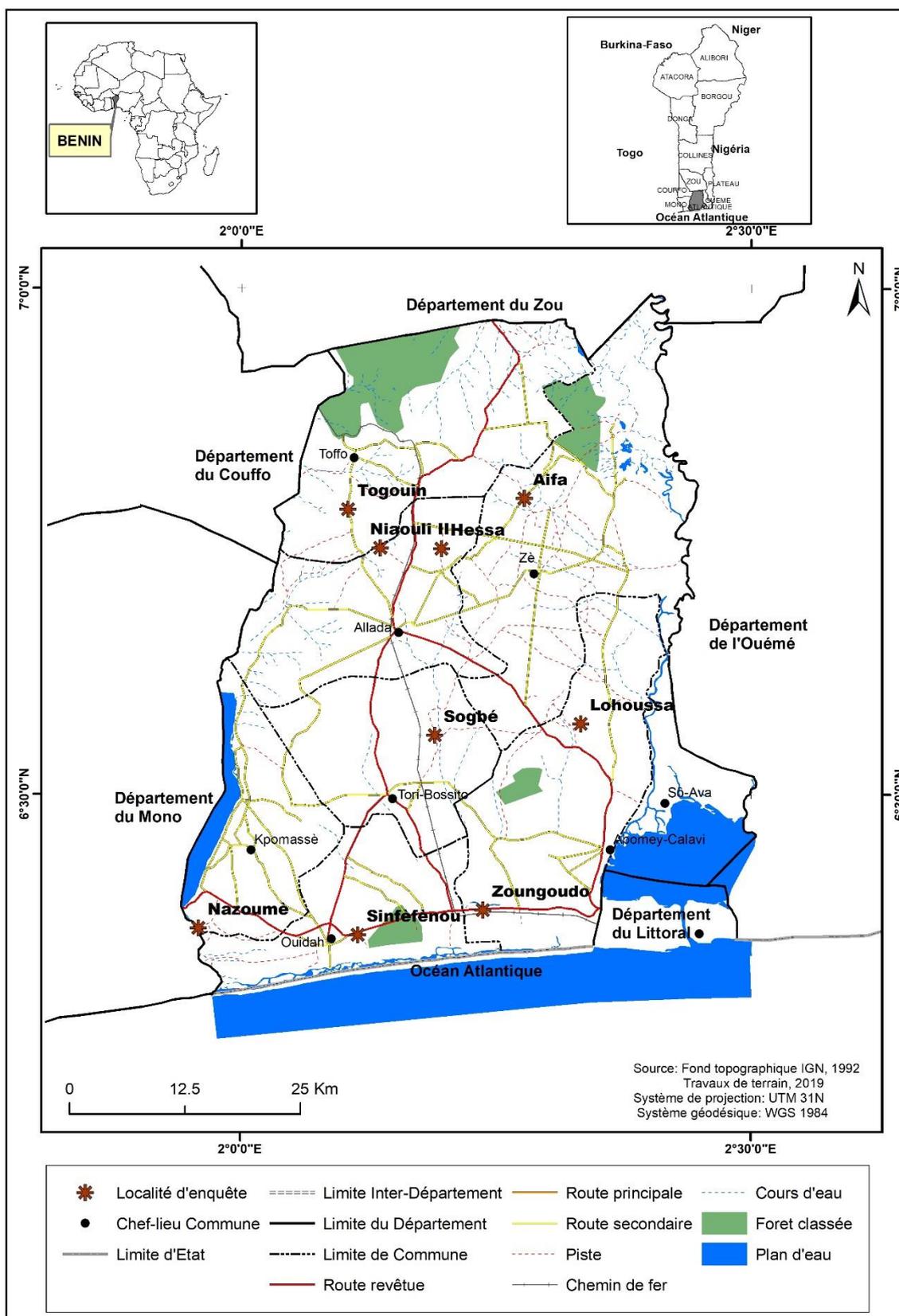


Figure 4 : Localisation des 09 localités rurales à électrifier dans le département de l'Atlantique

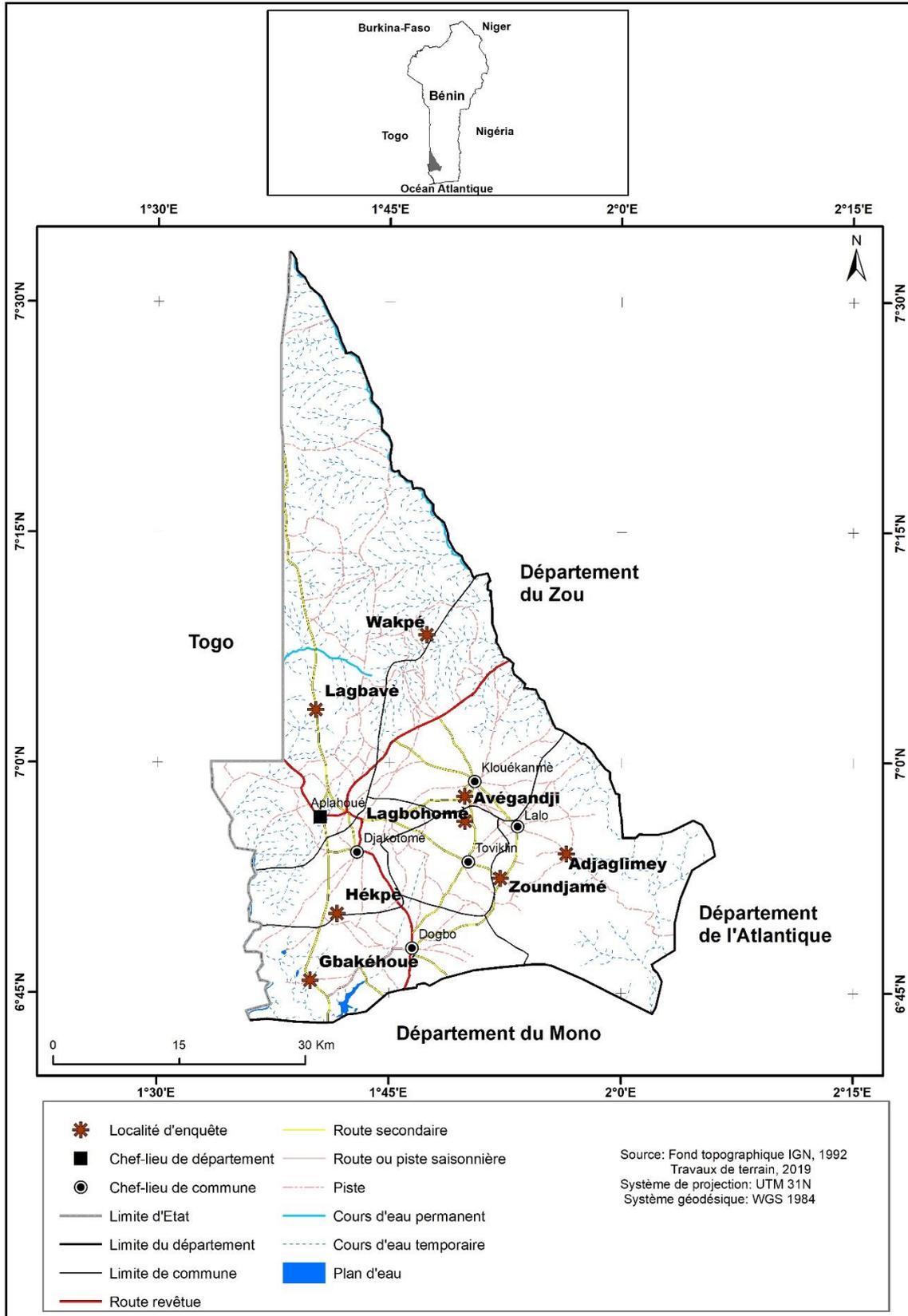


Figure 5 : Localisation des 08 localités rurales à électrifier dans le département du Couffo

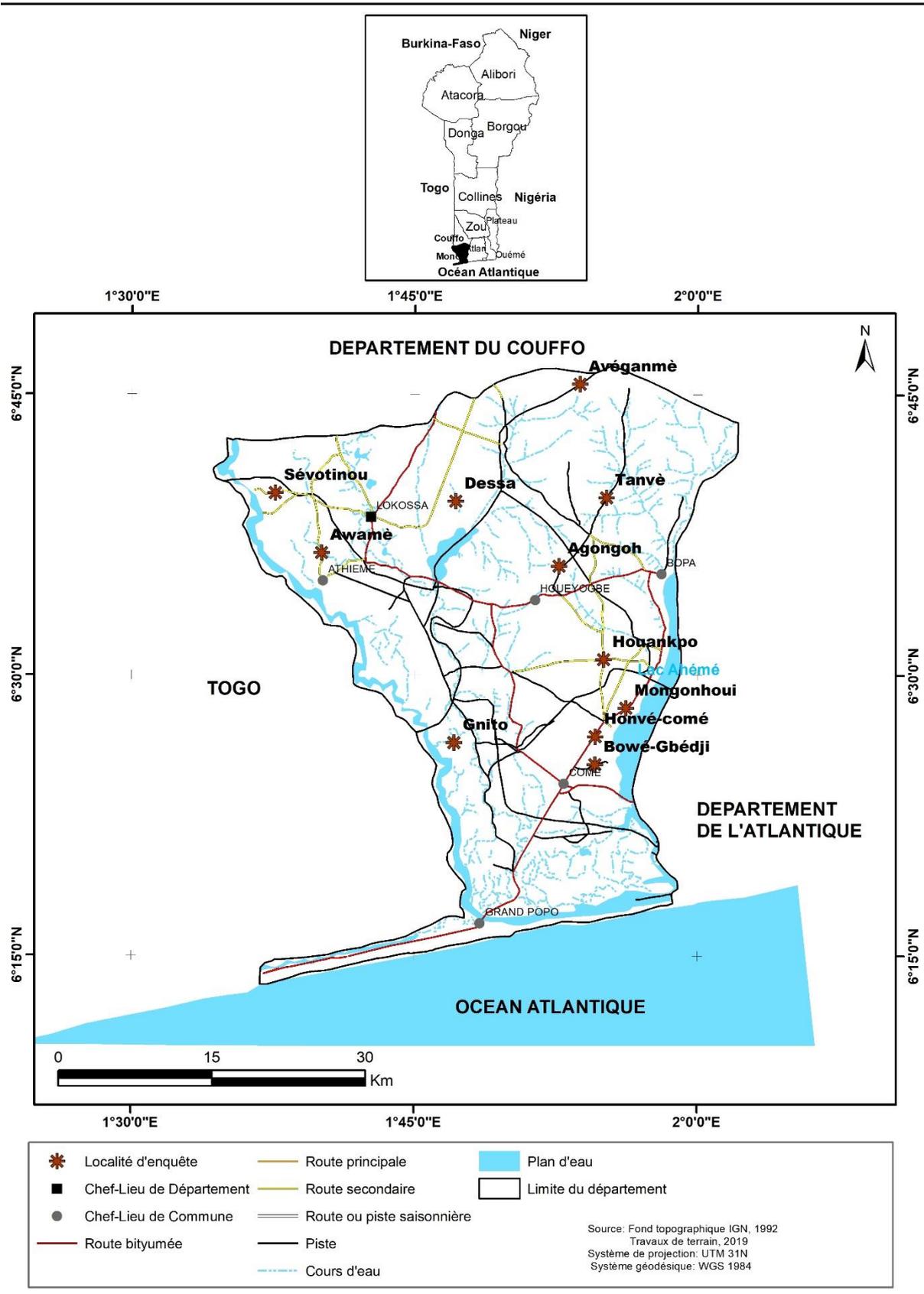


Figure 6 : Localisation des 11 localités rurales à électrifier dans le département du Mono

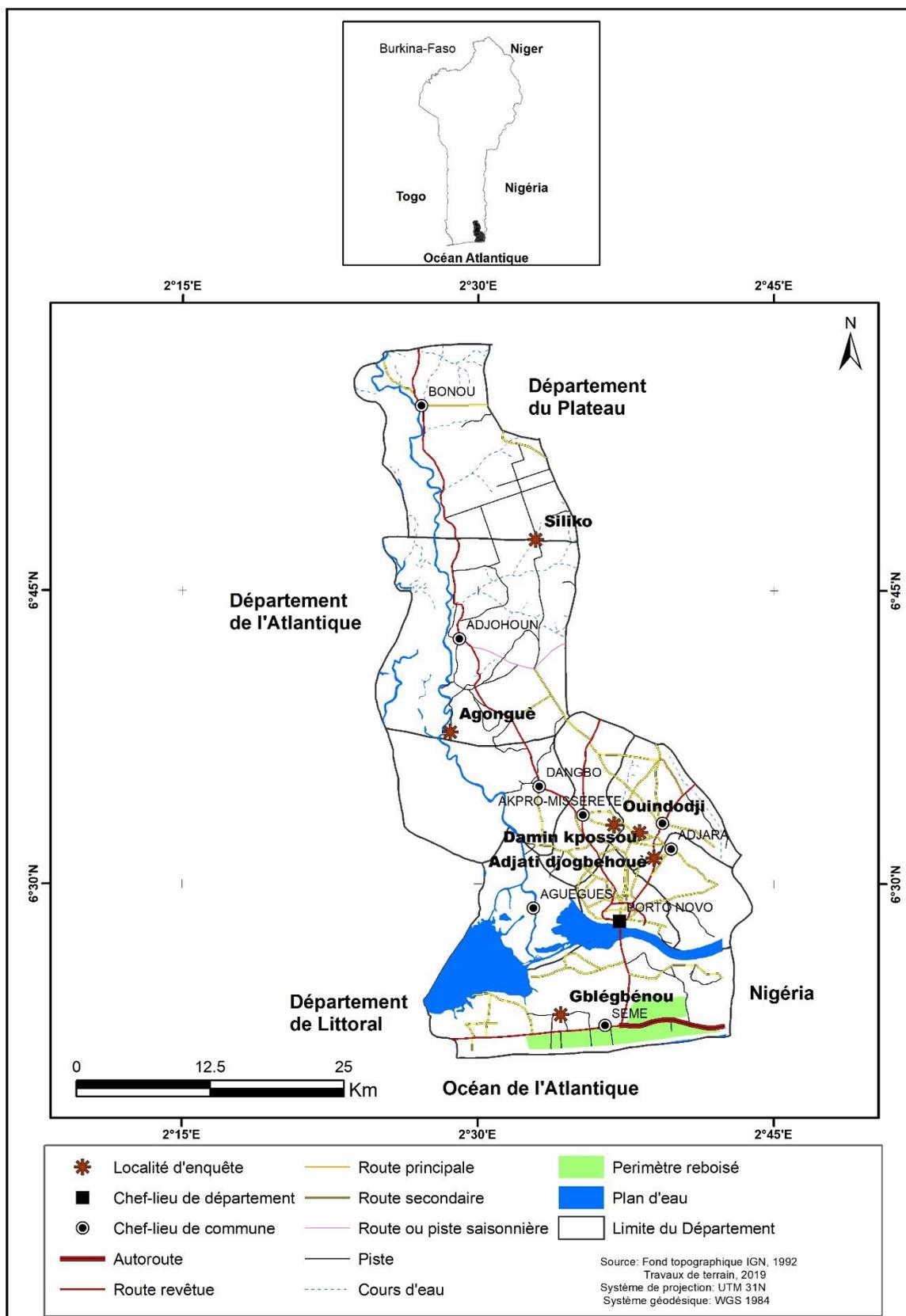


Figure 7 : Localisation des 06 localités rurales à électrifier dans le département de l'Ouémé

L'examen de ces figures témoigne de ce que les milieux récepteurs sont un ensemble de trente-quatre (34) localités que sont les Communes de Lalo, Toviklin, Aplahoué, Djakotomey, Dogbo et Klouékanmè dans le Département du Couffo ; Comè, Lokossa, Athièmè, Bopa, Gand-Popo, Houéyogbé dans le Département du Mono ; Abomey-Calavi, Zè, Ouidah, Allada, Toffo, Kpomassè, Tori-Bossito dans le Département de l'Atlantique ; Dangbo, Adjohoun, Sèmè-Podji, Adjarra et Avrancou dans le Département de l'Ouémé.

6.1.2. Composantes biophysiques des secteurs récepteurs du projet

6.1.2.1. Régime pluviométrique du milieu récepteur du projet

Situés dans le sud-Bénin, les milieux récepteurs présentent un climat chaud et humide. Au cours de la période de fin novembre à mi-janvier, l'harmattan y souffle. Selon les travaux de Boko (1988), Afouda (1990) et de Houndénu (1999), du point de vue de la répartition pluviométrique, les milieux récepteurs connaissent quatre séquences saisonnières à savoir :

- une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars ;
- une grande saison de pluies de mi-mars à mi-juillet ;
- une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre ;
- une petite saison de pluies de mi-septembre à mi-novembre.

La figure 8 est une illustration de l'évolution des régimes pluviométriques des milieux récepteurs.

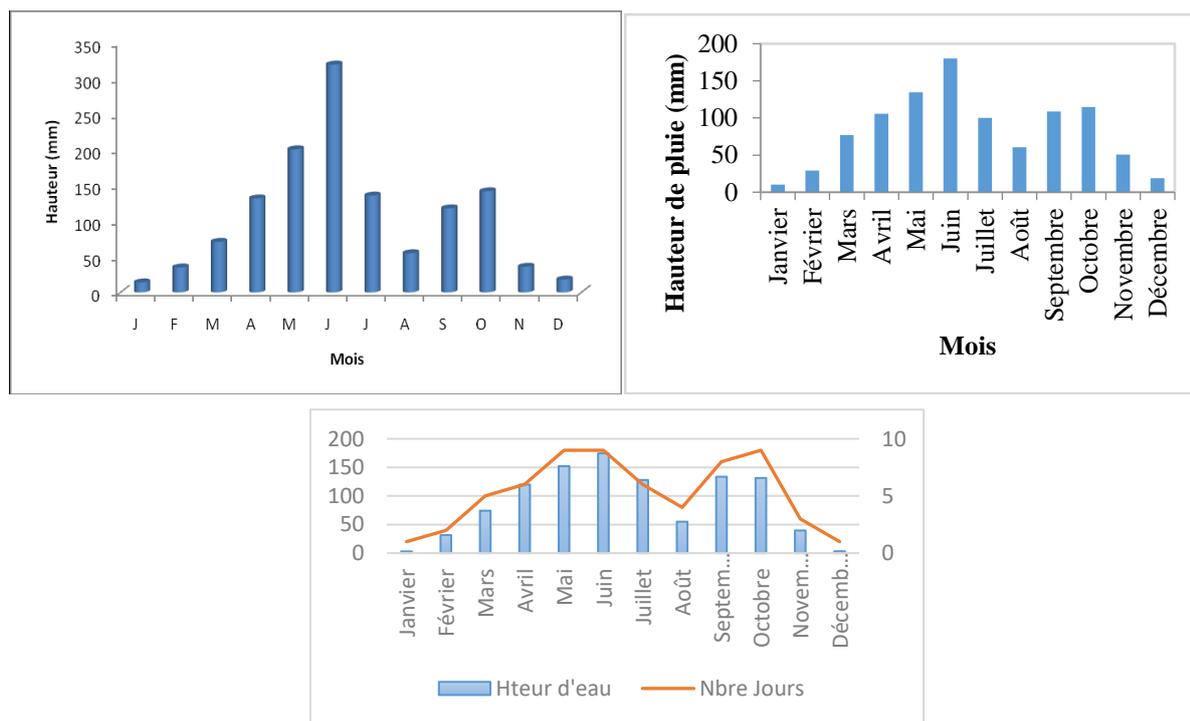


Figure 8 : Evolution des régimes pluviométriques du sud-Bénin

Source : ASECNA, 2018

L'analyse de la figure 8 fait constater que les régimes pluviométriques des milieux récepteurs indiquent qu'ils appartiennent à un climat subéquatorial qui est caractérisé par deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La pluviométrie moyenne annuelle est voisine de 1 200 mm, dont 700 à 800 mm pour la première saison pluvieuse et 400 à 500 mm pour la seconde saison des pluies. On note une diminution du niveau des précipitations du Nord vers le Sud et de l'Est vers l'Ouest.

6.1.2.2. Caractéristiques pédologiques

Sur le plan pédologique, le Bénin est caractérisé essentiellement par des sols ferrallitiques, ferrugineux tropicaux lessivés, sols ferrugineux tropicaux appauvris. A ces types de sols, s'ajoutent les sols des secteurs de dépression dominés par les vertisols et les sols hydromorphes. Ces sols sont de texture argilo-sableuse. Leur profil comporte un ensemble d'horizons sableux et sablo-limoneux de 30 à 70 cm d'épaisseur. Ils sont chimiquement très riches et possèdent des réserves minérales très satisfaisantes pouvant supporter encore l'agriculture sur plusieurs décennies (CENAP, 1982).

Les différents types de sols rencontrés sur l'ensemble des dix départements du milieu d'étude sont :

- sols ferrugineux tropicaux lessivés à engorgement de profondeur sont assez perméables en surface avec une conductivité hydraulique de 4 à 6 cm.h⁻¹, mais en profondeur elle baisse sensiblement pour atteindre 2 ou 3 cm.h⁻¹. Leur réserve hydrique est de 40 mm dans les 30 cm et 120 mm en profondeur. Les sols ferrugineux tropicaux lessivés mal drainés ont une profondeur souvent faible (< 1 m) à cause de l'hydromorphie ou de la charge graveleuse importante. La perméabilité est moyenne (2-3 cm/h) en surface et médiocre (~ 1 cm/h) en profondeur et la réserve hydrique de 70 à 90 mm. En dehors de ces types de sols, des sols appauvris, des sols hydromorphes lessivés, des sols bruns eutrophes, hydromorphes, sur roches basiques, des sols minéraux bruts sur cuirasse et enfin des sols ferrallitiques moyennement désaturés, sont également présents. En effet, les caractéristiques de ces derniers types de sols pourraient constituer une contrainte physique au transfert hydrique vers les réservoirs souterrains (Ouorou Barrè, 2014).
- sols ferrallitiques sont des formations argilo-sableuses à structure nette et poreuse dans les horizons supérieurs et profonds. Le coefficient d'infiltration est de 87,4 %, quand ces sols sont labourés et de 76,8 % quand ils sont recouverts de végétation. L'horizon superficiel est appauvri, il comprend 5 à 10 % d'argile. Ce sont des sols fertiles mais très sensibles à la dégradation d'origine anthropique et à l'érosion ;
- sols hydromorphes ou sols noirs (vertisols) assez fertiles, subissent un engorgement en période pluvieuse et deviennent plus ou moins asphyxiants. Le coefficient d'infiltration moyen est égal à 36,3 % en saison pluvieuse. En saison sèche, ils présentent de larges fentes de rétention en se desséchant. Ces sols sont fréquemment inondés, ils présentent un fort enherbement et des difficultés de labour (INRAB, 1995). La figure 9 illustre les types de sols rencontrés dans les localités concernées par le présent projet au sud-Bénin.

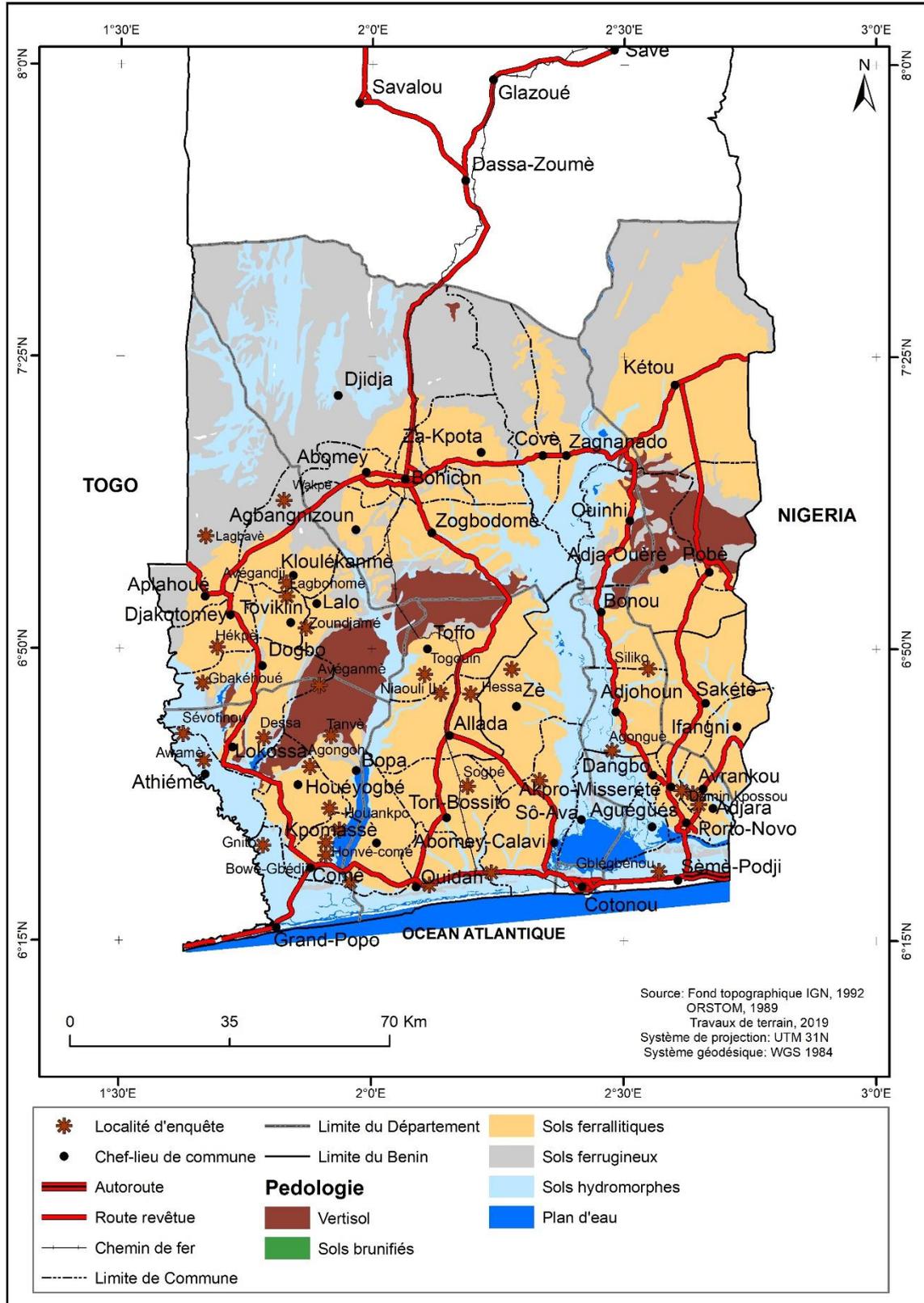


Figure 9 : Caractéristiques pédologiques des milieux récepteurs

L'analyse de la figure 9 montre que les milieux récepteurs sont composés de 15 % de sols hydromorphes.

6.1.2.3. Aspects hydrographiques

Les fleuves Ouémé, Couffo et Mono constituent les plus importants cours d'eau du milieu récepteur du projet, ils sont alimentés par des cours d'eau à régime saisonnier. Ce sont pour la plupart des affluents et sous affluents. Les installations électriques à mettre en place ne traversent aucun des cours d'eau du milieu récepteur du projet.

La figure 10 présente les caractéristiques hydrographiques des milieux récepteurs de l'électrification rurale.

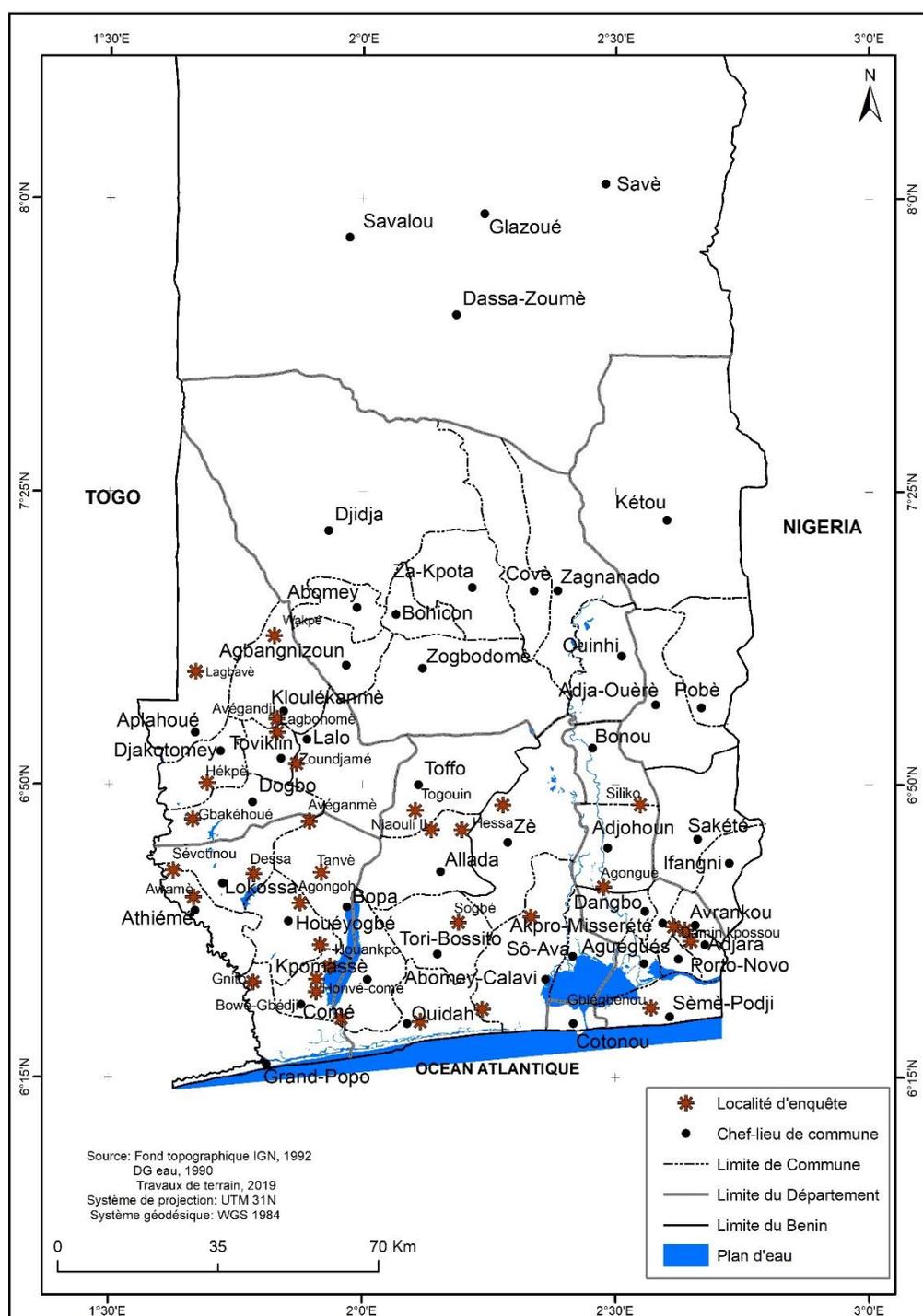


Figure 10 : Carte du réseau hydrographique

6.1.2.4. Caractéristiques des formations végétales et fauniques observées dans les milieux récepteurs du projet

Le couvert végétal au Bénin est caractérisé par la savane boisée, des îlots de forêts et des galeries forestières. Les galeries forestières sont constituées des espèces comme : *Hexalobus crispiflorus*, *Pouteria alnifolia*, *Berlinia grandiflora*, *Cola gigantea*, *Lecaniodiscus cupanioides*, *Napoleona vogelii*, *Pterocarpus santalinoides*. Elles sont cependant en voie de dégradation à cause de l'exploitation du bois et des activités agricoles (Yabi, 2008). Dans les forêts denses, on retrouve : *Antarisafricana*, *Pterocarpaceae*, *Vitex doniana*, *Anogeisusleiocarpus*, *Azelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Adansoniadigitata* (baobab), *Parkiabiglobosa* (nééré), *Danielliaoliveri* (copalier africain), *Prosopisafricana* (*Prosopis*) *Lophiralanceolata*, etc.

Dans les savanes, les espèces rencontrées sont *Nauclea latifolia* (pêcher de guinée), *Newbouldialaavis* (Hysope africaine), *Azeliaafricana* (Haricot acajou), *Panicum maximum* (herbe de guinée), *Detarium microcarpum*, *Erythrophleum africana*, *Borassus aethiopicum*, *Pennisetumpolystachyon* (herbe à éléphant) de la basse strate très préférée par la faune. Certaines espèces ont été introduites, avec par endroits des plantations de *Tectona grandis* (tecks) et de palmiers à huile. Mais, les contraintes climatiques et les actions anthropiques en cours constituent une menace sur les formations végétales naturelles. L'augmentation des températures et la mauvaise répartition des précipitations modifient le cycle biologique des espèces. Les interrelations entre les espèces sont menacées. Aussi assiste-t-on à une disparition progressive des forêts qui affectera certainement les paramètres climatiques (Sinsin et Kampmann, 2010).

Dans le cadre de cette étude d'impact environnementale et sociale, la visite environnementale réalisée sur les itinéraires du projet dans chacune des localités concernées, a permis de recenser les différentes espèces dans les différentes emprise du projet :

- ➔ **pour le département de l'Atlantique, 75 pieds d'arbres** dont 30 Acacias; 14 Bananiers; 1 Iroko; 1 Agbokoutin. 4 Cocotiers; 1 Bambou; 8 Manguiers; 2 Fofitin; 1 Goyavier; 3 Pommiers; 1 Baobab; 1 Gbèhôtin; 1 Azonvovoétin; 1 Kpatin; 2 Orangers; 2 Avlotin; 2 Colatiers ;
- ➔ **pour département du Couffo, 1417 pieds d'arbres** dont 14 Neem; 4 Colatiers; 3 Orangers; 1 Kpatin; 5 Acacia; 1 Alloviaton; 250 Palmiers; 4 Courges; 1096 Tecks; 4 Pommiers, 1 Baobab; 3 Vounvountin en fongbé; 10 Eucalyptus; 18 Moringa; 2 Manguiers, 1 Caïlcédra ;
- ➔ **pour le Département du Mono, 888 pieds d'arbres** dont 29 Manguiers; 37 Bananiers; 120 Tecks; 25 Cocotiers; 548 Palmiers; 14 Neem; 2 Iroko; 3 Papayers; 2 Colatiers; 1 Oranger; 2 Eucalyptus; 1 Flamboyant; 95 Acacias; 9 Zangada et
- ➔ **pour le département de l'Ouémé, 122 pieds d'arbres** dont 50 Palmiers ; 62 Eucalyptus ; 1 Moringa ; 7 Manguiers ; 2 Orangers.

Au total, 2502 pieds d'arbres à vocation économique se situent dans l'emprise de l'itinéraire du projet. Ils seront donc abattus lors des travaux de dégagement de l'emprise. Or, ces arbres jouent un rôle très important non seulement dans la préservation de l'environnement, mais également, constituent des biens économiques pour les populations locales. Il serait très intéressant de reconstituer cette flore sur un autre site identifié de commun accord avec les Préfets concernés par le projet.

La figure 11 montre l'occupation du sol des milieux récepteurs du projet avec la répartition des formations végétales.

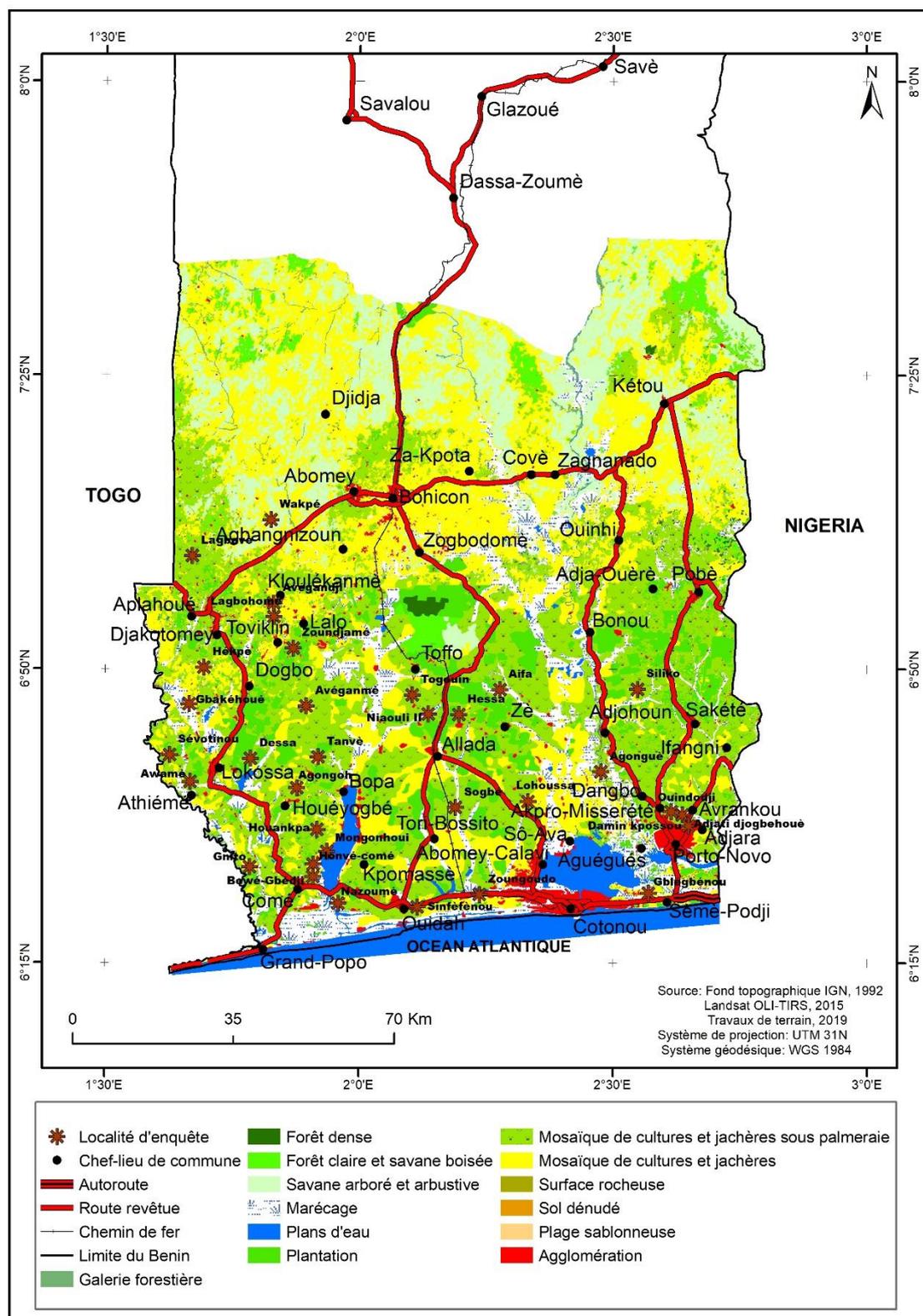


Figure 11 : Carte d'occupation du sol des milieux récepteurs du projet

L'analyse de la figure 11 montre que dans les milieux récepteurs, la steppe arbustive du Nord fait progressivement place vers le Sud à une steppe arborée et à la savane. Les espèces courantes de ce secteur sont : *Acacia laeta*, *Acacia nilotica varadansoni*, *Acacia senegal*, *Balanites aegyptiaca*, *Bauhinia rufescens*, *Boscia salicifolia*, *Capparis tomentosa*, *Commiphora*, etc. Les taux de régression des formations végétales au Bénin ont été partout significatifs au cours des deux dernières décennies. La dégradation des formations forestières est due à la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis, aux feux de végétation et incendies de forêts, au prélèvement incontrôlé du bois (bois-énergie, carbonisation, bois d'œuvre, etc.) et aux pratiques agropastorales.

La protection des espaces forestiers et le reboisement devraient permettre de piéger une quantité importante de carbone dans le sol, et peut atténuer à terme les changements climatiques.

6.2. Caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur du projet

6.2.1. Déclinaison administrative des zones d'intervention du projet

Les milieux récepteurs sont composés de 34 localités de 24 Communes réparties dans trente-deux (32) arrondissements et quatre (04) départements du sud-Bénin (tableau 6).

Tableau 6 : Déclinaisons administratives des 34 localités concernées par le projet

N°	Départements	Communes	Arrondissements	Localités	Linéaire HTA et Mixte (m)	Coordonnées géographiques
1	COUFFO	LALO	LOKOGBA	ZOUNDJAME	2800	N 06°52'12.8" E 01°52'25.1"
2			HLASSAME	ADJAGLIMEY	-	N 06°53'47.5" E 01°56'24.8"
3		TOVIKLIN	HOUEGOGLI	LAGBAHOME	2200	N 06°57'06.1" E 01°47'36.8"
4		APLAHOUE	GODOHOU	WAKPE	8277	N 07°10'09.2" E 01° 47' 49.9"
5			DEKPO	LAGBAVE	105	N 07°03'29" E 01°40'14.9"
6		DJAKOTOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE	40	N 06°50'10.1" E 01°41'38.9"
7		DOGBO	DEVE	GBAKEHOUE	800	N 06°45'47.4" E 01°39' 56"
8		KLOUEKANME	AYAHOHOU	AVEGANDJI	1200	N 06°57'49.2" E 01°49'53.1"
	TOTAL COUFFO			8	-	
9	MONO	COME	COME	HONVE COME	5600	N 06° 24' 37.6" E 01° 53' 22.9"
10			AKODEHA	BOWE GBEDJI	500	N 06° 24' 37.6" E 01° 53' 22.9"
11		MONGONHOU		70	N 06° 28' 15.0" E 01° 56' 13.1"	
12		LOKOSSA	HOUIN	DESSA	1110	N 06°40'14" E 01°47'58"
13		ATHIEME	ADOHOUN	SEVOTINO	1147	N 06°39'54" E 01°36'51"
14			ATHIEME	AWAME	50	N 06°36'32" E 01°40'4"
15		BOPA	LOBOGO	TANVE	100	N 06°40'30,08" E 01°55'45,15"

N°	Départements	Communes	Arrondissements	Localités	Linéaire HTA et Mixte (m)	Coordonnées géographiques
16			YEGODOE	AVEGAME	4600	N 06°46'8,05" E 01°53'58,96"
17		GRAND-POPO	SAZOUÉ	GNITO	100	N 10° 32' 01.9" E 02° 21' 23.3"
18		HOUEYOGBE	DOUTOU	DOUTOU AGONGO	13250	N 06°46'8,05" E 01°53'58,96"
19			DAHE	HOUANKPA	680	N 06°29'6,92" E 01°55'43,99"
TOTAL MONO				11		
20	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	GLO-DJIGBE	LOHOUSSA	2520	N 06° 34' 11.7" E 02° 19' 59.6"
21		ZE	KOUNDOKPOE	AIFA	-	N 06° 47' 33.1" E 02° 16' 39.3"
22		OUIDAH	PAHOU	ZOUNGOU DO	1300	N 06° 23' 08.5" E 02° 14' 14.9"
23				AHOUCONDJI (SIFEFE NOU)	1400	N 06° 21' 39.5" E 02° 06' 53.9"
24		ALLADA	AHOUANNO NZOUN	HESSA	860	N 06°43' 30,7" E 02° 12' 14,0"
25			ATTOGON	NIAOULI II	3800	N 06° 45' 48,6" E 02° 07' 49,8
26		TOFFO	DJANGLANME	TOGOUIN	1191	N 06° 46' 52,8" E 02° 05' 07.7"
27		KPOMASSE	AGBANTO	NAZOUME	4245	N 06° 22' 04.1" E 01° 57' 31.9"
28		TORI-BOSSITO		TORI-CADA	SOGBE	4997
TOTAL ATLANTIQUE				9		
29	OUEME	DANGBO	HOUEDOMEY	AGONGUE	2070	N 06°37'04" E 02° 28' 62"
30		ADJOHOUN	AWONOU	SILIKO	11686	N 06°47' 36" E 02°32' 47"
31		SEME-PODJI	DJEFFA	GBEGBONON	60	N 06°23' 32" E 02°34' 18"
32		ADJARRA	HONVIE	ADJATI-DJOGBEHOUE	450	N 06°32' 25" E 02°37' 05"
33		AVRANKOU	DJOMON	DAMIN-KPOSSOU	2100	N 06° 32' 38.1" E 02° 38' 12.2"
34			ATCHOUKPA	OUIINDODJI	2100	N 06°34' 34" E 02°57' 44"
TOTAL OUÉMÉ				6		
	4 Départements	24 communes	32 arrondissements	34 localités		

Source : ABERME, mars 2019

6.2.2. Populations des localités bénéficiaires du projet

Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE, 2013), les populations des milieux récepteurs du projet d'électrification sont en pleine croissance démographique (tableau 7).

Tableau 7 : Effectif de la population totale, masculine et féminine des milieux récepteurs du projet

N°	Localités	Population totale	Population masculine	Population féminine
1	ZOUNDJAME	3 133	1 453	1 680
2	ADJAGLIMEY	4 259	2 015	2 244
3	LAGBAHOME	1 425	683	742
4	WAKPE	4 770	2 213	2 557
5	LAGBAVE	4 567	1 994	2 573
6	HEKPE	4 357	1 983	2 374
7	GBAKEHOUE	5 843	2 727	3 116
8	AVEGANME	4 351	1 911	2 440
9	HONVE COME	1 633	815	818
10	BOWE GBEDJI	2 384	1 149	1 235
11	MONGONHOU	2 355	1 225	1 130
12	DESSA	2 583	1 321	1 262
13	SEVOTINO	2 621	1 245	1 376
14	AWAME	1 367	647	720
15	TANVE	1 570	801	769
16	AVEGAME	1 433	715	718
17	GNITO	1 571	784	787
18	DOUTOU AGONGO	1 890	908	982
19	HOUANKPA	2 630	1 261	1 369
20	LOHOUSSA	1 757	866	891
21	AIFA	2 568	1 224	1 344
22	ZOUNGOUDO	519	248	271
23	AHOUCONDJI (SIFEFENOU)	2 096	1 069	1 027
24	HESSA	2 799	1 392	1 407
25	NIAOULI II	1 525	757	768
26	TOGOUIN	2 292	1 046	1 246
27	NAZOUME	357	200	157
28	SOGBE	1 857	930	927
29	AGONGUE	3 100	1 533	1 567
30	SILIKO	2 543	1 208	1 335
31	GBEGBONON	9 224	4 633	4 591
32	ADJATI- DJOGBEHOUE	2 633	1 253	1 380
33	DANME-KPOSSOU	1 325	633	692
34	OUIINDODJI	5 250	2 650	2 600
	Total	94 587	45 492	49 095

Source : INSAE, 2013

Il ressort de l'analyse du tableau 7 que, 94 587 personnes dont 45 492 personnes masculines et 49 095 personnes féminines seront impactées positivement par l'électrification des 24 Communes réparties dans les quatre (04) départements.

6.2.3. Groupes socio-culturels dans les milieux récepteurs

Plusieurs groupes socio-culturels cohabitent dans les milieux récepteurs. Les milieux récepteurs sont composés en majorité des Aïzo et apparentés (50,5 %) et des Fons (36,4 %). On y rencontre aussi d'autres minorités comme les Peulh (3,4 %), les Otamari (3,4 %), les Adja (1,7 %), les Lokpa (1,4 %), les Bariba (0,6 %), les Dendi (0,4 %). Par ailleurs, les autres groupes socio-culturels non définis y font 2,2 %.

6.2.4. Activités économiques des populations

Les activités économiques qui occupent le plus grand nombre d'actifs dans les localités bénéficiaires du projet d'électrification sont l'agriculture (47 %), le commerce (29 %), la pêche (11 %), l'élevage (5 %), le transport terrestre (4 %) et fluvial (1 %). En plus de ces activités s'ajoutent, la chasse, et quelques activités industrielles (3 %).

L'agriculture est caractérisée par le développement des cultures vivrières (maïs, niébé, riz, etc.) ; lesquelles sont associées à d'autres telles que les légumineuses. Le mode d'exploitation des terres reste encore traditionnel (culture itinérante sur brûlis) et les principales spéculations rencontrées dans les systèmes de cultures sont le coton, le maïs, le riz, le manioc, la patate douce, le niébé, le soja, l'arachide et quelques cultures maraîchères. La disponibilité de l'énergie électrique permettra aux agriculteurs de procéder à l'irrigation agricole et de pouvoir améliorer leur système de transformation des produits agricoles en utilisant des machines adaptées.

La production industrielle est dominée par les transformations agro-alimentaires (les jus d'ananas, de orange, de tamarin, etc. La disponibilité de l'énergie électrique ou l'amélioration des capacités énergétiques permettrait d'augmenter les rendements des productions industrielles et de ce fait l'augmentation des chiffres d'affaires des acteurs.

Par ailleurs, plusieurs groupements ou associations ont été recensés dans les localités parcourus. Le tableau ci-après présente le point de ces groupements avec leurs activités.

Tableau 8 : Répartition des groupements d'activités économiques dans les milieux récepteurs du projet

N°	Départements	Communes	Localités	Groupements	Activités menées
1	COUFFO	LALO	ZOUNDJAME	Groupement de Brodeurs	Broderie électrique
				MIAVANO	Transformation du manioc
2			ADJAGLIMEY	LONNAVA	Transformation du manioc
3		TOVIKLIN	LAGBAHOME	WEDAGNON I	Transformation du manioc
4		APLAHOUE	WAKPE	WAGNON	Production de farine de manioc

N°	Départements	Communes	Localités	Groupements	Activités menées
5	MONO	LAGBAVE	LAGBAVE	ENANGNON	Production de farine de manioc
				GMPC 1, GMPC 2	Production de farine de manioc, production de fromage, fabrication de savon
6		DJAKOTOMEY	HEKPE	FAFAWA, TCHEKE	Epargne, crédit, balayage
7		DOGBO	GBAKEHOUE	AGBENONDJOU	Transformation du manioc
				TOGNIVIADJI	Transformation des noix de palme
				NONVISSILELE	Epargne, crédit
8		KLOUEKANME	AVEGANDJI	LONLONGNON	Transformation du manioc en gari
9		COME	HONVE COME	GBENONDJOU	Transformation et commercialisation du manioc
10	BOWE GBEDJI		Paysage épanoui	Elevage, agriculture, transformation de manioc	
11	LOKOSSA	DESSA	MIKPLEGBEDOKPO	Agriculture, Cotisation, Epargne	
			Projet élevage sans frontière	Elevage de Moutons, de Poulets	
12	ATHIEME	SEVOTINOUE	AFFOSSOGBE	Cotisation, tontine, aide mutuelle	
13		AWAME	AVEC (Association Villageoise d'Epargne et de Crédit)	Cotisation, Epargne, petits commerces	
			GBEGNON	Agriculture	
14	BOPA	TANVE	EDJROMINDE, JESUVIVI,	Transformation et commercialisation du manioc ;	
			MEDEDJRO,	Commerce de produits vivriers	
15		AVEGAME	NONVIDJEKPO	Transformation et commercialisation du manioc	
16	GRAND-POPO	GNITO	OUABOGNON	Transformation des noix de palme, préparation de savon	

N°	Départements	Communes	Localités	Groupements	Activités menées
17		HOUEYOGBE	DOUTOU AGONGO	GBENAGNON	Transformation de produits agricole, Commerces, Elevage
18			HOUANKPA	SONANGNON	Jardinage, élevage
				GBEVIVE et GBEDOKPO	Transformation et commercialisation des produits agricoles
24		ALLADA	HESSA	GBENONKO	Tontine ; transformation du manioc en gari
25			NIAOULI II	AYIDEKON	Fabrication du fromage, transformation du soja
26		TOFFO	TOGOUIN	WABA, MISSIMAHOU	Transformation du manioc en gari simple et en gari sucré
27		KPOMASSE	NAZOUME	NONVISSI	Elevage, Jardinage, Pêche
28		TORI-BOSSITO	SOGBE		
29	OUEME	DANGBO	AGONGUE	HAGBEGNON	Cotisation, assistance sociale
30		ADJOHOUN	SILIKO	AÏDEGO	Production de Riz et de l'huile de palme
31		SEME-PODJI	GBEGBONON	MIKPLEDOALO	Tontine
33		AVRANKOU	DAMIN-KPOSSOU	MANSAVO	Fabrication d'huile rouge, Transformation du manioc en gari

Source : Données de terrain, avril 2019

6.2.5. Indicateurs de pauvreté dans le milieu

Le niveau de pauvreté et les caractéristiques des habitations sont les principaux indicateurs considérés pour l'analyse des indicateurs socio-économiques des milieux récepteurs.

6.2.5.1. Pauvreté monétaire dans le milieu récepteur du projet

La pauvreté monétaire se rapporte à une consommation en deçà d'un seuil jugé minimal pour satisfaire les besoins de base. Au Bénin, les seuils de pauvreté ont été déterminés à partir des Enquêtes Modulaires Intégrées sur les Conditions de Vie des Familles (EMICoV). Elles ont été réalisées en 2011 et 2015 pour toutes les Communes du pays suivant les méthodes fondées sur les besoins alimentaires (2400 kilocalories par équivalent adulte et par jour) et pour les besoins non alimentaires (tableau 10).

Tableau 9 : Seuils de pauvreté par département concerné entre 2011 et 2015

Années Départements	2011			2015		
	Po (%)	Pi	P2	Po (%)	Pi	P2
Atlantique	39,01	0,115	0,048	41,34	0,13	0,06
Couffo	46,58	0,133	0,056	49,31	0,23	0,15
Mono	43,53	0,113	0,042	46,83	0,20	0,12
Ouémé	25,43	0,061	0,023	27,55	0,12	0,07

Source : INSAE, EMICoV 2011 et 2015

L'analyse du tableau 9 fait constater une disparité notoire par Département et par années considérées (2011 et 2015). En effet, en 2011, la pauvreté a touché respectivement dans les Départements de Atlantique, du Couffo, du Mono et de l'Ouémé près de 40 %, plus de 46 %, plus de 43 % et plus de 25 % de la population desdits Départements.

En 2015, la pauvreté a touché respectivement dans les Départements de Atlantique, du Couffo, du Mono et de l'Ouémé plus de 41 %, près de 50 %, plus de 46 % et plus de 27 % de la population desdits Départements. Le tableau 10 présente les indices de pauvreté monétaire par département entre 2011 et 2015.

Tableau 10 : Indices de pauvreté monétaire par département entre 2011 et 2015

Années Départements	2011			2015		
	P0 (%)	P1	P2	P0 (%)	P1	P2
ATLANTIQUE	39,01	0,115	0,048	41,34	0,13	0,06
COUFFO	46,58	0,133	0,056	49,31	0,23	0,15
MONO	43,53	0,113	0,042	46,83	0,20	0,12
OUEME	25,43	0,061	0,023	27,55	0,12	0,07

Source : INSAE, EMICoV, 2015

L'incidence de pauvreté monétaire est estimée à 35,1 % pour le Bénin dont 39,1 % en milieu rural et 30,8 % en milieu urbain. Il faut souligner que cette pauvreté se manifeste différemment dans les Communes bénéficiaires de l'électrification rurale. Aussi, la pauvreté est-elle prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Grâce à l'électrification le taux de pauvreté pourrait baisser du fait de l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, la disponibilité énergétique va permettre d'accroître les chiffres d'affaire des différentes catégories socioprofessionnelles d'acteurs des milieux récepteurs à travers l'amélioration de leur performance.

6.2.5.2. Pauvreté non monétaire dans le milieu récepteurs du projet

La pauvreté non monétaire a connu une baisse substantielle de 9 points, passant de 39,6 % en 2007 à 30,85 % en 2009. Cette baisse résulte des différentes actions menées par le Gouvernement au cours de la période 2007-2009 pour l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Ces actions concernent notamment, la construction des points d'eau et des infrastructures scolaires. La pauvreté non monétaire se réfère aux conditions de vie et au patrimoine des familles. Compte tenu des données disponibles, seuls les aspects liés à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement ont été présentés.

6.2.6. Education

Le niveau d'instruction d'une population est un élément important qui contribue à l'amélioration des conditions de vie non seulement du ménage mais aussi de la société toute entière. Mieux, l'éducation est un facteur déterminant de la pauvreté. L'analyse de la scolarisation se base sur le taux brut de scolarisation et l'indice de parité entre fille et garçon. Le premier traduit la capacité d'un système éducatif à accueillir les enfants d'âges scolarisables et le second reflète l'état de la scolarisation des filles par rapport aux garçons.

Les résultats montrent que 48,1 % de la population n'ont aucun niveau d'instruction et 51,2 % de la population ont moins de 5 ans d'années d'étude. La répartition par sexe des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction indique que 42,4 % de la population masculine n'a aucun niveau d'instruction contre 55,6 % au niveau de la population féminine.

Globalement quelques soient les variables d'identification (milieu/sexe), on compte peu d'individus ayant atteint un niveau d'instruction élevée (secondaire et supérieur). En effet, le taux d'instruction diminue considérablement lorsqu'on tend vers le niveau supérieur (33,7 % pour le niveau primaire et 1,9 % pour le supérieur).

Les départements concernés voire les communes ont un taux élevé de non instruits qui varie entre 81,4 % et 66,8 %. Globalement, l'ensemble du milieu récepteur du projet est caractérisé par un faible taux net de scolarisation (88,55 %) selon EMICoV (2011).

6.2.7. Santé

L'accès aux soins de santé par les populations des localités situées dans l'emprise des lignes à construire est insuffisant (EMICoV, 2011). Le taux moyen d'accès aux soins de santé dans ces localités est de 26,72 %. Ainsi, les populations du secteur d'étude ont un accès insuffisant aux soins de santé primaire. De même, dans toutes les localités, on note une grande insuffisance de personnel soignant et d'infrastructures sanitaires. Toutefois, les centres de santé du milieu récepteur du projet seront électrifiés si le projet arrivait à être réalisé.

6.2.8. Habitat

L'habitat dans les secteurs du projet est essentiellement de type dispersé en zone rurale et groupé dans les chefs-lieux des arrondissements. Dans ces localités, on distingue deux catégories d'habitations à savoir :

- les habitations traditionnelles et
- les habitations semi-modernes.

6.2.8.1. Habitations traditionnelles

Les habitats traditionnels sont des constructions en matériaux locaux : murs en terre battue ou en terre de barre pétrie, toiture en paille ou en claie ou en tôle (planche 2).



Planche 2 : Types d'habitats traditionnels des milieux récepteurs

Source : Enquêtes SGM et AERAMR-Conseil, Avril 2019

Les habitats traditionnels présentés à la planche 2 sont des habitats se trouvant dans les milieux récepteurs. Ils appartiennent à des personnes vulnérables du fait de leur situation financière non reluisante. Toutefois, la mise en œuvre du projet d'électrification dans les milieux ruraux permettrait aux populations d'avoir de l'énergie moderne dans leurs concessions.

6.2.8.2. Habitations semi-modernes

La construction des habitations semi-modernes dans les localités bénéficiaires du projet est faite à l'aide d'une association de matériaux traditionnels et modernes (planche 3).



Planche 3 : Habitats semi-modernes des milieux récepteurs

Source : Enquêtes SGM et AERAMR-Conseil, Avril 2019

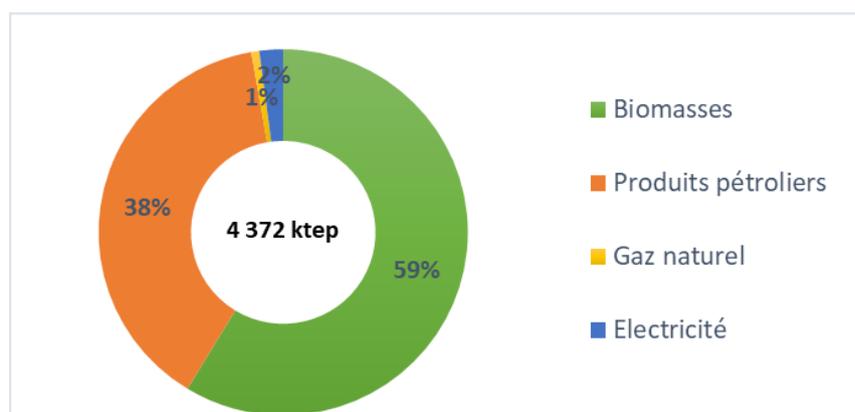
Les habitats semi-modernes des milieux récepteurs présentés à la planche 3 seront probablement électrifiés dans le milieu récepteur si le projet arrivait à être réalisé.

6.2.9. Situation énergétique nationale

Les approvisionnements, la transformation et la consommation finale sont les trois principales composantes du bilan énergétique.

Selon le rapport du Système d'Information Énergétique du Bénin (SIE, 2017), l'approvisionnement total net en énergie du Bénin en 2015 s'élève à 4 372,2 ktep contre 3786,3 ktep en 2010, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,9 % au cours de la période.

La structure de l'approvisionnement montre la prépondérance de la biomasse-énergie (59%) produite localement et des produits pétroliers (38%) entièrement importés. Les parts relatives de l'électricité (2%) et du gaz naturel (1%) sont extrêmement faibles.



La biomasse en 2015 représente près de 60 % de l'approvisionnement total net. Le gaz et l'électricité importés ne représentent que 3 % des approvisionnements nets.

Figure 12 : Structure de l'approvisionnement net d'énergie en 2015

Source des données : SIE, 2017

L'évolution des approvisionnements au cours de la période 2010-2015 montre que :

- la biomasse énergie représente 2 038 ktep en 2010 et 2 566 ktep en 2015, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 4,7 % ;
- les produits pétroliers sont passés de 1 676 ktep en 2010 à 1 684 ktep en 2015 soit une quasi stabilité au cours de la période qui s'explique en grande partie par la baisse de la consommation du pétrole lampant.
- l'électricité a connu un fort taux de croissance en passant de 80,4 ktep en 2010 à 90,6 ktep en 2015 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,6 % sur la période.

6.2.9.1. Taux d'électrification

Le taux d'électrification exprime la population raccordée au réseau électrique. Il s'agit des ménages abonnés en basse tension par rapport au nombre total de ménages. Compte tenu des fortes disparités entre milieu urbain et rural, il est recommandé de calculer les taux d'électrification pour ces deux zones. Le tableau ci-après présente l'évolution du taux d'électrification au niveau national, urbain et rural.

Tableau 11 : Taux d'électrification 2010-2015

Taux d'électrification (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Niveau national	25,5	26,0	26,3	26,8	27,3	27,7
Milieu urbain	47,8	48,5	48,4	48,3	49,1	49,7
Milieu rural	3,4	3,6	4,3	5,8	6,0	6,3

Source des données : SIE, 2017

L'analyse du tableau 11 témoigne de ce que les milieux ruraux sont les moins électrifiés. Le présent projet est donc le bienvenu pour corriger un tant soit peu cet état de chose.

6.2.9.2. Taux de couverture

Le taux d'électrification nationale est passé de 25,5 % en 2010 à 27,7 % en 2015 représentant le raccordement de 113 415 nouveaux ménages au réseau de distribution de la SBEE, soit une moyenne annuelle de 22 683 abonnés sur la période. Il convient de remarquer que le taux d'accès à l'électricité des ménages peut être plus élevé dans la mesure où le taux d'électrification ne prend pas en considération la sous location c'est-à-dire les ménages ayant accès à l'électricité mais qui ne sont pas abonnés de la SBEE. Au cours de la période, le taux d'électrification nationale a connu une progression relativement faible. L'évolution du taux d'électrification au niveau national est illustrée par la figure 13.

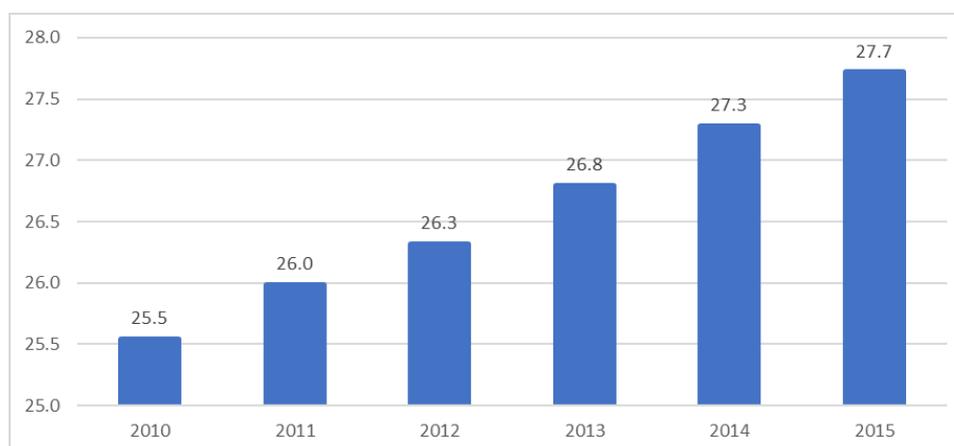


Figure 13 : Evolution du taux d'électrification nationale (%) 2010-2015

Source des données : SIE, 2017

L'examen de la figure 10 prouve que le taux d'électrification est en progression même si cette évolution croissante n'est pas importante, le taux d'électrification n'est pas statique.

6.2.9.3. Taux de desserte

Le taux de desserte est la proportion de la population desservie. L'évolution du taux de desserte en électricité au niveau national, en milieu urbain et milieu rural est présentée dans le tableau 12.

Tableau 12: Taux de desserte 2010-2015

Taux de desserte (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Niveau national	53,9	55,5	54,7	58,1	59,2	60,4
Milieu urbain	100	100	100	100	100	100
Milieu rural	16,8	19,8	18,3	24,5	26,5	28,6

Source des données : SIE, 2017

L'analyse du tableau 12, montre que le milieu rural est le moins desservi sur le plan national. Cet état de chose n'est pas de nature à favoriser le développement des milieux ruraux.

7. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

Le projet d'électrification des 34 localités rurales du Bénin donnera forcément lieu à des risques et opportunités divers. Dans le cadre de la présente étude, une description des enjeux potentiels est nécessaire et permettra de mieux caractériser les impacts et sources d'impacts potentiels aussi bien positifs que négatifs.

Les enjeux majeurs feront donc de ce fait l'objet, d'une analyse et peuvent être groupés en quatre (4) catégories : les enjeux bio physiques, les enjeux socio-économiques ; les enjeux d'ordre sanitaire et sécuritaire et les enjeux d'ordre politique.

7.1. Enjeux biophysiques

Les enjeux biophysiques concernent :

La modification du paysage des localités : Le paysage que présente les localités actuellement composé des plantations et des champs sera modifié avec les installations du projet (implantation des poteaux, mise en place des réseaux...).

La possibilité de perte de ressources végétales : les activités de débroussaillage, de déboisement et d'installation des réseaux divers vont influencer sur la perte des espèces végétales des milieux récepteurs. De plus, la présence des arbres tels que : le baobab, l'iroko est un enjeu majeur méritant une attention particulière. Au total, 2502 arbres à valeur économiques seront affectés.

La conservation de la diversité biologique : Le projet dans sa mise en œuvre permettra de sauvegarder certaines espèces floristiques et faunique vue son aspect linéaire.

La conservation de la qualité du sol et de l'eau : La qualité du sol et de la ressource en eau sera en majorité préservée du fait de la non profondeur des fouilles pour l'implantation des poteaux.

7.2. Enjeux socio-économiques

- **La préservation des biens matériels** : Le projet étant donné sa nature préservera certains biens des populations bénéficiaires.
- **Le risque de perte des arbres à valeur économique et perturbation des activités** : Certains arbres à valeurs économique vont être affectés. Aussi, certaines populations locales risqueront de voire perturber leurs activités.
- **Les opportunités d'emplois et de gain pour les populations locales**. Ce projet à coup sûr doit nécessiter le recrutement de la main d'œuvre locale et la création d'activités génératrices de revenus à travers la naissance de petits commerces pour les femmes.
- **La réduction du taux de chômage** : Les jeunes soudeurs et électriciens des différentes localités du projet pourront exercer leur métier avec une grande satisfaction après la réalisation des travaux.

7.3. Enjeux d'ordre sanitaire

La réalisation de ce projet pourrait également menacer **la santé de la population environnante** : ce type d'enjeu fait partie de la santé publique. En effet, le projet pourrait engendrer le risque d'accroissement et d'élévation du taux de prévalence du VIH/SIDA, IST. Il importe que des mesures soient prises pour réduire la fréquence ou la multiplication de ces maladies.

7.4. Enjeux politiques

Le Bénin est parti des textes internationaux pour élaborer des politiques et stratégies au plan national. Les enjeux politiques majeurs liés à ce projet se résument aux éléments suivants :

- la préservation des zones humides qui sont d'une importance capitale pour le milieu ;
- la conservation de la biodiversité ;
- la lutte contre la dégradation et la pollution des sols et des eaux ;
- la conservation du couvert végétal ;
- le maintien et/ou l'amélioration du cadre de vie des populations.

D'une manière générale, les travaux d'installation des poteaux électriques notamment la construction de la ligne pourraient provoquer des modifications négatives dans les fonctions du milieu à travers les différentes dégradations qu'il aura engendré et auxquelles il faut trouver des mesures d'atténuations ou de compensations. En effet, dans la droite ligne du principe d'anticipation et de celui de précaution, il est souligné au point huit (8) du préambule de la Convention de Rio de 1992 sur la Diversité biologique que : « il importe au plus haut point d'anticiper et de prévenir les causes de la réduction ou de la perte de la biodiversité et s'y attaquer ».

La même Convention éditée en son principe 15 que : « pour protéger l'Environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommage grave et irréversible, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de la mesure effective visant à prévenir la dégradation de l'Environnement ».

8. PRÉSENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ÉTUDIÉES

8.1. Identification des alternatives

En vue d'éviter ou de minimiser les impacts sociaux et environnementaux, deux (02) variantes ont été analysées pour chacune des 34 localités rurales bénéficiaires du projet. Les activités faisant objet d'analyse des variantes concernent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tensions HTA (20 ou 33 KV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes Basses Tensions (BT) ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public.

Ces lignes et accessoires seront installées prioritairement dans la partie réservée dans les emprises des voies aux réseaux et voies diverses. L'identification et l'analyse des variantes ont été conduites suivant une approche multicritère d'analyse des coûts d'opportunité relative à chaque variante. Dans ce cadre, les paramètres considérés sont : l'environnement, le social, le coût et la faisabilité technique. Au niveau de chaque paramètre retenu, les variantes identifiées sont soumises à des critères tels que : **l'efficacité** (degré d'assurance pour atteindre l'idéal), **la rentabilité** (proportion de bénéfice ou d'avantage), **la durabilité** (la durée moyenne du profit) et **la pertinence** (caractère convenable et compatible de l'option par rapport aux priorités de la communauté). Pour l'appréciation proprement dit, un score sur une échelle allant de 1-3 est attribué à chaque option selon son importance.

Les deux (02) principales variantes analysées sont les suivantes :

1) Variante 1 : Le projet tel que proposé. Il s'agit de :

- la construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes aériennes mixtes (BT et MT) ;
- la construction de lignes aériennes Basse Tension (BT).

2) Variante 2 : Construction de lignes Moyennes Tension (HTA), de lignes mixtes et des lignes BT avec modification des itinéraires initialement proposés.

Les deux (02) variantes identifiées dans le cadre de cette analyse sont toutes faisables mais à des degrés divers. Dans ce cas, seule la description et l'analyse comparative de chaque alternative permet de déterminer l'importance de chaque option.

L'analyse de ces variantes a permis de suggérer celle qui présente le minimum de contraintes et de nuisances au plan environnemental, social et économique.

8.2. Description des variantes

8.2.1. Variante 1 : Construction des lignes électriques suivant les itinéraires initialement proposés (cas de base)

Dans le cadre de cette variante, le projet à mettre en œuvre, consiste à construire des lignes électriques suivant les itinéraires initialement proposés. Les lignes à construire sont prévues pour être construites sur les emprises des voies aux réseaux et voies diverses et qui relèvent du domaine public de l'état. L'infrastructure à construire sera utilisée pour fournir de l'énergie électrique aux ménages et aux entreprises dans les localités retenues. Cette variante est l'option de base retenue par l'ABERME. Les exigences qui optent pour la mise en œuvre de cette variante portent principalement sur les points suivants :

- réalisation des études de faisabilité technique et avant-projet des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées ;
- réalisation des plans d'électrification de chacune des 34 localités rurales ;
- existence des poteaux électriques et de lignes moyennes tension HTA dans certaines emprises initialement proposées ;
- analyse multicritère des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées lors des études de faisabilité technique et avant-projet. Cette analyse a permis de retenir des emprises qui présentent le minimum de contraintes au plan environnemental et social ;
- les emprises initialement proposées limitent au maximum des nuisances à causer à l'environnement et au social ;
- la maîtrise des formes de pollutions et nuisance pendant la réalisation du projet ;
- la maîtrise du risque d'augmentation du taux de prévalence des IST/VIH dans les localités (nécessité de sensibilisation) ;
- etc.

Sur le plan **environnemental**, le choix judicieux des emprises de construction des lignes a permis de limiter la destruction des plantations, d'éviter la destruction des forêts naturelles et de limiter également la perte de certains arbres à valeur socioéconomique. Sur le plan **socio-économique**, le choix des emprises des lignes à construire a permis d'éviter la destruction des habitations, de réduire les coûts de réalisation du projet en proposant la construction de la ligne de BT sur la MT existante.

En termes d'inconvénients, le choix de cette variante entraîne la perte de 2502 pieds d'arbres à vocation économiques.

Au vu des avantages qui caractérisent la variante1, elle se positionne comme la meilleure option qu'il faut adopter.

8.2.2. Variante 2: Construction de lignes avec modification des itinéraires initialement proposés

La présente variante consiste également à construire des différentes lignes électriques à la seule différence que les itinéraires initialement proposés se verront modifiés. L'adoption de la variante 2 comporte le même degré d'influences sur les composantes physiques et sociales de l'environnement voir plus que celui signalé au niveau de la variante 1.

Sur le plan **environnemental**, la modification des emprises des lignes à construire entrainera les risques de destruction potentielle des habitations, des espèces végétales et des forêts naturelles en cas de choix non optimal.

Sur le plan **socio-économique**, la modification des emprises des lignes à construire entrainera la reprise des différentes études (avec pour conséquence le retard dans la mise œuvre du sous-projet) et l'augmentation des dépenses supplémentaires liées à la reprise des différentes études.

Les avantages liés à cette variante sont entre autres la maîtrise des différents paramètres du projet et la connaissance approfondie sur ces différentes variantes.

La variante 2 ne semble pas être opérationnelle au regard des besoins qui se font sentir dans les localités initialement retenues.

9. RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE

L'analyse comparative des deux (02) variantes a consisté à la détermination des avantages et inconvénients de chaque variante sur l'environnement, le social et l'économie. Le tableau ci-après présente les résultats de la comparaison des solutions de rechange.

Tableau 13 : Analyse comparative de chaque type de variante

N°	Types de variantes	Avantages	Inconvénients
1	Variante 1 : Variante de base (construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV), mixtes (BT et MT) et Basse Tension (BT))	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études de faisabilité technique et avant-projet des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées ; - Existence des poteaux électriques et de lignes moyennes tension HTA dans certaines emprises initialement proposées ; - Choix des emprises des voies présentant un minimum de contraintes au plan environnemental et social ; - Limitation de la destruction des plantations ; - évitement la destruction des forêts naturelles - Évitement de la destruction des habitations - Réduction des coûts de réalisation du projet en proposant la construction de la ligne de BT sur la MT existante. - 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte de 2502 pieds d'arbres à vocation économiques
2	Variante 2 : Construction de lignes Moyennes Tension (HTA), de lignes mixtes et des lignes BT avec modification des itinéraires initialement proposés lignes BT avec modification des itinéraires initialement proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise des différents paramètres du projet - Connaissance approfondie sur les différentes variantes du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des différentes études avec pour conséquence le retard dans la mise œuvre du sous-projet - Augmentation des dépenses supplémentaires liées à la reprise des différentes études - Risques de destruction potentielles des habitations, des espèces végétales et autres bien en de choix de non optimal des Variantes

Sur les plans social, économique et environnemental, la variante de base (construction de lignes aériennes Moyennes Tension HTA (20 ou 33 kV), mixtes (BT et MT) et Basse Tension (BT) offre plus

d'avantages. Ces avantages sont entre autres, la réalisation des études de faisabilité technique et avant-projet des emprises des voies aux réseaux et voies diverses initialement proposées, l'existence des poteaux électriques et de lignes moyennes tension HTA dans certaines emprises initialement proposées, la limitation de la destruction des plantations, l'évitement la destruction des forêts naturelles, l'évitement de la destruction des habitations, etc.

Elle a été donc soumise à une Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) conformément au guide général des études d'impact sur l'environnement en vigueur en République du Bénin.

10. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

Ce chapitre identifie les impacts environnementaux et sociaux potentiels, les décrit, puis les évalue pour déterminer leur importance. Il y est également proposé pour les impacts négatifs, des mesures d'atténuation et éventuellement les mesures de bonification pour les impacts positifs. Ont été pris en compte, les principales activités sources d'impacts associés aux travaux et au fonctionnement de la cité. Les récepteurs de l'environnement pris en compte incluent l'air, le sol, l'eau pour le milieu physique ; la faune et la flore pour le milieu biologique ; le cadre de vie, la santé, la sécurité, les emplois, les activités économiques pour le milieu humain.

10.1. Principales activités sources d'impacts du projet

L'identification des sources d'impact consiste à déterminer les activités du projet susceptibles d'entraîner des modifications du milieu physique ou des impacts sur les composantes du milieu naturel et humain. Cette identification découle de la description technique du projet et de la connaissance du milieu naturel. Les activités sources d'impacts du projet d'électrification de 34 localités rurales du Bénin selon les différentes phases de réalisation : phases préparatoire, de construction et d'exploitation.

10.1.1. Phase préparatoire

Les principales activités, sources d'impact concernent :

- le recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- l'installation des chantiers ;
- le convoyage des engins sur les chantiers ;
- le piquetage pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- l'abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- la mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

10.1.2. Phase de construction et d'extension des lignes électriques

Pendant la phase de construction, les principales activités sources d'impact sont entre autres :

- l'exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- le transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- l'implantation des poteaux ;
- le montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- la mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- la mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- la pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;

- le contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- le repli du matériel et nettoyage des chantiers.

10.1.3. Phase d'exploitation

Cette phase correspond à la période d'exploitation de la ligne, une fois les équipements mis en service. Dans le cadre de la présente étude, il s'agit d'appréhender les impacts de la construction de la ligne sur les composantes sociales et activités économiques affectées. Par ailleurs, l'évaluation de l'importance de chaque impact est ensuite réalisée.

Les activités, sources d'impact au cours de cette phase sont constituées des :

- la mise en service des installations électriques ;
- l'entretien et la maintenance des installations.

10.2. Identification des interactions du projet avec les composantes environnementales

Le projet et son milieu d'accueil (environnement immédiat) a été décrit précédemment ; la mise en corrélation d'une part des activités associées aux travaux avec d'autre part, les éléments de l'environnement, a permis d'identifier les interactions possibles pouvant découler de la mise en œuvre du projet.

La matrice de Léopold traduit cette interaction des activités du projet avec les composantes de l'environnement. Le tableau 14 résume sous forme de matrice simplifiée, les types d'interactions potentielles des activités sources d'impacts du projet avec les composantes de l'environnement.

Tableau 14 : Matrice d'interactions des activités du projet avec les composantes de l'environnement

PHASES	ACTIVITÉS SOURCES D'IMPACT	MILIEU								
		PHYSIQUE			BIOLOGIQUE		HUMAIN			
		AIR	EAU	SOL	FLORE	FAUNE	ECONOMIE	EMPLOI	SANTE	SÉCURITÉ
I	Phase préparatoire									
1.1.	Installation des chantiers (Mobilisation du personnel technique clé de chantier : DT, CT, CC et CE)							x		
1.2.	Amenée des engins sur les chantiers								x	X
1.3.	Piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux			x		x				
1.4.	Abattage des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes			x	x					X
1.5.	Mise en place et stockage de tout le matériel de	x		x			x	x		X

PHASES	ACTIVITÉS SOURCES D'IMPACT	MILIEU								
		PHYSIQUE			BIOLOGIQUE		HUMAIN			
		AIR	EAU	SOL	FLORE	FAUNE	ECONOMIE	EMPLOI	SANTE	SÉCURITÉ
	montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux									
II	Phase de construction									
2.1.	Exécution des fouilles pour la pose des poteaux			x					x	X
2.2.	Transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques)	x		x				x	x	X
2.3.	Implantation des poteaux			x				x	x	X
2.4.	Montage des armements et accessoires de lignes électriques						x	x	x	X
2.5.	Mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM								x	X
2.6.	Mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA								x	X
2.7.	Pose et raccordement des luminaires d'éclairage public									X
2.8.	Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement								x	X
2.9.	Repli du matériel et nettoyage des chantiers	x		x			x		x	X
III	Phase d'exploitation									
3.3.	Mise en service des installations électriques						x	x	x	X

PHASES	ACTIVITÉS SOURCES D'IMPACT	MILIEU									
		PHYSIQUE			BIOLOGIQUE		HUMAIN				
		AIR	EAU	SOL	FLORE	FAUNE	ECONOMIE	EMPLOI	SANTE	SÉCURITÉ	
3.4.	Entretien et la maintenance des installations		x	x					x	x	X

Légende : (x) signifie qu'il y a interaction entre l'activité et l'élément de l'environnement

Source : SGM et AERAMR-Conseil, Avril 2019 et Léopold, 1971

10.3. Identification et analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet

Cette section identifie, puis décrit par composantes environnementales, les impacts en termes de cause(s) et manifestation(s) ; elle caractérise et évalue lesdits impacts. Une bonne compréhension des causes de l'impact permet d'identifier les mesures de prévention ou d'atténuation ciblées sur les causes ainsi que les mesures de bonification des impacts positifs. Sont ainsi passés en revue les impacts aussi bien positifs que négatifs.

10.3.1. Phase préparatoire

10.3.1.1. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain

Les impacts positifs de ce projet identifiés en phase préparatoire porte essentiellement sur la création d'emplois temporaire. En effet, pendant cette phase, le projet va générer des emplois pour le personnel technique clé de chantier (DT, CT, CC et CE). Aussi, la construction de la base-vie peut favoriser le recrutement et l'utilisation de la main d'œuvre locale non qualifiée. L'élaboration des dossiers techniques d'exécution de l'entreprise exécutante peut entraîner le recrutement du personnel technique qualifié.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

Mesure de bonification à prendre :

- Faire signé des contrats aux prestataires légalement constituées ;
- Favoriser, pour les emplois non qualifiés, le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Privilégier le recrutement sans distinction de sexe.

10.3.1.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain

➔ Compactage du sol

Dégradation et compactage du sol. Elle résulte des activités d'installations de base et d'ouverture de chantier, de démolition, de terrassement, etc. pendant la phase préparatoire. En effet, l'utilisation d'engins lourds lors de la préparation et de la pose peut entraîner un compactage du sol.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Permanente	Locale	Faible	Moyenne

➔ Modification du paysage

La libération et la préparation de l'emprise des travaux, le lever sur le terrain du profil en long pour le piquetage de la ligne, le déboisement et le débroussaillage par l'abattage et le dessouchage des arbres ainsi que les travaux de remblai et de chargement entraîneront le compactage des sols et la modification des vues habituelles du paysage.

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

➔ Pertes du couvert végétal

Une perte définitive de **2 502 pieds d'arbres à vocation économique**. Elle résultera de la libération et la préparation de l'emprise des travaux notamment de l'ouverture du couloir de passage des lignes sur une largeur de 4m tout au long du tracé. Cette exigence entraîne l'abattage de tous les arbres sur l'emprise de la ligne à construire, en plus, l'élagage de toutes les branches des arbres dont la distance entre la branche et le conducteur est inférieure à trois (3 m) mètres pour les lignes HTA et deux (2m) pour les lignes BT. La perte des 2 502 pieds d'arbres à vocation économique affectera de façon permanente les revenus des communautés locales et surtout les propriétaires. Les effets seront récents également sur biodiversité et surtout les changements climatiques. L'impact donc fort.

Le tableau ci-après fait une synthèse des pieds d'arbres à abattre dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour chaque département.

Tableau 15 : Synthèse des pieds d'arbres à abattre par département

Nom d'arbre	Atlantique	Mono	Couffo	Ouémé	Total
Baobab	1	0	1	0	2
Neem	0	14	14	0	28
Manguier	8	29	2	7	46
Oranger	2	1	3	2	8
Palmier	0	548	250	50	848
Teck	0	120	1096		1216
Eucalyptus	0	2	10	62	74
Cocotier	4	25	0	0	29
Isop	1	0	1	0	2
Acacia	30	95	5	0	130
Alloviaton	0	0	1	0	1
Courges	0	0	4	0	4
Vounvountin en fongbé	0	0	3	0	3
Caïlcédra	0	0	1	0	1
zangada	0	9	0	0	9
Agbokoutin	1	0	0	0	1
Pommier	3	0	4	0	7
Colatier	2	2	4	0	8
Bananier	14	37	0	0	51
Papayer	0	3	0	0	3
Goyavier	1	0	0	0	1

Nom d'arbre	Atlantique	Mono	Couffo	Ouémé	Total
Foffitin	2	0	0	0	2
Gbehotin	1	0	0	0	1
Azonveoetin	1	0	0	0	1
Iroko	1	2	0	0	3
Bambou	1	0	0	0	1
Avlotin	2	0	0	0	2
Flamboyant	0	1	0	0	1
Moringa	0	0	18	1	19
Total	75	888	1417	122	2502

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Permanente	Locale	Moyenne	Forte

Mesures à prendre :

- Sensibiliser les propriétaires d'arbres avant le démarrage des activités du projet ;
- Indemniser les propriétaires des arbres à vocation économique affectés par le projet
- Obtenir l'autorisation de l'administration forestière avant tout coup d'arbre ;
- Procéder à l'abattage sélectif des arbres ;
- Procéder au reboisement compensatoire des arbres abattus dans le cadre du projet. Ce reboisement se fera avec des pieds d'espèces à croissance rapide sur un site situé dans une localité identifiée de commun accord avec les Préfets au niveau de chaque département concerné.

➔ Dégradation de la qualité de l'air et pollution sonore

Dégradation de la qualité de l'air : Elle résulte des activités d'installation de base et d'ouverture de chantier, de démolition et de terrassement pendant la phase préparatoire.

Pollution sonore : Elle résulte des activités de démolition et de terrassement d'une part, d'ouverture des chantiers, qui produisent faiblement du bruit pendant la phase préparatoire. C'est un impact d'intensité faible, d'étendue locale et de durée temporaire. L'impact est faible.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

➔ Perte et perturbation de l'habitat de la faune

Le nettoyage des emprises par débroussaillage et l'abattage des arbres a d'impact sur la faune surtout dans le sens de la perte d'une portion de son habitat. Même si cela paraît négligeable, il importe de noter que le débroussaillage fait perdre aux petit rongeurs leur habitat ; pareil pour l'abattage des arbres chez les animaux arboricoles comme les oiseaux. Certes, ils pourront se reloger dans le voisinage ; mais lorsque lors que ces travaux de nettoyage interviennent en période de reproduction, la perte de la progéniture est évidente.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

Mesure à prendre :

- Obtenir l'autorisation de coupe d'arbres auprès de l'administration forestière
- Limiter au strict minimum les coupes d'arbres ;
- Préserver les habitats de la faune.

➔ Risques d'accidents de travail

Les risques potentiels d'accidents. Ils résultent des activités d'installation de base vie et d'ouverture de chantier pendant la phase préparatoire.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

Mesures à prendre :

- prévoir une boîte à pharmacie pour les soins d'urgence en cas d'accident de travail ;
- former le personnel à la sécurité
- mise à disposition du personnel d'équipements de protection individuelle adéquats ;

10.3.2. Phase de construction

10.3.2.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain

Impact sur le milieu biophysique

➔ Emission de poussière dans l'air

Elle résulte des activités de démolition, de terrassement et de remblais d'une part, de creusement des fosses des poteaux électriques d'autre part, qui produiront forcément de la poussière pendant la phase de construction. C'est un impact d'intensité faible, d'étendue locale et de durée temporaire. L'impact est moyen.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

Impact sur le milieu biophysique

➔ Perturbation sonore

Elle résulte des activités de démolition d'une part, d'ouverture et d'exploitation des carrières, de creusement des fosses des poteaux électriques d'autre part, qui produisent du bruit pendant la phase de construction. C'est un impact d'intensité faible, d'étendue locale et de durée temporaire.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

➔ Accidents de travail

Risques potentiels d'accidents de travail. Ils résultent des activités de creusement des fosses des poteaux électriques et du montage d'accessoires pendant la phase de construction.

Evaluation de l'importance de l'impact

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

➔ Infections Sexuellement Transmissibles (IST)

Elles résultent de la cohabitation des populations riveraines avec le personnel de chantier et les ouvriers à employer pendant la phase de construction de la ligne. C'est un impact d'intensité faible, d'étendue locale et de durée temporaire. C'est un impact négatif moyen.

Type d'impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Forte	Forte

Mesures à prendre :

- sensibiliser les usagers et le personnel sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives de lutte contre les IST et les stupéfiants ;
- doter le personnel de préservatifs et d'équipement de protection appropriés ;
- doter le site de panneaux de signalisation ;
- prévoir une boîte à pharmacie pour les soins d'urgence en cas d'accident de travail ;

➔ Affections respiratoires et ophtalmologiques

Elles sont provoquées par les émissions de poussières, de bruits, de fumées et de gaz, touchant les usagers. Ces émissions de poussières sont issues des activités de réalisation des fondations et installation des embases de poteaux et montage des poteaux et chaînes d'isolateurs et accessoires pendant la phase de construction.

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Négatif	Temporaire	Locale	Faible	Faible

10.3.3. Phase d'exploitation

10.3.3.1. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain

Les impacts positifs de la construction de lignes HTA, BT et mixte dans 34 localités rurales du Bénin concernent :

➔ Création l'Emploi

Des opportunités de création d'emploi et une amélioration du niveau de revenu de certaines personnes, en particulier des jeunes des agglomérations riveraines. En effet, au cours de la phase de construction, les entreprises en charge des travaux procéderont au recrutement de la main d'œuvre locale. C'est un impact d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée temporaire. L'impact est moyen.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

➔ Développement économique des 34 localités bénéficiaires du projet

L'amélioration du niveau de développement du milieu récepteur. C'est un impact positif d'intensité forte, d'étendue faible et de durée permanente. L'impact est moyen.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne

➔ Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires

La réalisation du projet favorisera la mise en place d'un d'éclairage public, dans les localités rurales concernées. Il en découlera un effet dissuasif certain dans la lutte contre l'insécurité, le banditisme et la criminalité, dont le facteur le plus favorisant est l'obscurité. Cet impact est souligné par les populations lors des rencontres et séance de consultation publique.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

➔ Augmentation du nombre des abonnés de la SBEE et donc les recettes

La fourniture d'électricité en milieu rurale contribuera à l'augmentation du nombre des abonnés et des recettes de la SBEE.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

➔ Amélioration des rendements scolaires

L'impact positif est perçu également au niveau de l'amélioration des indicateurs de scolarisation des enfants. En effet, l'éclairage domestique permet d'améliorer les conditions d'étude des apprenants et donc les rendements scolaires.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

➔ Amélioration de la qualité des soins

L'électrification des villages permet aux centres de santé de disposer en permanence de l'énergie. Cela permettra de renforcer les services de soins et de santé dans les zones rurales en offrant les possibilités d'utilisation d'équipements médicaux plus élaborés ainsi que les facilités d'accouchement.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

➔ Développement des activités génératrices de revenus

L'électrification favorisera le développement d'activités économiques, plus particulièrement les activités de mécanique ou d'électricité et les commerces. Les petites activités génératrices de revenus (tapisserie, couture, etc.) et les activités artisanales seront touchées par ce développement.

Le projet entrainera le développement de la petite industrie comme la soudure, la menuiserie, la mécanique, les moulins à grains. En effet, 3 types d'activités, toutes liées à l'artisanat seront développées : les activités d'artisanat traditionnel (tissage, cuir, etc.), les activités de « petites » industries (ateliers de mécanique, menuiserie, réparations mécaniques, etc.) et les activités liées à la transformation de produits agricoles (moulins à grains, huileries, etc.)

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

➔ Impacts positifs sur le cadre de vie des ménages

Le projet contribuera à réduire les inégalités sociales liées à l'accès des populations à l'électricité dans les localités rurales. Les effets majeurs attendus sont : l'amélioration du cadre de vie des ménages à travers un éclairage décent, l'utilisation d'équipements électroménagers et d'appareils électroniques permettant de mieux s'informer, communiquer et se distraire; le regain des activités commerciales et artisanales avec une meilleure productivité des économies locales ; la création de nouvelles activités jusque-là difficiles à mener par le manque d'électricité permanente (TIC, ateliers de soudures, de maintenance et de menuiserie), ce qui constitue une opportunité de création d'emplois et contribuera à ralentir l'exode des jeunes ruraux vers les centres urbains.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Permanente	Locale	Forte	Forte

En résumé, les impacts sociaux positifs du projet sont entre autres :

- L'amélioration de l'éclairage public et domestique ;

- Le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dont la mise en œuvre nécessite de l'énergie ;
- L'amélioration des conditions des apprenants et donc l'augmentation des rendements scolaires
- L'amélioration de la qualité des services publics et privés existant dans les localités ;
- La création d'emplois temporaires et permanents (soudure, vulcanisation, coiffure, restauration, etc.) ;
- L'amélioration de la qualité du service de distribution de l'énergie électrique par SBEE ;
- L'augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE ;
- etc.

10.3.3.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu humain

➡ Incendies et explosion au droit de transformateur

Pendant l'exploitation du réseau électrique, on note parfois des explosions et/ou incendies surtout au niveau des transformateurs. Ces incidents pourraient s'aggraver si des normes de proximité ne sont pas respectées.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne

Mesure à prendre

- Respecter les normes et règlement en matière d'installation des équipements électriques.

10.3.3.3. Impacts négatif potentiels sur le milieu biophysique

➡ Pollution par des transformateurs hors d'usage

En phase d'exploitation, il existe les risques de pollution par encombrement et par écoulement d'huile de transformateurs. Il urge que les transformateurs hors d'usage et les gérer conformément aux normes.

Evaluation de l'importance de l'impact

Impact	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Positif	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne

10.4. Synthèse des impacts et mesures proposées

Les tableaux 16 présente, la synthèse des impacts et mesures de sauvegardes environnementales et sociales du projet d'électrification dans les 34 localités rurales concernées par le projet.

Tableau 16 : Synthèse des impacts et mesures proposées dans le cadre du projet

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
1. Phase préparatoire					
<p>1.1 Ouverture des emprises</p> <p>Installation des chantiers (Mobilisation du personnel technique clé de chantier : DT, CT, CC et CE) ;</p> <p>Piquetages de matérialisation de l'emplacement des poteaux</p>	<p>1.1.a.1. Création d'emplois temporaires</p> <p>Développement de petits commerces et amélioration de revenus</p>	<p>1.1.b.1. Perte de 2502 pieds d'arbres à vocation économique</p>	Forte	<p>1.1.b.1.1. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre</p> <p>1.1.b.1.2. Planter en compensation, au moins 2502 x 5 (12510) pieds d'arbres avec des espèces à croissance rapide dans la zone d'intervention du projet</p> <p>1.1.b.1.3. Compenser par indemnisation les pertes dues aux 2502 pieds d'arbres à vocation économique affectés par le projet</p>	<p>1.1.a.1.1. À compétence égale, donner la priorité de la main d'œuvre locale</p>
		<p>1.1.b.2. Accidents de circulation</p>	Moyenne	<p>1.1.b.2.1. Former et sensibiliser les conducteurs de véhicule sur le respect des bonnes pratiques de conduite</p> <p>1.1.b.2.2. Mettre en place des panneaux de signalisation pour réguler la circulation</p>	

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		1.1.b.3. Pollution de l'air due aux rejets d'échappement et aux poussières	Faible	1.1.b.3.1 Maintenir en bon état le matériels roulants 1.1.b.3.2. Adopter un système d'arrosage régulier	
		1.1.b.4. Nuisances sonores	Faible	1.1.b.4.1. Eviter les travaux bruyants lors des heures de repos	
		1.1.b.5. Compactage du sol	Faible	1.1.b.5.1. Réduire le passage des engins lourds	
		1.1.b.6. Encombrement de l'espace par les troncs d'arbres et autres déchets	Moyenne	1.1.b.6.1. Adopter une procédure d'enlèvement des déchets	
2. Phase de construction					
2.1. Exécution des travaux de fouilles et d'implantation des poteaux Transport des équipements et fixation (équipements électromagnétiques et électriques)	2.1.a.1. Création d'emplois temporaires Développement de petits commerces et amélioration de revenus				2.1.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
		2.1.b.1. Accident de travail (blessure corporelle) et de circulation	Moyenne	2.1.b.1.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.1.b.1.2. Doter le chantier d'une boîte de pharmacie 2.1.b.1.3. Baliser les fouilles exécutées 2.1.b.1.4. Former et sensibiliser les conducteurs de véhicule sur le respect du code de conduite 2.1.b.1.5. Mettre en place des panneaux de signalisation pour réguler la circulation	
		2.1.b.2. Nuisances sonores dues aux bruits et aux vibrations des engins et machineries lourdes	Faible	2.1.b.2.1. Eviter les travaux bruyants lors des heures de repos 2.1.b.2.2. Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) 2.1.b.2.3. Maintenir en bon état le matériels roulants	
		2.1.b.3. Compactage du sol.	Faible	2.1.b.3.1. Réduire le passage des engins lourds	
		2.1.b.4. Pollution de l'air due aux rejets d'échappement et aux poussières	Moyenne	2.1.b.4.1 Maintenir en bon état le matériel roulant 2.1.b.4.2. Adopter un système d'arrosage régulier	
2.2. Montage des isolateurs et accessoires de lignes	2.2.a.1. Création d'emploi temporaires				2.2.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale.

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
Déroulage des conducteurs Pose des transformateurs et des lampadaires Réalisation des mises à la terre	Développement de petits commerces et amélioration de revenus	2.2.b.1. Compactage du sol.	Faible	2.2.b.1.1. Réduire le passage des engins lourds	
		2.2.b.2. Pollution sonore due aux bruits et aux vibrations des engins et machinerie lourdes	Faible	2.2.b.2.1. Éviter les travaux bruyants lors des heures de repos 2.2.b.2.2. Utiliser des engins en bon état de fonctionnement 2.2.b.2.3. Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	2.2.a.2.1.
		2.2.b.3. Augmentation de la prévalence des IST et MST/VIH SIDA	Moyenne	2.2.b.3.1. Sensibiliser les usagers et les populations sur les risques d'infection (IST et MST/VIH SIDA)	
		2.2.b.4. Accident de travail (blessure corporelle et chute)	Forte	2.2.b.4.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.2.b.4.2. Doter les chantiers d'une boîte à pharmacie	
2.3. Contrôle et vérification des travaux	2.3.a.1. Création d'emplois temporaires				2.3.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
exécutés, essais de fonctionnement		2.3.b.1. Accident de travail (blessure corporelle et chute)	Forte	2.3.b.1.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.3.b.1.2. Doter le chantier d'une boîte de pharmacie	
		2.3.b.2. Dégâts humains dus à l'électrocution	Moyenne	2.3.b.2.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.3.b.2.2. Former et sensibiliser les ouvriers aux risques d'électrocution	
2.4. Repli du matériel et nettoyage des chantiers	2.4.a.1. Création d'emplois temporaires				2.4.a.1.1. Donner la priorité à la main d'œuvre locale.
		2.4.b.1. Encombrement des sites d'installation des bases de chantiers par les déchets	Moyenne	2.4.b.1.1. Enlever toutes les installations sur les sites des chantiers 2.4.b.1.2. Remettre dans leur état initial les sites d'installation des bases de chantier	
		2.4.b.2. Accidents de travail (blessures corporelles, chutes)	Moyenne	2.4.b.2.1. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 2.4.b.2.2. Doter le chantier d'une boîte à pharmacie	

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
3. Phase d'exploitation					
3.1. Mise en service des installations électriques	3.1.a.1. Création d'emplois et amélioration du niveau de revenu des populations locales				3.1.a.1.1. Accompagner les groupements dans les AGR
		3.1.b.1. Dégâts humains dus à l'électrocution	Moyenne	3.1.b.1.1. Sensibiliser les populations sur les risques d'électrocution 3.1.b.1.2. Respecter les mesures de consignations lors des travaux d'entretien	
	3.1.a.2. Augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE				3.1.a.2.1 Subventionner des frais de branchement (compteurs électriques) au réseau électrique
	3.1.a.3. Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires				3.1.a.3.1. Prévoir l'extension de la BT dans les localités avoisinantes

Activités du Projet	Impacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation
3.2. Entretien et la maintenance des installations		3.2.b.1. Dégâts humains dus à l'électrocution	Forte	3.2.b.1.1. Sensibiliser et former les populations et les ouvriers sur les risques d'électrocution 3.2.b.1.2. Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 3.2.b.1.3. Mettre en place un mécanisme de suivi et de surveillance des transformateurs et autres équipements électriques pour éviter les incendies et les explosions	

11. MESURES D'ATTÉNUATION/RENFORCEMENT ET INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES

Des mesures d'atténuation/renforcement ou initiatives complémentaires ont été proposées à chaque étape de l'analyse de l'impact. Les coûts de mise en œuvre sont présentés dans cette rubrique de l'étude.

11.1. Coûts des mesures concernant le milieu biophysique

La majorité des mesures prescrites pour la protection du milieu biophysique font partie des dispositions généralement liées au marché de travaux de l'entreprise. Le coût de ces travaux est compris dans le cahier de charge de cette entreprise.

11.1.1 Qualité de l'air

- ✓ Équipement de l'ensemble des ouvriers de casques, gilets de sécurité, bottes, etc. : PM;
- ✓ Sensibilisation pour limiter les vitesses en pleine agglomération : PM
- ✓ Nettoyage et collecte réguliers des déchets solides et liquides des chantiers : PM.

11.1.2 Pollution des sols et lutte contre l'infiltration des polluants

Ces coûts concernent, d'une part, les mesures environnementales portant sur la gestion des déchets solides et liquides, et d'autre part, les mesures de lutte contre l'érosion par limitation des terrassements (regards, ouvrages divers...). Par ailleurs, la remise en état du site après les travaux est du ressort de l'entreprise qui les intégrera dans les coûts de son offre financière. Ces coûts sont marqués pour mémoire.

En phase d'exploitation, le contrôle de la qualité des ouvrages fait partie des prérogatives du Maître d'Ouvrage (ABERME). Ce coût ne sera pas évalué.

11.1.3 Compensation des ressources végétales détruites

Dans le périmètre du projet, il existe plusieurs arbres de diverses espèces à détruire au cours des travaux notamment, les arbres à valeur économique présente sur le site du projet. La mesure relative au reboisement compensatoire des 2502 pieds d'arbre affectés devra être réalisée dans chaque département concerné, sur un site identifié de commun accord avec le Préfet.

Un reboisement en plein de 4x4 sera réalisé sur des sites mis à la disposition de l'ABERME par les collectivités locales. Le tableau ci-après présente la synthèse des coûts de réalisation de cette activité avec un suivi sur cinq (05) ans.

Tableau 17 : Coût estimatif des travaux de reboisement avec un suivi sur cinq (05) ans

N°	Activités	Unité	Prix unitaire (F CFA)	Quantité	Montant/ ha (F CFA)
1	Matérialisation et défrichage du site	ha	55000	24	1 320 000
2	Achat de plants (essence à croissance rapide)	Plants	150	15000	2 250 000
3	Transport, distribution des plants	Plants	50	15000	750 000

N°	Activités	Unité	Prix unitaire (F CFA)	Quantité	Montant/ ha (F CFA)
4	Confection, distribution des piquets et piquetage	Piquets	25	12510	312 750
5	Trouaison et mise en terre des plants	Plants	25	12510	312 750
6	Entretien	ff/m	300	12510	3 753 000
7	Surveillance et protection de la plantation contre les feux et la divagation du bétail	Plants	200	12510	2 502 000
Total					11 200 500

Au total, le reboisement compensatoire couvrira pour les quatre (04) départements un montant global de 11 200 500f CFA.

11.2. Coûts des mesures concernant le milieu humain

➤ Coûts des mesures concernant la campagne de sensibilisation contre les IST et VIH/SIDA

Le coût de la campagne de sensibilisation contre les IST et le VIH/SIDA comprend les actions de sensibilisation en matière des IST et du SIDA. Il s'agira au lancement des travaux, de faire une campagne de sensibilisation pendant une semaine. À titre indicatif, il s'agira de faire des projections de film dans les lieux publics, dépistage volontaire, conseil et assistance aux personnes vulnérables.

Une attention particulière sera accordée aux jeunes filles du village et aux revendeuses des divers produits de consommation qui seront directement influencées par la présence des travailleurs. Cette mission sera confiée à une ONG ou tout organisme spécialisé dans ce domaine. **Cette campagne est évaluée à 600.000 FCFA par intervention. Elle sera réalisée trois (03) fois par département sur toute la durée des travaux, soit 7 200 000 pour l'ensemble des interventions.** Ainsi, trois différentes communes seront choisies dans chaque département pour la réalisation de cette activité.

Pour le personnel de chantier, la sensibilisation se fera au quotidien par le répondant environnement de l'entreprise, lui-même formé par l'ONG.

➤ Coût concernant l'indemnisation des propriétaires des arbres à vocation économique

Les propriétaires des arbres à vocation économique affectés dans le cadre de ce projet seront indemnisés. Le coût a été déterminé à partir des montants issus des enquêtes de terrain croisés avec des coûts d'une étude similaire réalisée dans le cadre d'un projet CEB financé par la Banque Mondiale (*Etude d'impact socio-économique du projet de construction de ligne électrique 161 KV Bembèrèkè-Kandi-Malanville, 2013*). Le tableau ci-après présente les détails des coûts d'indemnisation.

Tableau 18 : Coût détaillé pour l'indemnisation des propriétaires des arbres à vocation économique

Type d'arbre	ATLANTIQUE			MONO			COUFFO			OUEME			Totaux
	Qté	Coût d'un pied	Coût total	Qté	Coût d'un pied	Coût total	Qté	Coût d'un pied	Coût total	Qté	Coût d'un pied	Coût total	
Baobab	1	10000	10000	0	10000	0	1	10000	10000	0	10000	0	20000
Neem	0	5000	0	14	5000	70000	14	5000	70000	0	5000	0	140000
Manguier	8	20000	160000	29	20000	580000	2	20000	40000	7	20000	140000	920000
Oranger	2	15000	30000	1	15000	15000	3	15000	45000	2	15000	30000	120000
Palmier	0	5000	0	548	5000	2740000	250	5000	1250000	50	5000	250000	4240000
Teck	0	5000	0	120	5000	600000	1096	5000	5480000		5000	0	6080000
Eucalyptus	0	5000	0	2	5000	10000	10	5000	50000	62	5000	310000	370000
Cocotier	4	5000	20000	25	5000	125000	0	5000	0	0	5000	0	145000
Isop	1	5000	5000	0	5000	0	1	5000	5000	0	5000	0	10000
Acacia	30	5000	150000	95	5000	475000	5	5000	25000	0	5000	0	650000
Alloviaton	0	5000	0	0	5000	0	1	5000	5000	0	5000	0	5000
Courges	0	5000	0	0	5000	0	4	5000	20000	0	5000	0	20000
Vounvountin en fongbé	0	5000	0	0	5000	0	3	5000	15000	0	5000	0	15000
Caïlcédra	0	5000	0	0	5000	0	1	5000	5000	0	5000	0	5000
zangada	0	5000	0	9	5000	45000	0	5000	0	0	5000	0	45000
Agbokoutin	1	5000	5000	0	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	5000
Pommier	3	5000	15000	0	5000	0	4	5000	20000	0	5000	0	35000
Colatier	2	5000	10000	2	5000	10000	4	5000	20000	0	5000	0	40000
Bananier	14	5000	70000	37	5000	185000	0	5000	0	0	5000	0	255000
Papayer	0	5000	0	3	5000	15000	0	5000	0	0	5000	0	15000
Goyavier	1	5000	5000	0	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	5000
Foffitin	2	5000	10000	0	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	10000
Gbehotin	1	5000	5000	0	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	5000
Azonveoetin	1	5000	5000	0	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	5000
Iroko	1	5000	5000	2	5000	10000	0	5000	0	0	5000	0	15000

Type d'arbre	ATLANTIQUE			MONO			COUFFO			OUEME			Totaux
	Qté	Coût d'un pied	Coût total	Qté	Coût d'un pied	Coût total	Qté	Coût d'un pied	Coût total	Qté	Coût d'un pied	Coût total	
Bambou	1	5000	5000	0	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	5000
Avlotin	2	5000	10000	0	5000	0	0	5000	0	0	5000	0	10000
Flamboyant	0	5000	0	1	5000	5000	0	5000	0	0	5000	0	5000
Moringa	0	5000	0	0	5000	0	18	5000	90000	1	5000	5000	95000
Total	75		520000	888	5000	4885000	1417	5000	7150000	122	5000	735000	13 290 000

Source : Traitement de données de terrain, mai 2019

11.3. Synthèse des coûts de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales proposées

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Tableau 19 : Récapitulatif des coûts de mise en œuvre du PGES

N°	N° Désignation	Période/Durée de l'action	Unité	Quantité	C. U. (FFCFA)	TOTAL (FCFA)
1	Coûts concernant le milieu biophysique					
1.1.	Qualité de l'air	Pendant les travaux				PM
1.2.	Destruction des ressources végétales et compensation	Pendant les travaux				11 200 500
	Sous-total 1					11 200 500
2	Coûts concernant le milieu humain					
2.1.	IEC sur les moyens de lutte contre les IST/SIDA et maladies sexuellement transmissibles	Pendant les travaux dans la zone des travaux	Forfait	3x4	600 000	7.200.000
2.2.	Indemnisation des propriétaires d'arbre à vocation économique					13.290.000
	Sous-total 2					20.490.000
	TOTAL GENERAL					31 690 500

La mise en œuvre des actions prévues dans le Plan de Gestion Environnemental et Social dans les quatre (04) départements concernés par le projet nécessitera la mobilisation d'au moins **Trente et un millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent (31 690 500) FRANCS CFA.**

12. GESTION DES EFFETS RÉSIDUELS ATTENDUS ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse des risques technologiques et d'accidents repose sur l'identification des dangers. Les risques naturels tels que les précipitations et tornade peuvent être source de dangers ou de risques technologiques et d'accidents d'électrocution. Une tornade qui déterre et fait chuter par exemple des poteaux de transport d'énergie électrique.

L'analyse des risques et des dangers porte sur les activités liées aux phases de construction et d'exploitation des lignes MT et BT. L'identification des risques et la formulation des mesures de prévention sont faites de manière à éviter leur répétition selon les différentes composantes du projet.

Les risques et dangers liés à la phase de construction se résument aux :

- risques d'accidents de travail ;
- risques d'accidents de circulation ;
- risques d'explosion ou d'incendie d'un transformateur ;
- risque d'électrisation et d'électrocution (ouvriers lors des travaux de câblages ou populations lors de l'utilisation de l'électricité ;
- risques liés aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins de chantier ;
- risques liés à la manutention manuelle ou mécanisée ;
- risques de morsures de serpent lors du débroussaillage ;
- risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets lors des montages et démontages ;
- risques de contamination par des produits chimiques ;
- risques liés au bruit et aux vibrations.

Les mesures de prévention et de gestion des risques et dangers liés à la phase de construction des lignes électriques sont :

- la création d'emprise ou de couloir de passage pour les lignes pour des raisons d'entretien technique et de sécurité des populations. Il s'agit d'une servitude de passage d'une largeur dépendant du niveau de tension de la ligne ;
- les limitations d'accès au site ;
- le respect de l'application des instructions environnementales et sociales particulières destinées aux entreprises chargées de l'exécution des travaux et intégrées d'avance aux DAO ;
- la fourniture et l'exigence du port d'équipement de protection individuelle au personnel ouvrier ;
- la limitation de la vitesse de circulation et sensibiliser les conducteurs d'engins et camions de transport des matériaux sur le respect du code de la route ;
- la sensibilisation des populations de la zone d'implantation sur les dangers liés à la présence de la ligne ;
- etc.

En phase d'exploitation, les risques proviennent essentiellement des sources ci-après :

- les effets mécaniques ;
- les effets du champ électrique ;

- les effets du champ magnétique ;
- etc.

Les risques d'accidents d'origine mécanique concernent :

- les risques d'accidents et de dangers liés aux activités d'entretien et de maintenance ;
- les risques liés aux effondrements d'ouvrages et aux chutes d'objets électriques comme les câbles
- les risques d'incendies des transformateurs ;
- les risques d'explosions des transformateurs ;
- les risques de contamination du sol par les huiles de refroidissement des transformateurs ;
- etc.

Les risques pour la sécurité des populations d'origine électrique lorsqu'il y a un contact direct avec le courant se résument aux :

- risques de brûlures au contact des conducteurs ;
- risques d'électrocution ;
- risques d'électrocution par contact direct avec les conducteurs sous tension. Le contact direct peut provoquer des brûlures dont la gravité dépend du temps de contact avec le conducteur électrique ;
- risques d'électrocution liés aux surtensions d'origines atmosphériques par temps d'orage ;
- risques d'électrocution des habitants situés sous l'emprise de la ligne ;
- etc.

Les zones à risque sont le voisinage immédiat (quelques mètres) des poteaux de la ligne électrique. En cas de choc de foudre sur le poteau, les câbles de garde, le courant de foudre s'écoulera dans la prise de terre du poteau le plus proche du point d'impact. Cela comporte deux risques :

- **l'effet de pas** : le phénomène est directement analogue à un choc de foudre direct au sol. Si le sol est mauvais conducteur, un gradient de potentiel au sol important peut apparaître à proximité d'un pylône foudroyé ;
- **la tension de toucher** : pour s'en prémunir, il suffit de garder une distance de sécurité de quelques mètres avec le pylône pour éviter un contact direct ou un amorçage. Le risque est l'électrocution par contact avec les conducteurs. Ce risque est évité en respectant des distances de sécurité suffisantes imposées par l'arrêté technique. Ces distances imposées ont été fixées en ajoutant des marges de sécurité et en tenant compte de l'affectation des terrains surplombés.

13. PROGRAMME DE SUIVI

Le programme de surveillance et de suivi environnemental élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du PGES, propose des indicateurs permettant de vérifier l'exactitude et la performance de la prise en compte des mesures d'atténuation au regard des impacts que pourraient générer le projet dans son milieu récepteur. Il est assuré par l'environnementaliste du promoteur, les directions départementales de cadre de vie et du développement durable, les inspections forestières et les mairies, etc. Pour une meilleure coordination de toutes ces actions, il est suggéré au promoteur le renforcement de capacité de sa cellule environnementale.

13.1. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme de surveillance et de suivi environnemental

L'organisation de la mise en œuvre du programme de surveillance et de suivi environnemental implique les éléments de suivi environnemental, les indicateurs de suivi, les responsables, la période et la fréquence de suivi des mesures de sauvegardes environnementale et sociale (Tableau 20).

Tableau 20 : Matrice du programme de suivi environnemental et social du projet

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Indicateurs de suivi (à titre indicatif)	Responsable		Période de suivi	Fréquence	Moyens et sources de vérification
			Surveillance	Suivi			
Sol	Dégradation de la qualité des sols	Nombre de cas de Contaminations diverses des sols	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant l'exécution des travaux	Mensuelle en phase de travaux	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité
Eaux de surface	Dégradation de la qualité des eaux	Nombre de suivi de la qualité de l'eau de surface dans chaque commune	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant la phase des travaux et d'exploitation	Une fois par semestre, pendant les cinq premières années de mise en service des équipements	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations ✓ Fiche d'analyse physico- chimique de l'eau
Flore / Faune	Abatage des arbres et leur compensation	Nombre d'arbres abattus Taux de réussite du reboisement.	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Inspection Forestière Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant les travaux de dégagement de l'emprise et après les travaux	Une fois pendant les trois premiers mois de démarrage des travaux et au cours du dernier mois de chantier	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations
	Perturbation et destruction de la faune	Taux de variation du braconnage Variation du comportement des animaux pendant et après les travaux.	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Inspection Forestière Mairies concernées ABE	Pendant les travaux de dégagement de l'emprise	Mensuelle en phase de travaux Annuelle en phase d'exploitation	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Indicateurs de suivi (à titre indicatif)	Responsable		Période de suivi	Fréquence	Moyens et sources de vérification
			Surveillance	Suivi			
				Comité local de suivi			
sécurité des travailleurs et des populations locales	Ambiance de travail	Nombre de cas de conflits entre les ouvriers et les populations locales	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE Comité local de suivi	Pendant la phase des travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations
	Port d'équipement de protection Individuelle (EPI)	Disponibilité et ports des équipements Nombre d'ouvriers portant d'équipement de protection individuelle	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE CNSR Comité local de suivi	Pendant les travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité
Santé	IST et VIH/SIDA	Évolution du taux de prévalence des IST et du SIDA	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE DDSP Comité local de suivi	Pendant et après les travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ DDS
	Accident de circulation	Évolution du taux de prévalence des accidents de circulation.	- Entreprise BTP - Bureau de contrôle	ABERME DDCVDD Mairies concernées ABE DDSP Comité local de suivi	Pendant et après les travaux	Mensuelle	✓ Fiche suivi PGES ✓ Rapport d'activité ✓ Enquête auprès des populations ✓ Tableau de suivi des accidents de l'entreprise

Les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme de surveillance et de suivi environnemental des activités du projet d'électrification des 34 localités rurales sont ci-dessous présentés.

13.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes

13.2.1. Responsabilité de l'ABE

L'ABE aura en charge la coordination de toutes les activités de suivi du PGES proprement dit sur le projet. Il canaliserait l'intervention des différents acteurs en charge de sauvegardes de l'environnement. Pour la bonne exécution de sa mission, il pourrait au besoin faire recours aux compétences de personnes physiques et morales.

13.2.2. Rôles et responsabilités de l'ABERME

L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) est le maître d'ouvrage. Elle est chargée de veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales décrites dans le présent rapport, en les prenant en compte dans le contrat de marché de travaux de l'Entreprise. Elle veillera à l'exécution du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et s'attellera à la surveillance et au suivi environnemental. Elle s'appuiera sur les services extérieurs (DDCVDD, Mairies concernées, DDS ABE, etc.) qui seront chargés de la supervision de l'ensemble des travaux du Projet.

Du reste, l'ABERME est chargée de veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales décrites dans le présent rapport. Elle veillera à l'exécution du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et s'attellera à la surveillance et au suivi environnemental.

Par ailleurs, elle a la responsabilité d'apprécier l'application effective de la mise en œuvre des prescriptions environnementales et sociales. Elle appréciera en début de chantier, le plan de gestion environnementale et sociale chantier (PGES-C) de l'entreprise en charge des travaux soumis à la mission de contrôle. Les rapports des activités de suivi de l'ABERME seront transmis à l'ABE pour information.

13.2.3. Rôle de l'Entreprise en charge des travaux de construction et d'extension du réseau électrique

L'entreprise en charge des travaux devra recruter au sein de son personnel d'encadrement un ingénieur en HSE ou un Expert Environnementaliste, jouant le rôle de Responsable HSE ou répondant Environnemental. Elle devra aussi rédiger et soumettre à la Mission de Contrôle pour approbation, le PGES-C, PHS-C. Elle mettra en place les moyens matériels, humains et financiers pour la stricte application des mesures de surveillance environnementale contenues dans les plans approuvés par la mission de contrôle.

13.2.4. Rôle du Bureau de Contrôle

Un Bureau de contrôle interviendra sur le chantier aux côtés de l'entreprise et devra s'assurer de la mise en œuvre de toutes les mesures liées aux travaux. Il devra disposer en son sein, un expert environnementaliste.

Avant le démarrage des travaux, le Bureau de contrôle devra procéder à l'approbation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale du chantier (PGES-C) ; le Plan Hygiène, Sécurité du chantier (PHSE-C) élaboré par le responsable HSE ou répondant environnement de l'entreprise.

13.2.5. Rôle et responsabilité des communes

Les autorités locales sont concernées par la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Elles devront intervenir en termes de soutien organisationnel. Elles assisteront l'ABERME dans l'organisation des diverses réunions relatives à la mise en œuvre des mesures.

Par ailleurs, les autorités communales constituent des acteurs intermédiaires incontournables entre l'ABERME et les populations locales. Ces autorités participeront à toutes les discussions et négociations entre l'ABERME et les populations locales. La principale responsabilité des autorités communales dans l'exécution du plan est le suivi de la mise en œuvre des actions d'atténuation consignées dans le plan de gestion environnementale et sociale.

13.2.6. Rôle des Directions Départementales de la Santé

Les Directions Départementales de la Santé concernées par le projet et dont l'intervention sera le suivi des différentes maladies, apporteront l'appui nécessaire pour améliorer la santé et l'hygiène des populations des différentes localités concernées par le projet. Son appui sera aussi sollicité au niveau de la mise en place du Programme de Sensibilisation sur les IST/SIDA via ses organismes spécialisés.

13.2.7. Autres acteurs intervenants dans le processus de suivi et de surveillance des mesures de sauvegardes environnementale et sociale

La mise en œuvre des mesures contenues dans le PGES va solliciter l'expertise d'autres acteurs ou institutions.

À cet effet :

- les Radios communautaires, apporteront leur appui à la campagne d'information et de sensibilisation des différentes actions de bonifications préconisées.
- les Forces de l'ordre, notamment la Police Environnementale, la Police Républicaine et la Direction départementale de la Sécurité Routière veilleront au respect des consignes de sécurité sur la voie qui mène dans les zones du projet.

Au vu du nombre important de structures qui vont être sollicitées, de l'importance des travaux et de la complexité des tâches devant être gérées par les différents partenaires, il serait souhaitable que le suivi des mesures soit fait sous la coordination d'un Comité de Suivi des travaux (CTST).

14. RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMÉES

14.1. Rappel de la démarche d'implication du public dans le processus d'EIES

La participation du public au processus de réalisation de cette étude d'impact environnemental et social simplifiée du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD, a été faite suivant plusieurs étapes garantissant une large implication des communautés locales bénéficiaires et susceptibles d'être affectées.

En effet, les consultations publiques réalisées dans les différentes localités bénéficiaires du projet ont été basées sur une stratégie de communication visant à informer les parties prenantes sur les activités qui seront menées lors de la mise en œuvre du projet. Elles se sont déroulées suivant trois étapes :

Étape 1 : Présenter aux parties prenantes (populations bénéficiaires, les autorités locales, les sages et notables de chaque localité ...etc.), le contexte et les travaux à exécuter dans le cadre du projet d'électrification des 32 localités ;

Étape 2 : Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;

Étape 3 : Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.



Planche 4 : Quelques photos des séances de consultation publique tenue dans les localités de Dessa et d'Agongoh

Prise de vue : SGM Sarl-AERAMR Conseils, Avril 2019

14.2. Synthèse des résultats et préoccupations exprimées par la population

14.2.1. Synthèse des résultats de la participation du public

À l'issue des différentes démarches menées dans le but de garantir une participation effective des populations des localités concernées à l'élaboration de cette EIES, il est à noter ce qui suit :

- ☞ les parties prenantes telles que (autorités administratives locales, autorités traditionnelles et leaders d'opinion, et les populations des localités) ont connaissance du projet d'électrification;
- ☞ la large adhésion des populations à la compréhension des enjeux du projet et les dispositions à prendre ;
- ☞ les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des autorités administratives locales, autorités traditionnelles, leaders d'opinion et les populations des localités du projet ont été recueillies et analysés.

14.2.2. Préoccupations essentielles exprimées par les populations

Conscients des enjeux du projet et de ce que, apportera le projet dans les différentes localités, les inquiétudes majeures des populations se résument comme suit :

- ☞ à quand le démarrage effectif des travaux ?
- ☞ est-ce qu'on cotisera pour que le projet soit une réalité ;
- ☞ nos éléments (champs, plantation, divinités) sur l'emprise de la ligne, comment comptez-vous les gérer ?
- ☞ la main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?
- ☞ est-ce que nous aurons de l'eau potable après la réalisation des travaux ?

En réponse aux différentes inquiétudes des participants, le consultant a apporté des éclaircissements qui ont laissé suite aux doléances et recommandations qui se résument en :

- ☞ que les travaux démarrent dans un délai raisonnable ;
- ☞ que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective ;
- ☞ impliquer les autorités locales et administratives dans le processus de réalisation du projet ;
- ☞ Les travailleurs une fois sur le terrain doivent adopter des comportements respectueux et éviter les conflits
- ☞ aider ceux qui veulent investir dans des activités qui nécessitent l'utilisation du courant
- ☞ après les travaux, nous voulons de l'eau potable dans le village

Comme tout projet de développement, le projet d'électrification des localités rurales a reçu l'avis favorable de toutes les personnes présentes aux différentes consultations publiques.

La liste des personnes rencontrées et des participants aux différentes séances de consultation publique se trouve en annexe 1.

15. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

15.1. Objectifs du PGES

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est un ensemble cohérent d'activités de mise en œuvre des mesures réductrices et d'optimisation ainsi que des actions d'accompagnement en faveur de la protection de l'environnement biophysique et humain. Il a été préparé conformément aux exigences du Bénin en matière d'évaluation environnementale.

L'objectif global du PGES est de s'assurer que le projet est conforme à la législation béninoise en matière de gestions environnementale et sociale. L'objectif spécifique du présent PGES est de définir et conclure un accord avec le promoteur sur la mise en œuvre des mesures environnementales requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs, et pour accroître (ou bonifier) les impacts positifs du projet. Le PGES indique aussi les responsables de surveillance et suivi environnementaux, ainsi que les indicateurs permettant de vérifier la mise en œuvre effective des mesures de sauvegardes environnementale et sociale proposées.

En outre, le PGES fait référence à toute initiative qui peut contribuer à améliorer la performance environnementale ou sociale du projet.

Au demeurant, les buts visés par le PGES qui seront pris en considération dans les actions complémentaires et le programme de suivi sont les suivants :

- s'assurer qu'une bonne communication a été élaborée en direction des populations et des PAP;
- s'assurer de la participation des PAP, entre autres, en les consultant, en recueillant leurs avis et en leur proposant le choix des solutions envisagées ;
- s'assurer du suivi effectif du milieu biophysique (dégradation des ressources en sol, en eau, en flore et en faune) ;
- s'assurer enfin du suivi du milieu humain sur la base d'indicateurs pertinents.

Du reste, le PGES sera intégré aux documents de prêt signés par le gouvernement et les partenaires financiers.

15.2. Plan de gestion environnementale et sociale

Le tableau ci-après présente les activités du PGES, les indicateurs de suivi et les responsables des différentes opérations de suivi à réaliser dans le cadre du projet d'électrification des 34 localités rurales concernées au Bénin.

Tableau 21 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du lot 3 du projet

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
1.1.a.1.1. ; 2.1.a.1.1. ; 2.2.a.1.1. ; 2.3.a.1.1 ; 2.4.a.1.1. À compétence égale, donner priorité à la main d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ouvriers locaux recrutés ; ▪ nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phases préparatoire et travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	-ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - DDFP-ATL-LIT - Comité local de suivi	-
1.1.b.1.1. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des populations locales sur le démarrage des travaux et les dispositions utiles à prendre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation réalisées ▪ Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire et travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	-ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
1.1.b.1.2. Planter en compensation, au moins 2502 x 5 (12510) pieds d'arbres avec des espèces à croissance rapide dans la zone d'intervention du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plants mis en terre et entretenus sur 5 ans 	Phases travaux et d'exploitation	ABERME	- IF ATL-LIT/O-P/M-C -DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	11 200 500
1.1.b.1.3. Compenser par indemnisation les pertes dues aux 2502 pieds d'arbres à vocation économique affectés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de pieds d'arbres compensés ▪ Nombre de propriétaires dédommagés 	Phase préparatoire	ABERME	- IF ATL-LIT/O-P/M-C - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	13 290 000
1.1.b.2.1. ; 2.1.b.1.4. Former et sensibiliser les conducteurs de véhicule sur le respect des bonnes pratiques de conduite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de formation et de sensibilisation organisées ▪ Taux de participation 	Phase préparatoire et travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	-ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
1.1.b.2.2. 2.1.b.1.5. Mettre en place des panneaux de signalisation pour réguler la circulation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et type de panneaux de circulation installés 	Phase préparatoire et des travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées	-

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
				- Comité local de suivi	
1.1.b.6.1. Adopter une procédure d'enlèvement des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bacs à ordures disponibles ▪ Contrat d'enlèvement 	Phase préparatoire	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
2.1.b.1.1. ; 2.2.b.4.1. ; ;2.3.b.1.1. ; 2.3.b.2.1 ; 2.4.b.2.1. ; 3.2.b.1.2 ; Faire élaborer et appliquer un Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de PHSSE approuvé ; ▪ Nombre d'incidents de travail 	Phase travaux et d'exploitation	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
2.1.b.1.2 ; 2.2.b.4.2 ; 2.3.b.1.2 ; 2.4.b.2.2. Doter le chantier d'une boîte à pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité d'une boîte à pharmacie bien équipée ▪ Nombre de blessés ayant reçu les soins primaires 	Phase travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
2.1.b.1.3. Baliser les fouilles exécutées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de fouilles balisées ▪ Nombre de chutes enregistrées 	Phase travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
2.1.b.4.1 Maintenir en bon état le matériel roulant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bon état de fonctionnement du matériel roulant 	Phase travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
2.1.b.4.2 Adopter un système d'arrosage régulier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de poussière 	Phase travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées	-

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plaintes enregistrées et traitées 			- Comité local de suivi	
2.2.b.3.1. Sensibiliser les usagers et les populations sur les risques d'infection IST et MST/VIH SIDA	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances de sensibilisation Nombre de séances de distribution gratuite de préservatifs 	Phase travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - DDS-ATL-LIT/O-P/M-C - Comité local de suivi	7 200.000
2.4.b.1.1. Enlever toutes les installations sur les sites des chantiers	<ul style="list-style-type: none"> Milieu restauré 	Phase travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
2.4.b.1.2. Remettre dans leur état initial les sites d'installation des bases de chantiers	<ul style="list-style-type: none"> Milieu restauré 	Phase travaux	Entreprise contractante Bureau de contrôle	- ABERME IF- ATL-LIT/O-P/M-C - DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - Comité local de suivi	-
3.3.a.1.1. Accompagner les groupements dans les AGR	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de groupements accompagnés 	Phase d'exploitation	ABERME	- DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - DDME-ATL-LIT/O-P/M-C - Comité local de suivi	-
3.1.a.2.1 Subventionner des frais de branchement (compteurs électriques) au réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'abonnés SBEE enregistrés 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées - DDME-ATL-LIT/O-P/M-C - Comité local de suivi	-
3.1.a.3.1. Prévoir l'extension de la BT dans les localités avoisinantes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de localités avoisinantes bénéficiaires 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C	-

ACTIVITES/MESURES	INDICATEURS	ECHANCIERS	RESPONSABLES		COUT
			Surveillance	Suivi	
				- Mairies concernées -DDME- ATL-LIT/O-P/M-C - Comité local de suivi	
3.1.b.1.1. Sensibiliser et former les populations et les ouvriers sur les risques d'électrocution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances de sensibilisation ▪ nombre de cas d'électrocution 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées -DDME-ATL-LIT - Comité local de suivi	-
3.1.b.1.2.. Respecter les mesures de consignations lors des travaux d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de cas d'électrocution 	Phase travaux et d'exploitation	ABERME	- DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées -DDME-ATL-LIT - Comité local de suivi	-
3.2.b.1.2. Mettre en place un mécanisme de suivi et de surveillance des transformateurs et autres équipements électriques pour éviter les incendies et les explosions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de surveillance et de suivi fait par an ▪ Nombre d'explosion et incendies enregistrés 	Phase d'exploitation	ABERME/SBEE	- DDCVDD-ATL-LIT/O-P/M-C - Mairies concernées -DDME-ATL-LIT O-P/M-C - Comité local de suivi	-

16. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Le Renforcement des Capacités est le processus par lequel les individus, les organisations et la collectivité dans leur ensemble libèrent, créent, renforcent, adaptent et préservent les capacités au fil du temps. La notion de capacités, qui se définit comme l'aptitude des individus, des organisations et de la collectivité dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès » (CAD-OCDE, 2006), englobe trois niveaux interdépendants :

- individuel (compétences des individus),
- organisationnel (performance des organisations) et
- institutionnel (mode de gouvernance des institutions).

Elle dépasse donc le concept de « capital humain » qui se focalise sur la dimension individuelle (source AFD – Cadre d'intervention transversal : soutenir le renforcement des capacités) ; L'appui au développement ou au renforcement des capacités sont les actions entreprises par les partenaires (nationaux ou extérieurs) pour accompagner, faciliter ou catalyser le développement des capacités et les processus de changement qui s'y rattachent. (Source : CE, OCDE). Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit les trois niveaux ainsi :

- l'environnement favorable est un terme qui décrit le système élargi dans lequel fonctionnent les particuliers et les organisations, et qui facilite ou perturbe leur existence et leur performance. C'est un niveau difficile à saisir concrètement, mais il est essentiel pour comprendre les problèmes de capacité. Il détermine les « règles du jeu » des rapports entre les organisations. Les capacités au niveau de l'environnement favorable comprennent les politiques, la législation, les relations de pouvoir et les normes sociales, qui toutes régissent les mandats, les priorités, les modes de fonctionnement et l'engagement civique des différents éléments de la société ;
- le niveau organisationnel des capacités englobe les politiques internes, les conventions, les procédures et les cadres qui permettent à une organisation de fonctionner et de remplir ses fonctions et qui permettent de rassembler les capacités individuelles en vue de collaborer et d'atteindre des objectifs. Si celles-ci existent et qu'elles sont bien approvisionnées et alignées, la capacité d'agir d'une organisation sera supérieure à celle de la somme de ses parties ;
- le niveau individuel des capacités désigne les compétences, l'expérience et les connaissances que possèdent les particuliers. Chacun a reçu un mélange de capacités qui lui permet d'agir, que ce soit chez soi, au travail ou dans la société au sens large. Certaines de ces capacités s'acquièrent par le biais d'une formation ou d'une éducation formelle, d'autres s'apprennent sur le tas ou par l'expérience.

La méthodologie proposée s'est appuyée sur des fondements théoriques en matière de diagnostic organisationnel et sur des aspects opérationnels en harmonie avec la réalité et l'expérience béninoise. Le diagnostic devrait être réalisé par rapport aux aspects essentiels suivants :

le périmètre du diagnostic doit inclure tous les services centraux du Ministère de l'Energie, les structures sous tutelle y compris l'ABERME et les services déconcentrés départementaux.

il porte sur les 9 domaines à savoir : le pilotage, la gestion administrative et financière, la passation de marché, la maîtrise d'ouvrage, la gestion des ressources humaines, la planification et le suivi-évaluation, le partenariat, la communication interne et externe.

Il doit prendre comme référence les missions et objectifs du dispositif tels que définis par les textes juridiques organisationnels et les documents de définition de la vision et des stratégies de l'ABERME. L'approche processus a été introduite comme méthode permettant une analyse rigoureuse entre les missions et le modèle organisationnel.

Compte tenu de l'approche globale consistant à apporter un appui à la conduite du diagnostic qui devrait être mis en œuvre par des experts du Ministère, la méthodologie retenue a consisté en la confection de deux supports d'enquêtes : -

- une fiche d'enquête générale qui a été administrée à tous les services et les structures ;
- une fiche spécifique support d'enquête concerne l'apport et les attentes des PAP et des élus locaux.

Le Diagnostic organisationnel de l'ABERME concerne principalement une description assez détaillée et accessoirement des fonctions en lien avec les missions de construction des lignes électriques pour les localités rurales. De ce diagnostic on peut tirer les éléments suivants :

- sur les fonctions de la planification, la coordination, la gestion courante et du suivi des activités, le jugement est très critique car la structure ne dispose pas de la main d'œuvre impliquée dans l'opérationnel alors qu'elle devrait plutôt coordonner, fédérer et accompagner les travaux de terrain par le suivi environnemental. Un seul agent environnemental fait défaut pour développer des mécanismes de suivi comprenant des indicateurs lui permettant d'assurer un suivi rapproché de ses différentes activités et disposer de système d'information partagée, base de données ou autre outil, lui permettant de regrouper les informations jugées utiles pour consultation ou référence au besoin. Il faudra donc renforcer l'équipe environnementale de la structure par des cabinets et des experts compétents pour une bonne suivi-évaluation du projet en vue d'atteindre les objectifs définis ;
- sur la communication et gestion de l'information : en matière de communication, la structure ne dispose pas de système de communication et n'est tellement pas connue des populations. Ce qui ne veut pas dire pour autant que la communication est absente. Le problème est qu'elle n'est pas systématisée et que cette absence de systématisation peut avoir des conséquences importantes sur, entre autres, les relations entre les différents intervenants (central, déconcentré, décentralisé, partenaires techniques et financiers et autres partenaires). Il y aurait donc lieu de développer une politique (stratégie) de communication adaptée au contexte, la faire connaître et la mettre en œuvre » ;
- la gestion des infrastructures, équipements, conditions et cadre de travail : on constate que la structure manque de moyens roulants et de matériels adéquats de terrain ; il faut donc renforcer la structure en matériels roulants et autres indispensables pour le suivi ;
- la coordination : enfin la question de la coordination entre les différentes directions, d'une part et entre le niveau central et les services déconcentrés d'autre part, vues du côté de l'ABERME montre une bonne affiliation des unités. Dans ce cadre, on propose la nécessité de confier aux services centraux le rôle d'impulsion, de coordination et d'accompagnement des structures locales plutôt que d'« opérations ».

17. CONCLUSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG (2016-2021) en général et du Programme Prioritaire d'Action pour l'Électrification des localités rurales du Bénin, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin. Cette étude d'impact environnemental et sociale porte sur le Lot 3 du marché. Il concerne l'électrification de 34 localités rurales du Bénin réparties dans quatre (04) départements, vingt-quatre (24) communes et 32 arrondissements. Les travaux à réaliser comprennent essentiellement :

- la construction de lignes moyennes tension HTA (20 ou 33 kV selon les localités) ;
- la construction de lignes mixtes ;
- la construction de lignes basse tension BT ;
- l'installation de postes H61 ;
- la réalisation de l'éclairage public.

Les lignes de raccordement et de distribution électrique à construire seront constituées essentiellement de poteaux métalliques ou béton selon les résultats des études techniques de l'ABERME, de conducteurs pour réseaux HTA et BT, d'IACM, de transformateurs H61 et d'accessoires de lignes. Elles seront installées prioritairement dans les emprises des voies.

L'exécution des travaux engendreront des impacts tant positifs que négatifs sur l'environnement et le milieu social. Compte tenu de l'aspect globalement maîtrisable des impacts négatifs potentiels par rapport à l'importance des effets positifs des travaux, et sur la base de l'analyse des effets, on peut déduire que la faisabilité environnementale du projet reste très appréciable en termes de durabilité.

De façon spécifique, les impacts positifs du projet se résument à :

- l'amélioration de l'éclairage public et domestique ;
- le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dont la mise en œuvre nécessite de l'énergie ;
- l'amélioration des conditions des apprenants et donc l'augmentation des rendements scolaires ;
- l'amélioration de la qualité des services publics et privés existant dans les localités ;
- la création d'emplois temporaires et permanents (soudure, vulcanisation, coiffure, restauration, etc.) ;
- l'amélioration de la qualité du service de distribution de l'énergie électrique par SBEE ;
- l'augmentation du nombre d'abonnés pour la SBEE ;
- etc.

Comme impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs, la mise en œuvre du projet entraînera au cours des phases préparatoire, de travaux et d'exploitation :

- la perte de 2502 pieds d'arbres à vocation économique ;
- la perturbation des patrimoines culturels ;

- la perte de végétation naturelle et d'habitat de faune en raison des travaux d'ouverture des emprises ;
- l'augmentation de la prévalence des IST/VIH/SIDA ;
- les risques d'accidents de travail lors des travaux de débroussaillage, de fouilles et autres implantations des équipements et de tirage des lignes électriques ;
- les risques d'incendies et explosions des transformateurs ;
- les risques d'accidents et de dangers liés aux activités d'entretien et de maintenance ;
- les risques liés aux effondrements d'ouvrages et aux chutes d'objets électriques comme les câbles ;
- les risques d'électrocution par contact direct avec les conducteurs sous tension.

Pour atténuer les impacts négatifs, des mesures d'atténuation ont été proposées dans le PGES et les plus importantes sont :

- l'organisation des séances d'information des populations sur le déroulement des travaux et les dispositions utiles à prendre ;
- l'information et la sensibilisation des personnes dont les arbres sont affectés afin qu'ils prennent à temps les dispositions pour réduire les impacts négatifs ;
- le reboisement compensatoire des espèces végétales affectées par le projet ;
- la mise à la disposition de tous les ouvriers des EPI et veiller à leur port effectif ;
- le dédommagement des personnes dont les arbres à valeur économique sont affectés par le projet afin que ces derniers puissent les reconstruire ;
- la sensibilisation de la population et les ouvriers sur les risques d'accidents de chantier ;
- l'organisation des séances de sensibilisation sur les IST, le VIH/SIDA pour le personnel de chantier et les populations locales ;
- l'intégration des clauses environnementales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et dans les contrats des entreprises adjudicateurs ;
- etc.

À ce titre, l'étude montre que si les mesures environnementales et sociales sont effectivement prises en considération dans le cadre des travaux, les effets impacts négatifs sur l'environnement relevés seront d'un niveau largement acceptable au regard des avantages socioéconomiques à générer par le projet.

Le coût global de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est estimé à **TRENTE ET UN MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT (31 690 500) FRANCS CFA.**

18. BIBLIOGRAPHIE

1. ABE, 2001. Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Agence Béninoise pour l'Environnement, février 2001, 76 p.
2. ABE, 2003. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets d'électrification. Agence Béninoise pour l'Environnement, 29 p.
3. AFDB 2003. Integrated Environmental and Social Impact Assessment Guidelines, African
4. PROJET ACE-WA (2016) : Étude de la situation de base au Bénin, 78 p.
5. Ahadzi-Nonou K. et al., 2003. Avant projet de loi-cadre sur la protection l'environnement au Togo., Avril 2003, 45 p.
6. Bahuchet S., loveva-Baillon K. 1999. De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud Cameroun. Dans Bahuchet S., Bley D., Pagézy H., Vernazza-Licht N. (éds). L'homme et la forêt tropicale, Ed. Du Bergier, Travaux de la Société d'Ecologie Humaine/APFT : pp 533-580.
7. Banque mondiale 1991. Environmental Assessment Sourcebook, Volumes I, «Policies, Procedures and Cross-Sectoral Issues» et Volume II, «Sectoral Guidelines», rapports techniques nos 139 et 140, Département de l'Environnement, Washington, D.C.
8. Banque Mondiale, 1992 : Culture et développement en Afrique. Actes de la conférence internationale, Washington, 12 p.
9. Banque Mondiale, 1996. Vers un développement durable du point de vue de l'environnement en Afrique Centre – Ouest, Div-Agic et env. Dép Afrique, 111 p.
14. Bavi A., 1996. Les migrations fon en pays Adja : Cas des Sous-Communes de Klouékanmey et de Lalo. UNB/FLASH, Mémoire de maîtrise de géographie. 101 p
15. Communauté Electrique du Bénin, 1991. Aménagement hydroélectrique d'Adjarala sur le fleuve Mono. Etude de l'Environnement. Avant Projet Détaillé. COYNE & BELLIER / EDF, Paris.
16. Communauté Electrique du Bénin, 1992. Aménagement hydroélectrique d'ADJARALA sur le fleuve Mono. Etude d'impact sur l'environnement de la ligne HT Adjarala-Nangbéto COYNE & BELLIER / EDF, Paris, 31 p.
17. Communauté Electrique du Bénin, 1997. Aménagement hydroélectrique d'ADJARALA sur le fleuve Mono. Etude d'impact sur l'Environnement. TOME 1 et 2 COYNE & BELLIER / EDF, Paris. 160p
18. Communauté Electrique du Bénin, 2003. Construction de la ligne 161kV Onigbolo-Bohicon. Etude d'Impact sur l'Environnement COYNE et BELLIER / EDF, Paris.
19. Communauté Electrique du Bénin, 2003. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et social, Volet : Etude environnementale, CIMA-INTERNATIONAL, LI0017A, Paris, 78 p + annexes.
20. Communauté Electrique du Bénin, 2004. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Rapport du plan de réinstallation des populations situées sur le corridor de la ligne, COYNE & BELLIER / EDF, France, 126 p + annexes.

21. Communauté Electrique du Bénin, 2004. Ligne d'interconnexion NORD TOGO /NORD BENIN. Etude d'Impact sur l'Environnement COYNE et BELLIER / EDF, Paris.
 22. Lare L, Hodonou JC. 1998. Gestion de l'espace et développement inégal : le cas de la partie ouest de la Région des Savanes et la vallée de l'Oti (Nord-Togo). Travaux de recherches géographiques. Revue de Géographie de l'UB (Lomé); (NS) : 161-83.
 23. SOGREAH, 1997. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Balisage du tracé des lignes 161 kV. Rapport définitif. Octobre 1997.
 24. SOGREAH, 1998, 1. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Etude d'impact sur l'environnement. Rapport final. SOGREAH-Electrowatt, mars 1998
 25. SOGREAH, 1998, 2. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Documents d'Appel d'offres. Lot 2, ligne HT 161 kV. Tronçon Atakpame-Kara. Vol. IV - Plans, mai 1998.
 26. SOGREAH, 1998, 3. Interconnexion du Nord Togo et du Nord Bénin. Etude d'Avant-Projet Détaillé. Rapport Final. Vol. 1 : texte, novembre 1998.
 27. Sinsin B., Kampmann D. (eds), 2010. Atlas de la Biodiversité de l'Afrique de l'Ouest. Tome I : Bénin. Cotonou et Frankfurt/Main, BIOTA, 190 p. <http://www.biota-africa.org>
 28. MMEE (2008) : Document de politique et de stratégie de développement du secteur de l'énergie électrique au Bénin.117 p.
- 28.<http://www.undp.org>
- <http://www.unfcc.de>
- <http://www.usd.edu/esci/e103/exam/Chap-14.html>

19. ANNEXES

ANNEXE 1 : PROCÈS-VERBAUX ET COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

► Procès-verbal de consultation publique à Zoundjamé

 **SGM SARL**  

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre aout,
s'est tenue dans la Cour de l'école primaire publique
de Zoundjamé une séance de consultation publique
avec élus, sages et habitants de Zoundjamé, ainsi que
le chef village de Kuvonhoué, localité voisine
touchée par le projet d'électrification.

Étaient présentes à cette consultation, les
personnes dont la liste se trouve en annexe du
présent procès verbal.

L'objet de la séance était de :

1. Présenter le projet d'électrification rurale
aux participants de même que les impacts
potentiels
2. Recueillir les inquiétudes des participants
sur le projet
3. Faire le point des attentes et recommandations

A l'ouverture de la séance, l'agent enquêteur

mandaté par AERAMR en la personne de Monsieur Koffi Ignace AITONDSI a expliqué le projet, mettant l'accent sur l'itinéraire d'électrification et les éventuels impacts positifs et négatifs que pourrait engendrer l'exécution des travaux.

À la suite de cet exposé, l'occasion est donnée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes. Elles se présentent comme suit :

- 1 - Pourquoi attendre les périodes électorales pour réaliser la consultation ?
- 2 - Quelles sont les conditions d'utilisation du courant électrique ?
- 3 - Est-ce que le projet ne sera pas un éléphant blanc ?

En réaction aux préoccupations, l'agent enquêteur a apporté de pertinentes réponses. Puis il a recueilli des doléances et recommandations. Il s'agit de :

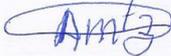
- Faire passer d'avance une information de la date de démarrage des travaux
- Envisager une formation publique sur les conditions d'abonnement et les risques liés à l'usage du courant électrique
- Privilégier le dialogue avec la population à propos de tout contentieux relatif à l'exécution des travaux
- Faire diligence pour que les travaux soient vite exécutés.

Au bout de cette rubrique, l'agent enquêteur a répondu en rassurant les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. La séance a ainsi pris fin à 12H 20 mn, à la grande satisfaction de tous.

ont signé


Germain BABATCHIDESSI
Conseiller de village


Lannoude DOSSA
Président APE
Zeudjame




Emile ADANDESSAN
Chef village Zeudjame

Emile ADANDESSAN


Hoto FANGNON

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25/04/2019	LIEU: EPP Zoundjame	HEURE DU DÉBUT: 09H30
	COMMUNE: LALA	HEURE DE FIN: 12H20
	DÉPARTEMENT: COUFFO	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	ADANDEDJAN K. Brice	Cultivateur	96750084	
2	EDJO Martin	Cultivateur	96078412	
3	ADANDEDJAN Emile	Prof village	96213710	
4	EYOU Adrien	Cultivateur / Coiffeur	94218011	
5	METOHOU Vincent	Cultivateur	97617907	
6	DSAHOUNGBASSO Bienvenu	Cultivateur	94438178	
7	DOMESSI Simond	Cultivateur	62260122	
8	NOUATCHI Alphonse	Cultivateur	67148411	
9	GOHOUNGO c. Lobasto	Cultivateur	67108772	
10	GOHOUNGO Rogation	Cultivateur	97100865	
11	GOHOUNGO Donatien	Menuisier	97421293	
12	GOHOUNGO Moïse	Menuisier	96473053	
13	AGBO Germain	Professeur	96442820	
14	KPENTINOU Geoffrey	Enseignant	97425681	



SGM SARL



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	LOKOSSOU Tognon	Cultivateur		
16	FAWADE Koupagni	Cultivateur		
17	GBEDJEVO Djibril	Cultivateur	66004901	
18	TCHIDEDSI Baba	Cultivateur	67563444	
19	NOUMON Benjamin	Coiffeur	97325456	
20	DINDIN Paul	Conducteur Taxi-moto	97069222	
21	METOHOU Laurent	Élève	67828367	
22	METOHOU Emile	Mécanicien Velo-moto	97149715	
23	KPOKPOYE Clement	Commerçant	97775083	
24	ADANDEDJAN Pascal	ÉPève	65257923	
25	KPOKPOYE Hervé	ÉPève	62473242	
26	KOUNVI Daniel	Cultivateur	69633618	
27	METOHOU Alexandre	Cultivateur	97825967	
28	KPOKPOYE Kelagni	Cultivateur	99369482	
29	SADENOU Raymond	Mécanicien		
40	KPOKPOYE Yadema	Cultivateur	96868229	
41	LOHOU Felix	Cultivateur		



SGM SARL



➡ **Compte rendu de consultation publique à Zoundjamey**

Commune : Lalo

Date : 24-04-2019

Lieu : EPP ZOUNDJAME

Heure de début : 09 H 30

Heure de fin : 12 H 20

Langue : Français, Adja et Fongbé

Représentant du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission

: Drs ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr AITONDJI Koffi Ignace (Environnementaliste, associé)

L'an deux mil dix-huit et le vingt-quatre avril, s'est tenue à l'école primaire publique de Zoundjamey, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités rurales du Bénin. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission EIES, des élus locaux et des populations.

Etaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux populations du village bénéficiaire, les autorités locales, les sages et notables du village Zoundjamey, les travaux à exécuter dans le cadre de l'électrification du village.
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le chef village, aux noms du Chef d'Arrondissement et de tous les élus locaux a remercié les participants pour leur déplacement avant d'introduire l'environnementaliste pour sa présentation.

Le représentant du consultant en la personne de Mr AITONDJI Koffi Ignace en prenant la parole a souhaité la bienvenue à tous les participants, tout en manifestant sa reconnaissance pour leur mobilisation. Ensuite, il a présenté globalement le projet, puis spécifiquement le volet intéressant Zoundjamey, à savoir le plan d'électrification, les activités de la mission d'étude environnementale et sociale, la réalisation du projet avec les impacts associés ainsi que les principaux enjeux de la séance.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux bénéficiaires pour les questions d'éclaircissement, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Cette rubrique a suscité sept (07) interventions. Pour la plupart des intervenants, le village souffre cruellement du manque d'électricité, et depuis des décennies, les promesses non tenues ne font que se succéder.

Point des interventions

1. Monsieur LOKOSSOU Paulin, le premier intervenant est un maçon, natif de Zoundjamey. En prenant la parole, il a manifesté sa satisfaction par rapport au projet en cours. Selon lui, le village a longtemps attendu l'électrification, et il serait convenable que les populations sachent le nombre de mois ou d'années qu'il leur reste à souffrir avant la réalisation des travaux et le début du processus d'abonnement.

A son inquiétude, le représentant a rassuré que plusieurs acteurs sont à pied d'œuvre pour l'accélération du processus et qu'un délai est fixé à chaque phase pour éviter la lenteur.

2. Monsieur ADANDEDJAN Rigobert, le second à s'exprimer n'a pas aussi manqué de remercier l'Etat pour l'initiative. Il a surtout jeté un pont entre le difficile accès à l'eau potable et l'indépendance énergétique. D'après son argumentation, la nécessité d'électrifier le village est imminente, car le groupe électrogène pour remplir le château du village tombe fréquemment en panne et la rupture d'eau est permanente, ce qui oblige les populations à recourir aux sources d'eau de qualité douteuse.

3. Monsieur HOUNZANDJI François a félicité l'Etat béninois et espère que le projet n'est pas une publicité politique qui sera convertie en éléphant blanc après les élections.

Cette préoccupation a conduit le représentant à revenir sur la nature du projet, les divers acteurs déjà impliqués, l'élaboration des plans d'électrifications ainsi que la présente mission. Ses différentes mesures sont la preuve de l'engagement du gouvernement à atteindre les objectifs du projet.

4. Monsieur AGBEHOUHO Tognonso, un sage de la localité a pris ensuite la parole pour énumérer quelques projets en attente du courant électrique à Zoundjamey. Il a parlé surtout des projets d'ouverture de poissonneries et d'implantation de moulins à maïs. Les appareils sont déjà disponibles a-t-il souligné. Il a fini en mettant l'accent sur l'urgence du démarrage des travaux.

5. Monsieur BABATCHIDEDJI Germain a insisté faire remonter en surface la souffrance des commerçantes de poissons fumées qui aimeraient bien former un groupement et avoir leur propre congélateur. Mais l'entreprise peine à prendre forme à cause du courant électrique.

6. Monsieur NOUMON Benjamin projette également ouvrir une scierie à Zoundjamey pour rendre meilleures les conditions de travail des menuisiers. Ce qu'il attend patiemment, c'est l'électrification du village.

7. Monsieur AMOUSSOU Gilbert, le septième intervenant a qualifié l'initiative d'excellente et remercié les porteurs de projet ainsi que tous les acteurs engagés pour sa réussite. Enfin, il a fait quelques mises en garde pour l'exécution des travaux. Ainsi, pour le bon déroulement des activités, il invite les étrangers à garder leur distance avec les femmes mariées et les mineures.

A l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a deux préoccupations majeures à savoir :

- ✓ est-ce le projet est crédible ?
- ✓ à quand le démarrage des travaux ?

En reprenant la parole après le dernier intervenant, le représentant du consultant a rassuré les populations que l'urgence de la réalisation des travaux fait partie des priorités du gouvernement. Et que pour ce qui est des recommandations et doléances, compte rendu sera fait à qui de droit.

La séance a pris fin à 12 h 20 minutes à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation avec la population de Zoundjamey

➔ Procès-verbal de consultation publique à Djalimey



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mil dix-neuf et vingt-neuf avril,
s'est tenue à GNANGNIMONHOVE, une séance de
consultation publique avec élus, sages et
habitants des hameaux concernés par le projet
d'électrification rurale à Djalimey.

Étaient présentes à cette consultation, les
personnes dont la liste se trouve en annexe
du présent procès verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet d'électrification rurale
aux participants de même que les impacts
potentiels
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants
sur le projet
- 3- Faire le point des attentes et
recommandations

A l'ouverture de la séance, l'agent
enquêteur mandaté par AERAM en la

personne de Monsieur Koffi Ignace AITONDSI a expliqué le projet, mettant l'accent sur l'itinéraire d'électrification et les éventuels impacts positifs et négatifs que pourrait engendrer l'exécution des travaux.

A la suite de cet exposé, l'occasion est donnée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes. Elles se présentent comme suit:

1. Quels dangers pour les habitants avec le passage d'une ligne HTA ?
2. Quelles recommandations pour les populations habitant non loin des lignes ?
3. A quand le démarrage des travaux ?
4. Quel est le niveau d'implication des populations dans l'exécution des travaux ?

En réaction aux préoccupations, l'agent enquêteur a apporté de pertinentes réponses. Puis il a recueilli les doléances et recommandations. Il s'agit de :

- Associer les populations à l'exécution des travaux
- Prévenir les populations avant le démarrage
- Respecter le plan d'électrification déjà défini

- Prévenir les bénéficiaires des éventuels changements ou modifications
- Penser au démarrage des travaux le plus tôt possible.

Au bout de cette rubrique, l'agent enquêteur a répondu en rassurant les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. La séance a ainsi pris fin à 08 heures 18 minutes, à la grande satisfaction de tous.



ALI K. Paulin

ont signé



Severin SOSSOU
Conseiller de village



Simon GBEKE
Conseiller de
village

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 29/04/2019	LIEU: ADJAGLIMEY	HEURE DU DÉBUT: 07H
	COMMUNE: LALO	HEURE DE FIN: 08H18
	DÉPARTEMENT: COUPELO	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	GNANGNIMON Nestor	Cultivateur	97432866	
2	GNANGNIMON Fagnon	Feticheur	97434247	
3	KOUSSAHOUE Francis	Enseignant	97140631	
4	GNANGNIMON Richard	Élève	96196082	
5	SOSSOU Marcelin	Cultivateur	67744813	
6	GNANGNIMON François	Cultivateur	97425449	
7	GNANGNIMON Dominique	Tourenneur	94792833	
8	GNANGNIMON K. Martin	Maçon	96995036	
9	GNANGNIMON Bestin	Aide Soignant	67734212	
10	GNANGNIMON Marcel	Technicien Potable	91747467	
11	MIDSIHO Ségla	Charpentier	97434084	
12	SOWAYE Florent	Revendeur	57242871	
13	MIDSIHO Janvier	Cultivateur	94578434	A
14	GNANGNIMON Clément	Cultivateur	69332016	



SGM SARL



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	KOUGBEAGBEDE Benoît	Magasin	97889365	G
16	GNANGNINON Pascal	Coiffeur		
17	KOUGBEAGBEDE Hervé	Coiffeur	63564748	
18	SOSSOU Jacob	Coiffeur		
19	KOUGBEAGBEDE Jonas	Elève	99381757	
20	METONHOUE Danhossou			
21	GNANGNINON André	Revendeur	96083139	
22	MISSIHO Frédéric	Elève	67699075	
23	GNANGNINON Armand		99447026	
24	GNANGNINON Eric	Revendeur	67448413	
25	HESSOU Baudoin	Elève	60695983	
26	GNANGNINON Simon	Transporteur	97960607	
27	SOSSOU Georges	Étudiant	66124204	
28	DOLOThérèse	Ménagère	91070426	
29	GNANGNINON Houréfa	Cultivatrice	96108347	
40	SONOU Pélagie	Revenduse	91233775	
41	HOUESSOU Marceline	Contourière	61063352	



SGM SARL



➡ **Compte rendu de consultation publique à Djaglimey**

Commune : Lalo

Date : 29-04-2019

Lieu : Gnangnimonhoué

Heure de début : 10 H 05

Heure de fin : 08 H 18

Langue : Français, Adja et Fongbé

Représentant du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission

: Drs ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr AITONDI Koffi Ignace (Environnementaliste, associé)

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf avril, s'est tenue à Gnangnimonhoué, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités rurales du Bénin. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission EIES, des élus locaux et des populations.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

- 1- Présenter aux populations du village bénéficiaire, les autorités locales, les sages et notables du village Adjaglimey, les travaux à exécuter dans le cadre de l'électrification du village.
- 2- Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
- 3- Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

A l'ouverture de la séance, le chef village a montré sa reconnaissance à l'endroit de sa population pour la forte mobilisation. Il a précédé le représentant du consultant en la personne de Mr AITONDI Koffi Ignace qui a remercié les participants pour leur patriotisme.

Ensuite, le représentant a présenté globalement le projet, puis spécifiquement le volet intéressant Adaglimey, à savoir le plan d'électrification, les activités de la mission d'études environnementales et sociales, la réalisation du projet avec les impacts associés ainsi que les principaux enjeux de la séance.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux bénéficiaires pour les questions d'éclaircissement, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Cette rubrique a suscité sept (04) interventions. Pour la plupart des intervenants, le village tarde à développer à cause de la non d'électrification.

Point des interventions

1. Monsieur Gnangnimon Fagnon, le premier intervenant a assimilé la réalisation du projet au décollage du développement du village à travers l'éclairage public, la promotion des petites et moyennes entreprises et l'épanouissement de la jeunesse. Puis, il a posé la question : « quels sont les dangers pour les habitants avec le passage de la ligne haute tension ? »

Le représentant du consultant en répondant a expliqué que toutes les mesures seront prises par les techniciens pour assurer la sécurité des riverains.

2. Le deuxième intervenant répondant au nom de KOUSSAHOUE Francis a commencé son intervention par des mots de satisfaction à l'endroit de l'Etat pour l'initiative. Il a présenté les nombreux atouts du village en matière de développement tout en évoquant le retard d'électrification du village comme un frein à la réalisation des projets. Et par finir, il a cherché à comprendre si la population sera impliquée dans les travaux d'exécution.

3. Cette question est du ressort de l'équipe qui s'occupera des travaux, a répondu le représentant du consultant. Une chose est certaine, votre doléance sera transmise aux responsables.

Un troisième intervenant du nom de MIDJIHO Janvier a remercié le gouvernement pour avoir pensé à Adjaglimey. Sa question est la suivante : « A quand le démarrage des travaux ? ».

Pour l'heure, c'est l'étude environnementale, a répondu le représentant. Il y a une urgence en termes de l'exécution des travaux, et les responsables du projet sont tenus de respecter le calendrier d'exécution. Soyez certains que tout est mis en œuvre pour électrifier votre village le plus tôt possible. À l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a trois préoccupations majeures à savoir :

- ✓ à quand le démarrage des travaux ?
- ✓ est-ce que des ouvriers locaux seront recrutés pour l'exécution des travaux ?
- ✓ quels dangers pour les habitants avec le passage de la ligne haute tension ? ».

Les réponses respectives apportées par le représentant du consultant ont rassuré les populations. Ces dernières ont néanmoins faire quelques doléances et recommandations à savoir :

- ✓ associer les populations à l'exécution des travaux ;
- ✓ prévenir les populations du démarrage des travaux ;
- ✓ respecter le plan d'électrification élaboré avec les autorités locales.

La séance a pris fin à 08 h 18 minutes à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à Adjaglimey

➔ Procès-verbal de consultation publique à LAGBAHOME



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Études d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq
avril, s'est tenue à LAGBAHOME, une séance de
consultation publique avec élus, sages et habitants
des hameaux concernés par le projet d'électrifi-
cation rurale.

Étaient présentes à cette consultation, les
personnes dont la liste se trouve en annexe
du présent procès verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet d'électrification
rurale aux participants de même que les
impacts potentiels.
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants
sur le projet.
- 3 - Faire le point des attentes et recommandations

A l'ouverture de la séance, l'agent enquêteur
mandaté par AERAMR en la personne de Monsieur
Koffi Ignace AITONDSI a expliqué le projet, mettant



L'accent sur l'itinéraire d'électrification et les éventuels impacts positifs et négatifs que pourrait engendrer l'exécution des travaux.

À la suite de cet exposé, l'occasion est donnée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes. Elles se présentent comme suit:

- 1- Le projet est-il crédible ou c'est encore un leurre pour les intérêts électoraux?
- 2- Quelles sont les mesures prises pour éviter qu'un politicien ne vienne revendiquer demain la paternité du projet?
- 3- Quels risques pour les habitants vivant proche des lignes haute tension?
- 4- À quand le démarrage des travaux?

En réaction aux préoccupations, l'agent enquêteur a apporté de pertinentes réponses. Puis il a recueilli les doléances et recommandations. Il s'agit de :

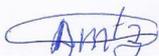
- Sensibiliser les populations sur les comportements à tenir pour éviter tout accident en rapport avec les lignes.
- Penser à la main d'œuvre locale pendant l'exécution des travaux.
- Respecter les coutumes locales et toujours informer le chef village en cas d'incident.

Au bout de cette rubrique, l'agent enquêteur a répondu en rassurant les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. La séance a ainsi pris fin à 12^H 20 mn, à la grande satisfaction de tous.

ont signé


Germain BABATCHIDESSI
Conseiller de village


Lamine Dossa
Président APE
Zeundjamé


Emile ADANDESSAN
Chef village Zeundjamé

Emile ADANDESSAN



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE: 25/04/2019	LIEU: LAGBAHOME	HEURE DU DÉBUT: 15H50
	COMMUNE: TOUKLIN	HEURE DE FIN: 17H32
	DÉPARTEMENT: COUFFO	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	TCHIRPE Wamieu	Mécanicien	98106333	
2	ATCHO Felicien	Chef village	95114146	
3	KPOLEFO Kocou	Tailleur	95143086	
4	MASSAYE Victorin	Mécanicien Ploufin	99706290	
5	EKPA Commy	Cultivateur	94070416	
6	ATCHO Hubert	Soudeur	97724885	
7	IDRISSOU Djibril	Cordonnier	94547068	
8	ISSIAKA Hamidou	Couturier	65607338	
9	DADJOU Célestine	Ménagère	95943520	
10	VIDOTO Jacob	Dépanneur	95943520	
11	KOGNI Pélagie	Vendeuse	95153621	
12	KOUDOUKOU Sylvie	Tisserante	94706028	
13	KOUDOUKOU Richard	Cultivateur	94728655	
14	SENOU wassiatou	Cultivateur	99586083	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	DODJI Gentille	Commergante	60949804	
16	DJOHOU Mefanie	Ménagère	65752586	
17	ISSA Moïbathou	Cultivatrice	64559887	
18	AZIA Arine	Vendeuse	63637971	
19	SOTOHOU Cosimateu	Ménagère	60949804	
20	KOUDOUKOU Samuel	Peintre auto	65426303	
21	KOUDOUKOU Christine	Ménagère	63882482	
22	SOTOHOU Joseph	Electricien auto	64541802	
23	VIDETO Javenie	Ménagère		
24	TCHIKPE Djassahou	Revendeur	94235176	
25	SOUBEROU Mawssa	Chauffeur	95087219	
26	TCHIKPE Ibrahim	Revendeur	95857214	
27	ATCHO Samson	Vulcanisateur	94502581	
28	TCHIKPE Baeharie	Cultivateur	94070416	
29	KPOTO Saturnin	Enseignant	95125276	
40	ATCHO Kouessi Toïse	Chauffeur	97468867	
41	KOUDOUKOU Daniel	Cultivateur	95642713	

➡ **Compte rendu de consultation publique à LAGBAHOME**

Commune : Toviklin

Date : 25-04-2019

Lieu : Salle de réunion de Lagbahome

Heure de début : 15 H 50

Heure de fin : 17 H 32

Langue : Français, Adja et Fongbé

Représentant du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission
: Drs ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)
: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)
: Mr AITONDI Koffi Ignace (Environnementaliste, associé)

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq avril, s'est tenue dans la salle de réunion de Lagbahome, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités rurales du Bénin. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission EIES, des élus locaux et des populations.

Etaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux populations du village bénéficiaire, les autorités locales, les sages et notables, les travaux à exécuter dans le cadre de l'électrification du village Lagbahome.
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

A l'ouverture de la séance, le chef village, après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance a introduit l'environnementaliste pour sa présentation. Le représentant du consultant en la personne de **Monsieur AITONDI Koffi Ignace** en prenant la parole a souhaité aussi la bienvenue à tous les participants, tout en manifestant sa reconnaissance pour leur mobilisation. Ensuite, il a présenté globalement le projet, puis spécifiquement le volet intéressant Lagbahome : le plan d'électrification, les activités de la mission d'études environnementales et sociales, la réalisation du projet avec les impacts associés ainsi que les principaux enjeux de la séance.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux bénéficiaires pour les questions d'éclaircissement, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Cette rubrique a suscité quatre (04) interventions.

Point des interventions

1. Monsieur TCHIKPE Wassiou, le premier intervenant a abordé la venue du projet comme une nouvelle inédite pour les éleveurs et maraichers confrontés aux problèmes d'énergie électrique pour l'alimentation de leur forage. Ensuite, il a cherché à savoir s'il y a un politicien derrière le projet ou c'est vraiment une initiative d'Etat.

Pour cette préoccupation, le représentant du consultant a réexpliqué le contexte de la mise en œuvre du projet en mettant en exergue la responsabilité de l'ABERME en tant qu'agence gouvernemental et non privé.

2. Monsieur ATCHO Urbain a abondé dans le même en demandant les mesures prises par le gouvernement pour qu'un individu ne vienne pas revendiquer la paternité du projet.

A son inquiétude, le représentant a conseillé aux populations de se considérer comme des portes paroles et témoins du gouvernement dans la réalisation de ce programme de son plan d'action gouvernemental.

3. Monsieur KOUDOUKOUI Richard à la suite des deux premiers a tenu à rappeler les besoins du village en matière d'électricité. Puis il a cherché à comprendre les risques que courent les habitants vivant à proximité des lignes haute tension.

Le représentant l'a rassuré que les techniciens compétents tiendront compte des risques lors de l'exécution des travaux et feront le nécessaire pour garantir la sécurité des personnes. Aussi, les populations doivent-elles être prêtes à respecter les consignes et recommandations en vigueur.

4. Monsieur KPOLEFO Cocou dans son intervention a souhaité avoir des détails sur les conditions d'abonnement et les modalités de paiement de la facture d'électricité.

A cet effet, le représentant lui a parlé brièvement de ce qui se fait dans les autres localités desservies par le courant électrique au Bénin. De plus, il souligné que les agents de la SBEE habiletés sauront apporter plus de détails au moment opportun.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a trois préoccupations majeures à savoir :

- ✓ quelle est la nature du projet et la vraie identité des porteurs ?
- ✓ quels risques pour les populations proches des lignes électriques ?
- ✓ quelles sont les conditions d'abonnement et les modalités de paiement de l'électricité ?

Les réponses respectives apportées par le représentant du consultant ont rassuré les populations. Ces dernières ont néanmoins faire quelques doléances et recommandations à savoir :

- ✓ sensibiliser les populations sur les comportements à tenir pour éviter tout accident d'électrocution
- ✓ penser à la main d'œuvre locale lors de l'exécution des travaux.
- ✓ respecter les coutumes locales et éviter de flirter avec les femmes mariées et les petites filles de moins de dix-huit ans.

La séance a pris fin à 17 h 20 minutes à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à Lagbahome

➔ Procès-verbal de consultation publique à AVEGANDJI

 **SGM SARL**  

Mission d'élaboration de l'Études d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mil dix-neuf et de vingt-sept
avril, s'est tenue AVEGANDJI, une séance de
consultation publique avec élus, sages et habitants
des hameaux concernés par le projet d'électrification.

Étaient présentes à cette consultation, les
personnes dont la liste se trouve en annexe
du présent procès verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet d'électrification rurale
aux participants de même que les impacts
potentiels
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants
sur le projet
- 3 - Faire le point des attentes et recommandations

A l'ouverture de la séance, l'agent
enquêteur mandaté par AERAMB en la
personne de Monsieur Koffi Ignace A'ITONDEI

a expliqué le projet, mettant l'accent sur l'itinéraire d'électrification et les éventuels impacts positifs et négatifs que pourrait engendrer l'exécution des travaux.

À la suite de cet exposé, l'occasion est donnée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes. Elles se présentent comme suit :

- 1- Quand est-ce que les travaux commenceront ?
- 2- Le projet est-il retenu comme acquis ou bien c'est une étude expérimentale ?
- 3- Pourquoi l'étude de terrain coïncide-t-elle avec la période électorale ?
- 4- Quelles sont les sources officielles d'informations sur le projet ?

En réaction aux préoccupations, l'agent enquêteur a apporté de pertinentes réponses. Puis, il a recueilli les doléances et recommandations. Il s'agit de :

- Éviter de faire du projet un instrument politique
- Éviter de faire traîner les travaux
- Être sensible à la souffrance des populations en besoin énergétique et songer à faciliter les procédures d'abonnement

- Donner si possible l'occasion aux jeunes désœuvrés de participer moyennant contributions à l'exécution des travaux

En bout de cette rubrique, l'agent enquêteur a répondu en rassurant les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. La séance a ainsi pris fin à 12 heures 45 minutes, à la grande satisfaction de tous.

ont signé



DOSSOU Nestor



Maurice AKPA

Fernand SOHOU

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 27/04/2019 LIEU: AVEGANDJI..... HEURE DU DÉBUT: 10H05
 COMMUNE: KLOVEKANDÉ HEURE DE FIN: 12H45
 DÉPARTEMENT: COUPEO.....

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	SOHOU Fernand	Conseiller de village	95188272	
2	DOSSOU K. Emmanuel	Cultivateur	64641737	
3	KOWE Bernard	Cultivateur	64343304	
4	DOSSOU Nestor	Chef village	95143980	
5	AKPA Maurice	Cultivateur	94728696	
6	EGLA Gerard	Meunier	96071464	
7	KPALI Felicien	Chauffeur	95377774	
8	TOSSA Roger	Cultivateur	95659143	
9	HOUTCHAGNI Etienne	Mécanicien	65761102	
10	DAHOUDE Roger	Cultivateur	60018462	
11	EGLA Victain	Couffeur	54582468	
12	DAHOUDE Kohonou	Cultivateur		
13	KOTO Marceline	Cultivatrice	99607467	
14	ADO Felicien	Cultivateur		



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	OUDE Martin	Vendeur d'essence		
16	HOSSOU Paul	Instituteur	61258401	
17	MEGAN Clement	Chauffeur	95901003	
18	DOSSOU Basile	Cultivateur	68378460	
19	TEHIWI Edmond	Cultivateur	94080765	
20	EGLA Simplex	Taillieur	94132508	
21	DAKODE Vignon	Cultivateur	67720402	
22	EGLA Donatien	Étudiant	66493999	
23	AKPA Jean	Cultivateur	61125103	
24	SOTODJI Victain	Cultivateur	99123767	
25	KEOUNDE Alain	Cultivateur	96322406	
26	TODI Daaga	Cultivateur	67547352	
27	MEWE Tchulé	Cultivateur	95275453	
28	OUDE Victor	Cultivateur	65686024	
29	KPALI Frederic	Gardien	66210510	
40	DAHOUDE Emmanuël	Magasin	97102169	
41	DOSSOU Basile	Cultivateur	94205911	

➡ **Compte rendu de consultation publique à Avegandji**

Commune : KLOUEKANME

Date : 27-04-2019

Lieu : Eglahoué

Heure de début : 10 H 05

Heure de fin : 12 H 45

Langue : Français, Adja et Fongbé

Représentant du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr AITONDI Koffi Ignace (Environnementaliste, associé)

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept avril, s'est tenue à Eglahoué, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etude d'Impacte Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités rurales du Bénin. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission EIES, des élus locaux et des populations.

Etaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

- 1. Présenter aux populations du village bénéficiaire, les autorités locales, les sages et notables du village Avegandji, les travaux à exécuter dans le cadre de l'électrification du village.**
- 2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;**
- 3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.**

A l'ouverture de la séance, le chef village a montré sa reconnaissance à l'endroit de sa population pour la forte mobilisation. Il a précédé le représentant du consultant en la personne de Mr AITONDI Koffi Ignace qui a remercié les participants pour leur patriotisme. Ensuite, le représentant a présenté globalement le projet, puis spécifiquement le volet intéressant Avegandji, à savoir le plan d'électrification, les activités de la mission d'études environnementales et sociales, la réalisation du projet avec les impacts associés ainsi que les principaux enjeux de la séance.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux bénéficiaires pour les questions d'éclaircissement, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Cette rubrique a suscité sept (04) interventions.

Point des interventions

1. Monsieur KPALI Félicien, le premier à prendre la parole a cherché à savoir la date prévue pour le début des travaux.

A sa préoccupation, le représentant du consultant a simplement répondu que les travaux démarreront lorsque les études de terrain auront fini, et toutes les autres formalités indispensables pour une bonne réalisation remplies.

2. Le deuxième intervenant répondant au nom d'EGLA Donatien à poser la question : « pourquoi l'étude d'impact environnemental et la séance coïncident-elles avec la période électorale ? »

Le représentant a répliqué en soutenant comme la question l'a déjà mentionné qu'il ne peut que s'agir d'une coïncidence. Qu'en principe, l'étude a pour objectifs, les priorités ci-dessus définies et pour finalité, l'électrification d'Avegandji.

3. DAHOUEDE Emmanuel a ensuite intervenu, demandant les lieux stratégiques retenus pour l'éclairage public ainsi que les critères de désignation.

Le représentant avant de répondre a d'abord laissé la parole au Chef village et ses conseiller associés à la phase d'élaboration du plan. Puis il a suggéré d'attendre la phase d'exécution où les agents qualifiés dans le domaine sauront tout leur expliquer de long en large sur les critères de répartition.

4. Un quatrième intervenant du nom de KOWE Bernard a demandé les différents services où il pourrait mieux se renseigner sur le projet.

L'ABERME est l'agence la mieux indiquée, a répondu le représentant du consultant.

A l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a quatre préoccupations majeures à savoir :

- ✓ à quand le démarrage des travaux ?
- ✓ pourquoi l'étude d'impact a choisi la période électorale pour s'exécuter ?
- ✓ quelles sont les critères retenus pour la répartition des lampadaires ?
- ✓ dans quels services peut-on se rendre pour avoir des renseignements sur le projet ?

Les réponses respectives apportées par le représentant du consultant ont rassuré les populations. Ces dernières ont néanmoins faire quelques doléances et recommandations à savoir :

- ✓ Eviter de faire du projet un instrument politique
- ✓ Eviter de faire trainer les travaux.
- ✓ Accompagner les populations dans le processus d'abonnement.

La séance a pris fin à 12 h 45 minutes à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à Avegandji

➔ Procès-verbal de consultation publique à WAKPE



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf Avril,
A'est tenue à la place publique du village WAKPE une
séance de consultation publique (avec la population, le
chef du village, les conseillers et autres parties prenantes dans
le cadre de ^{la mission} projet d'élaboration de l'Etudes d'impact envi-
ronnemental et social du projet d'électrification de 100
localités financé par la BAD (Lot3)

Étaient présents à la séance, les personnes dont la
liste se trouve en annexe du présent procès-verbal

L'objet de la séance était de:

- 1- Présenter le projet et la mission qui en résulte
avec les infrastructures projetées aux participants de même
que les impacts potentiels
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet
- 3- Faire le point des attentes et recommandations.

A l'ouverture de la séance, le représentant du
consultant en la personne de Monsieur SAVI Alban a passé
en revue l'itinéraire du projet, les infrastructures projetées
de même que les impacts positifs et négatifs potentiels
que pourrait générer la réalisation du projet

À la suite de son développement, la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se résument en ces points.

1. A quand le démarrage effectif des travaux?
2. Inquiétude sur la véracité du projet
3. utilisation effective de la main d'œuvre locale
4. Comment étendre le réseau électrique jusqu'aux ménages alors qu'il n'y a pas de voie d'accès.

En réponse, aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a apporté des éclaircissements à la suite desquels des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de :

- Que le démarrage des travaux soit imminent et effectif
- utilisation effective de la main d'œuvre locale
- implication des autorités locales et administratives dans la réalisation des travaux.

À la suite des interventions, le représentant du consultant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES.

Sur ceux, la séance s'est levée à 09 heures 48 minutes
à la grande satisfaction de tous les participants.

ont signé

Le chef village



Tonassé METON

Tonassé METONOU

conseiller

MISSOTOU
Seidou

conseiller

ASSOU
Emile

Sage

SAGBO
Clayi

conseiller

SOLIME Koulanou

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE: 29/04/2019	LIEU: Place publique (WAKPE) COMMUNE: APLAHOUE DÉPARTEMENT: COUFFO	HEURE DU DÉBUT: 8h 35mn HEURE DE FIN: 9h 48mn

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	METONOU Tonassé	Chef Village Agriculteur	64 50 3055	
2	DASSANOU Félix	Agriculteur		
3	DASSANOU Samuel	Maçon	96 69 8114	
4	SOLIME Pascal	Agriculteur	96 48 3891	
5	ASSOU Atoine	Agriculteur	96 13 5441	
6	SAGBO Clayi	Revendeur	97 72 97 60	
7	HOUANONKOU Jacques	Agriculteur	66 15 41 43	
8	HOSSOU Sènamè	Revendeuse		
9	DANHOSSOU Métonnou	Agriculteur	95 95 54 25	
10	FANTOSSI Lafiou	Agriculteur	61 29 72 71	
11	MISSOHOU Anatole	Agriculteur	96 29 67 82	
12	MISSOHOU Abbé	Agriculteur	97 30 43 90	
13	Lo FA Marcellin	Agriculteur	69 86 12 86	
14	SOGBE Bernard	Agriculteur	66 81 29 66	



SGM SARL



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	MONTCHO Antoine	Vétérinaire	97 59 17 25	
16	DASSANOU Expédit	Agriculteur		
17	FATON DJI Jacques	Agriculteur	97 04 99 54	FF
18	MISSIGNOU Séidou	Agriculteur	96 07 66 85	
19	ASSOU Emile	Agriculteur	96 77 39 10	
20	SOLIME Kouwanou	Cultivateur	97 15 93 66	
21	WAHOUWA Ernest	Cultivateur	96 13 45 26	WR
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
40				
41				



SGM SARL



Suite de la liste de présence

42 ADANOU Victore

43 ZONDOGA Basile élève 61-32-14-86

44 COMLAN Narcisse élève 6179 2073

45 BOTCHI Kossi élève 66 16 07 49



➡ **Compte rendu de consultation publique à WAKPE**

Commune APLAHOUE

Date : 29/04/2019

Lieu : PLACE PUBLIQUE

Heure de Début : 08heures 35 minutes

Heure de fin : 09 heures 48 minutes

Langue : Français et Adja

Représentations du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr SAVI Alban (Environnementaliste, associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-Neuf Avril, s'est tenue à la place publique du village de WAKPE, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etudes d'impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3). La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, du conseil local, des sages et de la population dudit village.

Etaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

- 1. Présenter à la population, les autorités locales et administratives, les sages et notables de la localité de WAKPE (arrondissement de GODOHOU Commune d'APLAHOUE), les travaux à exécuter dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3) ;**
- 2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;**
- 3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations**

A l'ouverture de la séance, le chef du village de WAKPE a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

A la suite de l'intervention du chef du village de WAKPE, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur SAVI Alban**, a pris la parole et a remercié le conseil local de la localité WAKPE pour leur sens de responsabilité à mobiliser les riverains et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes infrastructures projetées dans le cadre du projet avec le plan à l'appui. Il a aussi présenté les différentes phases de la réalisation du projet avec les impacts associés.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux participants pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase de consultation, il a été enregistré dix (10) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité dès la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléance le démarrage imminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom **METONOU Tonassé**, chef du village de WAKPE : Après avoir remercié le gouvernement pour le projet a voulu savoir a quand le démarrage effectif des travaux ?

2. **MISSOHOU Anatole** est le deuxième intervenant : il a cherché à savoir combien faut-il payé pour avoir le courant dans son ménage ?

3. Quel type de courant a prévu le projet était la préoccupation de monsieur **LOFA Marcelin** ?

A cette question, le représentant du consultant a répondu que l'objectif du projet est de rendre disponible le courant conventionnel.

4. **MONTCHO Antoine** : Après avoir manifesté sa joie a mis un point sur l'effectivité des travaux pour le développement du village.

5. **METONOU Danhossou** : Nous pensons que c'est des projets politique parce que des gens viennent nous interroger sans que nous n'ayons jamais de suite. Que ce projet soit réellement réalisé

6. Les voies d'accès pour permettre le passage du réseau électrique était la préoccupation de **Monsieur SAGBO Clayi**.

7. **Monsieur ASSOU Antoine** a abondé dans le même sans que le premier intervenant.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu trois (03) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ à quand le démarrage effectif des travaux ?
- ✓ la main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- que le démarrage des travaux soit imminent ;
- que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective ;
- impliquer les autorités locales et administratives dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 09h 48min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à WAKPE

➔ Procès-verbal de consultation publique à LAGBAVE

le chef de l'arrondissement de DEVE et



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'études d'impact environnemental et
social du projet d'électrification de 100
localités (Lot 3) LAGBAVE

L'an deux milles dix-neuf et le vingt ^{six} ~~cinq~~ Avril,
s'est tenue à la place publique du village LAGBAVE une
séance de consultation publique avec la population, le
chef village et autres parties prenantes dans le cadre du
projet d'électrification de 100 localités financé par la
BAD (Lot 3)

Étaient présentes les personnes dont la liste se
trouve en annexe du présent procès-verbal

L'objet de la séance était de :

1. Présenter le projet et la mission qui en résulte.
2. Recueillir les inquiétudes des participants sur le
projet
3. Faire le point des attentes et recommandations

À l'ouverture de la séance, le représentant du consul-
tant en la personne de Monsieur SAVI Alban a passé
en revue l'itinéraire du projet et a présenté la
mission à exécuter

À la suite de son développement, la parole
a été accordée aux participants pour exprimer leurs
inquiétudes qui se résument en ces points :

- 1- Comment dédommager les bâtiments sous l'emprise du réseau HTA?
- 2- Remerciement au gouvernement
 - A quand le démarrage des travaux?
 - Que le rapport de la mission soit vite déposé pour accélérer le processus
- 3- L'exécution rapide du projet.
- 4- Vue l'inaccessibilité des maisons, demande de lotissement pour avoir des voies d'accès afin que tout le village profite de l'énergie électrique
5. Cela semble à de la politique mais que les travaux soient exécutés.

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a rapporté des éclaircissements à la suite desquels des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

- Que le démarrage soit effective et imminent
- utilisation effective de la main d'œuvre locale
- Implication des autorités locales et administratives dans la réalisation des travaux.

A la suite des interventions, le représentant du Consultant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. Sur ce, la séance s'est levée à 13 heures 52 minutes.

Ont signé


Kéhoumbe NAKYA
CA - Dékpo



Sédégnon ZONMAGBO
CV - Lagbani


NAKYA Tohinou
conseiller


BABA Togbedji
Sage.

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25/04/2019	LIEU: Place publique	HEURE DU DÉBUT: 13h 02mn
	COMMUNE: APLAHOUE	HEURE DE FIN: 13h 52mn
	DÉPARTEMENT: COUFFO	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	NAKYA Hubert	professeur	68947737	
2	ZONMAGBO SEDEGNA	Agriculture	96493891	
3	NAKYA TOHINON	Agriculture	96361097	TO
4	N'SOUGAN N'SOURI	Commerçant	9723946	
5	SOSSOU Louis	Agriculture	97535396	
6	ZONDOBA Yao	Agriculture	66810031	
7	NAKYA ABHIGNON	ARTISAN	60952342	
8	NAKYA Jacob	peintre Jacob	94492653	
9	Aghessi Michel	Agriculture	—	
10	VIDESSE Dada	Agriculture	—	
11	NAKYA Sogbedji	Agriculture	—	
12	BABA Togbedji	CA	97778111	
13	KOUECHI	Agriculture	—	
14	AYIVIMARI Ce	Agriculture Agriculture	—	



SGM SARL



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	ABBECHI Zomganni		/	
16	KOMATBE Noël	Agriculture	/	
17	NAKYA Comlan	Agriculture	/	
18	NAKYA Azenbio	Couffeur	86712056	
19	NAKYA Appelimaino		97757316	
20	EBBOTO Koffi	/	97432993	
21	NSOUDAN Koumako	chauffeur		
22	SOSSOU A. Sylvain	Soudaier	97740983	
23	ZONDAGA Corneille	chauffeur	96296633	
24	ZONDAGA Claude	Commerçant	61617660	
25	NOUNMONVI Celestin	cultivateur	67688455	
26	COMLAN Sylvain	ZEMIDIANMANE		
27	ZONDAGA JOSSOU	cultivateur	6686276	
28	EDAH Hypolite	Élève	67589709	
29	BABA Bienvenu	chauffeur	69569771	
40	SAKPOKOU YOVO	Couffeur		
41	KOUNDEGA Adjoudgou	cultivateur		



SGM SARL



➡ **Compte rendu de consultation publique à LAVAGBE**

Commune APLAHOUE

Date : 29/04/2019

Lieu : PLACE PUBLIQUE

Heure de Début : 13 heures 10 minutes

Heure de fin : 13 heures 52 minutes

Langue : Français et Adja

Représentations du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr SAVI Alban (Environnementaliste, associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six Avril, s'est tenue à la place publique du village de LAGBAVE, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etudes d'impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3). La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, du conseil local, des sages et de la population dudit village.

Etaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

- 1. Présenter à la population, les autorités locales et administratives, les sages et notables de la localité de LAGBAVE arrondissement de DEKPO Commune d'APLAHOUE, les travaux à exécuter dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3) ;**
- 2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;**
- 3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations**

A l'ouverture de la séance, le chef du village de LAGBAVE a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

A la suite de l'intervention du chef du village de LAGBAVE, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur SAVI Alban**, a pris la parole et a remercié le conseil local de la localité LAGBAVE pour leur sens de responsabilité à mobiliser les riverains et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes infrastructures projetées dans le cadre du projet avec le plan à l'appui. Il a aussi présenté les différentes phases de la réalisation du projet avec les impacts associés.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux participants pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase

de consultation, il a été enregistré sept (07) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité dès la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléance le démarrage imminent des travaux.

Points des interventions.

1. **AGBESSI Zondjagni** : Est-ce que les bâtiments sous l'emprise de la ligne HTA seront dédommagés ?
2. **NAKYA Jacob** : a mis un point sur le besoin crucial de l'électricité et a voulu savoir quand les travaux vont démarrer.
3. **Monsieur AYIVI Maurice** a abondé dans le même sens que son prédécesseur.
4. Nous avons connu des missions de ce genre qui sont restées sans suite favorable a été l'inquiétude de **Monsieur FAGBEDJI Nicolas**
5. La préoccupation de **Monsieur NAKYA Hliyon** est basée sur les voies d'accès pouvant permettre le passage du courant électrique.
6. **ZONMAGBO Sédégnan** : l'énergie électrique étant indispensable pour l'installation des artisans, a quand le démarrage effectif ?
7. Le dépôt à temps du rapport de la mission pour accélérer le processus du projet a été la préoccupation de **Monsieur SOSSOU Louis**.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu cinq (05) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ quand le démarrage effectif des travaux ?
- ✓ le dépôt à temps du rapport de la mission.
- ✓ utilisation effective de la main d'œuvre locale.
- ✓ dédommage des bâtiments affectés par la ligne HTA.
- ✓ les voies d'accès.

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- que le démarrage des travaux soit imminent ;
- que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective ;
- impliquer les autorités locales et administratives dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 13h 52min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à LAVAGBE

➔ Procès-verbal de consultation publique à HEKPE



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille dix-neuf et le vingt cinq Avril, s'est tenue à la place publique du village de HEKPE avec la population une séance de consultation publique dans le cadre de la mission d'élaboration de l'études d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 100 localités financés par la BAD (Lot 3).

Étaient présents à la séance, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès-verbal.

L'objet de la séance était de:

1. Présenter le projet et la mission qui en résulte.
2. Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet
3. Faire le point des attentes et recommandation

A l'ouverture de la séance, le représentant du consultant en personne de Monsieur SAVI Alban a passé en revue l'itinéraire du projet et donner des éclaircissement sur la mission à exécuter.

A la suite de son développement, la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se résument en ces points.

- 1- Faut-il détruire les bâtiments qui sont dans l'emprise du réseau HTA?
- 2- A quand le démarrage effectif des travaux?
- 3- Est-ce que l'électricité sera disponible dans tout le village
- 4- nous souhaitons que le travail soit bien fait pour le bonheur du village.

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a apporté des éclaircissements à la suite desquels des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de:

- que le démarrage des travaux soit éminent
- utilisation de la main d'œuvre locale.

À la suite des interventions le représentant du consultant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. Sur ceux la séance s'est levée à 14 heures 05 minutes à la grande satisfaction de tous, les participants.



[Signature]

HOUNGSO Appollinaire

[Signature]

**Rigobert Bocanen
Conseiller**

ont signé

[Signature]

**KEDAGNI
Makougnon
Conseiller**

[Signature]

**NOUKOUY
Raphaël
Conseiller**

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE: <u>25/04/2019</u>	LIEU: <u>HEKPE</u> COMMUNE: <u>ATAKOTO MEY</u> DÉPARTEMENT: <u>COUFFO</u>	HEURE DU DÉBUT: <u>13h 10mn</u> HEURE DE FIN: <u>14h 05mn</u>

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	HOUNGBO Appolinaire	chef village	69 24 2077	
2	NDUKOU Gbegenhin	cultivateur	68 22 78 53	
3	KEDAGNI Mahougnan	cultivateur	97 93 49 77	
4	NDUKOU Roger	Mécanicien	69 63 9067	
5	BOCONON Rigobert	Conseiller	97 71 72 59	
6	NDUKOU Yadema	cultivateur		
7	NDUKOU Badrenou	cultivateur	66 20 48 44	
8	DAMBO K. Andre	cultivateur		
9	SOTONJI Komadan	cultivateur		
10	KACLEVI Kegnonhou	chauffeur	66 97 38 30	
11	SDGBEJI Nestor	cultivateur	97 04 17 84	
12	NDUKOU Bossoun	cultivateur		
13	NDUKOU Sylvain	Revendeur	97 33 66 09 26 57 12 14	
14	SODJIHDUN Delphine	Commerçante		



SGM SARL



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	GOUNDO Richard	taille		0.
16	GOSSOU Remi	cultivateur		0
17	NOUKOU Constant	Élève	6183 37 36	
18	GBEGNIVON Amélie	menageur		0
19	SOGBENJI Blandine	Menageur		
20	EKE Katerline	Menageur		0
21	SOGBENJI Raymond	Ménuisier	96632564	
22	GOUNDO Danhouédé	conseil	67 18 03 52	0
23	GAGO Pascal	cultivateur	97 45 04 20	
24	GANWUI Guègué	cultivateur	96 07 9397	
25	GANWUI Abatali	cultivateur	66 94 95 20	
26	GANWUI Mommon	cultivateur	97 95 3466	
27	NOUKOU Laurent	coiffeur	97 80 28 50	
28	KPOKPDE Labite	cultivateur	91 58 5463	
29	ASSOGBA Mahounou	cultivateur	91 01 87 02	
40	NOUKOU Albert	Aide-elle enseignant	96 13 93 13	
41	KDMADAN Kerekou	Ménuisier	66 07 27 71	0



SGM SARL



Noms et Prénoms		Professions	Numéros	Signat
42	KOMABOU A. Paul	Étudiant	96 81 31 26	
43	GOUNDO T. Raoul	Photographe	97 42 63 02	
44	KPOKPOE Michiel	Cultivateur	66 59 29 20	
45	GOUNDO Andre	Menson		
46	BOSSOUN Vinarine	Ménagère		
47	BODRENOU Hérichie	Cultivateur		
48	NOUKOU Elisabethe	Ménagère		
49	BOSSA Marie	Commerçante	97 40 39 26	
50	VICTOR Yvette	Ménagère		
51	NOUKOU Boniface	Revendeur	97 34 86 60	
52	NOUKOU L. Rafael	Cultivateur	66 41 73 60	
53	GBANMA Béatrice	Ménagère		
54	DINMECHI Jean	Aide soignant	96 23 71 44	
55	KPOKPOE Félicien	Cultivateur	66 14 30 32	
56	FANDONOU GBO Gossou	Cultivateur		
57	GOUNDO Kehoundé	Musicien	66 62 48 87	
58	BALLO Aline	Vendeur de riz		
59	JISSOU Tohéde	Cultivateur	69 36 70 77	

➡ **Compte rendu de consultation publique à HEKPE**

Commune DJAKOTOME

Date : 29/04/2019

Lieu : PLACE PUBLIQUE

Heure de Début : 13 heures 20 minutes

Heure de fin : 14heures 05minutes

Langue : Français et Adja

Représentations du consultant

: Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr SAVI Alban (Environnementaliste, associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq Avril, s'est tenue à la place publique du village de HEKPE, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etudes d'impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3). La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, du conseil local, des sages et de la population dudit village.

Etaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

- 1.**Présenter à la population, les autorités locales et administratives, les sages et notables de la localité de HEKPE arrondissement d'**ADJINTIMEY** Commune de **DJAKOTOMEY**, les travaux à exécuter dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3) ;
- 2.** Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
- 3.**Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations

A l'ouverture de la séance, le chef du village de HEKPE a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

A la suite de l'intervention du chef du village de **HEKPE**, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur SAVI Alban**, a pris la parole et a remercié le conseil local de la localité **HEKPE** pour leur sens de responsabilité à mobiliser les riverains et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes infrastructures projetées dans le cadre du projet avec le plan à l'appui. Il a aussi présenté les différentes phases de la réalisation du projet avec les impacts associés.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux participants pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase

de consultation, il a été enregistré cinq (05) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité dès la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléance le démarrage imminent des travaux.

Points des interventions.

1. La destruction des bâtiments sous l'emprise du réseau HTA est la préoccupation du **Monsieur BOKONON Rigobert**.

2. **AGOUNDO Danhouédé** a abondé que son prédécesseur.

3. La satisfaction de la population pour phase d'exécution des travaux a été la préoccupation de Monsieur **GAGO Pascal**.

4. La disponibilité de l'électricité dans tous le village a été la **préoccupation** de **Monsieur KOUECHI Raymond**.

KEDAGNI Mahougnon : les bâtiments sous la ligne HTA seront facilement dégagés parce que nous avons besoin de l'énergie électrique.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu trois (03) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ à quand le démarrage effectif des travaux ?
- ✓ la main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?
- ✓ la destruction des bâtiments.

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- que le démarrage des travaux soit imminent ;
- que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective ;
- impliquer les autorités locales et administratives dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 14h 05min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à HEKPE

➔ Procès-verbal de consultation publique à GBAKEHOUE

1- A cette question, le représentant de consultant a répondu que la distance entre les poteaux est réglementée.



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

· L'an deux mille dix neuf et le 24 Avril, s'est tenue dans la salle de conférence de l'arrondissement de DEVE une séance de consultation publique avec la population du village de GBAKEHOUE, le chef de l'arrondissement de DEVE, le chef du village de GBAKEHOUE et autres parties prenantes dans le cadre de la mission de réalisation des études d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3).

· Etaient présentes à la séance, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès Verbal.

L'objet de la séance était de :

1. Présenter la mission
2. Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet
3. Faire le point des attentes et recommandations

① A l'ouverture de la séance, le chef de l'arrondissement en la personne de Monsieur TONA Kouami a pris la parole et a fait les salutations d'usage, présenter en générale le projet et a ensuite donné la parole au représentant du consultant répondant au nom de SAVI Alban qui a son tour a présenter l'itinéraire du projet de même que les impacts positifs et négatifs potentiels que pourraient générer la réalisation du projet.

A la suite de son développement, la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se résument en ces points.

- 1- Y-a-t-il possibilité d'étendre le réseau HTA dans deux autres villages voisins?
- 2- Les poteaux électriques prendront-ils en compte l'emprise de la voie nationale lors de l'exécution du projet?
- 3- Ne pas donner trop de distance entre les poteaux afin de permettre un bon éclairage.
- 4- Quels sont les rues concernées?
- 5- Les lampadaires seront-elles payées par la population ou c'est la charge du projet?
- 6- A quand le démarrage des travaux?
- 7- Avertira-t-on la population avant le démarrage des travaux?

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a rapporté des éclaircissements à la suite desquels des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

- Que le démarrage des travaux soit effectif et imminent afin de ne pas donner un aspect politique à la mission.
- Utilisation effective de la main d'œuvre locale

A la suite des interventions, le représentant du consultant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. Sur ice la séance s'est levée à 11 heures 54 minutes

Ont signé

Le chef
arrondissement


Kouami TONA



MANDI Yaovi
Conseillé



CHENOU K.
Touougnon
Conseillé

Le chef
du village


Kouami KOGBEDJI

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE: <u>24/04/2019</u>	LIEU: <u>DEVE</u>	HEURE DU DÉBUT : <u>10h55</u>
	COMMUNE : <u>A.D.G.B.O</u>	HEURE DE FIN : <u>11h54</u>
	DÉPARTEMENT : <u>COUFO</u>	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	TONA Kouami	CA DEVE	96137022	
2	SAVI Alban	Enqueteur	97785917	
3	NOUMON K. Marcellin	Enseignant	96930835	
4	TOSSOU Luc	Enseignant	66941399	
5	SOSSA Alofa	Conseiller/ Cultivateur	67479260	
6	AMOUSSOU Toffa	Conseiller/ Cultivateur	96247609	
7	HOUNKPE Marie	Ménagère	96597319	X
8	MADJI Yaovi	Conseiller/ Cultivateur	96363678	
9	YOHOUNKO Sébastien	Conseiller/ Cultivateur	96240983	
10	CHENOU K. Tohouégnon	Conseiller	96597042	
11	OUNSOUGAN DOMA Salifou.	Cultivateur	95932090	
12	HOUNKPATIN Bernandin	Coiffeur	96241121	
13	DIOKO Macaire	Enseignant	96562816	
14	AMOUSSOU Kokouda	Conseiller/ Cultivateur	99624688	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	AMAVI Narcisse	Revendeur	96241143	
16	AGBOSSOU Francis	Revendeur	96958008	
17	SEBIO Denis	Ménuisier	97728605	
18	GAGO Mathieu	Professeur	97502329	
19	AHOUEBOKE Richard	Étudiant	96231732	
20	KOGBENJI Kuami	CV Gbakéhoué	95710492	
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
40				
41				

➡ **Compte rendu de consultation publique à GBAKEHOUE**

Commune DOGBO

Date : 29/04/2019

Lieu : SALLE DE REUNION DE L'ARRONDISSEMENT

Heure de Début : 10 heures 55 minutes

Heure de fin : 11 heures 54 minutes

Langue : Français et Adja

Représentations du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr SAVI Alban (Environnementaliste, associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre Avril, s'est tenue dans la salle de réunion de l'arrondissement de DEVE, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot3). La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, du chef de l'arrondissement, de la population et du conseil local.

Etaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

- 1. Présenter à la population, les autorités locales et administratives, les sages et notables de la localité de GBAKEHOUE (arrondissement de DEVE Commune de DOGBO), les travaux à exécuter dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités financé par BAD (lot3) ;**
- 2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;**
- 3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations**

A l'ouverture de la séance, le CA (chef d'arrondissement de DEVE) a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

A la suite de l'intervention du chef d'arrondissement de DEVE, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur SAVI Alban**, a pris la parole et a remercié le conseil local de la localité la GBAKEHOUE pour leur sens de responsabilité à mobiliser les riverains et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes infrastructures projetées dans le cadre du projet avec le plan à l'appui. Il a aussi présenté les différentes phases de la réalisation du projet avec les impacts associés.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux participants pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase

de consultation, il a été enregistré huit (08) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité dès la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléance le démarrage imminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom d'**AHOUEDOKE Richard** : les poteaux électriques vont-ils prendre en compte l'emprise de la voie nationale qui est phase de construction ?

2. **CHENOU T. Kouami** conseillé village GBAKEHOUE est le deuxième intervenant. il demande que les poteaux électriques ne soient pas trop distant les uns des autres pour permettre un bon éclairage. A cette question, le représentant de consultant a répondu que la distance entre les poteaux est réglementée. L'avertissement à l'endroit de la population avant la phase d'exécution des travaux était la préoccupation de **Mme HOUNKPE Marie**.

3. **MADJI YAOVI**, conseillé locale à GBAKEHOUE veut savoir les rues concernées par les BT et sollicite la prise en compte de la main d'œuvre locale.

4. **Mr YOHOUNKO Sébastien** a abondé dans le même sens que son prédécesseur

5. Le dédommagement des bâtiments et arbres qui sont dans l'emprise du réseau HTA était la préoccupation de **Mr SALIFOU Doman**. C'est pour trouver une solution adéquate que la mission d'études d'impact environnemental et social (EIES) a été initiée a répondu le représentant du consultant ;

6. Les lampadaires seront payés par la population a voulu savoir **Mr SOSSA Alofa**.

Le représentant consultant a répondu par la négation.

Monsieur AMAVI Narcisse, s'est inquiété pour les voies qui ne sont pas encore ouvertes.

A cette question le représentant du consultant a répondu que c'est la mairie qui s'occupe de l'ouverture des voies

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu trois (03) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ A quand le démarrage effectif des travaux ?
- ✓ Le dédommagement des bâtiments.
- ✓ La main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- Que le démarrage des travaux soit imminent ;
- Que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective ;
- Impliquer les autorités locales et administratives dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 10h 05min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à GBAKEHOUE

➔ Procès-verbal de consultation publique à HONVE-COME

 
Mission d'élaboration de l'Etudes d'Impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le 27^{ème} au deux milles dix-neuf et le vingt trois Avril, s'est tenue au lieu public de Honvé come une séance de consultation publique avec les populations sur le projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (lot 3)

Étaient présentes à la séance, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès verbal.

L'objet de la séance était de:

- 1 - Présenter le projet avec les infrastructures projetées aux participants.
- 2 - Recueillir les inquiétudes de la populations sur le projet
- 3 - Faire le point des attentes et recommandations

A l'ouverture de la séance, le représentant de l'Aberme (agent de collecte enquêteur) en la personne de VAITINDÉ M. Vanessa a présenter le projet à la population.

A la suite de son développement la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se résume en ces points:

1 - M^r DOSSOU Bernadin.

- A quand la pose de la p^{er}e le démarrage du travail? ^{Pierre pour tracer}
- Utilisation de la main d'œuvre locale.

2 - M^r Prosper TOBLOU.

- L'existence des chateaux d'eau non fonctionnels à cause du manque de l'énergie électrique.

3 - M^{me} HOUNGBLAME chantale.

- L'inexistence du courant électrique entraîne le manque d'activité génératrice de revenu.
- A quand le démarrage effectif des travaux.

4 - M^r AMOUSSOU Sirisac.

- les enfants n'évoluent pas à l'école à cause du manque d'électricité, ils travaillent dans l'obscurité.
- le manque d'énergie électrique nous fait déplacer de Houé-comé pour charger nos appareils.
- Inexistence d'usine de fabrication à cause du manque de courant électrique.

En réponse aux préoccupations de la population l'agent enquêteur a apporté des éclaircissements à la suite desquels des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de:

- la mise en place d'un comité de sensibilisation
- le démarrage effective des travaux

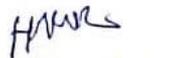
- utilisation de la main d'œuvre.

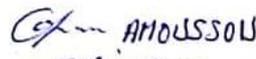
À la suite des interventions, le représentant du consultant (agent enquêteur) a repris la parole pour rassurer la population de la prise en compte de leur inquiétude dans le rapport EIES.

La séance s'est terminée à 16 h 45 min à la satisfaction de tous les participants.

Ont signé


HOUNSIANE
R. Lucien
Conseiller
HONVE-COTE


HOUNSI
Koffi
Conseiller
HONVE-COTE


Cyrilaque
Conseiller
HONVE-COTE


VAITINDE
Vanessa
Représentant
consultant.



AMEGNISSI C. Marius

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 23/04/2019 LIEU: HONVE COME HEURE DU DÉBUT: 15h10
 COMMUNE: COME HEURE DE FIN: 16h45
 DÉPARTEMENT: HONO

AMEGNISSIC. Mar

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	NOUGBE HO René	Cultivateur	949781111	RS
2	ANDUSSOU H. Siniak	Cultivateur	95466946	Gm
3	TOSSOU HOUNPIE	Cultivateur	95587406	Latet
4	LOHOSSA Pierre	Zemidjman	65169066	m
5	HOUYAGJATIE K. Lucien	Tailleur	95377598	Houy
6	AGBE KPONDU OKE	HOUNON	95579900	H
7	HOUNSD Isidore	Cultivateur	97660086	les
8	HOUNJO Albert	Cultivateur		no
9	HOUNSD Koffi	Conseiller	95787523	Hou
10	HOUNPIE Damien	Cacheur d'image	63813255	H
11	TIPOGANSÈSSI	Cultivateur	63083665	Cl
12	HOUNGBAME chantale	Cultivateur		B
13	TOSSOU Alexandrine	Cultivateur		AN
14	SÈVI' Hourbiga	Cultivateur		W

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	ANOUSSOUGAN AKOS	cultivateur	64470117	
16	AKAKPO GBEKASSI	cultivateur	65683695	
17	TASSOU Michel	cultivateur	AMEGNISSI C. Marius	
18	TASSOU Alféed.	cultivateur		
19	TASSOU sassou	cultivateur		
20	TOBLO Simon	cultivateur		
21	TASSOU Hounkpè	cultivateur	95587406	
22	LOKOSSA Kouassi Sidiou	conducteur Taxi-moto	94975821	
23	NOUGBEHO Germain	conducteur Taxi-moto	95287538	
24	TOBLO Prosper	conducteur Taxi-moto	94177637	
25	HOUNZA Benoît	cultivateur	94570111	
26	TIPO Robert	cultivateur	95215764	
27	TASSOU Hounsioufa	cultivateur		
28	HOUNNOUVI Martin	cultivateur	94421360	
29	TIPO Bernard	cultivateur	64183446	
40	LOKOSSOU Hubert	cultivateur		
41	SOTON Kouéssi	cultivateur	65561297	



SEMOUNJI Samuel	Cultivateur	95732838	
DHOSSOU Bernardin	Cultivateur	95228370	
DOÏOU Rosine	Cultivateur	64811667	
TIPO Amelle	Cultivateur		
SOSSOU Colette	Cultivateur		
HOUNNOU Héloïse	Cultivateur		
AMOUSSOU Philomène	Cultivateur		
DOSSOU Amelle	Cultivateur		
AFFIDEGON Chimène	Cultivateur		
AGUESS-AGBAN Nadège	Coiffeuse		
TANGELASSOU Adjoua	Cultivateur	99752281	
ANATO Geneviève	Coiffeuse		
TOSSEU Hounhafa	Cultivateur		
HOUNNOUVI Léon	Mécanicien		
HOUËSSOU Sognamèto	Cultivateur	65020564	
HOUNNOUVI Koussi	Revendeuse		
HOUNZANIME Roseline	Revendeuse		
LOKOSSA Mélanie	Cultivateur		
DEABOËVI Pison	Revendeuse		
HOUNNOUVI Félix	Cultivateur		
HOUNNOUVI Marcel	Cultivateur	94278105	
HOUNNOUVI Emile	Cultivateur		



AMEGNISSI C. Marius

➡ **Compte rendu de consultation publique à HONVE-COME**

Commune : COME

Date :23/04/2019

Lieu : place publique de HONVE-COME

Heure de début : 15h10

Heure de fin : 16h45

Langue : français, fon,

Représentant du consultant : Dr Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef mission)

: Drs. ZOUNDJÈ H. Félix (Expert Environnementaliste associé)

: Drs. DJIBRIL Houserou (Expert Cartographe)

: Mme VAÏTINDE M. Vanessa (Environnementaliste associé)

L'an deux milles dix-neuf et le vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique de honvè-comé une consultation publique dans le cadre de la mission d'étude d'impact environnementale et social du projet d'électrification rurale dans 100 localités du Bénin. La séance de consultation a connu la participation de l'agent enquêtrice, de la population, des conseillers et sage du village.

Étaient présents les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

Cette séance avait pour but :

- 1.Présenter le projet à la population de Comé
- 2.Exposer les impacts qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet
- 3.Recueillir les inquiétudes, attentes et recommandations de la population.

A l'ouverture de la séance l'un des conseiller a demandé à la population de prêter attention à la présentation qui sera faite par la représentante du consultant.

Après le discours du conseiller, la représentante du consultant en la personne de Mme Vaïtindé M. Vanessa a pris la parole et à remercier les conseillers, les sages, la population d'avoir répondu présent. La représentante du consultant à présenter le projet et a aussi expliqué la mission qi lui a été confiée.

Après cette étape la parole a été donnée à la population pour exprimer leurs inquiétudes, attentes et recommandations. A ce stade plusieurs interventions ont été enregistrées :

1. **Monsieur Djossou Bernardin** demande :à quand e démarrage du travail ?

Il veut également que la main d'œuvre locale soit utilisée.

2. **Monsieur Prospère Toblou** : « nous avons des châteaux d'eaux non fonctionnelles à cause du manque de l'énergie Électrique ».

3. **Madame Hougblamé Chantale** abonde dans le même sens que son prédécesseur : l'inexistence du courant électrique entraîne le manque d'activité génératrice de revenue dans le village.A quand le démarrage des travaux ?

4. Madame Amoussouga Hakausse affirme ceci : lorsque les élections sont proches les politiciens viennent nous présenter des projets qui n'aboutissent à rien. Dite nous à quand le démarrage effectif de ce projet ?

A son affirmation la représentante du consultant a rassuré de ce que le projet n'a aucun lien avec les élections mais que ça coïncide juste avec les dates d'élection aussi que le démarrage des travaux sera à court terme.

5. l'intervention de **Monsieur Tossou Hounkpe** était relative à l'utilisation de la main d'œuvre il demande aussi à savoir si la mairie et les autorités locales étaient informé du dit projet.

A son inquiétude la représentante a confirmé de ce que les autorités communales ainsi que locale ont été informé avant cette séance de consultation publique.

6-Madame Tossou Alexandrine dit : Nous avons besoins de savoir tout ce qui se passe dans notre pays et pour cela sans l'énergie électrique nous ne pouvons ni utilisée des télévisions ni radio nous en avons marre des piles et l'utilisation des groupes électrogènes.

7. Monsieur Amoussou Cyriaque s'exprime en ces terme : nos enfants vont à l'école mais n'évoluent pas à cause du manque de l'électricité car dans la nuit ils ne trouvent pas la lumière pour étudier.

8. Madame Soglo Rosalie prends la parole en insistant également sur l'utilisation de la main d'œuvre locale car il y a des fils de honvé-comé spécialisé en électricité.

9. Monsieur Acapko Boris demande à savoir le type de compteur à utiliser si le travail se faisait

10. Monsieur Acakpo Samuel a fait remarquer que la population ne croit plus en la réalisation des projets car considéré comme projet politique. La représentante a ensuite répondu à cette préoccupation en insistant sur le fait que ce projet ne concerne en rien la politique encore moins les élections.

A l'issu de cette séance de consultation publique nous avons retenus quelques préoccupations majeures dans le rang de la population à savoir :

- la main d'œuvre locale sera-elle vraiment utilisée ?
- à quand le démarrage effectif des travaux ?
- les autorités locales sont-ils informés ?
- quelles sont les types de compteurs à utilisés ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurées la population par rapport au démarrage effectif des travaux.

La séance a pris fin à 16h45min.



Séance de consultation publique à HONVE-COME

➔ Procès-verbal de consultation publique à MONGNONHOU



AC



Mission d'élaboration de l'Etudes d'Impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)



PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le 21 août deux mille dix neuf et le vingt quatre août, s'est tenu dans la localité de Mongnonhou précisément à l'EPP Mongnonhou une séance de consultation publique avec la population sur le projet d'électrification rurale de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

Étaient présent à la séance, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès-verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1 - Présenter le projet à la population.
- 2 - Recueillir les inquiétudes des participants de la population sur le projet.
- 3 - Faire le point des attentes et recommandations.

À l'ouverture de la séance la représentante du consultant en la personne de Mme VAITINDE N. VANESA a posé en revue la mission du projet et la présenter à la population.

À la suite de son développement la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se résume en ces points :

- 1 - M^r GANDJI Kasper s'exprime en ces termes :
« Nous sommes dans le besoin de l'énergie électrique il y a longtemps beaucoup viennent nous en parler mais ne reviennent pas. »
- 2 - M^r GANDJI Mathieu affirme : « A cause du manque d'énergie électrique on se déplace difficilement on se déplace parfois de 5km ou même de 6km à pieds pour aller charger nos appareils. A cause du manque d'énergie nous n'avons pas d'eau. »
- 3 - M^r HASONOU Eric : A cause du manque de l'énergie électrique il n'y a pas de route de grande emvergure dans le village.
- 4 - M^{me} HANOU Cécile affirme : Moi personnellement je ne voulais pas venir car c'est toujours ce qu'on viens nous plus après on ne trouve personne et notre problème, nos souffrance continuent. A quand le démarrage effectif des travaux.??
- 5 - KPANOU Gerard : Sans le courant nous n'évolons pas dans nos activités, nos frères certains ont appri le métier d'électricien mais comment peuvent-ils travailler sans leur outils de travail ?
- 6 - GANDJI Florent : « le monde évolue et nous ne pouvons plus vivre comme nos grands parents. Nous avons un grand lycée, les lycéens louaient des chambre chez nous. mais à cause du manque de l'énergie beaucoup sont aller à l'internet dans le lycée. »

La représentante du consultant a apporté des encouragements aux différentes préoccupations. Il s'agit :

- le démarrage effectif des travaux.
- l'implication des autorités et administratives dans la réalisation des travaux.

À la suite des interventions, la représentante du consultant a repris la parole pour ramener les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes et recommandations dans le rapport d'EIES. La séance s'est levée à 18h 10 min à la grande satisfaction de tous les participants.



[Signature]

Franck GNANDJI

[Signature] Conseiller Mongnonhou
GNANDJI Mathieu

[Signature]
GNANDJI Pierre
Conseiller Mongnonhou

[Signature]
VAÏTINDÉ Vanessa
consultante

Mission d'élaboration de l'Études d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 24/01/2019 LIEU: Houngoué EPP HEURE DU DÉBUT: 16h40
 COMMUNE: Comé HEURE DE FIN: 17h40
 DÉPARTEMENT: Koua

Franck GNANDJI

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	HADNON N. Eric	Élève	97 50 0657	
2	AYI Raoul	Instituteur	95 50 2054	
3	GNANDJI Florent	Élève	94 37 8000	
4	GNANDJI Charles Bon	Étudiant	9A.14.056A	
5	GNANDJI Z. Jacques	Photographe	95 83 2895	
6	Kroissi Félicien	Cultivateur	95 20 1003	
7	GNANDJI Jules	Maçon	65 05 5150	
8	GNANDJI Marcelin	Éleveur		
9	gnandji Prosper	Ferailleur	95 62 418	
10	Koierai Edeuward	Cuisinier	95 37 7629	
11	GNANDJI Agathe	révendeuse	-	
12	DOSSOU D Hegnassi	révendeuse	-	
13	HOUNGUE Victor	Commerçant	64.03.6581	
14	HOUNGUE K. Dine	Cultivateur	64 37 3757	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emballage
15	GNANDJI Jacqueline	cultivateur	-	
16	AKOMASSI Constant	mecanicien	69248798	gnandji
17	Akomassi goele	mecanicien	63625783	gnandji
18	gnandji mathieu	cultivateur	95111145	gnandji
19	gnandji Seraphin	cultivateur	65964994	gnandji
20	gnandji Benaiad	cultivateur	95233361	gnandji
21	Ama Jacqueline	cultivatrice	64284164	gnandji
22	gnandji Jean	cultivateur	95980611	gnandji
23	GNANDJI Pierre	gardien	94228196	gnandji
24	Zedji daniel	cultivateur	95-251292	gnandji
25	Zedji Mathieu	cultivateur	99-394034	gnandji
26	GNANDJI ROMEO	cultivateur	99331860	gnandji
27	dotou marie	commerçante	64640360	gnandji
28	Houansinon florent	cultivateur	94887332	gnandji
29	Houansinon fina	cultivatrice	64015004	gnandji
40	GNANDJI	L4C		gnandji
41	GNANDJI proyeve			gnandji

Houngué Albert Conducteur 64713672
SANTONIGOU N°e/artisi Gardien 8047-92-16
gnandji Robert cultivateur 97974678
KPANOU Gérard 97045364 Chauffeur
ANAHOU Cécile ménagère
AKOMASSI Alphonse Cultivateur 95889028
GNANDJI Valentin Cultivateur 95420328
ATIGNON KOCO cultivatrice

Franck GNANDJI



➡ **Compte rendu de consultation publique à MONGNONHOU**

Commune: Comé

Arrondissement: Akodeha

Localité: Mongnonhoui

Date:24/04/2019

Lieu: Salle de classe de l'Epp Mongnonhoui

Heure de début: 15h10

Heure de fin :16h45

Langue: français, fon

Représentants du consultant: Dr Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste ,chef mission)

: Drs. ZOUNDJÈ H. Félix (Expert Environnementaliste associé)

: Drs. DJIBRIL Houserou (Expert Cartographe)

: Mme Vaïtindé Vanessa (Environnementaliste associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique de mongnonhoui une consultation publique dans le cadre de la mission d'étude d'impact environnementale et social du projet d'électrification rurale dans 100 localités du Bénin. La séance de consultation a connu la participation de l'agent enquêtrice, de la population, des conseillers et sage du village.

Étaient présent les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

Cette séance avait pour but :

1. Présenter le projet à la population de Comé
2. Exposer les impacts qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet
3. Recueillir les inquiétudes, attentes et recommandations de la population.

A l'ouverture de la séance l'un des conseiller a demandé à la population de prêter attention à la présentation qui sera faite par la représentante du consultant.

Après le discours du conseiller, la représentante du consultant en la personne de Mme Vaïtindé M. Vanessa a pris la parole et a remercié les conseillers, les sages, la population d'avoir répondu présent. La représentante du consultant a présenté le projet et a aussi expliqué la mission qui lui a été confiée.

Après cette étape la parole a été donnée à la population pour exprimer leurs inquiétudes, attentes et recommandations. A ce stade plusieurs interventions ont été enregistrées:

1. Monsieur Gandji Prosper est le premier intervenant après avoir remercié la population d'avoir répondu présent, il a recommandé que le travail démarre à court terme et que la main d'œuvre locale ne soit ignorée.

2. Monsieur Hadonou Éric est le deuxième intervenant il pense la même chose que le 1er intervenant aussi il affirme : nous nous déplaçons difficilement parfois 5km ou même 7 km pour charger nos appareils, nous n'avons pas d'eau car sans électricité nous ne pouvons faire des forages pour utilisés.

3. Les types de compteurs à utiliser était la préoccupation de **monsieur Kouessi Édouard**

4. Monsieur Kpanou Gérard affirme : nous attendons l'énergie électrique depuis longtemps dans ce village, nous ne pouvons nous développer en vivant dans l'obscurité. A quand le démarrage effectif des travaux.

5. Monsieur Gandji Florent déclare : nous disposons d'un grand lycée ici à Mongnonhoui. Si on avait le courant électrique notre localité ne serait pas dans cet état actuel, pas de route, pas de lumière pour circuler la nuit en tant qu'électricien pour faire les installations nous avons besoin de l'énergie électrique, le travail que j'ai appris ne me sert à rien dans mon village. Nous ne pouvons pas utiliser des groupes électrogènes nous souffrons trop.

6. Madame Mahou Cécile : Sans le courant que peut tu faire ? nous souffrons mais personne ne remarque cette souffrance malgré nos cries, nous disposons aussi de la main d'œuvre locale.

7. Monsieur Gandji Franck a pris la parole pour expliquer le projet à la population notamment à ceux qui nous ont rejoint en pleine séance.

8. Monsieur Gandji Jacques affirme beaucoup de nos frères ont appris les métiers de vulcanisateurs, d'électriciens mais par manque d'énergie électrique ne pratiquent leurs travaux.

9. Monsieur Adjoua Asseh dans sa position de femme artisanne demande à savoir si les autorités communales ainsi que locale sont informés de notre venue.

La représentante du consultant a donc répondu à son inquiétude en notifiant son passage à la mairie ainsi que son passage chez le chef village.

10. selon Monsieur séraphin Dangni si le projet a été présenté aux autorités communales.

La représentante du consultant a répondu par l'affirmatif que la mairie est informée du projet.

A l'issue de cette séance de consultation publique nous avons retenus quelques préoccupations majeures dans le rang de la population à savoir :

-la main d'œuvre locale sera-elle vraiment utilisée ?

-à quand le démarrage effectif des travaux ?

-les autorités locales sont-ils informés ?

-quelles sont les types de compteurs à utiliser ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurées la population par rapport au démarrage effectif des travaux.

La séance a pris fin à 18h10 min.



Séance de consultation publique à MONGNONHOUI

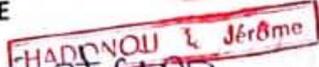
➔ Procès-verbal de consultation publique à BOWE-GBEDJI

 **AC**

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)



PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE



L'an deux mille dix-neuf et le vingt cinq
Avril, s'est tenue dans la salle de ~~réception~~
de la localité une séance de consultation publique
avec la population sur le projet d'électrification
de 100 localités financé par la BAD.

Il était présent à la séance, les personnes
dont la liste se trouve en annexe du présent procès
verbal.

L'objet de la séance était de:

- 1 - Présenter le projet à la population
- 2 - Recueillir les inquiétudes de la population sur le projet.
- 3 - Faire le point des attentes et recommandation

A l'ouverture de la séance, la représentative
du consultant en la personne de Mme VAITINDE
Janessa a présenté le projet à la population.

A la suite de son développement, la parole a été
accordée aux participants pour exprimer leur
inquiétudes qui se résument en ces points:

- A quand le démarrage effectif des travaux ?
- L'insécurité règne ici à Bove Gbedji.
- Dysfonctionnement des appareils électro.

menagers et détérioration.

- Utilisation effective de la main d'œuvre locale.

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a proposé des éclaircissements à la suite desquelles des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de:

- Implication des autorités locales et administratives dans la réalisation des travaux.

- la mise en place d'un comité de suivi dans l'exécution des travaux.

- le démarrage des travaux sont évident et effectif.

Et la suite des interventions, la représentante du consultant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport EIES. Sur ceux la séance s'est levée à 17h 40 min.

[Signature]

VAÏTINDE Vanessa.
représentante consultant.

AGBI Benjamin
Conseiller
Bowe-Gbédji
[Signature]

ANATO Agoussié
Conseiller Bowe-Gd
[Signature]



HADONOU Jérôme

[Signature]

SEVI Emmanuel

[Signature]

Conseiller
BOWE-Gbédji

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

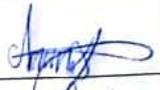
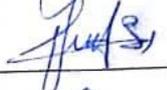
CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25/04/2019 LIEU: BOWE DE DJI HEURE DU DÉBUT: 16h30
 COMMUNE: Akodeha HEURE DE FIN: 17h15
 DÉPARTEMENT: Mono



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	
1	SEVI Emmanuel	Conseiller	01138851	[Signature]
2	ADJIGNON S. Stassi	Bûcherier	66243677	[Signature]
3	HADENE Gouljo Franck	Façonner	97.61.18.68	[Signature]
4	FANOU C. Blaise	Étudiant	95.67.5277	[Signature]
5	MAHOU Albert	Cultivateur	67281000	[Signature]
6	AKO Pierre	Cultivateur	86327219	[Signature]
7	HADONOU JEROME	C. V. chef village	96342774	[Signature]
8	SINHOU Jean	Conseiller	95 78 6601	[Signature]
9	FANOU Houngué	Cultivateur	94-818511	[Signature]
10	ZOUHON Valentin	ELECTRICIEN	97996577	[Signature]
11	ANATO AGOUNSSÉ	Conseiller	95377667	[Signature]
12	SEVI Gentil Jonas	Peintre bâtiment	6262-01-03	[Signature]
13	AGBI Benjamin	Conseiller	95931634	[Signature]
14	AGBI Raphaël	Éleveur	94211772	[Signature]



	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	HAHO Emmanuel		94472559	
16	HOUNDJIVI FABRICE	MENISIES	95111857	
17	SEVI y André	Cultivateur	95-13-20-13	
18	Houngne Ségaul	Conseiller	91-58-77-36	
19				

➡ **Compte rendu de consultation publique à BOWE-GBEDJI**

Commune : comé

Arrondissement : Akodeha

Localité : Bowé-gbedji

Date : 25/04/2019

Lieu : maison du chef village

Heure de début : 15h10

Heure de fin :16h45

Langue : français, fon

Représentant du consultant : Dr Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef mission)

: Drs. Zoundjè H. Félix (Expert Environnementaliste associé)

: Drs. Djibril Houserou (Expert Cartographe)

: Mme VAÏTINDE M. Vanessa (Environnementaliste associé)

L'an deux milles dix-neuf et le vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique de BOWE-GBEDJI une consultation publique dans le cadre de la mission d'étude d'impact environnementale et social du projet d'électrification rurale dans 100 localités du Bénin. La séance de consultation a connu la participation de l'agent enquêtrice, de la population, des conseillers et sage du village. Étaient présent les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

Cette séance avait pour but :

1. Présenter le projet à la population de BOWE-GBEDJI
2. Exposer les impacts qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet
3. Recueillir les inquiétudes, attentes et recommandations de la population.

A l'ouverture de la séance l'un des conseiller a demandé à la population de prêter attention à la présentation qui sera faite par la représentante du consultant.

Après le discours du conseiller, la représentante du consultant en la personne de **Madame VAÏTINDE M. Vanessa** a pris la parole et à remercier les conseillers, les sages, la population d'avoir répondu présent. La représentante du consultant à présenter le projet et a aussi expliqué la mission qi lui a été confiée.

Après cette étape la parole a été donnée à la population pour exprimer leur inquiétudes, attentes et recommandations. A ce stade plusieurs interventions ont été enregistrées :

1. Le premier intervenant répond au nom **demon sieur Sévi Emmanuel** a salué la population puis a recommandé que les travaux d'exécution démarrent dans un court délai pour la satisfaction de tous.

2. **Monsieur Valentin Zounhon** est le deuxième intervenant après avoir remercié la population d'avoir répondu présent affirme : Ici à Bowé-gbedji nous somme nombreux environs 3000 habitants et pour tout ce monde nous ne disposons que sur une distance de 2km que l'énergie électrique, a vingt heures déjà tout le monde est déjà chez lui car on craint l'insécurité le vole .la peur règne dans notre village. Pour prospéré dans nos activités nous avons besoins de l'énergie électrique.

3. Monsieur Sévi Gentil déclare ceci : A quand le démarrage effectif des travaux ?

4. Monsieur Ako Pierre demande à savoir si les autorités communale et administrative sont au courant du projet.

A cette préoccupation la représentante du consultant a répondu par l'affirmatif.

5. Monsieur Agbi Benjamina voulu savoir si la main d'œuvre locale serrait il possible au projet.

6. Monsieur Houngù Degaula salué, a remercié l'Assemblée et dit « nous avons besoins du courant électrique pour créer des activités rentables comme des poissonneries, des boutiques etc.Nous avons besoin du courant électrique pour éclairer notre village ».

7. Monsieur Sihou Jean déclare en disant :actuellement nous sommes en période d'élection mais pour réussir ce projet vous ne devriez par le faire en cette période ci.

La représentante du consultant a répondu à cette préoccupation en insistant de ce que ce projet n'a rien avoir avec les élections et que c'était une coïncidence de date.

A l'issu de cette séance de consultation publique nous avons retenus quelques préoccupations majeures dans le rang de la population à savoir:

- la main d'œuvre locale sera-elle vraiment utilisée ?
- à quand le démarrage effectif des travaux ?
- les autorités locales sont-ils informés ?
- quelles sont les types de compteurs à utilisés ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurées la population par rapport au démarrage effectif des travaux.Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- l'usage de la main d'œuvre locale soit choses effective
- le démarrage des travaux soit imminent
- Le suivi du projet
- impliquer les autorités locales et communale dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à17h40min.



Séance de consultation publique à Bowé-gbedji

➔ Procès-verbal de consultation publique à GNITO

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille dix-neuf et le vingt Sept avril, s'est tenue dans la payote publique à Gnito une séance de consultation publique avec la population sur le projet d'électrification globale de 100 localités financé par la BAD dont la localité de Gnito

Étaient présents à la séance les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès-verbal.

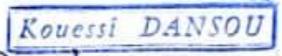
L'objectif de la séance était de présenter le projet à la population de Gnito; de recueillir les inquiétudes des participants sur le projet ainsi de faire le point des attentes et recommandations

au démarrage de la dite séance, la représentante du consultant en la personne de Madame VAITINDE Vanessa a présenté le projet.

La parole a été accordé aux participants pour exprimer leurs attentes, inquiétudes et recommandation.

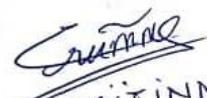
- Utilisation effective de la main d'œuvre
- L'électrification se fera-t-elle dans les villages qui sont à proximité de Gnito?





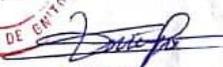
En réponse aux préoccupations des participants la représentante du consultant a apporté des éclaircissements.

A la suite des interventions, la représentante du consultant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. La séance s'est donc levée à 16h 30 min à la satisfaction de tous.


VAITINDÉ Vanessa
Représentant du consultant.

HOUNPKATI
Gabriel
Conseiller Cnito.




Kouessi DANSOU

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 27/04/2019 LIEU: Gnito HEURE DU DÉBUT: 15h10
 COMMUNE: Gnangpoko HEURE DE FIN: 16h30
 DÉPARTEMENT: Mono

Le Chef Village
VILLAGE DE GNITO

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	Boubouï K. Vierry	cultivateur	95 81 75 54	
2	Dansou Kouensi	enseignant	95 22 64 46	
3	Kpadonou François	cultivateur	64 54 95 67	
4	Tossou gilibert	cultivateur	?	
5	Amoussouvi François	cultivateur	65 14 77 58	
6	Tossou nassi	vendeur	94 25 35 05	
7	Atossi Gaston	cultivateur	95 60 58 15	
8	Atossi Koussimiba	vendeur	?	
9	Arlaumouvi Sébastien	cultivateur	?	
10	Kpadonou Eric	cultivateur	63 22 32 12	
11	Bonau Michel	peintre	94 53 65 78	
12	Azamma François	cultivateur	94 96 42 51	
13	Aballe Cédjovi raphaël	cultivateur	?	
14	Hau Kparté gabriel	cultivateur	94 16 60 04	

➡ **Compte rendu de consultation publique à GNITO**

Commune : Grand popo

Arrondissement : sazoué

Localité : GNITO

Date : 26/04/2019

Lieu : Payote devant la maison du chef village

Heure de début : 15h10

Heure de fin : 16h45

Langue : français, fon

Représentant du consultant : Dr Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef mission)

: Drs. Zoundjè H. Félix (Expert Environnementaliste associé)

: Drs. Djibril Houserou (Expert Cartographe)

: Madame VAÏTINDE M. Vanessa (Environnementaliste associé)

L'an deux milles dix-neuf et le vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique de GNITO une consultation publique dans le cadre de la mission d'étude d'impact environnementale et social du projet d'électrification rurale dans 100 localités du Bénin. La séance de consultation a connu la participation de l'agent enquêtrice, de la population, des conseillers et sage du village.

Étaient présent les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

Cette séance avait pour but :

- 1 -Présenter le projet à la population de comé
- 2 -Exposer les impacts qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet
- 3 -Recueillir les inquiétudes, attentes et recommandations de la population.

A l'ouverture de la séance l'un des conseiller a demandé à la population de prêter attention à la présentation qui sera faite par la représentante du consultant.

Après le discours du conseiller, la représentante du consultant en la personne de **Madame VAÏTINDE M. Vanessa** a pris la parole et à remercier les conseillers, les sages, la population d'avoir répondu présent. La représentante du consultant a présenter le projet et a aussi expliqué la mission qui lui a été confiée.

Après cette étape la parole a été donnée à la population pour exprimer leur inquiétudes, attentes et recommandations. A ce stade plusieurs interventions ont été enregistrées :

1-le premier intervenant répond au nom de Bossou Michel il affirme : nous attendons ce projet il y a longtemps malgré tout les efforts que nous menons force est de constater que notre village n'est électrifié.

2-Mr Aballo Raphaël prend la parole et dit ceci :comment se dérouleront les travaux d'exécution ?Est-ce que c'est un projet à long terme ?ne nous donner pas de veines espoirs on a déjà vécu plusieurs scènes où les gens viennent nous présenter des projets d'électrifications et nous rassemble sans suite.

A ces préoccupations la représentante du consultant a répondu de ce que le projet est en cours de réalisation et les travaux d'exécution vont s'entamer dès que la phase d'enquête sera terminée.

3-Acakpo Amélie en tant que femme entrepreneur demande à ce que le projet démarre vite, nous avons des électriciens dans le village qui peuvent aider quand il le faut nous sommes en attente de l'arrivée des agents d'exécution de travaux.

4-Mme Houngou Amélie prend la parole et après salutation de l'Assemblée affirme nous sommes heureux que ce projet soit la bienvenue dans notre village. Nous ferons ce qu'il faut pour avoir cette énergie et travailler avec les gens qui viendront sur le terrain s'il le faut.

5-Mr Boubou Vierry pense que le projet d'électrification est une bonne initiative prise par le gouvernement pour aider les populations en manque d'énergie.

6-L'intervention de monsieur Hounkpati Gabriel était relative à quand est prévu réellement les travaux, est-ce que la main d'œuvre locale sera utilisée ? Il ajoute aussi que les fils de Gnito son spécialiste en Électricité aussi.

7-Mr Azamma François après avoir salué la population, les conseillers et le chef village Kouessi Dansou déclare : peut-on considérer la population réunies ici ce soir et ceux qui ont émargé sur la liste de consultation publique comme ceux qui veulent avoir l'énergie électrique chez eux ? Nous disposons de beaucoup de village ici à Gnito et les autres villages restant ne sont-ils pas concernés.

En réponse à cette question a rassuré de ce que les recommandations et inquiétudes révélées ici à cette séance seront considérées comme celle de la population et que la liste de consultation publique témoigne juste de ce que la séance a eu lieu dans le village avec la présence du Chef village et de ses conseillers.

8-Mr Tossou Nassi a fait remarquer que la Population ne croit plus à la réalisation des projets car considéré comme projet politique.

La représentante du consultant a répondu à sa question en faisant comprendre que le projet ne concerne en rien la politique et encore moins les élections et que les dates ont juste coïncidés.

9- Gnanssounou Victor demande plutôt à savoir les impacts qu'engendrerait ce projet sur les biens publics ou bien personnels du village.

À l'issue de cette séance de consultation publique nous avons retenus quelques préoccupations majeures dans le rang de la population à savoir:

- la main d'œuvre locale sera-elle vraiment utilisée ?
- A quand le démarrage effectif des travaux ?
- les autorités locales sont-ils informés ?
- quelles sont les types de compteurs à utiliser ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurées la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- usage de la main d'œuvre locale soit choses effective
- le démarrage des travaux soit imminent
- Le suivi du projet
- impliquer les autorités locales et communale dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 16h30 min.



Séance de consultation publique à GNITO

➔ Procès-verbal de consultation publique à DESSA

 SGM SARL  

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi vingt-cinq avril, s'est tenue sur la place publique du village de DESSA, une séance de consultation publique avec les populations de la localité de DESSA (localité retenue dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités).

Étaient présentes à la séance, les personnes dont la liste est annexée au présent procès-verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet avec les réalisations projetées aux participants de même que les impacts potentiels,
- 2 - Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet en question ;
- 3 - Faire le point des attentes et recommandations.

À l'ouverture de la séance le chef village de DESSA a pris la parole et a exhorté les participants à écouter avec attention le message apporté par le représentant du consultant.

Après son intervention, le représentant du consultant a pris la parole et a expliqué aux participants le projet avec ses différents impacts.

À la suite de cela, la parole a été accordée aux participants pour qu'ils puissent s'exprimer en faisant remonter leurs inquiétudes.

Les inquiétudes relevées se résument comme suit :

- Sommes nous obligés de cotiser dans le projet?
- Tout ce que vous avez dit, n'est-ce pas à cause des campagnes que vous vous êtes déplacé pour nous dire cela?
- Ma t-on nous obliger à prendre les compteurs post-payer?
- Est-ce qu'on va nous associer aux travaux?
- Les travaux démarrent dans quelle période?

En réponse à ces différentes inquiétudes, le représentant du Consultant a apporté des éclaircissements et des réponses à la suite desquelles des recommandations ont été formulées.

Il s'agit de :

- Associer les jeunes dans la réalisation des travaux
- Que ceux qui veulent travailler évitent les conflits et les querelles.
- Aider ceux qui veulent investir dans des activités qui nécessitent l'utilisation du courant

À la suite des interventions, le représentant du Consultant pour conclure a pris la parole et a ramené les participants du fait que leurs inquiétudes et recommandations seront prises en compte dans la suite du processus de l'EIES.

Out signé


HOUNKPEVI Fatouche
(CCV D'ESSA)


AJONON ASTOGWA
(Sage du village
Cité publique)


AIJAI Mathias


SANT'ANNA Christian
(Rpt du Consultant)

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25-04-19 LIEU: DESSA HEURE DU DÉBUT : 14h 30 min
 COMMUNE : LOKOSSA HEURE DE FIN : 18h 00 min
 DÉPARTEMENT : MOND

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	HOUKPÉVI Fatondji	Cultivateur	9542.27.47	
2	Tossou Félix	Cultivateur	94.77.27.66	
3	Codjo Gerard	Cultivateur	94-11-76.88	
4	KPAKPO Théodore	Soudeur	94-85-04-58	
5	ADJAI Mathias Mathias	Agent CBT	95-73-55.16	
6	AMINGNINNOU Houtouédé	Cultivatrice	/	
7	TOHOUENNOU AKIÉSSI	Revendeuse	/	
8	Dossou Pélagie	Revendeuse	91-74-09-17	
9	AHOUSSEU Prosper	Staffeur	95-30-76-99	
10	YADJINNOU Madélène	Cultivatrice	/	
11	SESSOU Medard	Cultivateur	95-48.23.25	
12	ADANWOUNNOU Kingninon	Cultivatrice	/	
13	DJONON Assogba	Cultivateur	/	
14	SEGNINNONÉ SENOU Romaine	Cultivatrice	/	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	SISINGBÉ Sémantim	Cultivateur	95-56 06 86	
16	KÉDÉKOU Martin	ÉLÈVE	/	
17	AMOUSSOU Roger	conducteur moto, (ZEM)	94-33, 98.67	
18	AMOUSSOU Medard	Tailleur	99-33-14-22	
19	ANAGONNOU Julienne	Cultivatrice	/	
20	AMOUSSOU Gagnonssi	Cultivatrice	/	
21	GNAYADJINOU Alain	ELEVE	/	
22	TOGNIANLIDÉ, AGESSI	Cultivatrice	/	
23	ATHUASSOU Béatrice	Cultivatrice	/	
24	AGOSSOU Prosper	Cultivateur	/	
25	SANTANNA Christian	Rpt du Comptant	95449173	
26	SESSOU Fabrice	Rpt élève	6247-62-18	
27				
28				
29				
40				
41				

➡ **Compte rendu de consultation publique à Dessa**

Commune : Lokossa

Date : 25/04/19

Lieu : Place publique du village

Heure de Début : 11 heures 20 minutes

Heure de fin : 12 heures 40 minutes

Langues : Fon et Cota fon

Représentants du consultant : Dr DOSSOUMOU Jean (Expert Environnementaliste)
: Drs ZOUNDJE Félix (Environnementaliste Associé)
: Drs HOUSEROU Djibril (Environnementaliste/Cartographe)
: Mr SANT'ANNA Christian (Environnementaliste)

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique du village de Dessa, une séance de consultation publique dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD. Ladite séance, s'est déroulée sous la direction des membres de la mission environnementale et sociale (**DOSSOUMON Jean, ZOUNDJE Félix, HOUSEROU Djibril et SANT'ANNA Christian**) en présence du chef village de Dessa, de quelques de ses conseillers, des sages et des populations bénéficiaires.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe au présent compte rendu.

L'objet de la séance était de :

1. Présenter le projet avec les infrastructures qui seront mise en place aux participants de même que les impacts potentiels
2. Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet
3. Faire le point des attentes et recommandations

A l'ouverture de la séance le chef de village (Mr LOKOSSOU Adolphe) a pris la parole et dans son intervention liminaire a remercié les participants pour leur présence malgré leurs diverses occupations. Il a par la suite exhorté les participants à écouter attentivement le message apporté par le représentant du consultant.

Dans sa prise, le représentant du consultant en la personne de Mr SANT'ANNA Christian a passé en revue :

- Les installations prévues par le projet
- Les potentiels impacts positifs et négatifs qui seront causés par le projet.

A la suite de ce développement, la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes et recommandations.

Le premier intervenant Monsieur KODJO Gérard, Je vous remercie pour votre démarche d'information. Ce projet s'il est réalisé nous permettra de faire beaucoup d'autres choses, nous pourrons utiliser nos télévisions et nos autres appareils comme cela se doit maintenant. Les panneaux solaires qu'on a l'habitude d'utiliser ne nous avantage par du tout. Le courant électrique règlera certainement tous ces problèmes. J'ai une question à vous poser : l'achat des compteurs ne va pas trop nous coûter ?

Réponse du consultant : Nous vous remercions pour votre intervention comme nous avons dit dans la présentation, ce projet vous sera vraiment bénéfique. Concernant le coût des compteurs on ne pourra pas vous donner de façon exacte le prix des compteurs mais vous avez une solution qui vous permettra d'avoir le courant selon vos moyens. Vous pouvez prendre les compteurs prépayés. Ce type de compteur vous permet de le créditer. Vous pouvez par exemple créditer votre compteur de 2000 Frs, de 5000 frs... C'est compte tenu de vos moyens et de vos besoins.

Le deuxième intervenant Monsieur TOSSOU Félix, je tiens à vous remercier pour votre déplacement, il y a des opérateurs économiques qui veulent investir dans notre village et par faute du manque du courant électrique ils n'y arrivent pas et sont obligés d'investir dans d'autres localités. Ce projet s'il voit le jour permettra à ces opérateurs de réaliser leurs activités.

Réponse du consultant : Vous avez raison ; c'est d'ailleurs l'un des avantages du projet.

Monsieur KPAKPA Théodore, troisième intervenant, le financement se fera comment ; Est-ce qu'on cotisera pour le financement du projet ?

Réponse du consultant : Le financement comme nous avons dit dans la présentation du projet, vient de la BAD (Banque Africaine de Développement). Vous n'aurez rien à payer concernant le financement.

Le quatrième intervenant Monsieur SESSOU Médard; Je vous remercie pour votre démarche. Cependant j'ai une préoccupation : j'espère que votre déplacement dans notre village n'est pas dû aux campagnes électorales et que le projet est vraiment réel ? Pour votre information on s'est déjà fait berner par des politiciens comme quoi ils nous donneront le courant. Jusqu'à présent rien n'a été fait dans le village comme vous pouvez le constater. Qu'avez-vous à dire par rapport à cela ?

Réponse du consultant : Nous vous remercions pour votre intervention. Rassurez-vous notre présence n'est pas dû aux élections. C'est vrai la période des élections coïncide avec notre descente sur le terrain. Ce que nous pouvons vous dire est que le projet sera une réalité. C'est un projet financé par la BAD et dont le maître d'ouvrage est l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME). Soyez patient puisque les études préliminaires qui laisseront place à la réalisation des travaux sont déjà en cours.

Va-t-on nous obligé à prendre les compteurs post-payer ? (**Propos du cinquième intervenant Mr ADJAI Mathias**)

Réponse du consultant : Non pas du tout vous pouvez prendre un compteur à carte (prépayer) et le créditer selon vos moyens.

Le Sixième intervenant Monsieur HOUNKPEVI Fatondji (CV Dessa) ; Comme mes prédécesseurs je vous remercie pour votre démarche d'information. Nous acceptons à unanimité le projet. J'aimerais quand même vous faire quelques recommandations à l'endroit de ceux qui viendront travailler : qu'ils nous associent à ce qu'ils feront ; On ne cherche pas nos femmes ; on ne vole pas. Transmettez-leur le message s'il vous plait. A part cela le si bailleur peut aider nos soudeurs dans le démarrage de leurs activités. Cela aidera beaucoup ces jeunes-là.

Réponse du consultant : Nous avons enregistré vos recommandations et compte rendu sera fait à qui de droit.

A quand alors le démarrage des travaux ? (**Préoccupation de la Septième intervenante Madame DOSSOU Pélagie**)

Réponse du consultant : On ne saura vous donner de façon exacte la date de démarrage des travaux mais rassurez-vous les travaux démarreront dans un futur proche puisque les études préliminaires sont déjà en cours comme nous l'avions déjà dit.

A l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu quatre (04) préoccupations majeures dans le rang de la population à savoir :

- Sommes-nous obligés de cotiser pour la réalisation du projet ?
- Est-ce qu'on va nous associer aux travaux ?
- Le projet est-il vraiment réel et verra-t-il le jour ?
- Les travaux démarreront quand ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au projet. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- Nous devons être associé lors de la réalisation des travaux
- Les travailleurs une fois sur le terrain doivent adopter des comportements respectueux et éviter les conflits
- Aider ceux qui veulent investir dans des activités qui nécessite l'utilisation du courant

Pour conclure le représentant du consultant a rassuré les participants sur le fait que leurs recommandations seront prises en compte dans la suite du processus.

La séance a pris fin à 12h 40 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à DESSA

➔ Procès-verbal de consultation publique à AWAME



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt-trois Avril, a été
tenue à la place publique du village AWAME une
séance de consultation publique avec les populations de la localité

Étaient présentes à la séance, les personnes dont la liste est
annexée au présent procès-verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet avec les infrastructures qui seront mise
en place aux participants de même que les impacts potentiels;
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet;
- 3- Faire le point des attentes et recommandations

À l'ouverture de la séance, le représentant du consultant ou la
personne de Monsieur Christian SANTI'ANNA a passé en revue
les ~~recommandations~~ infrastructures à réaliser dans la localité et
les potentiels impacts qui découlent du projet

Après son intervention la parole a été accordée aux participants
pour qu'ils puissent s'exprimer.

Les inquiétudes se résument comme suit:

- Le projet démarra quand ?
- Est-ce que c'est vraiment réel ou c'est juste comme
les autres fois ou on nous ^{avait} menti.

- Est-ce qu'on cotisera ~~pour~~ pour ^{que} le projet soit une réalité ?

- On ne pourra plus accepter qu'on nous oublie encore une fois.

À ces différents inquiétudes, le représentant du consultant a apporté des ~~recommandations~~ éclaircissements et des réponses qui ont satisfait les participants.

À la suite de ceci des recommandations ont été formulées par les participants.

Elles se résument comme suit :

- Nous pourrions réaliser d'autres activités grâce au Comant (Poissonneries, buvettes, Cafétaria, restaurant)
- Nous devons être associés pour la réalisation des travaux
- Les travailleurs une fois sur le terrain doivent adopter des comportements respectueux et éviter les conflits.

Pour finir le représentant du consultant a pris la parole et a rassuré les participants que leurs différentes préoccupations seront prises en compte dans le processus de la réalisation de l'EIES.

Out signé



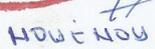
LOKOSSOU Adelphe
(chef village)




LEGBA Nazaire
(Conseiller)



SANT'ANNA Christian (Rpt Consultant)


HOUENON Jean (sage du village)

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 23-06-19 LIEU: Place publique (ANDÈNÈ) HEURE DU DÉBUT: 13h 27
 COMMUNE: ATHIÈNÈ HEURE DE FIN: 16h 33
 DÉPARTEMENT: MOND

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	LEGBA Nazaire	Cultivateur	63 17 82 55	
2	LOKOSSOU Adelfo	CIV charpentier	95-11546	
3	AGBASSOU Pascal	Cultivateur	97 67 62 78	
4	AGBASSOU Modeste	Élève	65 64 97 3	
5	SOGBOSSE Juliano	Élève	64 90 67 10	
6	SOGBOSSE Delphin	Élève	65 92 08 35	
7	LOKO Charles	Instituteur	96 35 06 02	
8	HLA Antoinette	Cultivateur		
9	NOUMONVI Claude	Vulgarisateur	63 16 45 56	
10	ADEGBE Séraphin	Cultivateur	94 61 87 58	
11	DJOUGLA Samuel	Cultivateur	94 29 92 04	
12	AGBASSOU Théodore	Electro-Auto		
13	ADANSI Babylas	Electro-Bâti		
14	ADANSI Victorin	Chauffeur	61 55 75 98	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	DJOUGLA Kélessi	Cultivateur	6592 1556	
16	OGOU Sylvère	Élève	6445 0472	
17	DJOUGLA Maurice	Élève	65708542	
18	DOSSOU Fiacre	Élève	9928 0122	
19	DOSSOU Charles	Élève		
20	LOKO SIMON	Cultivateur	64467628	
21	DEGBE-KETE Désiré	Cultivateur	94568362	
22	LOKOSSOU Jean-Marie	Cultivateur	94874508	
23	BOSSA Joakim	Mécanicien		
24	HOUENOU Jean	Cultivateur	9562 4523	
25	SANT'ANNA Christian	Environnementaliste Rpt du Consultant	95449173	
26	LOKOSSOU Blaise	3 ^e Conseiller (AWAME)		
27	DEGBESSI Gylie	Commerçante		
28	AGBASSOU Karim	Cultivateur		
29				
40				
41				

➡ **Compte rendu de consultation publique à Awamè**

Commune : Athiémé

Date : 23/04/19

Lieu : Place publique du village

Heure de Début : 13 heures 27 minutes

Heure de fin : 14 heures 33 minutes

Langues : Fon et Cotafon

Représentants du consultant : Dr DOSSOUMOU Jean (Expert Environnementaliste)
: Drs ZOUNDJE Félix (Environnementaliste Associé)
: Drs HOUSEROU Djibril (Environnementaliste/Cartographe)
: Mr SANT'ANNA Christian (Environnementaliste)

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique du village d'Awamè, une séance de consultation publique dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD. Ladite séance, s'est déroulée sous la direction des membres de la mission environnementale et sociale (**DOSSOUMON Jean, ZOUNDJE Félix, HOUSEROU Djibril et SANT'ANNA Christian**) en présence du chef village d'Awamè, de quelques de ses conseillers, des sages et des populations bénéficiaires.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe au présent compte rendu.

L'objet de la séance était de :

1. Présenter le projet avec les infrastructures qui seront mise en place aux participants de même que les impacts potentiels
2. Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet
3. Faire le point des attentes et recommandations

A l'ouverture de la séance le chef de village (Mr LOKOSSOU Adolphe) a pris la parole et dans son intervention liminaire a remercié les participants pour leur présence malgré leurs diverses occupations. Il a par la suite exhorté les participants à écouté attentivement le message apporté par le représentant du consultant.

Dans sa prise, le représentant du consultant en la personne de Mr SANT'ANNA Christian a passé en revue :

- Les installations prévues par le projet à l'aide du plan d'électrification de la localité
- Les potentiels impacts positifs et négatifs qui seront causés par le projet.

A la suite de ce développement, la parole a été accordées aux participants pour exprimer leurs inquiétudes et recommandations.

Le premier intervenant Monsieur LEGBA Nazaire (1^{er} Conseiller), je remercie l'initiative ma préoccupation est celle-ci ; Vous êtes venu nous portez l'information ce que vos prédécesseurs ont eu

aussi à faire quand ils étaient aussi venus nous parler de la même chose. Nous vous laissons cette fois-ci et nous voulons bien vous croire mais si rien n'est fait comme les autres fois soyez sûr que la prochaine fois nous allons chasser tout ce qui viendront nous parler encore de l'électrification.

Réponse du consultant : Nous vous remercions pour votre intervention mais nous tenons à clarifier un point ; ceux qui étaient venus vous parler de l'électrification nous ne les connaissons pas et vous pouvez être rassuré que le projet sera effectivement réalisé dans votre village la preuve est qu'un plan d'électrification a été établi et que le financement du projet viendra de la BAD. Prenez juste votre mal en patience.

Le deuxième intervenant Monsieur Karim AGBASSOU, je tiens à vous remercier pour votre déplacement, ma question est celle-ci ; les travaux démarreront quand ?

Réponse du consultant : On ne saura vous donner de façon exacte la date de démarrage des travaux mais rassurez-vous les travaux démarreront dans un futur proche puisque les études préliminaires sont déjà en cours.

Madame DEGBESSI Sylvie, troisième intervenante, le financement se fera comment ; Est-ce qu'on cotisera pour le financement du projet ?

Réponse du consultant : Le financement comme nous avons dit dans la présentation du projet, vient de la BAD (Banque Africaine de Développement). Vous n'aurez rien à payer concernant le financement.

Pour poursuivre le **quatrième intervenant Monsieur LOKOSSOU Adolphe (CV Awamè) ;** Je vous remercie pour votre démarche. Cependant j'ai une préoccupation : j'espère que le projet verra le jour. On a eu à faire des réunions ici concernant l'électrification de notre village et ceux qui étaient venus nous voir nous avait promis cela. Nous avons même aidé à fouiller pour l'implantation des poteaux qui ont servi à la mise en place du réseau HTA, mais rien n'a été fait. Certains des villages qui nous entourent ont été électrifiés et malgré que notre effectif à Awamè soit plus important que ces villages ont n'a pas eu cette chance. Comment expliquez-vous cela ?

Réponse du consultant : Nous vous remercions pour votre intervention ; Il est vrai que le réseau HTA est déjà présent dans la localité comme l'indique le plan d'ailleurs. Ce que nous pouvons vous dire est que le projet sera une réalité. Soyez patient puisque les études préliminaires qui laisseront place à la réalisation des travaux sont déjà en cours.

Rappelez-moi le nom du projet (**propos du cinquième intervenant Mr Modeste AGBASSOU**)

Réponse du consultant : Le projet est celui de l'électrification de 100 localités financé par la BAD. Retenez que sur tout le Bénin, 100 localités rurales seront électrifiées dont deux à Athiémé (Awamè qui est la vôtre et SEVOTINO qui est la seconde localité).

Le Sixième intervenant en la personne de Mr DEGBE Désiré ; Si les travaux voient vraiment le jour et que les réalisations sont faites j'aimerais recommander l'ouverture d'une scierie et d'une buvette dans le village.

Réponse du consultant : Nous avons enregistré vos recommandations et compte rendu sera fait à qui de droit.

A l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu quatre (04) préoccupations majeures dans le rang de la population à savoir :

- Les travaux démarreront quand ?
- Va-t-on cotiser pour que le projet soit réalisé ?
- Le projet est-il vraiment réel et verra-t-il le jour ?
- On ne pourra plus encore accepter qu'on nous oublie comme les autres fois.

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au projet. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- Nous devons être associé lors de la réalisation des travaux
- Les travailleurs une fois sur le terrain doivent adopter des comportements respectueux et éviter les conflits
- L'aide du bailleur de fond dans la réalisation d'autres activités économiques grâce à l'arrivée du courant électrique (restauration, ouverture d'une scierie, d'une poissonnerie...)

Pour conclure le représentant du consultant a rassuré les participants sur le fait que leurs recommandations seront prises en compte dans la suite du processus.

La séance a pris fin à 14h 33 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation à AWAME

➔ Procès-verbal de consultation publique à SEVOTINOU



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi vingt-quatre avril, s'est tenue sur la place publique du village de SEVOTINOU, une séance de consultation publique avec les populations de la localité de SEVOTINOU (localité retenue dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités).

Étaient présentes à la séance, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès-verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet avec les réalisations projetées aux participants de même que les impacts potentiels
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet
- 3- Faire le point des attentes et recommandations.

À l'ouverture de la séance le Chef de village de SEVOTINOU a pris la parole et a exhorté les participants à suivre attentivement le message apporté par le représentant du consultant.

Après son intervention la parole a été accordée au représentant du consultant qui après s'être présenté a informé les participants du projet et des ~~activités~~ impacts qui en découleront.

À la fin de son exposé il a donné la parole aux participants afin qu'ils puissent se prononcer sur le projet en faisant ressortir leurs

inquiétudes.

Les inquiétudes relevées au cours de la séance se résument comme suit :

- Nos éléments (champs, divinités, plantations) sur l'emprise de la ligne comment comptez-vous les gérer ?
- L'achat des compteurs ne va pas trop nous coûter ?
- Les travaux sont prévus pour quelle période ?
- Est-ce que nous aurons de l'eau potable après la réalisation des travaux ?

À la suite de ces inquiétudes le consultant a apporté des réponses et des éclaircissements qui ont poussé les participants à formuler des recommandations.

Les recommandations se présentent comme suit :

- Après les travaux, nous voulons de l'eau potable dans le village
- Nous recommandons l'ouverture d'une usine pour nos cultures de riz.
- Que nos écoles et hôpitaux soient équipés en appareils modernes (Exemple : Photocopieuse pour le CE6)
- Que les travaux démarrent à temps.

Pour conclure le représentant du consultant a repris la parole pour ramener les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes et recommandations dans la suite de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social.


AFFAYI Louis
(1^{er} Conseiller)


HOUNON Kouin (2^e Conseiller)


GNONNON FOUN A. Hounon
(CV SEVOTINGOU)


KÉNOU Kérékou (Loge du village)


SANT'ANNA Christian
(Rpt du consultant)

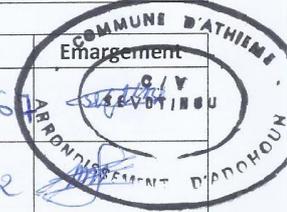


Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 24/04/2019 LIEU: Place publique SEVOTINOU HEURE DU DÉBUT : 09h 15 min
 COMMUNE : ATHIÈME HEURE DE FIN : 11h 10 min
 DÉPARTEMENT : MONO

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	
1	GNONLONFOUN A. Yao	CV SEVOTINOU	62 87 7967	
2	BODRENOU Maceline	Cultivateur	61-388072	
3	HOUNHOUVI Jeanne	Cultivateur	-	
4	APPAYI Nathalie	Cultivateur	-	
5	APPAYI Mévické	Cultivateur	-	
6	Sela ESS	Cultivateur	-	
7	GNONLONFOUN Pasine	Cultivateur	-	
8	APPAYI Nahougnon	Cultivateur	-	
9	ABOKI Bignon	Cultivateur	-	
10	ABOKI Agoi	Commerçante	-	
11	METONON Monique	Cultivateur	65 00 3223	333
12	ANAGOHOU George	Cultivateur	-	A
13	ASSOUGHONNAHOUBI DC AGOSSOU	Commerçante	-	
14	ABOKI Albert	Apprentissage	-	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	TOGNISSÈ Adjovi	Commerçante	67 00 2618	
16	AFFAYI Adjélé	Commerçante	/	
17	GNONLONFON Berchaud	Commerçant	94 45 57 94	
18	KPADONOU Francis	Cultivateur	/	
19	HODONOU Blaise	Élève	91 34 04 51	
20	GNONLONFON Théophile	Étudiant	97 53 06 67	
21	ANAGONOU Aménougnon	Cultivateur	/	
22	ANAGONOU Jean	Cultivateur	/	
23	KPADONOU François	Élève	/	
24	GNONLONFON Gaspard	Commerçant	62 34 69 85	
25	ASSOGBA Mandélongon	Cultivateur	/	
26	ASSOGBA Hilain	Cultivateur	/	
27	GANT'ANNA Christian	Rpt du Consultant	95 44 91 73	
28	HOUNON Koussi	Cultivateur (2 ^e conseiller)	95 27 75 98	
29				
40				
41				



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 26/04/2019 LIEU: Place publique SERRAVAL HEURE DU DÉBUT: 09h - 15h
 COMMUNE: ATHIÈME HEURE DE FIN: 11h - 10h
 DÉPARTEMENT: MOND

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	ASSOGBA AKOUENNA	Cultivateur	66 76 13 59	
2	AKODODE Faustine	Cultivateur	67 05 12 50	
3	ABOKI Mahouhoué	Cultivateur		
4	TIGNISSEH houéghodé	Cultivateur	69 71 25 18	
5	ASSOGBA Djimadé	Commerçant	69-24-25-93	
6	AFFAYI Louis	Cultivateur (à Bonville)	90580126	
7	ASSOGBA Théodore	Enseignant	67 37 56 40	
8	GNONLONNON Gbègnigam	Cultivateur	91 66 60 51	
9	SAVI Ganslozoun	Cultivateur		
10	AFFAYI Robert	Cultivateur		
11	HONNON Kouessi	Cultivateur	95 27 75 98	
12	KENOU Kérékou	Cultivateur	69 63 76 13	
13	KPADONOU Allevi	Commerçant	67 27 58 45	
14	GNONLONNON Ferdinand	Commerçant	602 89 31 63	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	GNONLONFOUN Jérôme	Élève	66 59 98 49	
16	GNONLONFOUN Ferdinand	Élève	66 91 86 39	
17	ALLOGOUÉ Tangnimon	Cultivateur	-	
18	ASSOGBA Madogni	Cultivateur	-	
19	ASSOGBA Dominique	Commerçant	69 94 03 19	
20	GNONLONFOUN Yollande	Commerçante	-	
21	AKOUTE Agbessi	Commerçante	-	
22	SOSSOU Collete	Cultivateur	-	
23	LOKOSSI KOUENOU	Commerçante	-	
24	MALEVO Philippe	Élève	95 50 69 46	
25	HILEBO Akouwi	Élève	69 32 42 77	
26	GNONLONFOUN Nathalie	Élève	94 32 09 41	
27	SAVI Jeanne	Élève	69 32 42 77	
28	GNONLONFOUN Rose	Élève	-	
29	GNONLONFOUN Brigitte	Cultivateur	-	
40	AGANLETE Kai	Cultivateur	66 04 49 23	
41	GNONLONFOUN Augustin	Élève	-	

➡ **Compte rendu de consultation publique à Sévotinou**

Commune : Athiémé

Date : 24/04/19

Lieu : Place publique du village

Heure de Début : 09 heures 15 minutes

Heure de fin : 11 heures 10 minutes

Langues : Fon et Cotafon

Représentants du consultant : Dr DOSSOUMOU Jean (Expert Environnementaliste)

: Drs ZOUNDJE Félix (Environnementaliste Associé)

: Drs HOUSEROU Djibril (Cartographe)

: Mr SANT'ANNA Christian (Environnementaliste)

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique du village de Sévotinou, une séance de consultation publique dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD. Ladite séance, s'est déroulée sous la direction des membres de la mission environnementale et sociale (**DOSSOUMON Jean, ZOUNDJE Félix, HOUSEROU Djibril et SANT'ANNA Christian**) en présence du chef village de Sévotinou, de quelques de ses conseillers, des sages et des populations bénéficiaires.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe au présent compte rendu.

L'objet de la séance était de :

1. Présenter le projet avec les infrastructures qui seront mise en place aux participants de même que les impacts potentiels
2. Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet
3. Faire le point des attentes et recommandations

A l'ouverture de la séance le chef de village (Mr GNONLONFOUN Yao) a pris la parole et dans son intervention liminaire a remercié les participants pour leur présence malgré leurs diverses occupations. Il a par la suite exhorté les participants à écouter attentivement le message apporté par le représentant du consultant.

Dans sa prise de parole, le représentant du consultant en la personne de Mr SANT'ANNA Christian a passé en revue :

- Les installations prévues par le projet
- Les potentiels impacts positifs et négatifs qui seront causés par le projet.

A la suite de ce développement, la parole a été accordées aux participants pour exprimer leurs inquiétudes et recommandations.

Le premier intervenant Monsieur ASSOGBA Akouenawa, je remercie le consultant pour l'information qu'il est venu porter à notre connaissance. Ma préoccupation est celle-ci ; Ce projet comme présenter s'il est réalisé nous aidera beaucoup, c'est plus qu'une bonne chose pour nous car nous attendons ceci

depuis des années. J'aimerais savoir si vous aviez prévue d'électrifier tout le village c'est-à-dire toutes les ruelles ?

Réponse du consultant : Nous vous remercions pour votre intervention. Le projet sera réalisé dans la localité donc normalement tout le village devra être électrifié. On ne peut pas électrifier une portion et laisser une autre. Rassurez-vous le village dans sa totalité sera électrifier.

Le deuxième intervenant Monsieur KENOU Kérékou, je tiens à vous remercier pour votre déplacement, ma question est celle-ci ; l'achat des compteurs nous coutera combien ?

Réponse du consultant : On ne saura vous donner de façon exacte le coût des compteurs. Il existe les compteurs prépayés (compteurs à carte) qui vous faciliteront la consommation de l'énergie. Vous pouvez créditer les compteurs par exemple selon vos moyens.

Monsieur ASSOGBA Dominique, troisième intervenant, Comme mes prédécesseurs je vous remercie pour l'information. Je recommande que le prix du compteur ne soit pas cher ; qu'il soit dans nos moyens.

Réponse du consultant : Votre recommandation a été prise en compte. Nous allons rendre compte à qui de droit.

Le quatrième intervenant Monsieur AFAYI Louis (1^{er} Conseiller). Ma question est celle-ci ; qu'avez-vous prévue pour nos maisons, nos divinités et nos plantations qui seront dans l'emprise de la ligne du réseau ?

Réponse du consultant : Ne vous faites pas de soucis tout ces éléments seront recensés. D'une part les éléments et d'autre part les propriétaires. Une démarche est prévue par rapport à cela.

Pour poursuivre la **cinquième intervenante Madame AFAYI Adjélé ;** Ce que vous comptez faire dans notre village nous aidera beaucoup. Pensez aussi à nous donner de l'eau potable parce que nous en souffrons beaucoup.

Réponse du consultant : Votre préoccupation a été enregistrée et compte rendu sera fait à qui de droit.

Le Sixième intervenant Monsieur GNONLONFOUN Yao (CV Sévotinou) ; Je vous remercie pour votre démarche d'information. Je veux juste vous recommander de nous aider dans l'ouverture d'une usine pour nos cultures de riz et de penser à équiper notre CEG et notre centre de santé d'appareils modernes si le courant venait.

Réponse du consultant : Nous avons enregistré vos recommandations et compte rendu sera fait à qui de droit.

Le septième intervenant Monsieur KPADONOU Alevi, je tiens à vous remercier pour votre déplacement, ma question est celle-ci ; A quand le démarrage effectif des travaux ?

Réponse du consultant : On ne saura vous donner de façon exacte la date de démarrage des travaux mais rassurez-vous les travaux démarreront dans un futur proche puisque les études préliminaires sont déjà en cours.

A l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu quatre (04) préoccupations majeures dans le rang de la population à savoir :

- Nos éléments (champs, plantation, divinités) sur l'emprise de la ligne, comment comptez-vous les gérer ?
- Les travaux démarreront quand ?
- L'achat des compteurs ne nous coûtera pas ?
- Est-ce que nous aurons de l'eau potable après la réalisation des travaux ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au projet. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- Après les travaux, nous voulons de l'eau potable dans le village
- Nous recommandons l'ouverture d'une usine pour nos cultures de riz
- Que nos écoles et hôpitaux soient équipés en appareils modernes (Exemple : Photocopieuse pour le CEG)
- Que les travaux démarrent à temps.

Pour conclure le représentant du consultant a rassuré les participants sur le fait que leurs recommandations seront prises en compte dans la suite du processus.

La séance a pris fin à 14h 33 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à SEVOTINO

➔ Procès-verbal de consultation publique à DOUTOU

 SGM SARL  

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'étude d'impact environnemental
du projet électrification de 100 localités finan-
cées par la BAD (lot n°3).

L'an deux mille dix neuf et le 23 avril
s'est tenu dans la salle des conseillers du
village d'Agongoh (Doutou) une séance de consul-
tation publique avec la population du site du
projet, les cadres de la population du village les
conseillers du village et autres parties prenantes
dans le cadre du projet d'électrification de
100 localités financées par la BAD (lot n°3).

Étaient présentes à la séance les personnes
dont la liste se trouve en annexe du présent
procès verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présentation du projet aux participants de même
que les impacts.
- 2- Recueillir les préoccupations des participants sur
le projet.

3- Faire le point des attentes et recommandations.

A l'ouverture de la séance, le représentant du consultant en la personne de monsieur Ladislas K. B. AGOSSA a passé en revue la localisation du site du projet les infrastructures projetées de même que les impacts positifs et négatifs qui pourraient la réalisation du projet. A suite de son développement la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs préoccupations qui se resument en ces points :

- 1- Quand est-ce que les travaux vont effectivement commencer ?
- 2- Pourquoi l'intérêt d'électrification est porté sur ce site ?
- 3) Quelle est la part de la population sur le projet ?
- 4- Comment sera procédé la distribution du courant vers la population après réalisation ?
- 5- Quel type de compteur disposera la population ?

En réponse aux préoccupations des participants le représentant du consultant a apporté des éclaircissements à la suite desquelles des doléances et recommandations ont été formulées :

- Participation de la population par la main d'œuvre pour la réalisation du projet

Suite

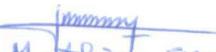
- On souhaite de voir tous les hameaux électrifiés
- Les travailleurs pour le compte du Projet doivent être disciplinés et respecter les règles qui régissent la communauté
- La mise en place du Comité pour suivre le déroulement des activités
- Que le courant ne soit pas limité sur des personnes influentes pour des fins politiques

A la suite des interventions, les représentants a repris la parole pour rassurer la participants de la prise en compte de leur cotisation, soléance et recommandation dans le rapport D'EIES. Sur ce, la séance s'est levée à 18^h Heures 09 minutes à la grande satisfaction des participants.



Ont signé


ASOU BANABET
cultivateur


Mathieu TOSSOU
Président des jeunes


HOUNZAVI Samuel
Conseiller du village


KHE HOUNKIPA
Secrétaire C.V.


AGOSSA Kadidas
Représentant
du conseil d'ant

Jean

⑧

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 23/04/2019	LIEU: AGONGDI	HEURE DU DÉBUT: 17h30
	COMMUNE: HOUEYOGBE	HEURE DE FIN: 18h36
	DÉPARTEMENT: MOHO	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	AGOSSOU Léon	Étudiant	97953547	
2	AGOSSOU c. Pascal	Pasteur	97422364	
3	DOSSA C. Faustin	CV AGONGDI	96932052	
4	AGOSSOU Kouami	Cultivateur	95995874	
5	AÏSSI Delphine	Revendeuse		
6	SEDJINOU Dossa	Cultivateur	91585164	
7	BOKO Zola	Tailleur		
8	TOGBOE Firmin	Cultivateur	97897250	
9	TOGBOE Paulin	Conducteur Taxi Moto	62650981	
10	AMOUSSOU Kouami	Coiffeur	67176429	
11	SEDJINOU Gonsanou	Cultivateur		
12	ANAGO Josephine	Revendeuse		
13	KODEHOU Èmè	Revendeuse	66551411	
14	DJATO Hounsiguè	Cultivateur		



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	DJIDJOHO Bernadette	Couturière	/	
16	KPATI Emmanuel	Élève	61538762	
17	KPATI- Houngouin	Revendeuse		
18	ASSOKOU Béatrice	Revendeuse	67283027	
19	ZOCLE Léocadie	Revendeuse		
20	AGBISSI Kouèvi	Revendeuse	6655441	
21	DOSSA Gongonou	Revendeuse		
22	TOSSOU Bienvenu	Chauffeur	69635564	
23	TOSSOU Mathieu	Étudiant	96470131	
24	TCHETOUNKPA Jean	Conducteur Taxi Moto	67105792	
25	DANVO Houndjénoukon	Ménagère		
26	MIGNONZON Gahouéna	Ménagère		
27	TOSSOU Edouard	Cultivateur		
28	ASSOU Barnabé	Cultivateur	97810341	
29	HOUNZAVI Samuel	Cultivateur	67700616	
40	HOUNZAVI Lazar	Cuisinier	62860232	
41	SEDJINOU Cedyo	Cordonnier		



SGM SARL



➡ Compte rendu de consultation publique à Agongoh

Commune : HOUYOGBE

Arrondissement : Doutou

Village : Agongoh

Date : 23/04/19

Lieu : salle des conseillers du village

Heure de Début : 17heures 30 minutes

Heure de fin : 18 heures 36 minutes

Langue : Français, Fon et Sahouè

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)
: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)
: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)
: Mr AGOSSA Ladislav (Environnementaliste)

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre avril, s'est tenue à place publique de réunion des sages du village, une séance de consultation publique avec la population, sages et cadres du village d'Agongoh dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, de la population et d'une équipe de la maire sous la conduite du secrétaire général.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présentation du projet aux participants ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le chef du village, a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

À la suite de l'intervention du CV (Chef du Village) d'Agongoh, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur AGOSSA K. B. Ladislav**, a pris la parole et a remercié le CV pour leur sens de responsabilité à mobiliser la population et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes étapes de son travail dans la localité.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée à la population pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase de consultation, il a été enregistré quatre (4) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité dès la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléances le démarrage éminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom de **DOSSA Comlan Faustin, le CV village** : Après avoir remercié l'assistance, il a recommandé que le démarrage des travaux soient faits, " j'espère que votre venue n'est pas pour un fin politique car trois individus ont été de passage pour nous parler d'un projet

d'électrification, espérons que la vôtre n'est pas ainsi déjà que la mairie et le chef d'arrondissement est au courant''.

Réponse du consultant : monsieur le chef village notre mission n'est pas pour la politique pour travailler ou implanté quelques choses il faut faire une étude de terrain et comme je vous l'ai dit au départ ma venue dans le village est notifier au niveau de la première autorité de la mairie puis par le chef d'arrondissement qui m'ont montré les directifs pour retrouver ma zone d'étude. Donc tout se parcours pour un bue politique je ne pense monsieur le chef du village.

2. Mr AGOSSOU Pascal, un habitant du village est le deuxième intervenant. Il a abordé dans le même sens que son prédécesseur avant de poser ces différentes questions : A quand est ce que le démarrage des travaux ? quel est la participation de la population sur le plan financier ?

Réponse du consultant : monsieur je ne peux répondre avec précision mais ma présence permet de faire l'analyse de la localité pour démarrage des travaux. Tan que ce que nous sommes en train de faire sur le terrain n'est pas terminer. On ne peut commencer les travaux tant que les d'étude ne soit terminer

3. MrASSOU Barnabé, un des membres influents qui a tiré le courant dans le village sur une longue distance. Comment se procédera l'utilisation du courant, l'intérêt de l'électrification de la zone.

A cette question, le représentant de l'EIS a répondu pour le plan technique de distribution de courant la population doit se renseigner plus au niveau des services compétant, de plus pour la participation de la population il a proposé différents points pour que la population s'organise pour mieux suivre les travaux.

4. Mr TOSSOU Mathieu, présent des jeunes du villagea remercié le représentant du consultant et à dire que la jeunesse du village d'Agongoh ne restera pas en marge de cette activité. Qu'ils veilleront au grée pour que tout se passe bien.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu six (6) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ À quand le démarrage les travaux ?
- ✓ Pourquoi l'intérêt de l'électrification est porté sur ce site ?
- ✓ Quelle est la part de la population sur le projet ?
- ✓ Comment sera procédé la distribution du courant vers la population après réalisation ?
- ✓ Quel type de compteur disposera la population ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- Participation de la population par la main d'œuvre pour la réalisation du projet.
- Un souhait de voir tous les hameaux électrifiés
- Les travailleurs pour le compte du projet doivent être disciplinés et respecter les règles qui régissent la communauté
- La mise en place du comité pour suivre le déroulement des activités.
- Que le courant ne soit pas limité sur des personnes influentes pour des fins politiques.

La séance a pris fin à 18h 09 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à doutou

➔ Procès-verbal de consultation publique à HOUANKPA



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'étude d'impact environnemental et social du
projet d'électrification de 100 localités financé par la
BAD (Lot 3).

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre Avril
s'est tenu à la salle publique du village Houankpa
une séance de consultation publique avec la population
ainsi que au site du projet les cadres du village, le CA,
(chef d'Arrondissement), le chef du village (CV) et autres
participants présents dans le cadre du projet d'élec-
trification 100 localités. Étaient présentes à la séance,
les personnes dont la liste se trouve en annexe du
présent procès verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présentation du projet aux participants
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants sur
le projet.
- 3- Faire le point des attentes et recommandations

(1)

À l'ouverture de la séance le CA (chef d'arrondissement) introduit en la personne de monsieur AGOSSA Ladislav sur le projet d'électrification de la zone de Bouankpa. Monsieur AGOSSA Ladislav représentant du consultant a passé en revue la localisation du site du projet et a projeté les impacts positifs et négatifs potentiels que pourraient générer la réalisation du projet. A la suite de son développement, la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se résument en ces points :

- 1- A quand démarrera les travaux ?
- 2- La durée des travaux
- 3- Est ce que la main d'œuvre locale est nécessaire ?
- 4- Quelles est la participation de la population dans la réalisation du projet ?
- 5- Savoir si le projet est-il réel et vérifiable à la réalisation.
- 6- Comment se passera le travail de distribution du courant dans les ménages ?

En réponse aux préoccupations des participants le représentant du consultant a apporté des éclaircissements à la suite desquelles des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

(2)

- 1- La mise en place d'un comité de suivi et de sensibilisation sur le démarrage des travaux.
- 2- Proposition de main d'œuvre locale pour la bonne marche des travaux.
- 3- Implications des autorités locales et administratives dans la réalisation du projet.

À la suite des interventions le représentant du conseil tant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. Sur ce la séance a pris fin à midi trente minutes à la grande satisfaction de tous les participants.



AGBI Ikoua Etienne

le chef village

Ont signé.

Hodidjam BARPEYI AGOSSA I. MEDEKO
(sage)

Grégoire NAGO MEVO



Joseph Kplacatcha

AGOSSA Iadistar
Représentant
Agent consultant

KPANOS victor
Représentant
des jeunes ③

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE: 26/01/2019	LIEU: ADJANKPA	HEURE DU DÉBUT: 11h 30
	COMMUNE: HOUEYDGBE	HEURE DE FIN: 12h 30
	DÉPARTEMENT: MOHO	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	TCHAKLA Martin	cultivateur	65117167 62214784	
2	HOUNKPE C. Isidore	maître Hagon	94979712 96098671	
3	KPOBLI Félix	cultivateur	95418843	X
4	GOUVESSODE Marie	tenagère	/	
5	DOUGBENOU Maxime	Etuant	65753927	
6	TOSSA Charles	Chauffeur	94468899	
7	YODI Roger	Cultivateur	/	MU
8	DOUGBENOU Fulbert	cultivateur	61707100	
9	KPOBLI Augustin	chauffeur	95480903	
10	GOUVESSODE Hubert	conducteur	96023880	
11	NAGO MEVO Gregoire	Instituteur	94247276	
12	MEDEKO A. Toffa	Guerisseur traditionnel	95054193	
13	GOUVESSODE Norbert	cultivateur		
14	KPANDU Raymond	conducteur	61078436	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	BAKPEYI Jibodédjan	cultivateur		
16	GOSSOU Marcellin	Instituteur	94874828	
17	GOUVESSOUE Robert	cultivateur	64-82-0370	
18	THAKLA Raymond	photographe	94502030	
19	KPOBLI Ananni	cultivateur	95889041	
20	KPANOU Pierrette	menagère	/	
21	ANATO Ernest	cultivateur		
22	VIDEKOUN Iboukpe	cultivateur		
23	ASSEHELI Alloke	cultivateur		
24	DOUGBENOU K. Martial	cultivateur		
25	FOPDAGONZA Charlotte	Menagère	94706599	
26	GODJA Affi	Menagère	/	
27	MEDEKO Grégoire	Peintre	/	
28	GOUVESSOUE Sebastien	cultivateur	94328821	
29	GOSSOU Jeannette	Menagère	/	
40	KPLAKATCHA Joseph	CA	95057832	
41	AGBI Etienne	CV/HOUAN KPA	67439242	



SGM SARL



➡ Compte rendu de consultation publique à Houankpa

Commune : HOUEYOGBE

Arrondissement : Dahé

Village : Houankpa

Date : 26/12/18

Lieu : place de réunion des sages du village

Heure de Début : 11 heures 30 minutes

Heure de fin : 12 heures 32 minutes

Langue : Français, Fon et Sahouè

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)
: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)
: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)
: Mme AGOSSA Ladislas (Environnementaliste)

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre avril, s'est tenue à place publique de réunion des sages du village, une séance de consultation publique avec la population, sages et cadres du village d'Houankpa dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, de la population et d'une équipe de la maire sous la conduite du secrétaire général.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présentation du projet aux participants ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le CA (Chef d'arrondissement) de l'arrondissement de Dahé, a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

À la suite de l'intervention du CA (Chef d'arrondissement) de l'arrondissement de Dahé, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur AGOSSA K. B. Ladislas**, a pris la parole et a remercié le CA pour leur sens de responsabilité à mobiliser la population et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes étapes de son travail dans la localité.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée à la population pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase de consultation, il a été enregistré cinq (5) interventions. La plus part des interventions étaient relative à l'effectivité des la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléances le démarrage éminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom de **KPANOU Raymond, le représentant du CV village** : Après avoir remercié l'assistance, il a recommandé que le démarrage des travaux soit dans un bref délai,

comment se passera le travail de distribution du courant dans les ménages après installation du réseau électrique.

2. Mr GOUVESSODE Hubert, un habitant du village est le deuxième intervenant. Il a abondé dans le même sens que son prédécesseur. " Nous savons aujourd'hui l'importance de la réalisation des travaux, j'espère que votre venue sur le terrain marque réellement que le projet est réel et que c'est par pour nous rassemblé pour d'autre fin"

3. L'organisation des travaux était la préoccupation de **MrSOSSOU Marcelin, Instituteur du village**. Combien de temps prendra le projet ? le contact des personnelle du projet. Quelle est l'itinéraire du réseau électrique dans le village ?

A cette question, le représentant de l'EIS a répondu en montrant l'itinéraire du réseau quant à la durée du travail c'est une organisation interne après analyse des rapports du consultant. Mr GOUVESSODE Hubert, un habitant du village a continué à la suite de l'intervention du consultant de connaitre la date de démarrage des travaux, une question qui a trouvé satisfaction.

4. Mr MEDEKO AGOSSOU Toffa, sage de village comment vous aviez procédé pour prendre que 10 personne pour les questionnaires, est à dire que les 10 personnes dont vous aviez questionné répondrons au nom de la population, y a-t-il un comité de survie des travaux qui sera mise en place par la population ? "

A cette préoccupation le consultant a rassuré de ce que la population toute en entier est pris en compte et que c'est un échantillon de ménage question, au comité de survie c'est la population qui est disposé a créée et que c'est interne à chaque village aucun aspect de la réalisation ne sera abandonné.

5. TCHACLA Martin, sa préoccupation est : quelle est la part de la population sur les travaux à réaliser en terme de main d'œuvre ?

En réponse à sa question, le consultant a rassuré les participants de ce que les décisions et recommandations issues de cette séance peuvent être considérées comme étant celles de la population puisque toutes les couches étaient représentées et considérant de délai accordé au bureau d'étude.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu six (6) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ À quand le démarrera les travaux ?
- ✓ La durée des travaux.
- ✓ Est que la main d'œuvre locale est nécessaire ;
- ✓ Quelle est la participation de la population dans la réalisation du projet ?
- ✓ Savoir si le projet est-il réel et véridique à la réalisation ?
- ✓ Comment se passera le travail de distribution du courant dans les ménages ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- La mise en place d'un comité de sensibilisation et suivi du projet sur le démarrage des travaux
- Proposition de main d'œuvre locale pour la bonne marche des travaux.
- Implications des autorités locales et administratives dans la réalisation du projet.

La séance a pris fin à 12h 30 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à HOUANKPA

➔ Procès-verbal de consultation publique à TANVE



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 100 localités financées par la BAD

L'an deux mille dix-neuf et le 24 Avril, a été tenue dans la salle de conférence du chef village une séance de consultation publique avec les population du site du projet, les cadres et autre partie prenante.

Étaient présentes à la séance, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès verbal. L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet avec les impacts potentiels.
- 2- Recueillir les inquiétude des participants sur le projet.
- 3- Faire le point des attentes et recommandation.

A l'ouverture de la séance, le représentant du consultant en personne de Monsieur **ABOSSA** Ladislas a posé en revue la localisation du site du projet, les infrastructures projetées de même que les impacts positifs et négatifs potentiels qui peuvent gêner la réalisation du projet.

A la suite de son développement, la parole a été accordé au participants pour exprimer leur inquiétude qui se posent en ces points:

- 1- A quand le démarrage des travaux ?
- 2- Quel est le prix à payer pour le courant à venir ?
- 3- Quel type de compteur à attribuer au population ?
- 4- Quel est la part de responsabilité de la population ?
- 5- Comment sera l'accès au courant électrique ?

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a apporté des réponses à la suite desquelles des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

- l'implication de la population par la main d'œuvre locale
- souhait d'avoir des compteurs à carte
- la mise en place d'un comité de suivi des travaux

À la suite des interventions, le représentant du consultant a repris la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. Sur ce, la séance prit fin à 18h 30 minutes à la grande satisfaction de toutes l'assistance.

ont signé



[Signature]

HOUNGBOVI Arnel

[Signature]
TOGBOE Cadjo

[Signature]

AMOUSSOU christine.

[Signature]
BESSAMA Charlotte

[Signature]
AGOSSA kadistlas
Représentant du consultant

(2)

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 24/04/2019 LIEU: TANVE HEURE DU DÉBUT: 17h 30 min
 COMMUNE: BOPA HEURE DE FIN: 18h 30 min
 DÉPARTEMENT: MOHO

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	AMOUSSOU Leontine	CV TANVE	61256451 612564	
2	BESSANH Charlotte	cultivateur	66346988	
3	HOUNSSIKPE HOUNGIA	cultivateur		0
4	TOGBOE Kdcommeneu	cultivateur		0
5	TOGBOE René	cultivateur		0
6	TOGBOE Paul	cultivateur		0
7	VODIKPO Cathérine	cultivateur		0
8	TOGIBÉ Houdhe Suliène	cultivateur		0
9	BESSANH Suliène	cultivateur		0
10	NOUGBO Louise	cultivateur		0
11	MEKPOHOU Siba	cultivateur		0
12	HOUNGBOUI Almel	cultivateur	6697434 34	
13	TOSSOUVE Blavie	cultivateur		0
14	HOUNGBOUI Simpa	cultivateur		0



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	TOGBOE Virginie	Cultivateur		
16	KPANOU LEWASSIE	Cultivateur		
17	KOCOU GBETOCOMÈNOUE	Cultivateur		
18	HOUNGBOVI Sean	Cultivateur		
19	AMOUSSOU christine	Cultivateur		
20	VINKOUVO Catherine	Cultivateur		0
21	HOUNGBOVI Koffi	Cultivateur		+
22	HOUNSSIKPE HOUNGA	Cultivateur		*
23	GBAGBLOGLE pliette	Cultivateur		
24	HOUNGBOVI GERMIN	Cultivateur	97 63 9959	
25	KOUGBAHÉ HOUSSIE	Cultivateur		
26	GBAGBLOGLE Zoéthe	Cultivateur		
27	TOSSOU Bernadette	Cultivateur		
28	HOUNGBOVI Robert	Cultivateur		
29	AGOUNKPLI Paul	Cultivateur		
30	RAVO Hanléssie	Cultivateur		
41	TOGBOE Codjo	Mécanicien		

➡ Compte rendu de consultation publique à TANVE

Commune : Bopa

Arrondissement : Lobogo

Village : Tanvè

Date : 26/12/18

Lieu : dans la halle du chef du village

Heure de Début : 17 heures 30 minutes

Heure de fin : 18 heures 30 minutes

Langue : Français, Fon et Sahouè

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)
: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)
: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)
: Mme AGOSSA Ladislas (Environnementaliste)

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre avril, s'est tenue à place publique de réunion des sages du village, une séance de consultation publique avec la population, sages et cadres du village de Tanvè dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, de la population et d'une équipe de la maire sous la conduite du secrétaire général.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présentation du projet aux participants ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le CV (Chef du village) du village de Tanvè, a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant. Ceci suite à un appel téléphonique du représentant qui a mis sur écoute pour que toute la population du village soit au courant que ce n'est pas une affaire de campagne c'est pour le bien de la population que de ne pas être retissant.

À la suite de l'intervention du CV (Chef du village) du village de Tanvè, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur AGOSSA K. B. Ladislas**, a pris la parole et a remercié le CV pour leur sens de responsabilité à mobiliser la population et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes étapes de son travail dans la localité.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée à la population pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase de consultation, il a été enregistré trois (3) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité de la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléances le démarrage éminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom de **HOUGBOVI Armel, un sage du village** : Après avoir remercié l'assistance, il a recommandé que le démarrage des travaux soit dans un bref délai, il demanda si 'je voudrais savoir si le courant va venir dans notre village car les gens passent et repasse pourtant rien ne se passe, quelle sera le prix a payé si vous nous donnez le courant''

2. **Mr TOGBE Paul, un habitant du village** est le deuxième intervenant. Il a abondé dans le même sens que son prédécesseur. " Nous savons aujourd'hui l'importance de la réalisation des travaux mais je veux tout de même savoir quel type de compteur aimeriez-vous nous donné quelle est la participation de la population "

3. **Mme BESSAN charlotte, un habitant du village** a voulu savoir quand est ce que les travaux commenceront.

A ces questions, le représentant de l'EIS a répondu en rassurant que le courant va venir dans la localité et ceci passe par une étude du milieu qui se fait actuellement. Par ailleurs pour le point de type de compteur cela va de soit car elle relative à chaque individu.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu six (6) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ A quand le démarrage des travaux ?
- ✓ Quel est le prix a payé pour le courant à venir ?
- ✓ Quelle est le type de compteur à attribuer au population ?
- ✓ Quelle est la part de responsabilité de la population ?
- ✓ Comment sera l'accès au courant électrique ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- La mise en place d'un comité de sensibilisation et suivi des travaux
- Implications de la population par la main d'œuvre locale.
- Toutes la population souhaite avoir de compteur à carte.

La séance a pris fin à 18h 30 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à TANVE

➡ Procès-verbal de consultation publique à AVEGANME



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la EAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'études d'impact environnemental et social
du projet d'électrification de 100 localités

L'an deux mille dix-neuf et ~~vingt~~ ^{cinq} avril, s'est tenue dans le hall du chef village d'AVEGANME une séance de consultation publique avec la population et les responsables du village dans le cadre de projet 100 localités.

Étaient présentes à la séance les personnes dans la liste de travail en annexe du présent procès verbal.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet et les avantages aux populations participantes
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet d'électrification.
- 3- Faire le point des attentes et recommandations

À l'ouverture de la séance, le représentant du consultant en la personne de monsieur AGOSSA Ladilas a passé en revue la localisation de site de projet, etc.

À la suite de son intervention, la parole a été accordée au participant pour exprimer leur inquiétudes qui se resument en ces points

(1)

- 1- Comment se dérouleront les travaux dans la localité ?
- 2- Avez-vous besoins de la main d'œuvre de la population ?
- 3- Comment a été fait le choix du courant dans la zone ?
- 4) Comment vas se présenter la distribution du courant électrique dans la zone.

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a apporté des éclaircissements à la suite desquelles des doléances et recommandation ont été formulées. Il s'agit de :

- la mise en place d'un comité de suivi des travaux.
- l'implication de la population par la main-d'œuvre.
- Que le démarrage des travaux soit effectif.

À la suite des interventions, le représentant du consultant a reçu la parole pour rassurer les participants de la prise en compte de leur inquiétudes, doléances, et recommandations dans le rapport d'ETES. Sur ce la séance s'est levée à 11h30 minute à la grande satisfaction de la population. ont signé



Benoît TOTINHO

[Signature]
AGOSTA-Ladislav
le représentant du consultant.

[Signature]
SOSA ROGER
Représentant
du délégué

[Signature]
TOSSA Alain
Cultivateur
de la localité.

[Signature]
OBDH Blaise.
Sage des village.



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25/04/2019	LIEU: AVEGAME	HEURE DU DÉBUT: 10h33
	COMMUNE: BOPA	HEURE DE FIN: 11h35
	DÉPARTEMENT: MONO	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	SOSSA Roger	Cultivateur représentant cv	96277958	
2	Grodeho SEVEFIN	Cultivateur		
3	SOSSA SAMUEL			
4	TOSSA ANTOINE		69634063	
5	TOSSA pierre		91525402	
6	TOSSA ELLI			
7	TOSSA Kouessi		61549306	
8	TOSSA EOMLAN			
9	SOSSA NINSTER			
10	AKAKPO NOEL			
11	TOSSA GASTON			
12	SOSSA BLANDINE			
13	NAGovi FRANçais			
14	SOSSA victore			



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	SOSSA GEAN	Cultivateur		
16	odho ANIN	"		
17	odho BLES	"		
18	NOUTINHO Felicien	"		
19	NAGOU KOU KOFFI	"		
20	TOSSEVI Toundhé	"		
21	Kodjovi Nanyro+oum	"		
22	KENOU ^{Jacques} Jacques	"		
23	Zochi Dotou	"		
24	odho Paul Lou	"		
25	SAGBO Rosaline	"		
26	NAGOUV Paul AFFI	"		
27	KENOU paul	"		
28	KENOU Augustin	"		
29	SOSSA ANGERIQUE	"		
30	KABLA BERSENT	"		
31	dignem entaine	"		
32	TOTHO Benoit	CV du village	/	



➡ Compte rendu de consultation publique à Avégame

Commune : Bopa

Arrondissement : Yegodoe

Village : Avégame

Date : 26/12/18

Lieu : dans la halle du chef du village

Heure de Début : 10 heures 30 minutes

Heure de fin : 11 heures 35 minutes

Langue : Français, Fon et Sahouè

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)
: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)
: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)
: Mme AGOSSA Ladislav (Environnementaliste)

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq avril, s'est tenue à place publique de réunion des sages du village, une séance de consultation publique avec la population, sages et cadres du village d'Avégame dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 localités. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, de la population et d'une équipe de la maire sous la conduite du secrétaire général.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présentation du projet aux participants ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le CA (Chef d'arrondissement) de l'arrondissement de Yègodoé, a souhaité dans ces propos liminaires, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant. Ceci suite à un appel téléphonique du représentant qui a mis sur écoute pour que toute la population du village soit au courant que ce n'est pas une affaire de campagne c'est pour le bien de la population que de ne pas être retissant.

À la suite de l'intervention du CA (Chef d'arrondissement) de l'arrondissement de Yègodoé, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur AGOSSA K. B. Ladislav**, a pris la parole et a remercié le CA pour leur sens de responsabilité à mobiliser la population et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance et écouter la communication du chef d'arrondissement. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les différentes étapes de son travail dans la localité.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée à la population pour des questions de compréhension, d'inquiétudes, de doléances et de recommandations. Pour cette phase de consultation, il a été enregistré deux (02) interventions. La plus part des interventions étaient relative à l'effectivité des la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléances le démarrage éminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom de **SOSSA Roger, le représentant du CV village** : Après avoir remercié l'assistance, il a recommandé que le démarrage des travaux soit dans un bref délai, il demanda si " est ce que l'électrification vas rester seulement à Avéganmè ? comment avons fait le choix de la zone ? les travaux se dérouleront comment selon vous ou aviez-vous la main d'œuvre suffisante "

Réponse du consultant :je vous rassure que le courant ne sera pas limité seulement à votre localité mais pour commencer un travail il faut un début, c'est dans ce cadre que notre début de travaux a commencé par votre localité mais cela ne veut pas dire que les autres localités n'auront pas, la main d'œuvre locale sera mise à la disposition du travail mais cela dépendra de comment la population va s'organisation.

2. Mr ODOH blaise, un habitant du village est le deuxième intervenant. Il a abondé dans le même sens que son prédécesseur. " Nous savons aujourd'hui l'importance de la réalisation des travaux, comment se passera la distribution du courant électrique dans la zone ? quelle est la part de la population dans ce travail"

A ces questions, le représentant de l'EIS a répondu en expliquant que le projet d'électrification n'est pas seulement limité à ce village que tous les autre en aura progressivement mais tout a un début. L'implication de la population dépendra de comment il en est pris pour aider ces personnes qui viendrons travailler dans leur localité.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu six (6) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- ✓ Comment se déroulera les travaux dans la localité ?
- ✓ Aviez-vous besoins de la main d'œuvre de la population ?
- ✓ Comment a été fait le choix du courant dans la Zone ?
- ✓ Comment se passera le travail de distribution du courant dans la zone ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- La mise en place d'un comité de sensibilisation et suivi des travaux
- Implications de la population par la main d'œuvre locale.
- Que le démarrage des travaux aux soit effectif.

La séance a pris fin à 11h 30 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à AVEGANME

➔ Procès-verbal de consultation publique à TOGOUIN



Mission d'élaboration de l'Études d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

①

Enquête d'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD.

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt trois avril, s'est tenue à la place publique de la localité Togouin une séance de consultation publique avec la population sur le projet de l'électrification de 100 localités financé par la BAD.

Étaient présents à cette séance, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent procès-verbal.

L'objet de la séance se présente comme suit:

1. Présenter le projet et les impacts sociaux environnementaux ;
2. Recueillir les inquiétudes de participants sur le projet,
3. Faire le point des attentes et recommandations.

A l'issue de la séance, le chef du village Monsieur TCHÉOU Richard a passé en revue le travail abattu dans la matinée avant de leur réunir. Il a asturé la population sur l'itinéraire parcouru avec l'agent environnementaliste associé (enquêteur) Monsieur KASSIWIN Sylvain de même

que les impacts positifs et négatifs potentiels que pourrait générer la réalisation du projet. ②

A la suite de cette présentation linéaire, il a remis la parole à l'agent Enquêteur en la personne de M^r KASSWIN Sylvain qui à son tour a présenté de long en large ce projet.

En effet, suite à l'intervention de l'agent enquêteur, la parole a été accordée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se résument en ces points :

1. A quand le démarrage effectif des travaux ?
2. Est-ce que un transfo peut alimenter tout le village ?
3. Comment il faut faire pour que les divinités qui sont au bord des voies soient protégées ?

En réponse aux préoccupations des participants, l'agent enquêteur a essayé ^{quelques} à apporter quelques éclaircissements. A la suite ^{de} ~~des~~ doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

- la mise en place d'un comité de sensibilisation,
- Que le démarrage des travaux soit dans un bref délai.
- Que la main d'œuvre locale soit utilisée
- Impliquer les autorités locales et administratives.

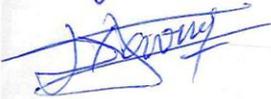
Enfin après les interventions, l'agent Enquêteur a repris la parole pour rassurer les uns et les autres et que toutes les doléances seront prises en compte dans le rapport d'EIES. La séance s'est levée à 12^h 30' à la grande satisfaction de tout le monde.

Le conseiller



Sindonou Felix

Sage



DANJINOU Xavier

Ont signé


Sylvain KASSIWIN
Agent Enquêteur

Le ev du
Village Togan




Richard T. TCHEOU

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE: 23/04/19	LIEU: Togouin	HEURE DU DÉBUT: 11h
	COMMUNE: TOFFO	HEURE DE FIN: 12h30
	DÉPARTEMENT: ATLANTIQUE	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	TEHEOU Richard	cultivateur	96998735	
2	SESSOU Martin	commerçant	69661954	
3	DANSI Frederic	Ferrailleur	95132890	
4	DANHAHOUNDE Francis	Producteur	62311825	
5	BANDJINOU Xavier	conducteur TAXI moto	94436939	
6	DANMAHENA Sidonio	revendeuse	/	
7	AGASSOUSSI Gilbert	cultivateur	/	
8	DANHAHOUNDE Honore	cultivateur	/	
9	HOUNDEGNON Eugene	revendeuse	/	
10	AHLOUMATO Aimé	maçon	/	
11	DANHAHOUNDE Anixé	cultivateur	97454693	
12	HOUNNOU Abouwa	menagère	/	
13	SONON Epiphane	Forgeron	/	
14	AÏTONAJI Joseph	Producteur d'oranges	66510242	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	DANKAHOUNDE Robert	Mécanicien Auto	67066030	
16	ROUFFOSSI Micheline	managerie	-	
17	DANKAHOUNDE monatindé	revendeur	-	
18	HOUNDEGNON Mathien	chauffeur	62848294	
19	DOSSOU Y. Alexandre	maçon	99901238	
20	ABODJI Patrice	coiffeur	94084448	
21	HOUNSOUNOU Joseph	cultivateur	-	
22	HOUNSOUNOU Marcel	chauffeur	61831595	
23	DANSI Eulens	revendeur du Gari	-	
24	ADILO Nassihoucté	Vendeur du Fromage	67269239	
25	DOHOU Alexandrine	revenduse des divers	-	
26	DAHOUNKATA Thomas	menuisier	66049336	
27	HOUNDEGNON Mathias	mécanicien	-	
28	ALAIDE Virginie	managerie	-	
29	DANKAHOUNDE Olympie	managerie	-	
30	SINOU Singhor	cultivateur	-	
31	DEGNI KPO Justine	revenduse	-	
32	SINDONOU Felix	conseiller	97312910	



SGM SARL



➡ **Compte rendu de consultation publique à Togouin.**

Village : Togouin,

Date : 23/04/2019

Lieu : Place publique de Togouin

Heure de Début : 11 heures 02 minutes

Heure de fin 12 heures 30 minutes

Langue : Français, fon, aïzô

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr KASSIWIN Sylvain (Environnementaliste Associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois Avril, s'est tenue à la place publique du village Togouin, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de la localité. La séance a connu la participation de l'environnementaliste d'EIES, des populations et des sages de la localité.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux participants le projet d'électrification de la localité du site du projet ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le chef village en la personne de Mr TCHEOU Richard a souhaité la bienvenue à l'agent enquêteur, a remercié au passage l'Etat Béninois et tous ceux qui ont participé à la rédaction du projet et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par l'agent enquêteur.

A la suite de l'intervention du chef village, l'agent enquêteur en la personne de Mr KASSIWIN Sylvain, a pris la parole et a remercié la CV, la population pour leur sens aigu à répondre à l'appel du chef de village pour prendre part à cette séance. L'agent enquêteur a présenté le projet à la population et a abordé aussi l'itinéraire du réseau électrique. Il a aussi abordé l'étude d'Impact Environnemental et Social en exposant les différentes infrastructures (habitations), arbres et quelques implantations situées sur l'emprise du réseau.

Après cet exposé liminaire de l'agent enquêteur, la parole a été donnée à la population pour recueillir leurs avis, inquiétudes, doléances et recommandations.

Quatre (04) personnes se sont manifestées. Pour ces interventions, la plupart étaient relatives à l'effectivité de la réalisation du projet, aux doléances et au démarrage des travaux dans un bref délai.

Points des interventions :

1. Le premier intervenant répond au nom **AGASSOUSSI Gilbert**, Sage du village a pris la parole et a remercié la population en générale et en particulier l'agent enquêteur (environnementaliste) pour sa

présentation et il a ajouté qu'il y a longtemps qu'ils attendent ce projet et qu'il souhaite que cela soit une réalité.

2. DAWAHOUNDE Honoré cultivateur a aussi bondit dans le même sens que son prédécesseur qu'il est très content pour le projet et qu'il souhaiterait qu'ils aient le courant avant Janvier 2020.

3. La troisième personne au nom de Mr DANDJINOX Xavier cultivateur, voudrait savoir à quand le démarrage des activités ? Pour répondre à sa préoccupation, l'agent enquêteur a dit qu'il ne pourrait pas donner un délai fixe mais ce qui est sûr les travaux vont démarrer bientôt et que cela dépendrait des autorités.

4. DANWANOUNDE Robert cultivateur, prend la parole et dit qu'il y a longtemps ils sont dans l'obscurité donc il ne faudrait pas que vous veniez nous mentir et que vous ne reveniez plus. L'agent enquêteur lui a rassuré et il lui a signifié que le projet ne sera pas un éléphant blanc par la grâce de Dieu.

A l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir deux (02) préoccupations essentielles :

- A quand le démarrage effectif des travaux ?
- Quelles seront les conditions d'exploitations des objets et des habitations situées sur l'emprise ?

A ces différentes préoccupations, l'environnementaliste et associé a donné des réponses qui ont rassurées la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Ainsi quelques recommandations ont été formulées à savoir :

- La mise en place d'un comité de sensibilisation et de suivi du projet ;
- Que le démarrage des travaux soit imminent afin de ne pas décourager ceux qui ont des objets impactés par le projet ;
- Utilisation de la main d'œuvre locale.

La séance a pris fin à 12h 30 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à TOGOUIN

➔ Procès-verbal de consultation publique à NIAOULI II



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

(1)

Enquête d'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 100 localités (Lot 3) dans le village NIAOULI II

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi vingt cinq avril, il est tenu à la place publique du village une séance de consultation publique avec la population du dit village dans le cadre du projet de l'électrification de leur localité.

Les personnes dont leurs noms sont en annexe étaient présents.

L'objet de la séance était de :

- 1- Présenter le projet concernant l'électrification de la localité,
- 2- Prendre leurs avis,
- 3- Faire le point des attentes et leurs recommandations.

A l'ouverture de la séance, l'agent Enquêteur (environnementaliste Associé) en la personne de M^r KASSIWIT O. Sylvain a pris la parole en présentant le projet concernant l'électrification du village et aussi a profité pour aborder les éléments recensés sur l'emprise de l'itinéraire du réseau.

Aussi il a montré les impacts positifs et négatifs que cela pourrait engendrer lors de la mise en œuvre du projet.

A la suite de son développement, le chef du village en la personne de M^r A. DOHINTO Joseph a pris la parole et a remercié tout ceux qui ont par de prêt ou de loin ont participé à la mise en œuvre de ce projet.

Après le chef village, parole a été accordée aux participants et ils ont exprimé leurs inquiétudes à savoir:

- 1- Quand est-ce que les travaux vont démarrer effectivement?
- 2- A combien on peut prendre le compteur en son temps?
- 3- Que fera des arbres qui sont situés sur l'emprise?
- 4- Utilisation de la main d'œuvre locale

Pour une réponse brève aux préoccupations des participants, l'agent enquêteur a apporté quelques éclairages à ce sujet.

Enfin à la suite de ces éclaircissements, des doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit de:



- La mise en place d'un comité de suivi de réalisation,-
 - Du démarrage dans un bref délai
 - Que cela ne soit pas une promesse électorale parce que nous sommes au temps des votes.
 - Implication des autorités locales et administratives. Suite à tout ceci, l'agent enquêteur a rassuré tout le monde et que toutes les inquiétudes seront dissipées.
- La séance n'est achevée à 13h ~~05~~ 12h

Sage

~~Thierry~~
SOSSOU Thierry

Ont signé

~~Sylvain~~
SYLVAIN KASSWIN

Le CV du Village



L'assistant du CV

~~Allo~~
ALLO GNININ. MORMIN

AHODEHINTO C. Joseph

A. J

③

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25/04/19 LIEU: Place publique/village/NIA HEURE DU DÉBUT : 11h 30/
 COMMUNE : ALLADA^{ville} HEURE DE FIN : 12h 05/
 DÉPARTEMENT : ATLANTIQUE

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	AHOBEHINTO Joseph	chef village		A.T
2	ZINSOU Wilfried Ayiyeton	Administrateur civil CJFIAP/GFAL(MDGL)	97 31 26 43 95 18 41 93	
3	HDUNKPE Gildas	Etudiant	96 24 81 51 61 96 32 99	
4	HOUADJETO Clotilde	Ménagère	61 47 52 20	
5	ZINSOU Rosaline	Ménagère	67 92 35 42	
6	AMDUSSOU Hélène	Ménagère	/	
7	MONTCHO Sylvain	Cultivateur	97 72 65 28	
8	HOUSSOU Christine	Ménagère	/	
9	AHOBEHINTO Jules	Cultivateur	67 59 59 14	
10	HOUNDEDJI Schadrac	Etudiant	67 81 55 18	
11	MONTCHO Valentin	Cultivateur	96 16 58 71	
12	ANAGONOU Georges	Cultivateur	66 93 25 34	
13	GRESSENOU Jacques	Cultivateur	67 33 38 79	
14	TOSSE Alexandre	Cultivateur	67 64 88 71	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	MONTCHO Cyprien	Chauffeur	67814395	
16	KPOSSA André		97758591	
17	AGOSSOU Paulin	Cultivateur	67149053	
18	CHOBLI Philippe	cultivateur	97939919	
19	TOSSE C. Etienne	cultivateur	62603901	
20	AHOUGBENDOU Bruno	cultivateur	97427924	
21	AGOSSOU Martin	cultivateur	66932553	
22	AGOSSOU Jean	Cultivateur	/	
23	MONTCHO Sphoro Ubon	Producteur	67815209	
24	ALLOGNIKIN Mervin	Ménusier	9532447	
25	AGOSSOU Constant	Ménusier	62607812	
26	AHOUEHINTO Casimir	cultivateur	69348944	
27	HOUSSOU Fulbert	cultivateur	/	
28	HOUSSOU Viviane	Élève	69849942	
29	AGOSSOU Collette	Ménagère	/	
40	HOUEFASSI TOTIN	Ménagère	/	
41	AHOUEKON Hermann	Étudiant	94308831	



SGM SARL



➡ **Compte rendu de consultation publique à Niaouli II.**

Village : Niaouli II

Date : 25/04/2019

Lieu : Place publique de Niaouli II

Heure de Début : 11 heures 30minutes

Heure de fin 13 heures 05 minutes

Langue : Français, fon

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr KASSIWIN Sylvain (Environnementaliste Associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt -cinq Avril, s'est tenue à la place publique du village **Niaouli II**, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de la localité. La séance a connu la participation de l'environnementaliste d'EIES, des populations et des sages de la localité.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux participants le projet d'électrification de la localité du site du projet ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, l'environnementaliste Associé en la personne de Mr KASSIWIN Sylvain a pris la parole et remercié le chef village et ses conseillers pour la diligence faite pour avoir mobilisé la population de cette séance qui s'inscrit dans l'intérêt de tous les habitants de la localité. L'environnementaliste a présenté le projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'Études d'Impact Environnemental et Social et a exposé les arbres, les plantations et quelques habitations qui seront impactés dans la mise en œuvre du projet après avoir parcouru l'itinéraire du réseau électrique.

A l'exposé de l'environnementaliste, la parole a été donnée aux participants pour recueillir les inquiétudes, leurs doléances et recommandations. Pour cette étape six (06) intervenants ont été enregistrés. La majorité des interventions étaient orientées sur l'effectivité des travaux et ce qui a abouti a des doléances sur la réalisation des projets.

Point des interventions :

1. Mr ZINSOU Wilfried, Administrateur civil au CDFIAP/GFAL/MDGL a pris la parole tout en remerciant l'assistance en générale et en particulier l'agent enquêteur pour son exposé. Sur ceux, il a rassuré l'agent enquêteur par rapport au EIES et va loin en disant que rien ne nous arrêtera pour la réalisation du projet et si éventuellement il y a arbres, des divinités ou des maisons sur l'itinéraires, les gens seront sensibilisés afin qu'ils libèrent l'emprise et aussi pour les divinités, les vieux savent comment le faire pour les déplacer.

2. Le chef du village Mr AHODEHINTO C. Joseph a bondi dans le même sens que le fils du terroir en remerciant la population et a rassuré une fois encore l'agent enquêteur que rien ne peut nous arrêter pour la mise en œuvre du projet et qu'il remercie une fois encore l'Etat Béninois pour avoir pensé à sa localité.

3. Mr TOSSE C. Etienne Sage du village, remercie tout le monde et demande à quand le démarrage effectif des travaux ? Pour sa préoccupation l'environnementaliste lui a rassuré mais qu'il ne pourra pas dit avec précision la date du démarrage des activités mais une fois que l'Etude d'Impact Environnemental et Social est lancé c'est que le projet démarrera dans un délai raisonnable.

4. Mr ZINSOU Wilfried revient encore à la charge et demande si le plan va rester comme sa ou si lorsque les gens seront sur le terrain il pourrait avoir de modification ? A cette interrogation, l'environnementaliste le rassure par rapport à l'itinéraire et que à sa compréhension tout dépendra des techniciens et aussi de la bonne volonté de la population comment ils attachent du prix à la chose publique.

5. Mr AHOGBENOU Bruno voulait savoir à combien on pourrait leur laisser le compteur ? L'agent enquêteur répond en disant qu'il ne pourrait rien avancer comme montant mais de se patienter et qu'au moment opportun ils seront informés par les autorités de la SBEE.

6. SOSSA Lambert Eloi Cultivateur dit que depuis nos parents les gens faisaient la démarche pour que cette localité ait de courant électrique mais rien n'a fait jusque-là. Donc il souhaiterait que ceci ne soit pas une promesse électorale surtout que la période ci-prête. Mais) cette intervention, l'environnementaliste lui a rassuré et a ajouté que ce n'est pas une promesse électorale d'autant plus qu'il n'est pas de la localité rien ne pourra lui pousser à venir leurs mentir.

En réponse à ces questions cela ressort trois (03) préoccupations majeures :

- à quand le démarrage effectif des travaux ?
- la gestion de la restauration se fera-t-elle par les femmes de la localité ?
- la main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?

A ces différentes préoccupations, l'environnementaliste a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Malgré tout ceci, quelques recommandations ont été formulées :

- la mise en place d'un comité de sensibilisation et de suivi du projet.
- que le démarrage des travaux soit imminent afin de ne pas perdre le temps.
- qu'on utilise effectivement la main d'œuvre locale.
- que les autorités locales soient impliquées dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 13h 05 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à NIAHOUI II

➔ Procès-verbal de consultation publique à HESSA



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Enquête d'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de la localité HESSA dans l'arrondissement de AHOUANNOZOUN.

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept avril, s'est tenue à la place publique du village HESSA une séance de consultation publique avec la population par rapport au projet d'électrification de leur et l'étude d'impact environnementale sur l'emprise de l'itinéraire du réseau électrique.

La liste des personnes présente se trouve à la l'annexe.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Présenter le projet et l'impact que cela pourra engendrer
- 2- Recueillir leurs inquiétudes sur le projet
- 3- Faire le point des attentes et recommandations éventuelles.

(1)

A l'entame de la séance, l'agent enquêteur est - à - dire l'environnementaliste et associé en la personne de M^r KASSIWIN

Sylvain a passé en revue le projet et a touché aussi à l'itinéraire que doit suivre le réseau. Il a aussi profité pour aborder les éléments recensés et quelques enjeux majeurs retrouvés sur l'emprise.

Comme on le dit chez nous on ne peut pas manger de l'omlette sans casser les œufs donc les impacts positifs et négatifs pourraient engendrer la réalisation du projet.

A la suite de ~~son~~ développement, la parole a été accordée aux participants pour qu'ils expriment leurs inquiétudes. Elles se résument ainsi qu'il suit:

- 1 - Est-ce que ce n'est pas une ~~façon~~ électorale ?
- 2 - Comment feriez-vous pour ^{que} les arbres ne soient pas touchés ?
- 3 - A quand le démarrage effectif du projet ?
- 4 - Est-ce que vous pouvez accepter utiliser la main d'œuvre locale ?

En essayant d'apporter une réponse aux préoccupations des participants, l'agent enquêteur (environnementaliste)

(2)

à demandé ~~à~~ aux participants de lui faire part de leurs ~~concerns~~ ^{en} et même temps de leur recommandation.

Entre autre nous pouvons noter :

- la mise en place d'un comité de veille;
- Que le démarrage des travaux ~~soit~~ effectif afin de ne pas ~~mettre~~ créer un doute dans le cœur des gens qui ont des éléments majeurs sur l'emprise.
- Utilisation au moins à 80% dans la main d'œuvre locale.
- Que les autorités locales soient associées.

Après leur recommandation, l'agent Enquêteur les a rassuré par rapport à la main d'œuvre en disant que les jeunes de la localité ne seront pas oubliés.

(2)

A la suite de l'intervention de l'agent enquêteur, le délégué a aussi bondit dans le même sens en disant que les jeunes qui se manifesteront en ce moment ne seront pas délaissés. La séance qui a démarrée à 12h 10', elle s'est achevée à 13h 15' à la grande satisfaction des participants.

le co le conseiller



MISSAHOGBE Nazaire.

le conseiller



TONONGBE Victor

ont signé

 l'agent Enquêteur
Sylvain KASSIWIN

le C. Velu
Village



WANGNI Roger

4

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 27/04/19 LIEU: PLACE Publique HESSA HEURE DU DÉBUT : 12h 10'
 COMMUNE : ALLADA HEURE DE FIN : 13h 15'
 DÉPARTEMENT : ATLANTIQUE

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	DJOVI Clément	Technicien en Génie civil	97 84 44 52	[Signature]
2	HOUNTONDI Symphonie	Cultivateur	96-08-16-49	[Signature]
3	MISSERHOGBE X. Florent	Cultivateur	95 57 23 21	[Signature]
4	WANGNI Filmin	Cultivateur	95 01 85 39	[Signature]
5	WANGNI Nicolas	guérisseur traditionnel	95 34 42 60	[Signature]
6	WANGNI Casimir	Cultivateur		[Signature]
7	DAH HOUESSINON SIHOU	guérisseur traditionnel	96 23 84 78	[Signature]
8	GANVE DOSSO Alphonse	Cultivateur	95 75 68 13	[Signature]
9	MISSERHOGBE Benoit	Marçon	62 60 39 15	[Signature]
10	TAMPINOU Ricardo	Élève	66 67 13 86	[Signature]
11	WANGNI Gisel	Revendeuse	62 68 49 39	[Signature]
12	ZONDI Jacques	Cultivateur	91 61 43 59	[Signature]
13	HOUESSINON Guilibien	Élève	99 63 75 07	[Signature]
14	WANGNI Yvonne	Aide soignante	66 66 07 20	[Signature]



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	MISSEAHOGBE Nozairé	Cultivateur	96 16 62 68	
16	ZONDSI Paule	Étudiant	95 15 78 95	
17	GANVEDOSSO Gislain	Éleve	94 17 80 11	
18	NOUVOBE Amelme	Coiffeur	69 06 42 36	
19	TOGAN Gislain	Ménagère	/	
20	AVADE Guelatou	Ménagère	/	
21	AHOGNISSO Jamme	Coiffeuse	-	
22	KOTO Edwige	Coiffeuse	-	
23	WANGNI Bonaventur	Cultivateur	62 82 57 70	
24	WANGNI Roger	CV Hessa	97 69 31 55	
25	TONONGBE Victor	Cultivateur	62 16 39 11	
26	OUSSOU Y. Catherine	Ménagère	96-05-26-73	
27	HOUKPON Akouari	Ménagère		
28	ATCHEWA Cylinde	Coiffeuse	/	
29	GNONLON FOUN Fatima	Ménagère	/	
40	DASSIGLI Yvonne	Ménagère	/	
41	DANSSOU Odile	Couturière	-	



SGM SARL



➡ **Compte rendu de consultation publique à HESSA**

Village : Hessa,

Date : 27/04/2019

Lieu : Place publique de Hessa

Heure de Début : 12 heures 10 minutes

Heure de fin 13 heures 15 minutes

Langue : Français, fon,

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr KASSIWIN Sylvain (Environnementaliste Associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt -sept Avril, s'est tenue à la place publique du village Hessa, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de la localité. La séance a connu la participation de l'environnementaliste d'EIES, des populations et des sages de la localité.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux participants le projet d'électrification de la localité du site du projet ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le chef village en la personne de Mr WANGNI Roger a souhaité la bienvenue à l'agent enquêteur, a remercié au passage l'Etat Béninois et, tous ceux qui ont participé à la rédaction du projet et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par l'agent enquêteur.

A la suite de l'intervention du chef village, l'agent enquêteur en la personne de Mr KASSIWIN Sylvain, a pris la parole et a remercié la CV, la population pour leur sens aigu à répondre à l'appel du chef de village pour prendre part à cette séance. L'agent enquêteur a présenté le projet à la population et a abordé aussi l'itinéraire du réseau électrique. Il a aussi abordé l'étude d'Impact Environnemental et Social en exposant les différentes infrastructures (habitations), arbres et quelques implantations situées sur l'emprise du réseau.

Après cet exposé liminaire de l'agent enquêteur, la parole a été donnée à la population pour recueillir leurs avis, inquiétudes, doléances et recommandations.

Cinq (05) personnes se sont intervenues. Pour ces interventions, la plupart étaient relatives à l'effectivité de la réalisation du projet, aux doléances et au démarrage des travaux dans un bref délai.

Points des interventions :

1. Le premier intervenant répond au nom de WANGNI Roger, chef du village de Hessa a pris la parole une fois encore et a remercié la population en générale et en particulier l'agent enquêteur

(environnementaliste) pour la conduite du débat mais qu'il veut savoir si après avoir parcouru l'itinéraire, il a des éléments situés sur l'emprise ? la réponse donnée par l'environnementaliste est oui. Nous avons retrouvé des éléments sur l'emprise.

2. DAH HOUSSINON ? Guérisseur traditionnel voudrait savoir si les poteaux qui seront implantés vont traverser tout le village ? Oui a répondu l'environnementaliste il aura des poteaux pour tirer la ligne HTA et aussi pour la BT qui vont suivre le parcours du réseau électrique.

3. SONONWINGNI Nicolas, Guérisseur traditionnel voudrait savoir ce que nous allons faire des objets situés sur l'emprise ? L'environnementaliste lui a répondu que ces éléments seront déplacés ou pour les arbres, ils seront coupés pour libérer l'emprise.

4. GANDJEDOSSOU Alphonse Cultivateur dit avoir bien écouté l'exposé de l'agent enquêteur mais il souhaiterait que les travaux puissent démarrer dans un bref délai et que cela ne soit pas une promesse électorale. L'environnementaliste lui a rassuré que ce que nous faisons n'est pas une promesse électorale donc il verra par la suite quand les travaux vont démarrer que ce n'est pas une promesse électorale.

5. TAMPINOU Ricardo Elève, a souhaité qu'au démarrage des activités qu'on puisse associer les jeunes du village. Sur ce point, l'agent enquêteur lui a rassuré que la main d'œuvre locale ne sera pas oubliée.

A l'issue de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir trois (03) préoccupations essentielles :

- à quand le démarrage effectif des travaux ?
- quelles seront les conditions d'exploitations des objets et des habitations situées sur l'emprise ?
- que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective.

A ces différentes préoccupations, l'environnementaliste et associé a donné des réponses qui ont rassurées la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Ainsi quelques recommandations ont été formulées à savoir :

- la mise en place d'un comité de sensibilisation et de suivi du projet ;
- que le démarrage des travaux soit imminent afin de ne pas décourager ceux qui ont des objets impactés par le projet ;
- utilisation de la main d'œuvre locale.
- impliquer les autorités locales dans la réalisation du projet.

La séance a pris fin à 13h 15 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à Hessa

➔ Procès-verbal de consultation publique à SOGBE



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Enquête d'étude d'impact environnemental et social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3) dans la localité de SOGBE Commune de TORI-BOSSITO.

L'an deux mille dix-neuf et le lundi vingt-neuf avril, s'est tenue une séance de consultation publique avec la population à propos du projet d'électrification de leur localité.

La population a honoré de sa présence pour assister à cette consultation publique à la place publique du village.

Étaient présent à la séance, les personnes dont la liste se trouve à l'annexe du présent rapport.

L'objet de la séance se présente telle qu'il suit =

- 1) Présenter le projet avec les impacts environnementaux et social
- 2) Recueillir l'avis des participants
- 3) Faire le point des attentes et recommandations

①

A la suite l'ouverture de la séance, l'agent enquêteur en la personne de M^r KASSIWIN Sylvain a présenté le projet à la population avec l'impact environnemental et social que cela pourrait engendrer. Il a aussi profité pour faire un briefing des éléments recensés et aussi les enjeux majeurs qui sont situés sur l'emprise.

A la suite de son intervention, la parole a été au chef village qui a remercié au passé l'Etat Béninois et tous ce qui ont pensé à la mise en œuvre du projet.

Après cette intervention du chef village en la personne de ALLOU Adrien, parole a été accordée aux autres participants qui ont exprimé leurs inquiétudes qui se résument en ces points:

- 1- Est-ce que effectivement nous aurons de courant dans notre village?
- 2- Qu'est-ce que nous pouvons faire avant le démarrage des travaux comme préalable
- 3- Est-ce le projet va utiliser la main d'œuvre locale?

(2)

- Quel est le sort réservé à ceux qui ont des éléments situés sur l'emprise ?

En réponse aux préoccupations des participants, l'agent enquêteur c'est-à-dire l'environnementaliste a apporté quelques éclaircissements à leurs préoccupations. A la suite de cette réponse, quelques doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit entre autres :

- La mise en place d'un comité qui sera chargé de parler à ceux qui seront par rapport aux objets situés sur l'emprise.
- Que le projet puisse démarrer dans un délai raisonnable afin que les propriétaires des objets impactés ne se découragent pas parce qu'ils auraient libéré l'emprise.
- Utilisation effective de la main d'œuvre locale.
- Implication des autorités locales et administratives dans la réalisation des travaux.
- Que nos bonnes dames puissent leur préparer à vendre lors de la mise en œuvre du projet.

(3)

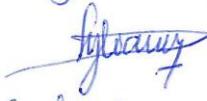
A la suite de ces interventions, l'agent enquêteur a pris la parole une fois encore pour remercier la population et à rassurer les uns et les autres de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport d'EIES. C'est sur ces points que la séance s'est levée 14h 50' à la grande satisfaction de tous les participants.

les conseillers


ADONGBO Josephine

DJOUKANNAN
Félix.

Ont signé

l'agent enquêteur

Sylvain KASSIWIN

Sage 
ADANDOSSOSI
Gafarou.

le CV




Adrien ALLOU

(4)

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE: 29/04/19	LIEU: Place publique/SOGBE	HEURE DU DÉBUT: 13h45'
	COMMUNE: Tsi-Bonito	HEURE DE FIN: 14h50'
	DÉPARTEMENT: ATLANTIQUE	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	KOUTCHOMI Hubert	Étudiant	97-66-25-03	
2	ALLOU Adrien	Cultivateur	97-18-85-54	
3	AMASSI Hinnoigbé Beaugard	Cultivateur	97-22-79-66	
4	DJOUKANNAN Felix	Élève	97-02-27-78	
5	JASO Florent	Cultivateur	97-13-90-12	
6	KPOSSA Michel	Cultivateur	965-14861	
7	VITOU Benoît	Cultivateur	97-33-72-37	
8	KPOSSA Fidèles	Cultivateur	97-38-39-65	
9	KPAHOUNKPA Soukè	Cultivateur	97-23-43-29	
10	KPAHOUNKPA Hounton	Cultivateur		
11	YEHOUNHE Michel	Cultivateur	67-53-57-84	
12	KOUTCHOMI Etienne	Cultivateur		
13	AMOUSSOU Hervé	Cultivateur	96-26-59-16	
14	ABIKOU Germain	Cultivateur		



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	DASSO Clément	Enseignant	9737-1955	
16	KOUTCHOMI Florent	Cultivateur	66-36-58-28	
17	DASSO Martin	Enseignant	96-63-95-56	
18	DOGBO Yves	Couturier	94-85-52-12	
19	KOUTCHOMI Lazard	Cultivateur	/	
20	AMANJI Richard	Commerçant	94-36-96-74	
21	VIANOU Victor	Cultivateur	97-29-69-27 97-29-69-27	
22	DASSO Maxime	Photographe	69 198 356	
23	ADONGBOR Jocelyne	Ménagère	94-22-46-64	
24	DOGBO Célestine	Ménagère	/	
25	DASSO Houssinou	Ménagère	/	
26	DANSOU Maléin	Ménagère	/	
27	HOUNKLIN Clémentine	Ménagère	/	
28	HOUETO Christiane	Ménagère	/	
29	GBENONSE Jeanne	Ménagère	97-73-87-22	
40	DOSSA Chégnikou	Ménagère	/	
41	DOGBO Veronique	Ménagère	/	

➡ **Compte rendu de consultation publique à SOGBE**

Village : Sogbe

Date : 29/04/2019

Lieu : Place publique de Sogbe

Heure de Début : 13heures 46minutes

Heure de fin 14heures 50 minutes

Langue : Français, fon

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr KASSIWIN Sylvain (Environnementaliste Associé)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf Avril, s'est tenue à la place publique du village **Sogbe**, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de la localité. La séance a connu la participation de l'environnementaliste d'EIES, des populations et des sages de la localité.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux participants le projet d'électrification de la localité du site du projet ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, l'environnementaliste Associé en la personne de Mr KASSIWIN Sylvain a pris la parole et remercié le chef village et ses conseillers pour la diligence faite pour avoir mobilisé la population de cette séance qui s'inscrit dans l'intérêt de tous les habitants de la localité. L'environnementaliste a présenté le projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'Études d'Impact Environnemental et Social et a exposé les arbres, les plantations et quelques habitations qui seront impactés dans la mise en œuvre du projet après avoir parcouru l'itinéraire du réseau électrique.

A l'exposé de l'environnementaliste, la parole a été donnée aux participants pour recueillir les inquiétudes, leurs doléances et recommandations. Pour cette étape sept (07) intervenants ont été enregistrés. La majorité des interventions étaient orientées sur l'effectivité des travaux et ce qui a abouti à des doléances sur la réalisation des projets.

Point des interventions :

1. **Mr AMANDJI HINNOUGBE**, Agriculteur a pris la parole et a remercié toute l'assistance et dit qu'ils sont prêts à accueillir le projet, mais ce qu'il souhaiterait c'est que le projet puisse démarrer à temps

2. DADO Clément Enseignant voudrait savoir l'apport de la population au moment de la réalisation des travaux ? A cette préoccupation l'agent enquêteur lui a dit de se mettre en contact avec le chef village et les conseillers et de voir dans la mesure du possible ce qu'ils pourront faire en rassurant les ouvriers dès qu'ils seront sur le terrain.

3. Mr KPANKPA HOUNTON Sage, a dit qu'il est très content du projet et qu'il remercie l'Etat et tous ceux qui ont pensé à la réalisation de ce projet. Mais il souhaiterait que cela ne soit pas du mensonge.

4. Mr DADO Martin a demandé à combien ils pourront avoir le compteur ? A cette préoccupation, l'environnementaliste lui a dit de se patienter et qu'au moment opportun ils seront informés. Il a aussi formulé une doléance en disant que si le projet pourrait faire l'effort de les alimenter en eau potable ? Parce que la localité en manque suffisamment.

5. Mme ADONGBO Josephine Conseillère, a pris la parole et a abordé la gestion de la restauration des ouvriers. A cette préoccupation, l'environnementaliste lui a dit qu'il n'y a pas une gestion standard. Cela dépendra des femmes de la localité qui souhaiteraient vendre à manger aux ouvriers lors de la réalisation du projet.

6. VITOU Bénédict a bondi dans le même sens que Mr DADO Clément et il souhaiterait que le projet puisse leur doter d'un château d'eau. Par rapport à sa doléance, l'agent enquêteur lui a rassuré en lui disant que sa doléance n'est pas tombée dans des oreilles de sourd qu'il rendra compte fidèlement à qui de droit.

7. Le Chef village Mr ALLOU Adrien a pris la parole en dernière position et a remercié tous les intervenants pour leurs sens de responsabilité et leur manière d'attacher du prix au développement de leur localité.

En réponse à ces questions cela ressort quatre (04) préoccupations essentielles :

- à quand le démarrage effectif des travaux ?
- la gestion de la restauration se fera-t-elle par les femmes de la localité ?
- la main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?
- l'alimentation en eau potable de la localité.

A ces différentes préoccupations, l'environnementaliste a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Malgré tout ceci, quelques recommandations ont été formulées :

- la mise en place d'un comité de sensibilisation et de suivi du projet.
- que le démarrage des travaux soit imminent afin de ne pas perdre le temps.
- qu'on utilise effectivement la main d'œuvre locale.
- que les autorités locales soient impliquées dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 14h 50 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à SOGBE



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'étude d'impact environnement et social du
projet d'électrification de 100 localités.

L'an deux mille dix-neuf et le vingt cinq avril, s'est
tenue dans la place publique en face maison du maire
de la commune d'Arrankou sise à Ouindodji une séance
de consultation publique avec les populations, les
élus locaux et autres parties prenantes dans le cadre du
projet d'électrification de 100 localités dont le village de
Ouindodji dans la commune d'Arrankou.

Étaient présent à la séance, les personnes dont la
liste ci-dessous jointe au procès-verbal,

L'objet de la séance était :

- 1- Présenter le projet dans tout ses contours aux
populations de Ouindodji
- 2- Avoir leurs avis pour les tenants et aboutissants
du projet
- 3- Faire un bilan des attentes et leur apports (conseils)
sur la bonne marche de la phase exécutive du
projet.

(1)

A l'ouverture de la séance, le représentant du consultant en la personne de monsieur Amiat cossi D. ETEKA a présenté le projet, les avantages de même les impacts positifs en faveur des populations.

A la suite de son développement, la parole a été donnée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se présentent comme suite:

- 1- Les critères du choix ^{des} meilleurs retenus.
- 2- Période d'exécution du projet, sa phase pratique
- 3- la contribution de la population en main d'œuvre pour l'exécution du projet puis le domage de sinistrés sur l'emprise du réseau électrique.
- 4- Prix du compteur soit revendu à la laisse.
- 5- la durée de la demande de compteur.

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a apporté des éclaircissements suite aux séances et recommandations ont été formulées.

Il s'agit:

- Promotion par rapport aux prix du compteur.
- Consommation de main d'œuvre locale et implication des populations dans les comité pilote du projet
- Création d'une usine de transformation du palmiers à huile en toute ses dérivés dans la commune.

(2)

A la suite des interventions, le représentant du consultant a rassuré les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport de l'Étude Impact Environnemental et social. Sur ce, la séance a pris fin à 14h35mn sous une appréciation des participants sur la réalisation du projet.



~~VIDAGBANDJI~~ E. Antoine (Chef quartier)

Houssou Pierre (conseiller)

Eugène LONGNON S. (Maire de AVRANKOU)

Ont signé

Ayhm

Amicel Cossi D. ETEKA (consultant associé)

Drossou Y. Pierre



DEGBO GBADOUN Louis (Chef d'Arrondissement) (3)

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25/04/2019 LIEU: Place Publique che le Maire HEURE DU DÉBUT : 10h15
 COMMUNE : AVRANKOU HEURE DE FIN : 11h35
 DÉPARTEMENT : Ouémé

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	LONEGNON S. Eugène	Maire de la Commune d'Avrankou	97732801	
2	HOUSSOU Pierre	Tramitaire	977-47-2006	
3	NOUKPOZOUNKOU DOSSA	Revendeur	96048082	
4	ADOUNDO Richard	Ferrailleur	97599162	
5	AGBDEMAKOU Apollinaire	Viticoer	97591366	
6	HOUNSSOU Paul	Boulangar	97859778	
7	TCHANGOTE Clément	Conducteur	97656003	
8	GANDONOU Lucien	Mécanicien	97670307	
9	ALLOHTADE Jean	Bijoutier	97581216	
10	AVOCEVOU Théophile	Coffreur	97689348	
11	METONBOAOU Moïse	Bijoutier	97174261	
12	LAWAN I Mounine	Peintre	97891252	
13	LONEGNON Samuel	Mécanicien	97836922	
14	ALLAGBE Benoit	Ferrailleur	97173192	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	HOUNSSOU DOSSA	Vulgarisateur	97037537	
16	HOUNSSOU Honore	Coffreur	97767613	
17	HOUNSSOU Moussiliou	Photographe	96516932	
18	HOUN KPOZOUNKOU Francois	Mecanicien	97335032	
19	GBO Severin	Electricien	96300348	
20	FASSINOU G. Donatien	Dessinateur	9761819	
21	ADDOUNDO Victorin	Coffreur	97160322	
22	WNEGNON Marcelin	Relabineur	97180179	
23	GNAMBO DE Vincent	Maçon	97198314	
24	DJOSSOU V. Pierre	TB Tops	97840985	
25	DJOI Djimon	Revendeur	97872133	
26	VIDAGBANDJI Antoine	Cambiste	97488562	
27	FASSINOU Gango Antoine	CCC	97214910	
28	HOUN NOUNKPOZOUNKOU Jean	Maçon	96785490	
29	WNEGNON Patrice	Tailleur	97530958	
40	GOVOEYI F. Joseph	Ferrailleur	96255236	
41	MIGNONZONHOU E. Jean Yemalin	Mécanicien	97040837	

42 HOUANHO C. Loucrant maçon 97551779

43 LONEGNON Daniel Tresor 96926018

44 TOKPOSEANI Daniel 97498238



SGM SARL



45 DE GBOGBA HOUN Louis-CA 97585604

➡ **Compte rendu de consultation publique à Ouindodji**

Village : Ouindodji

Date : 25/04/19

Lieu : Place publique en face de la maison du Maire d'Avrankou

Heure de Début : 10 heures 15 minutes

Heure de fin : 11 heures 35 minutes

Langue : Français et Tori

Représentants du consultant : **Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)**
: **Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)**
: **Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)**
: **Mr ETEKA D. Cossi Anicet (Environnementaliste Associée)**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt -cinq avril, s'est tenue dans la place publique en face de la maison du Maire d'Avrankou dans le village de Ouindodji, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 Localités. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, des populations, Chef d'Arrondissement d'ATCHOUKPA puis du Maire de la Commune.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux populations, les autorités locales et administratives, les sages et notables de la Commune d'Avrankou le projet d'électrification de 100 Localités ;
2. Exposer les impacts (positifs et négatifs) potentiels qu'engendrerait la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le Maire d'AVRANKOU, a souhaité dans ces propos lumineux, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

À la suite de l'intervention du Maire d'Avrankou, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur ETEKA D. Cossi Anicet**, a pris la parole et a remercié le Maire et le Chef d'Arrondissement pour leur sens de responsabilité à mobiliser les populations et sages de la localité à la séance. Il a également remercié toute l'assistance pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté la genèse du projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les impacts du projet d'électrification 100 Localités au profit des populations bénéficiaires. Il a aussi présenté le financement au choix des populations dans la réalisation d'une infrastructure ou une coopérative dans un domaine d'activité mais lié aux atouts du milieu et pouvant consommer une main d'œuvre locale impressionnante.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux populations pour des questions de compréhension, inquiétudes, doléances et de recommandations. Pour cette phase de consultation, il a été enregistré six (06) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité de la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléances le démarrage éminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom de **LONEGNON Eugène**, Maire de la Commune d'AVRANKOU, après avoir remercié l'assistance, il a recommandé que le démarrage des travaux soit dans un bref délai, qu'il ne faudrait pas dégager la population sans réaliser les travaux.

2. **Mr DEGBOGBAHOUN Louis, Chef d'Arrondissement de ATCHOUKPA** est le deuxième intervenant. Il a abordé dans le même sens que son prédécesseur. "Nous savons aujourd'hui les différents impacts de la réalisation de ce projet, ne retarder plus la date de démarrage des travaux pour que la population ne se réinstallé plus" et en plus il a profité pour une sensibilisation des participants sur les procédures qu'il faut faire pour prendre le compteur du courant et rassure qu'en son temps il pourrait jouer sa partition afin d'aider les populations pour un délai raisonnable dans la demande.

3. **Mr NOUNADONDE D. Michel, Chef d'Arrondissement de DJOMON**, a salué l'équipe de l'EIES et tous autres participants et à poser la question de savoir, quels sont les critères du choix des localités à électrifier ? Puis dans la même logique, comme nous sommes en période électorale que cela ne soit pas des promesses de campagnes législatives.

A cette question, le représentant du consultant de l'EIES a porté à l'assistance qu'ils ne sont que des exécutants et que beaucoup sont déjà passés pour ce même projet mais chacun dans son rôle. Nous, en tant consultant nous ne sommes pas mieux placés pour vous parler des critères du choix des milieux à électrifiés.

4. Le Maire **LONEGNON Eugène**, a pris à nouveau la parole pour rassurer les participants sur la crédibilité du projet d'électrification de 100 localités qui reste plus d'actualité aux décisions au sommet de l'Etat. Même d'autres localités en dehors des notes ont déjà bénéficiées.

5. **VIDAGBANDJI Antoine**, Chef village de **Ouindodji**, dans une même logique que ces prédécesseurs, ce dernier rend témoignage que dans un passé récent des consultants comme vous étaient déjà passés pour des inspections répétées tel que vous êtes en train de le faire en ce même lieu puis tout porte à croire que demain on va voir le projet en phase d'exécution mais hélas rien n'est fait jusqu'à ce jour ". Alors si on pourra voir dans un bref le démarrage de ce projet ce serait un soulagement total des peines des bénéficiaires.

A cette préoccupation le consultant a rassuré de ce que ce projet doit démarrer juste quand nous on va déposer nos rapports.

6. **Mr MITONBOAOU Moïse** a pris parole mais a surtout insister sur les risques liés aux drainages de courant domestique sans les poteaux métalliques ce qui fait en saison des pluies il y a souvent des cas d'accidents ou nos appareils électroménagers son souvent en panne et puis nos qui n'arrivent pas suivre les informations, la baisse du niveau scolaire des apprenant, etc...

7. L'intervention de Monsieur **FASSINO Donatien** est portée sur comment faire pour les sinistrés car des maisons, clôtures, plantations des populations que se situent dans l'emprise du réseau électrique,

a-t-il prévu un dédommagement pour eux ? Et que dès le démarrage des travaux que la d'œuvre locale soit solliciter.

A son inquiétude, le consultant a rassuré les sinistrés qui sont dans l'emprise du Réseau électrique que mesure sont prises pour qu'on n'enregistre pas trop, qu'ils soient dédommagés dans un délai raisonnable et que c'est plus cela qui nous l'objet de notre étude.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu quatre (04) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- à quand le démarrage effectif des travaux ?
- y va-t-il possibilité de prolonger le réseau électrique car selon le plan nous avons constaté que s'il peut être prolonger sur d'autres axe aux peines des populations.
- la main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?
- comment et quand les sinistrés seront dédommagés ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- la mise en place d'un comité de sensibilisation et suivi du projet
- que le démarrage des travaux soit imminent afin de ne pas décourager les personnes affectées et ayant libérées l'emprise du projet ;
- que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective ;
- impliquer les autorités locales et administratives dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 11h 35 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à Ouindodji

➔ Procès-verbal de consultation publique à ADJATI-DJOGBEHOUE



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social

du projet d'électrification de 100 localités

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf avril, s'est tenue dans la place publique de ADJATI-DJOGBEHOUE dans l'arrondissement de HONVIE commune de ADJARRA une séance de consultation publique avec les populations, élus locaux et autres parties prenantes dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités dont le village ADJATI-DJOGBEHOUE.

L'objet de la séance était :

- 1- Présenter les avantages et inconvénients du projet aux populations de ADJATI-DJOGBEHOUE.
- 2- Recueillir leurs avis sur l'impact du projet.
- 3- Bilan des attentes et leurs conseils pour une bonne marche de la phase exécutive du projet.

A l'ouverture de la séance, le représentant du consultant en la personne de monsieur Anicet Cossi D. ETEKA a présenté le projet, les avantages et impacts positif en faveur des projets populations.



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

A la suite de son développement, la parole a été donnée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se présentent comme suit:

- 1- Le délai de démarrage des travaux d'exécution du projet et la contribution de la population lors des travaux en main d'œuvre.
- 2- Les populations dont les maisons sont d'emprise du réseau électrique seront-ils endommagé?
- 3- D'autres projets ont déjà passé pour tracés des itinéraires mais nous constatons que ces itinéraires du réseau sont différents de celui du projet d'électrification de 100 localités, comment faire?

En réponse aux préoccupations des participants, le représentant du consultant a apporté des éclaircissements: suite aux doléances et recommandations ont été formulé:

Il s'agit:

- Faire une promotion du prix de compteur courant.
- la crédibilité du projet électrification de 100 localités.
- la création d'un grand centre artisanal dans l'arrondissement de HONVIE pour aider les peines des populations.



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Études d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

A la suite des interventions, le représentant du Consultant a rassuré les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport de l'Étude Impact Environnemental et social. Sur ce, la séance a pris fin à 12h10' sous une satisfaction des participants sur la réalisation du projet.



MIKINHOUESSE B. Seyivè
(chef village)

VIVATONOU AGBOVINOU
[Signature]

Ont signé

[Signature]
Anicet Cossi D. ETEKA
(Consultant associé)

[Signature]
SEDAGONDSI Denakpo

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 29 04 2019 LIEU: HEURE DU DÉBUT : 10h 45
 COMMUNE : ADJARRA HEURE DE FIN : 12h 10'
 DÉPARTEMENT : Ouémé

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1				
2	MIKINHOUESSE Seyivè	chef village	97098719	
3	SEDAGONDOI Denakpo	conseiller chauffeur	97002909	
4	DOREGO Janiou	Photographe	96105679	
5	IYANDA chiefic	chauffeur	66276007	
6	YESSOUFOU chérig	VITRIER	97390480	
7	SEDAGONDI Abikoussou	ASUSTEUR	97-71-8425	
8	AGBOTOEDO Benoist	Macon	62-02-4428	.B
9	SIKIROU Matinou	Micronographe	96768102	
10	HONFOGA Kamarou	Tailleur	97233082	
11	HONTONWAKOU Heïse	Judiant	97143854	
12	VIWATONOU Agboyinon	Peintre	9719-9952	
13	VIATONOU gnoulongoun	chauffeur	97478609	
14	ADINKPOVI Bernadin	coiffeur	96606284	



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
15	ZONKPOEDIRE Joseph	carcauleur	96125376	
16	SOMINAHOUI Talentin	Ajusteur	97498836	
17	Moustapha Matinou	Encadreur Sportif	96765737	
18	FASSINOU Edmon	Ferrailleur	97-85-6971	
19	NOUNAKPOGNIN Alphonse	chauffeur	66382340	Complix 
20	HOUKPEODSI Benoît	Soudeur	97699190	
21	ZONKPOEDIRE Moussa	Magon	61087245	
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
40				
41				

➡ **Compte rendu de consultation publique à ADJATI-DJOGBEHOUE**

Village : Adjati-Djogbéhouè

Date : 29/04/19

Lieu : Place publique sise derrière la " Maison Africaine de Paix "

Heure de Début : 10 heures 45 minutes

Heure de fin : 12 heures 10 minutes

Langue : Français et Fon

Représentants du consultant : Dr. Dossoumou Jean (Expert Environnementaliste, chef de mission)

: Drs. ZOUNDJE H. Félix (Expert Environnementaliste, associé)

: Drs. DJIBRIL Housérou (Expert Cartographe)

: Mr ETEKA D. Cossi Anicet (Environnementaliste Associée)

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf avril, s'est tenue dans la place publique du village de ADJATI-DJOGBÉHOUE dans l'arrondissement de HONVIE, une séance d'information et de sensibilisation dans le cadre de la mission d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d'électrification de 100 Localités dans la Commune de ADJARRA. La séance a connu la participation de l'équipe de la mission d'EIES, des populations et du Chef village de Adjati-Djogbéhouè.

Étaient présentes, les personnes dont la liste se trouve en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de cette séance était de :

1. Présenter aux populations, les sages et notables du village de ADJATI-DJOGBÉHOUE dans la Commune de ADJARRA le projet d'électrification de 100 localités ;
2. Exposer les avantages (positifs et négatifs) de la mise en œuvre des activités du projet ;
3. Recueillir les avis, inquiétudes, doléances et recommandations des populations.

À l'ouverture de la séance, le conseiller, mr SEDAGONDJI Denakpo a souhaité dans ces propos convainquant, la bienvenue à la délégation de l'équipe de consultant et à tous les participants. Il a par la suite, présenté l'objet de la séance et a exhorté la population à prêter une oreille attentive à la présentation qui sera faite par le représentant du consultant.

À la suite de l'intervention, le représentant du consultant en la personne de **Monsieur ETEKA D. Cossi Anicet**, a pris la parole et a remercié le Chef du village pour leur sens de responsabilité à mobiliser les populations et sages de la localité à la séance. Il a également remercié les participants pour avoir répondu présent à la séance. Le représentant du consultant a ensuite présenté le projet, le contexte dans lequel s'inscrit les activités de la mission d'études d'impact environnemental et social et a exposé les impacts du projet d'électrification 100 localités au profit des populations. Il a aussi présenté le financement au choix des populations dans la réalisation d'une infrastructure ou une coopérative dans un domaine d'activité mais lié aux atouts du milieu et pouvant consommer une main d'œuvre locale impressionnante.

Après l'exposé du représentant du consultant, la parole a été donnée aux populations pour des questions de compréhension, inquiétudes, doléances et de recommandations. Pour cette phase de consultation, il a été enregistré cinq (05) interventions. La plupart des interventions étaient relative à l'effectivité de la réalisation du projet ce qui justifie le fait qu'ils aient pour doléances le démarrage éminent des travaux.

Points des interventions

1. Le premier intervenant répond au nom de **MIKINHOUESSE Seyivè**, Chef Village de Adjati-Djogbéhouè après avoir remercié l'assistance, il a recommandé que le démarrage des travaux soient dans un délai raisonnable, qu'il ne faudrait pas dégager la population sans réaliser les travaux.

2. **Mr SEDAGONDI Denakpo**, Conseiller du village est le deuxième intervenant. Il a abordé dans le même sens que son prédécesseur. "Nous savons aujourd'hui les différents impacts de la réalisation de ce projet, ne retarder plus la date de démarrage des travaux pour que la population ne se réinstallé plus" et en plus il a profité pour une sensibilisation des participants sur les procédures qu'il faut faire pour prendre le compteur du courant et rassure qu'en son temps il pourrait jouer sa partition afin d'aider les populations pour un délai raisonnable dans la demande.

3. **Mr HONTONWAKOU Moïse**, a salué l'équipe de l'EIES et tous autres participants et à poser la question de savoir, quels sont les critères du choix des localités à électrifier ? Puis dans la même logique, comme nous sommes en période électorale que cela ne soit pas des promesses de campagnes législatives et que ce projet d'électrification 100 localités est -il inscrit dans les programmes de l'Etat ou des ONG sinon que dans ce même village de Adjati-Djogbéhouè des consultants sont déjà passés pour déguerpier les populations jusqu'à mettre les poteaux métallique mais un temps après d'autres sont passés pour tracer les vons, là le constat est amer ces poteaux ne se retrouvent pas dans l'emprise des vons obligé ces poteaux sont déterrés et mise ensemble à un endroit dans le village. Voici encore électrification 100 localités ou l'emprise du réseau électrique ne suit pas les vons précédemment tracées et qui crée encore un autre rang de sinistrés. Comment dédommagés deux camp de sinistrés pour la même cause ?

A cette question, le représentant du consultant de l'EIES a porté à l'assistance qu'ils ne sont que des exécutants et que beaucoup sont déjà passés pour ce même projet mais chacun dans son rôle. Nous, en tant consultant nous ne sommes pas mieux placés pour vous parler des critères du choix des milieux à électrifier, rassurer les participants sur la crédibilité du projet d'électrification de 100 localités qui reste plus d'actualité aux décisions au sommet de l'Etat. Même d'autres localités en dehors des notes ont déjà bénéficiées. Vos inquiétudes sont prises en compte et que des mesures préventives seront prises avant le démarrage des travaux.

4. **Mr VIWATONOU Agboyinou** a également remercié les participants et a donné des éclaircissements sur la nécessité du courant dans les reste des localités de la Commune. S'il a été prévu dans le financement un fond d'aide au artisan du milieu.

5. L'intervention de **Mr SONAHOUIN Valentin** est portée sur comment faire pour les sinistrés car des maisons, clôtures, plantations des populations que se situent dans l'emprise du réseau électrique, a-

t'il prévu un dédommagement pour eux ? Et que dès le démarrage des travaux que la d'œuvre locale soit solliciter.

A son inquiétude, le consultant a rassuré les sinistrés qui sont dans l'emprise du Réseau électrique que mesure sont prises pour qu'on n'enregistre pas trop, qu'ils soient dédommagés dans un délai raisonnable et que c'est plus cela qui nous l'objet de notre étude.

A l'issu de cette séance de consultation publique, nous pouvons retenir qu'il y a eu quatre (04) préoccupations majeurs dans le rang de la population à savoir :

- à quand le démarrage effectif des travaux ?
- y a-t-il possibilité de prolonger le réseau électrique car selon le plan nous avons constaté que s'il peut être prolonger sur d'autres axe aux peines des populations.
- la main d'œuvre locale sera effectivement utilisée ?
- Comment et quand les sinistrés seront dédommagés ?

A ses différentes préoccupations, le consultant a donné des réponses qui ont rassurés la population par rapport au démarrage effectif des travaux. Néanmoins, quelques recommandations ont été faites à savoir :

- la mise en place d'un comité de sensibilisation et suivi du projet
- que le démarrage des travaux soit imminent afin de ne pas décourager les personnes affectées et ayant libérées l'emprise du projet ;
- que l'usage de la main d'œuvre locale soit chose effective ;
- impliquer les autorités locales et administratives dans le processus de réalisation du projet.

La séance a pris fin à 12h 10 min à la grande satisfaction des participants.



Séance de consultation publique à Adjati-Djogbehoue

➔ Procès-verbal de consultation publique à Damin-Kpossou



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mission d'étude d'impact environnemental et social
du projet d'électrification de 100 localités

l'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq avril, s'est tenue dans la place publique du maison du chef quation de Damin-Kpossou dans la l'Arrondissement de Djomon dans la Commune d'Auramkou une séance de consultation publique avec les populations, élus locaux et autres parties prenantes dans le cadres du projet d'électrification de 100 localités dont le village de Damin-Kpossou.

Étaient présent à la dite séances les personnes dont la liste est jointe au procès verbal.

L'objectif visé pour la séance était:

- 1- Présentation du projet aux populations de Damin-Kpossou
- 2- Recueillir les inquiétudes des participants sur le projet.
- 3- Faire un bilan et conseils pour la phase exécutive du projet.

①



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

En un premier temps, le représentant du consultant en la personne de monsieur Amiel Cassi D. ETEKA a présenté le projet, les avantages, impacts positif en faveur du développement local des populations.

A la suite de son développement, la parole a été donnée aux participants pour exprimer leurs inquiétudes qui se présentent suit :

1- A quand le démarrage des travaux ?

2- Des gens sont passé en 2014 pour leur recensement et leur ont promi que ça va demarrer donc depuis lors que ça ne soit pas un message politique pour leur jouer de sale tour.

3- Que le prix soit à la porté de tous.

En reponse aux préoccupations des participations le représentant du consultant a appater des éclaircissement suite aux doléances et recommandations ont été formulées. Il s'agit :

- que le projet se réalise dans un bref délai.

- le prix du compteur à la porté de tous et le prix du WattHeur soit revue à la baisse.

- Si le projet de l'électrification peut en plus leur créer une usine de transformation du palmiers à huile en tous les séries.

(2)



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

En apothéose des interventions, le représentant du consultant a remercié les participants de la prise en compte de leurs inquiétudes, doléances et recommandations dans le rapport de la réalisation de l'étude Impact Environnemental et social. Sur ce, la séance a pris fin à 17h30 sous une bonne appréciation des participants.



[Signature]
NOUNADONDE D. Michel
(Chef d'Arrondissement)

Ouf Signé



[Signature]
FASSINOU Gouton
(Chef village)

[Signature]
Hounfon Basil
(Conseiller)

[Signature]
Amour COM D. ETEKA
(Représentant du Consultant associé)

[Signature]
KPASSOU Dominique
Exploitant agricole (Premier)

(3)

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

CONSULTATION PUBLIQUE

DATE: 25-04-2019 LIEU: Place publique Fondation Clément Tabo HEURE DU DÉBUT : 16h10mn
 COMMUNE : AVIRANKOU HEURE DE FIN : 17hmn 21mn
 DÉPARTEMENT : Ouémé

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1	PASSINOU Gou-ton	chef village	97824888	
2	NOUNADONDE D. Michel	chef d'Arrondissement	97682861	
3	ADJOVIGNON DISSAELONNET Paul	agriculteur	97269218	
4	TOUDONOU Nounagnon Jean	agriculteur	97933434	N
5	ASSOGBA Noutin	Conseiller	97244159	
6	BOKO Aguemon Jean	Agriculture	97917462	
7	DANSOU Godenou	—	97002640	
8	HOSSOU Benoit	—	96207691	
9	HOUNTON Basel	Agriculteur	97238345	
10	HINDENOU H. Frédéric	Conseiller	97-37-8341	
11	HOGNIHOUINA S. Roger	Agriculteur	96740519	
12	ZOUNMENOU Zinson	Agriculteur	96026093	
13	HOUNKANRIN Atiménon	Agriculteur	97849961	
14	GNANISOUNOU Etienne	Agriculteur	96348291	



ANNEXE 2: LISTE DE PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : COUFFO (GBAKEHOUE)

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	TONA Kouami	CA DEVE	96137022	Signature
2.	KOGE EDJI Kuami	CV Gbakehoué	95710492	Signature
3.	MANJI Yaovi	Conseiller	96363678	Signature
4.	CHENOU K. Tohouégnon	Conseiller	96597042	Signature
5.	AMDUSSOU Toffa	Cultivateur	96247609	Signature
6.	SOSSA Abofa	Conseiller	67479260	Signature
7.	HOUNKPE Marie	Ménagère	96597319	X

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : TOVIKLIN / COUFFO

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	NATABOU K. Christian	SGA Mairie TOVIKLIN	97303147	Signature
2.				

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : COUFFO (VIKPE)

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	METONOU Tonassé	C.V.	64502055 97534129	⊙
2.	ASSOU Emile	Conseiller	96773910	+
3.	MISSOHOU Séidou	Conseiller	96076685	SUB
4.	WAHOUBA Ernest	conseiller	96134526	WR
5.	SOLIME Kouwanou	conseiller	97159366	WR

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : COUFFO (LAGBAVE)

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	ZONMAGBO SEdégnan	Délégué		WR
2.	AYI Maurice	Sage		WR
3.	AGBESSI Zonogagni	Conseil		WR
4.	Kouéchi Yaovi	Sage	-	⊙
5.	BABA Togbedji	Ancien CA	-	WR
6.	NAKYA Jogleji	Sage	-	⊙
7.	NAKYA Tchimeu	Conseil	-	⊙
8.	NAKYA Kehounde	CA	9787436	WR
9.	VIDESSE Dada	Sage		⊙
10.	TEXKATE Bossan Adrien	Conseiller	97426158 95788282	WR

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : COUFFO (HEKPE)

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	HOUNGBO Appolinaire	chef village	69 24 20 77	
2.	KEDAGNI Mahougnan	conseille	97 83 49 77	
3.	BOCONDON Rigobert	conseille	97 71 72 89	
4.	GOUNDO Dankouédé	conseille	67 18 03 52	
5.	NOUKOU Labi	sage	66 11 73 60	
6.	NOUKOU BOSSOUN	sage		0
7.	NOUKOU Gbegnonhir	sage	68 22 78 58	
8.	SOTOUJI Komadan	sage		

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : Mono

AMEGNISSI C. M.



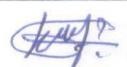
N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	MADJA K. Diendonné	coll/cset Haute Comé	95607290	
2.	SEWA christian F.B.	SGA Haute-Comé	96.92.7460	
3.	BOSSOU Yves	C/SET Haute Comé	97.23.23.80 64.24.24.44	
4.	HOUNGTO Koffi	Conseiller	95287523	
5.	AMOUSSOU G. Siraak	Cultivateur	95466946	
6.	HOUNSSA Pierre	Cultivateur	65169066	
7.	TOSSOU HOUNKPE	Cultivateur	35587406	
8.	HOUNDJME K. Lucien	Tailleur	95378597	
9.	NOUGBEHO René	Cultivateur	94978164	
10.	AGBE KPONDU DIKE	HOUNON sage	95579900	
11.	HOUNDJTO Isidore	Cultivateur	97630086	
12.	HOUNDJTO Albert	Cultivateur		
13.	HOUNKPE Damien	Cocheur image	63813795	
14.				
15.				



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

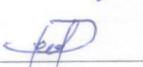
Département : Mono Franck GNANDJI 

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	GNANDJI FRANCK	chef village Mongrouhoui	95039798 96089188	
2.	GNANDJI HASSOU	conseiller Mongrouhoui	95-11-45	
3.	GNANDJI Pierre	conseiller Mongrouhoui	94228136	

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : Grand Popo  Kouassi DANSOU

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	FIHOUNGON K. Anisaké	1st Maire Grand Popo	94228529 97084476	
2.	DANSOU Kouessi	chef village de GNITO	95226746 97100333	
3.	KPADONOU François	cultivateur	64549567	
4.	HOUNKPATIN C. Gabriel	Conseiller	94166004	

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : Mono

HADONOU Jérôme



N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	HADONOU Jérôme	c V (Chef village)	96342774	
2.	ZOUHONIC Valentin	Electrociën Personne ressource	97996572	
3.	FANDU C. Blaise	Etudiant	95675277	
4.	SINHOU Jean	Conseiller	95-78-66-02	
5.	HADEME Goudjo Franck	Enseignant	97-61-18-68	
6.	MAHOU Albert	cultivateur	67284086	
7.	SEVI Emmanuel	Conseiller	94458851	
8.	ADJIGNON SOGBOSSI	Guerrisseur	66245697	
9.	SEVI Gentil Jonas	Peintre bâtiment	62.62.01.03	
10.	ANATO AGOUNSE	Guerrisseur Conseiller	95-37-76-47	
11.	SEVI yaovi André	Cultivateur	95-13-20-18	
12.	HOUNGUE Dégand	Conseiller	91-58-7736	
13.	AGBI Benjamin	Conseiller	95931634	
14.	AGBI Raphaël	34 Elève	94211772	
15.	MAHOU Emmanuel		94472559	



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : Grand Popo



Kouassi DANSOU

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	FIHOUNG K. Anishag	C/ST Maire 3 ^e Popo	094 21 85 29 97 08 44 76	<i>[Signature]</i>
2.	DANSOU Kouessi	Chief-village de GNITO	95 22 67 46 97 10 03 33	<i>[Signature]</i>
3.	KPADONOU François	Cultivateur	64 54 95 67	<i>[Signature]</i>
4.	HOUNKPATIN C. Gabriel	Conseiller	94 16 60 04	<i>[Signature]</i>

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département :

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.				
2.	TAVI Pascal	CAI	970 186 11	<i>[Signature]</i>
3.	DOSSA comlan Jean-Louis	Cultivateur C/du village	96 93 20 52	<i>[Signature]</i>
4.	TCHOUKPA Jean	Secrétaire d'EV Conducteur	67 10 57 92	<i>[Signature]</i>
5.	HOUNZAVI Samuel	Conseiller	67 70 06 16	<i>[Signature]</i>
6.	ASSOLI Bonabet	Cultivateur B/du village	97 81 03 41	<i>[Signature]</i>
7.	Tossou Mathieu	Président des Jeunes	96 47 01 31	<i>[Signature]</i>

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : MONO

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	SESSOU Serge B	CSF	94321048	
2.	LEGBA Nazaire	1er Conseiller (Awamé)	85-5552-18 63-17-82-55	
3.	LOKOSSOU Adalphe	chef Village (Awamé)	95-1154-62	
4.	HOUENOU Jean	Gage du village (Awamé)	95 624523	
5.	LOKOSSOU Blaise	3e Conseiller (Awamé)	66072019	
6.	HONNON Séhouénon	CA Aohouou	67456524 954505	
7.	GNONLONFON A. Yao	CV SEVOTINDOU	8289	
8.	AFFAYI Louis	1er Conseiller SEVOTINDOU	90580	
9.	ASSOGBA Didal	CS Planification et DL (Lokona)	64418156	
10.	HOUNKPE Noël	CISADE Mairie Athiémé	6606-57-58 94-20-86-44	
11.	HOUNKPEVI Fatoudji	CV DESSA	95422741	
12.				

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département :

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	AGONZAN Marcel	CA - yegodoe	96 997712	
2.	Benoît Toinko	ACU du village	/	
3.	SOSSA Roger	Agruculteur Représentant du	96 27 7956	

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

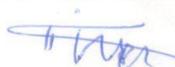
Département : MOND (BOPA) TANKE

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	EZIN Lyorien	CISABE Mairie BOPA	97863483	
2.	AMOUSSEW Léontine	CV Tamoré	61 256451	
3.	HOWABE DE Amand	SABIE	66974334	

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département :

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.				
2.	KPLACATCHA Joseph	CA/Dahè	95057832	
3.	AGBI Etienne	CV/Houankpa	87439242	
4.	HODEDJAN BAKPEYI MEDEKO	SAGE		
5.	MEDEKO Toffi Agonhou	SAGE		

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : ATLANTIQUE/Commune: TORI+BOSSITO-Localité: SOGBE

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	AWOUNEGNON K. Marcelle	secrétaire de l'arrondissement Tori-cada	9754 20 88	
2.	ALLOU Aobien	Cultivateur	97.18.8554	
3.	KPAHOUNKPA Hountou	sage Cultivateur	/	
4.	AMASSI Hinnougbe' Beugard	Cultivateur	97.22.79.66	
5.	ADONGBO Jeosphine	Ménagère	91.32.46.64	
6.	ADANBOSSOSSI Gapharou	Cultivateur	97.33.63.59	
7.	DOGBO Véronique	Ménagère		
8.	SALO Martin	Enseignant	96.63.95.56	
9.	KOUTCHONI Hubert	Étudiant	97.66.25.02	
10.	KPOSSA Michel	Cultivateur	96.51.48.61	
11.	DJOUKANNAN Félix	Élève	97.02.27.78	
12.	YEHOUNME Michel	Cultivateur	67.535784	
13.	FADEKON Alain	Enseignant CA	96486393	
14.	VINOU A. Sabin	SB/Pairie TORI-B	97393345	
15.	AZONASSOU Gilbert	C/SADE Pairie	97393126	

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : ATLANTIQUE / Commune / Localité : Togouin
TOFFO

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	TCHEDOU Richard	CV	96998735	
2.	BINOU Senghor	Sage	—	
3.	DANSSI Archille	Commerçant	94945908	
4.	Dah DANJINOU Dannon	Généraliste Traditionnel	95159598 97123272	
5.	DANJINOU cyprien	Agriculteur	84056006	
6.	SOGADJI Gilbert	Agriculteur	97423824	
7.	HOUSSOUNOU Marcel	Fermier	61831595	
8.	TCHEDOU René	Agriculteur	66376184	
9.	Sindonou Félix	Conseiller	97312910	
10.	GBETO Pierre	SA/DJANGLANNE	97020006	
11.	GNANSOUNOU Valentin	CA DJANGLANNE	97880400	
12.	GNIMADI Armand	SG Abaini	97582223	
13.				
14.				
15.				

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : ATLANTIQUE / Commune / Localité : NIAOULI II

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	DESSOU Monique	SA Attegon	95 7118 95 62076890	
2.	AHOUEHINTO Joseph	CV ANAKANMEY	94 31 4617	A.J
3.	FANDOU Justin	Cultivateur	95180483	
4.	ZINSOU Wilfried Ayiyeton	Administrateur civil Ministère de la Décentralisation	97 31 2643 95 12 41 93	
5.	CHOBLI Philippe	Conseil de village	97 83 9919	
6.	MISSIKPO Yves	Educateur	97 23 1341	
7.	TOSSE C. Etienne	Cultivateur	62603901	
8.	ANAGONOU Mathias	INRAB	67252929	
9.	BOSSA L. Elvi	Conseiller	97294557	
10.	MONTCHO C. Delphin	Cultivateur	95197804	
11.	MONTCHO cyrien	Chauffeur	67814395	
12.	SOSSOU Thierry	Peintre	97264326 97867356	
13.	ALLOGNIKIN Mesmin	Mécanicien	96552447	
14.	ADJATO Venance	C/PPDL maire	67565878	
15.	CLOWA M. Emile	Gardienn	60989925	



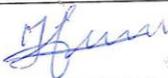
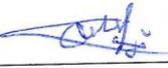
SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : ATLANTIQUE / Commune : ALLADA / Localité = HESSA

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	HINNON HOU Wicem	CA RABOUANNON	65387416	
2.	MISSAHOGBE Nazaire	Conseiller Hessa	96 16 62 08	
3.	ISOVI clément	Technicien en Génie électre	97 84 44 53	
4.	TONONGBE Victor	Conseiller Hessa	62 16 39 11	
5.	WANGNI Ephraïm	Cultivateur	95 00 68 91	
6.	SONON WANGNI Nicolas	GUERISSEUR- Cultivateur	95 34 42 60	
7.	WANGNI ROGER	CV HESSA	97 69 31 55	

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : Quémé

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	PASSINOU Gouton	Chauffeur cultivateur - CV	9824888	
2.	MICHTONOMBO Gaudens	Instituteur	97583727	
3.	DEGBOGBAHOUN Daniel	Instituteur	97515554	
4.	NOUNADONDE D. Michel	chef d'Arrondis- sement de BOUAKA	97682861	
5.	SETONDSI Roger	ancien CV		
6.	HOUNZE DANSSOU	Agriculteur	67466287	
7.	DISSOULOUNON Jacob	Agriculture	9771354	
8.	ZOUNMENSOU Zingsou	Agriculteur	9626093	
9.	KPOSSOU H. Dominif	Agriculteur	66055044	
10.	Hounton Basil	Agriculteur	97298945	
11.	HOUNKANRIN Joachim	Exploitant agricole	94254860	
12.	Mme HOUNKANRIN Joachim			
13.				
14.				
15.				



SGM SARL



Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département : Ouémé

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.	SOLTOUIN S. Dominique	Evénateur	97381719	
2.	SETEMEDE Sourou	Cultivateur	97070444	#
3.	ZANKOU Ningnon	Reveneur	97924325	DASS
4.	MITCHOUANOU Victor	Peintre bâtiment	97276143	DASS
5.	VIDAGBANDJI Antoine	Comliste CV	97488562	#
6.	PASSINOU Donatien	Dessinateur	97 61-18-19	
7.	GANDONOU Augustin	Cultivateur	97122302	
8.	DÉGBO GB ATTOUN Louis	chef d'ordonnance	97585604	
9.	LONEGNON S. Eugene	Maire d'Avrankou	97732801	
10.	HOUSSEU Pierre	Transitaire	97471006	

ANNEXE 3: LISTE DE PERSONNES DONT LES ARBRES SONT AFFECTÉS PAR LE PROJET

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	AMOUN Félicien	Neem	1	N06°52'34,0" E°52' 05,1"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	HOUNOUN Adolphe	Neem	1	N06°52'32,60" E°001°52' 06,9."
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	DONOU Emile	Colatier	3	N06°52'32,2" E001°52'07.2"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	DODJI	Oranger	1	N06°52'29,0" E001°52'410.6"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	ASSOUVI Dada	Kpatin en fon	1	N06°52'29,0" E001°52'10,6"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	DOHOUNKO Hounze	Colatier	1	N06°52'27,8." E001°52'11,8"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	TCHINTCHIN Dodji	Neem	2	N06°52'26,0" E001°52'13,6"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	ALANNOU	Acacia	2	N06°52'25,6" E001°52'14.1"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	MEGNIGBO G. Kokou	Aloviatonn en fon	1	N06°52'22,9" E001°52'17,0"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	DOSSEH Alphonse	Acacia	1	N06°52'22.5" E001°52'17.5"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	KPEDJINOUE Jacob	Neem	1	N06°52'22.5" E001°52'17.5"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	KOUHOUENOU Fiacre	Palmier à huile	3	N06°52'20,5" E001°52'18,0"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	AKPAKO Kede	Teck	15	N06°52'19,7" E001°52'17,1"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	KPEDJINOUE Codjo	Teck	2	N06°52'19,1"

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
							E001°52'16,9"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	Abé KINTOSSOU	Teck	22	N06°52'19,1" E001°52'16,9"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	AGBIEMANHOUE Pauline	Courge	2	N06°52'18,3" E001°52'16,5"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	Collectivité DANGNON	Palmier à huile	2	N06°52'17,9" E001°52'16,9"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame		Courge	2	N06°52'16,9." E001°52'16,0"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	METOHOU Jacques	Teck	1	N06°52'16,25" E001°52'17,0"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	METOHOU Vincent	Teck	5	N06°52'15,8" E001°52'19,1"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	MANKPODE Dangnon	Teck	7	N06°52'15,65" E001°52'20,0"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	GOUDJO Sadéno	Teck	8	N06°52'14,3" E001°52'23,1"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	FANGNON Antoine	Neem	1	N06°52'13,1" E001°52'24,7"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	DINDIN Nestor	Teck	3	N06°52'10,9" E001°52'27,1"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	KOUNVI Benoît	Teck	2	N06°51'48,1" E001°52'51,5"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	DINDIN Houéfa	Teck	4	N06°51'47,2" E001°52'51,7"
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	DINDIN Paul	Neem	1	
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	NOUSODE Germin	Palmier à huile	1	
COUFFO	Lalo	Lokogba	Zoundjame	AGBO Hounsodé	Neem	1	

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
COUFFO	Klouékanme	Ayahohoué	Avégandji	DANHOSSOU Roger	Acacia	1	N06°57'49,2" E001°49'53,1"
COUFFO	Klouékanme	Ayahohoué	Avégandji	TCHIGBE Roger	Pommier	1	N06°57'47,4" E001°49'47,5"
COUFFO	Klouékanme	Ayahohoué	Avégandji	DODJI	Pommier	1	N06°57'49,2" E001°49'53,1"
COUFFO	Toviklin	Houédogli	Lagbohome	DEDA Hamidou	Pommier	1	N06°57'38,4" E001°49'46,1"
COUFFO	Toviklin	Houédogli	Lagbohome	(Patrimoine culturel)	Baobab	1	N06°57'17,4" E001°49'10,5"
COUFFO	Toviklin	Houédogli	Lagbohome	EPP EKPAHOUE	Vounvountin en fongbé	1	N06°57'14,9" E001°49'39,5"
COUFFO	Toviklin	Houédogli	Lagbohome	EPP Lagbahome	Eucalyptus	10	N06°57'06,4" E001°49'33,9"
COUFFO	Toviklin	Houédogli	Lagbohome		Neem	3	N06°57'06,0" E001°49'32,4"
COUFFO	APLAHOUE	GODOHOU	WAKPE	GBANNAHOUE	Plantation de Teck	132	X=370327 Y= 788180 X= 370323 Y=788189 X=370335 Y=788231 x=370363 Y=788283 X= 370369 Y= 788291
COUFFO	APLAHOUE	GODOHOU	WAKPE	TIDJANI	Plantation de Teck	371	X=370116 Y= 789301 X=370117 Y= 789301 X= 370110 Y=789324 x=370112 Y=789323
COUFFO	APLAHOUE	GODOHOU	WAKPE	AMOUZOUN	Plantation de Teck	78	X=369937 Y=789736 X=369928 Y=789800 X=369940 Y=789735 X=369929 Y=789797

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
COUFFO	APLAHOUE	GODOHOU	WAKPE	SOKPE EHOUN	Plantation de Teck	121	X=369941 Y=789908 X= 369940 Y=789908 X=369935 Y=790211 X=369939 Y=790211
COUFFO	APLAHOUE	GODOHOU	WAKPE	AHOUI Tonassé	Plantation de Teck	51	X=369703 Y=792605 X=369703 Y=792606 X=369555 Y= 792626 X=369555 Y=792628
COUFFO	APLAHOUE	GODOHOU	WAKPE	METONOU Tonassé	Plantation de Teck	67	X=369197 Y=792799 X=369198 Y=792799 X=369089 Y=792779 X=369089 Y=792782
COUFFO	APLAHOUE	DEKPO	LAGBAVE	Mahougnan	Plantation de Palmier	172	X=353116 Y=780905 X=353121 Y=780903 X=353125 Y=780854 X=353130 Y=780854
COUFFO	APLAHOUE	DEKPO	LAGBAVE	KOUTOHO	Plantation de Palmier	71	X=353178 Y=780465 X=353181 Y=780466 X=353181 Y=780417 X=353187 Y=780420
COUFFO	APLAHOUE	DEKPO	LAGBAVE		Plantation de Teck	62	X=353187 Y=780396 X=353190 Y=780395 X=353189 Y=780379 X=353193 Y=780380
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE	GBOLIGBO Tousaint	Plantation de Teck	37	X=355898 Y=755901 X=355901 Y=755894 X=355865 Y=755878 X=355868 Y=755870

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE	AGOUN Mahoussi	Plantation de Teck	108	X=355104 Y=755687 X=355107 Y=755690 X=355094 Y=755699 X=355092 Y=755693
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE	HOUEIZOU KOFFI	Acacia	1	X=356662 Y=756170
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE		Neem	1	X=356666 Y=756165
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE	TOWADE Jeannette	Plantation de Moringa	18	X=356684 Y=756181 X= 356687 Y=756183 X=356690 Y=756177 X=356685 Y=356175
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE	SOGBEDJI Nestor	Oranger	2	X=356891 Y=756186
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE		Palmier	1	X=356890 Y=756180
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE		Manguier	1	X=356973 Y=756176
COUFFO	DJAKOMEY	ADJINTIMEY	HEKPE	TCHIKPOU Mawouli	Pommier	1	X=356860 Y=756189
COUFFO	DOGBO	DEVE	GBAKEHOUE	ADAMA Salifou	Vounti	1	X=352428 Y=747882
COUFFO	DOGBO	DEVE	GBAKEHOUE	NOUMON Abel	Vounti	1	X=352374 Y=747952
COUFFO	DOGBO	DEVE	GBAKEHOUE	AMAVI Narcisse	Neem	1	X=352231 Y=748103
COUFFO	DOGBO	DEVE	GBAKEHOUE	DJOKO Gabriel	Caïlcédra	1	X=352253 Y=748180
COUFFO	DOGBO	DEVE	GBAKEHOUE	ADAMA Salifou	Manguier	1	X=352251 Y=748188
Total COUFFO 1417 arbres impactées dont 14 Neem; 4 Colatiers; 3 Orangers; 1 Kpatin; 5 Acacia; 1 Alloviaton; 250 Palmiers; 4 Courges; 1096 Tecks; 4 Pommiers, 1 Baobab; 3 Vounvountin en fongbé; 10 Eucalyptus; 18 Moringa; 2 Manguiers, 1 Caïlcédra							
MONO	Comé	Akodeha	Bowé Gbedji	Ecole EPP Bowé Gbedji	manguiers	10	E 1,987549 N 10,049924
MONO	Comé	Akodeha	Bowé Gbedji	Helou Hounpkè	bananiers	8	E 2.535414 N 10,251239
MONO	Comé	Akodeha	Mongnonhoui	Hounguè	manguier	7	N 78,251224 E -170,6135

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
MONO	Comé	Akodeha	Mongnonhoui	Sagbo Mathieu	bananier	5	
MONO	ATHIEME	Athiémé	Awamè	DJAYIKPO Victor	Teck	3	6°36'32''N 1°40'4''E
MONO	ATHIEME	Athiémé	Awamè		Cocotier	2	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	LAWSON Latévie	Teck	3	6°39'54''N 1°36'51''E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Palmier	2	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	HODONOU Tossa	Palmier	7	6°39'48'' N 1°36'56'' E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	KAKPO Amavi	Palmier	8	6°39'43''N 1°37'1''E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Neem	1	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	HODONOU Gaspard	Cocotier	11	6°39'40''N 1° 37'9'' E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Palmier	4	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Bananier	2	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Neem	1	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	KARIM	Palmier	3	6°39'40'' N 1°37' 14'' E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	AKODOLE Kouessi	Palmier	4	6°39'43'' N 1°37' 15'' E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Iroko	1	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	TOHOU Kouessi	Bananier	2	6°39'43'' N 1°37' 16'' E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	ALLOGOE Cocou	Bananier	2	6°39'43'' N 1°37' 21'' E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Papayer	2	
					Teck	4	

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
					Palmier	8	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	SAVI Kénou	Palmier	10	6°39'42" N 1°37' 33" E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	SAVI Amavi	Palmier	8	6°39'43" N 1°37' 16" E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Neem	1	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	HONNON Norbert	Neem	1	6°39'44" N 1°37' 37" E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Teck	2	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Palmier	1	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	HONNOU Gérard	Neem	1	6°39'44" N 1°37' 40" E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	TOYISSE Martin	Palmier	7	6°39'47" N 1°37' 42" E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Neem	2	
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou	ASSOGBA Sèvi	Teck	2	6°39'47" N 1°37' 42" E
MONO	ATHIEME	Adohoun	Sévotinou		Palmier	6	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	FIGNITE	Palmier	8	6°40'14" N 1°47'58" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	SOGBOSSI Gâ	Palmier	11	6°40'13" N 1°47'58" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	KPEDEKOUN Cakpo	Palmier	20	6°40'10" N 1°47'55" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Colatier	2	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Iroko	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	COVI Germain	Palmier	11	6°40'5" N 1°47'51" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	AHODJI Bertin	Palmier	5	6°40'0" N

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
							1°47'48" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Teck	3	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Cocotier	2	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	ADJAH I Bessan	Palmier	10	6°39'51" N 1°47'41" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Neem	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	TOHOUESSI Aclési	Palmier	5	6°39'45" N 1°47'35" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Teck	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	ZOMATCHI	Bananier	2	6°39'42" N 1°47'34" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Palmier	10	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	DANMENO U Codjo	Palmier	6	6°39'39" N 1°47'31" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	AGBASSOU Paul	Palmier	3	6°39'37" N 1°47'30" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Papayer	2	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	SEYANSOU	Palmier	7	6°39'32" N 1°47'28" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Manguier	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	SODJI	Palmier	1	6°39'29" N 1° 47' 28"E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	TOGNIMIN Codjovi	Palmier	2	6°39'29" N 1° 47' 28"E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	BONI	Oranger	1	6°39'23" N 1°47'19" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		bananier	15	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Cocotier	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	KENOU KESODE	Palmier	1	6°39'20" N

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
							1°47'14" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Teck	16	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	BONI	Teck	2	6°39'18" N 1°47'11" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Palmier	5	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Eucalyptus	2	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	SEHOUE Bossou	Neem	1	6°39'3" N 1°46'57"E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	BESSA Kiya	Cocotier	2	6°39'3" N 1°46'57" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Neem	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	LAMINI Cocou	Cocotier	2	6°39'3" N 1°46'57" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Bananier	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Flamboyant	1	
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa	GBEGNONWOU	Neem	1	6°39'0" N 1°46'54" E
MONO	LOKOSSA	Houin	Dessa		Papayer	1	
MONO	HOUEYOGBE	DAHE	HOUANKPA	MEGBENON Pascal	Palmier	26	N 6°29'56,33" E 1°55'55,38"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	Domaine de la famille SAMENOU	Palmier	15	N 6°29'56,33" E 1°55'55,39"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	domaine de la famille TOSSOU	Palmier	28	N 6°35'58,22" E 1°52'37,92"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		teck	23	N 6°35'58,22" E 1°52'37,92"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		accacia	15	N 6°35'58,22" E 1°52'37,92"

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	domaine de la famille KAOVI	Palmier	17	N 6°35'50,63" E 1°52'39,50"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		accacia	28	N 6°35'50,63" E 1°52'39,50"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	domaine de la famille AGOSSOU	Palmier	18	N 6°35'46,84" E 1°52'36,19"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		accacia	25	N 6°35'46,84" E 1°52'36,19"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		cocotier	3	N 6°35'46,84" E 1°52'36,19"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	DOSSA (GANGNI Colette)	palmier	12	N 6°35'45,66" E 1°52'34,82"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	Domaine de la famille BESSE	Palmier	25	N 6°35'29,70" E 1°52'26,00"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		Palmier	12	N 6°35'28,92" E 1°52'24,44"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		manguier	5	N 6°35'28,92" E 1°52'24,44"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	Domaine de la famille LOKOSSOU	Manguier	6	N 6°35'14,12" E 1°52'24,15"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	domaine de la famille ASSOKOU	Palmier	23	N 6°35'9,16" E 1°52'23,31"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		accacia	12	N 6°35'9,16" E 1°52'23,31"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO	Domaine de la famille KOUNAKPO	Palmier	17	N 6°35'7,08" E 1°52'23,08"
MONO	HOUEYOGBE	DOUTOU	AGONGO		accacia	15	N 6°35'7,08" E 1°52'23,08"

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
MONO	BOPA	LOBOGO	TANVE	Domaine de la famille SAHAN	palmier	32	N 6°39'22,89" E 1°55'6,73"
MONO	BOPA	LOBOGO	TANVE	Eglise catholique de Tanvè	cocotier	2	N 6°39'34,12" E 1°55'12,28"
MONO	BOPA	LOBOGO	TANVE	KLICO joseph	Palmier	49	N 6°39'48,09" E 1°55'21,35"
MONO	BOPA	LOBOGO	TANVE	Domaine de la famille ATINKPO	Palmier	24	N 6°40'5,35" E 1°55'33,31"
MONO	BOPA	LOBOGO	TANVE	KPETO Célestin	Palmier	25	N 6°40'33,08" E 1°55'45,15"
MONO	BOPA	LOBOGO	TANVE	Domaine de KOWE Michel	teck	27	N 6°44'31,27" E 1°53'25,29"
MONO	BOPA	YEGODOE	AVEGANME			3	N 6°44'31,27" E 1°53'25,29"
MONO	BOPA	YEGODOE	AVEGANME	Domaine de KENOU kovè	Neem	4	N 6°44'42,53" E 1°53'28,03"
MONO	BOPA	YEGODOE	AVEGANME	Domaine de TOSSA Kouessie	znagada	9	N 6°45'34,01" E 1°57'45,26"
MONO	BOPA	YEGODOE	AVEGANME	Domaine de ODOH kouessie	teck	17	N 6°45'39,98" E 1°53'49,11"
MONO	BOPA	YEGODOE	AVEGANME	Domaine de GLAGO Michel	palmier	25	N 6°45'51,38" E 1°53'53,98"
MONO	BOPA	YEGODOE	AVEGANME	SAGBO GUINWIYA	teck	17	N 6°45'57,51" E 1°53'55,22"
MONO	BOPA	YEGODOE	AVEGANME	ZANKOU Lokovi	palmier	27	N 6°46'18,73" E 1°54'9,78"
TOTAL MONO 888 arbres affectés							

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
dont 29 Manguiers ; 37 Bananiers; 120 Tecks; 25 Cocotiers; 548 Palmiers; 14 Neem; 2 Iroko; 3 Papayers; 2 Colatiers; 1 Oranger; 2 Eucalyptus; 1 Flamboyant; 95 Acacias; 9 zangada							
ATLANTIQUE	Abomey Calavi	Glo Djigbe	LOHOUNSA	KEGBO Benoît	Acacia	6	
ATLANTIQUE	Abomey Calavi	Glo Djigbe	LOHOUNSA	WANTCHEKON Leonard	Acacia	2	
ATLANTIQUE	Abomey Calavi	Glo Djigbe	LOHOUNSA	BOKO Yacinthe	Acacia	8	
ATLANTIQUE	Abomey Calavi	Glo Djigbe	LOHOUNSA	KPOSSOU AKADE Bako	Acacia	4	
ATLANTIQUE	Abomey Calavi	Glo Djigbe	LOHOUNSA	DOSSOU Blaise	Acacia	3	
ATLANTIQUE	Kpomassè	Agbanto	Nazoume	Agbodjalou	bananier	10	
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin	TOSSOU Joachim	Iroko	1	N:06° 46' 53,7" E: 02° 06' 17,7"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin	AÏOU Bernadin	Agbokoutin	1	N:06° 45' 51,5" E: 02° 08' 16,3"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin		Cocotier	1	N: 06° 50' 25,2" E: 02° 06' 20,0"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin	LOKOSSOU Justin	Bambou	1	N:06° 49' 24,1" E: 02° 15' 18,3"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin	SINOOU Raymond	Manguier	1	N:06° 48' 22,1" E:02° 13' 22,5"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin	HOUSSINOUE Cathérine	Manguier	1	N:06° 44' 10,6" E: 02° 14' 19,7"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin	DANDJINOUE Gbèssoh	Fofitin	1	N:06° 43' 19,7" E: 02° 17' 22,4"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin	TCHEOUE Richard	Manguier	1	N:06° 46' 52,8" E:02° 05' 09,6"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin		Bananier	4	N:06° 46' 56,3" E:02° 05' 07,7"
ATLANTIQUE	Toffo	Djanglanme	Togouin		Goyavier	1	N:06° 47' 01,2" E: 02° 05' 07,6"
ATLANTIQUE	Allada	Attogon	Niaouli II	ADJAGBO Eloi	Acacia	7	N:06° 45' 53,7"

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
							E:02° 07' 34,9"
ATLANTIQUE	Allada	Attogon	Niaouli II	GANTIN Sébastien	Pommier	2	N:06° 45' 24,2" E:02° 08' 14,3'
ATLANTIQUE	Allada	Attogon	Niaouli II	GANTIN Léon	Baobab	1	N:06° 45' 29,9" E:02°07' 59,8"
ATLANTIQUE	Allada	Attogon	Niaouli II	SESSOU Aïnondé	Gbèhôtin	1	N:06° 45' 47,5" E:02° 07' 55,1"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	SOKPO Séraphin	Azonvovoétin	1	N:06° 43' 27,8" E:02° 12' 07,5"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	NOUDEDJI Frédéric	Kpatin	1	N:06° 43' 50,0" E:02° 12' 33,6"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	HOUNSA Adèle	Oranger	2	N:06° 43' 26,6" E:02° 12' 05,3"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	SOHOUNME Gilbert	Avlotin	1	N:06° 43' 27,0" E:02° 12' 05,4"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	HOUESSINON Joachim	Avlotin	1	N:06° 43' 53,7" E:02° 12' 40,0"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	WANGNI Roger	Cocotier	1	N:06° 44' 01,1" E:02° 12' 46,3"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	GANVEDOSSO Alfonse	Cocoter	2	N:06° 44' 02,7" E:02° 12' 51,5"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	MISSAHOGBE Florent	Colatier	1	N:06° 44' 03,8" E:02° 12' 50,4"
ATLANTIQUE	Allada	Ahouannonzoun	Hèssa	MISSAHOGBE Nazaire	Pommier	1	N :06° 44' 04,8" E: 02° 12' 49,4"
ATLANTIQUE	Tori-Bossito	Tori-Cada	Sogbe	ADJIDE Alexandre	Manguier	1	N:06° 33' 45,3" E:02° 11' 21,8"
ATLANTIQUE	Tori-Bossito	Tori-Cada	Sogbe	HEMANDOU Philipe	Manguier	2	N:06° 33' 43,2" E: 02° 11' 23,8"

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
ATLANTIQUE	Tori-Bossito	Tori-Cada	Sogbe	HOUINSOU Pascal	Fofitin	1	N:06° 35' 01,5" E: 02° 11' 57,9"
ATLANTIQUE	Tori-Bossito	Tori-Cada	Sogbe	SEGLA Janvier	Manguier	1	N:06° 35' 05,7" E:02° 12' 04,0"
ATLANTIQUE	Tori-Bossito	Tori-Cada	Sogbe	GBODJA Doudemin	Colatier	1	N:06° 35' 02,9" E:02° 11' 58,8"
ATLANTIQUE	Tori-Bossito	Tori-Cada	Sogbe	LOKOSSOU jean	Manguier	1	N:06° 35' 01,6" E:02° 11' 57,9"
<p>TOTAL ATLANTIQUE 75 arbres affectés Dont 30 Acacias ; 14 Bananiers ; 1 Iroko ; 1 Agbokoutin. 4 Cocotiers ; 1 Bambou ; 8 Manguiers ; 2 Fofitin ; 1 Goyavier ; 3 Pommiers ; 1 Baobab ; 1 Gbèhôtin ; 1 Azonovoétin ; 1 Kpatin ; 2 Orangers ; 2 Avlotin ; 2 Colatiers ;</p>							
OUEME	Adjohoun	Awonou	Siliko	KOUDJO ADANDEDJAN	Palmier	3	Latitude: 0,47,304- N ; Longitude: 2°32.742-E
OUEME	Adjohoun	Awonou	Siliko	KOUDJO ZOUNON	Palmier	1	Latitude: 6°47,314- M ; Longitude: 2 32.755-E
OUEME	Adjohoun	Awonou	Siliko		Eucalyptus	1	Latitude 6°47,516-N; Longitude :2°32.906-E
OUEME	Adjohoun	Awonou	Siliko		Palmier	1	Latitude: 6°47,609- N ; Longitude: 2° 32.906-E
OUEME	Adjohoun	Awonou	Siliko	OKE AHOSSA	Palmier	1	latitude: 6°47, 611-N ; Longitude: 2°32,909-E
OUEME	Sèmè-podji	Ekpè	Gblégbénou		Eucalyptus	1	Lartitude : 6°23,317-N; longitude: 2°34,182-E
OUEME	Sèmè-podji	Ekpè	Gblégbénou	CHEDRAC S. HOTEKPO	moringa	1	latitude: 6°23,312-N; logitude: 2°34,201
OUEME	Sèmè-podji	Ekpè	Gblégbénou		palmier	1	liatitude: 6°23; 309-N; longitude: 2°34,220
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue	DASSI Hounkokoe	Manguiers	2	6°32,251 N

Département	Commune	Arrondissement	Village/Quartier	Nom et prénoms	Type d'arbre/plantation	Nombre de pieds	Coordonnées GPS
							2°37,049 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue		Eucalyptus	8	6°32,225 N 2°37,023 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue		Orangers	2	6°32,256 N 2°37,033 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue	HOUNGBEDJI Pierre	Manguier	1	6°31,749 N 2°39,321 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue		palmiers	14	6°32,202 N; 2°37,034 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue	KINTODANDOU Victoire	Manguiers	4	6°32,261 N; 2°37,005 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue		Palmiers	18	
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue	AHOUADI Laurent	Palmiers	8	6°32,225 N; 2°37,030 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue	M. Ibrahim	Palmiers	3	6°32,240 N; 2°37,033 E
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue	MIDINGOYI Bernard	Eucalyptus	2	
OUEME	ADJARRA	HONVIE	Adjati-Djogbehoue	MIKINHOUESSE B. Seyivè	Eucalyptus	50	6°32,292 N; 2°37,024 E
TOTAL OUEME							
122 arbres impactés dont 50 Palmiers ; 62 Eucalyptus ; 1 Moringa ; 7 Manguiers ; 2 Orangers							

ANNEXE 4 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

QUESTIONNAIRE MENAGE

(Chef ménage, femmes, Groupements de femmes, artisans, etc.)

Introduction

Bonjour Monsieur / Madame.

Inscrit au rang de priorité du Gouvernement, l'énergie est un maillon très important dans le processus de développement compte tenu du rôle prépondérant qu'elle joue tant au niveau du secteur productif que du capital social des populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce PAG (2016-2021) en général et du Programme Prioritaire d'Action pour l'Électrification des Localités Rurales du BENIN en particulier, le Gouvernement de la République du Bénin a adressé une requête de financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'électrification de 100 localités rurales du Bénin.

En prélude au démarrage des travaux et conformément aux exigences de la loi cadre sur l'environnement du Bénin et du décret 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME) a initié cette mission de réalisation d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Le Groupement de bureau d'étude AERAMR Conseils et SGM SARL a été mandaté pour conduire la mission du Lot 3 qui prend en compte trente-quatre (34) localités des communes de Lalo, Toviklin, Aplahoué, Djakotomey, Dogbo et Klouékanmè (département du Couffo), Comè, Lokossa, Athiémè, Bopa, Gand-Popo, Houéyogbé (département du Mono), Abomey-Calavi, Zè, Ouidah, Allada, Toffo, Kpomassè, Tori-Bossito (département de l'Atlantique), Dangbo, Adjohoun, Sèmè-Podji, Adjarra et Avrankou (Département de l'Ouémé).

Vous comprenez bien que la réussite de la mission dans votre localité dépendra de la sincérité et de l'exactitude des réponses que vous nous donnerez ici. Ces réponses seront tenues strictement confidentielles et ne seront exploitées que dans le cadre de ce travail.

Merci !

Nom de l'enquêteur : _____

Date _____ [][][_0_][_4_]2019

Numéro d'identification _____

I-IDENTIFICATION DE LOCALITE

1.1. Quartier/Village de : _____

1.2. Arrondissement de : _____

1.3. Commune : _____

1.4. Département _____

II-IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

2.1. Nom et Prénoms : _____

6. Usage du courant électrique

- ✓ Selon vous, en quoi le courant électrique pourrait améliorer votre condition de vie ?

7. Recommandation pour la phase d'exécution des travaux

**Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet
d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)**

Fiche d'inventaire des arbres

N°	Nom en français	Nom en Fon	Quantité	Nom et prénom du propriétaire
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)		
CONSULTATION PUBLIQUE		
DATE:	LIEU:	HEURE DU DÉBUT :
	COMMUNE :	HEURE DE FIN :
	DÉPARTEMENT :	

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				

Mission d'élaboration de l'Etudes d'impact environnemental et Social du projet d'électrification de 100 localités financé par la BAD (Lot 3)

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES

Département :

N°	Nom et Prénoms	Fonction/Profession	Contact	Emargement
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				

ANNEXE 5 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

ANNEXE 6 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INSERER DANS LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES DES ENTREPRISES EN CHARGE DES TRAVAUX

Les présentes clauses sont destinées à aider l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socioéconomique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Ces clauses reflètent les Directives Générales de la Banque Africaine de Développement en matière d'Hygiène, Environnement et Sécurité. Elles seront applicables au projet et doivent également être incluses dans le contrat de travaux. Les entreprises en charge des travaux de construction de la ligne devront aussi se conformer avec les dispositions et les principes du HSE guideline de la Banque Africaine de Développement.

a. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux

1. *Respect des lois et réglementations nationales :*

L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) et ses soustraitants doivent : respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

2. *Permis et autorisations avant les travaux*

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet: autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunt), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publiques), de l'inspection du travail, les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

3. *Réunion de démarrage des travaux*

Avant le démarrage des travaux, l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) et les entreprises en charges des travaux doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

4. Préparation et libération du site

L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) devra informer les populations concernées avant toute activité du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, les entreprises doivent s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage.

Libération des domaines public et privé. L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

5. Programme de gestion environnementale et sociale

Les entreprises en charge des travaux doivent établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'ouvrage, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier qui comprend : (i) un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement de la base-vie et les différentes zones du chantier selon les composantes du projet, les implantations prévues et une description des aménagements ; (ii) un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ; (iii) le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ; (iv) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accidents majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

b. Installations de chantier et préparation

7. Normes de localisation

Les entreprises en charge des travaux doivent construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins. L'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

8. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Les entreprises en charge des travaux doivent afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Les entreprises doivent sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

9. Emploi de la main d'œuvre locale

Les entreprises en charge des travaux est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

10. Respect des horaires de travail

Les entreprises en charge des travaux doivent s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'ouvrage), les entreprises en charge des travaux doivent éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

11. Protection du personnel de chantier

Les entreprises en charge des travaux doivent mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Les entreprises en charge des travaux doivent veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

12. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Les entreprises en charge des travaux doivent désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Les entreprises en charge des travaux doivent être responsables de fournir un plan hygiène et sécurité comprenant une évaluation des risques au travail pour ses travailleurs.

c. Repli de chantier et réaménagement

13. Règles générales

À toute libération de site, les entreprises en charge des travaux laissent les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Les entreprises en charge des travaux doivent réaliseront tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

14. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, les entreprises en charge des travaux doivent prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

15. Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires

Les entreprises en charge des travaux doivent réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec le Maître d'ouvrage et les populations locales : (i) régalaie du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ; (ii) remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ; (iii) aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales ou les animaux ; (iv) zone de loisir ; écotourisme, entre autres.

16. Gestion des produits pétroliers et autres contaminants

Les entreprises en charge des travaux doivent nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

17. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales des entreprises en charge des travaux doit être effectué par le Maître d'ouvrage, dont l'équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

18. Notification

Le Maître d'ouvrage (ABERME) notifie par écrit à l'entreprise en charge des travaux tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'entreprise en charge des travaux doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'ouvrage. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de Les entreprises en charge des travaux doivent.

19. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'ouvrage, peut être un motif de résiliation du contrat. L'entreprise en charge des travaux doivent ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'ouvrage, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

20. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'entreprise en charge des travaux au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

d. Clauses Environnementales et Sociales spécifiques

Le titulaire du marché veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande de l'ABERME ou de son représentant.

A cet effet, le titulaire prend les mesures permettant de maîtriser les éléments susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les déchets produits en cours d'exécution du contrat, les émissions de poussières, les fumées, les émanations de produits polluants, le bruit, les impacts sur la faune et sur la flore, la pollution des eaux superficielles et souterraines.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par l'ABERME ou son représentant, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature, par les parties au marché, d'un avenant. Le non-respect des obligations environnementales par le titulaire d'un marché de travaux pourra être sanctionné lourdement. L'ABERME peut résilier le marché pour faute du titulaire au cas où le titulaire contrevient aux obligations légales ou réglementaires, relatives au travail ou à la protection de l'environnement.

21. Mesures de transport et de stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux doivent limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux.

22. Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'entreprise doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages.

22. Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités socioéconomiques et autres des riverains. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, etc.) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes. Le Concessionnaire doit identifier les endroits où des passages pour les animaux, le bétail et les personnes sont nécessaires. Là encore, l'implication de la population est primordiale.

23. Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit à aux entreprises d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides, notamment en évitant le comblement des mares temporaires existantes. En cas de plantations, l'entreprise doit s'adapter à la végétation locale et veiller à ne pas introduire de nouvelles espèces sans l'avis des

services forestiers. Pour toutes les aires déboisées sises à l'extérieur de l'emprise et requises par l'entreprise pour les besoins de ses travaux, la terre végétale extraite doit être mise en réserve.

24. Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Les entreprises en charge des travaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, les entreprises en charge des travaux doivent suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

25. Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par les entreprises en charge des travaux. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

26. Prévention des feux de brousse

Les entreprises en charge des travaux sont responsables de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

27. Gestion des déchets liquides

Les bureaux et les logements doivent être pourvus d'installations sanitaires en nombre suffisant (latrines, fosses septiques, lavabos et douches). Les entreprises en charge des travaux doivent respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'ouvrage. Il est interdit aux entreprises en charge des travaux de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines.

28. Gestion des déchets solides

Les entreprises en charge des travaux doivent déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Les entreprises en charge des travaux doivent éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Les entreprises en charge des travaux doivent acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

29. Protection contre la pollution sonore

L'entreprise en charge des travaux est tenue de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont tirés des Lignes directrices EHS sur le niveau de bruit.

30. Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA.

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur la sécurité et l'hygiène au travail. Il doit veiller à préserver la santé des travailleurs et des populations riveraines, en prenant des mesures appropriées contre d'autres maladies liées aux travaux et à l'environnement dans lequel ils se déroulent. Il doit: (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

31. Journal de chantier

L'entreprise doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'entreprise doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

31. Entretien des engins et équipements de chantiers

L'entreprise doit respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. Sur le site, une provision de matières absorbantes et d'isolants (coussins, feuilles, boudins et fibre de tourbe, etc.) ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets, doivent être présents. Le Concessionnaire doit exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter le déversement. L'entreprise doit recueillir, traiter ou recycler tous les résidus pétroliers, les huiles usagées et les déchets produits lors des activités d'entretien ou de réparation de la machinerie. Il lui est interdit de les rejeter dans l'environnement ou sur le site du chantier.

L'entreprise doit effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage) ou aux populations locales pour d'autres usages. Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

32. Lutte contre les poussières

L'entreprise en charge des travaux doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

33. Le Bruit

Parmi les options de réduction que l'on doit envisager, on indiquera les suivantes : Sélection d'équipements dont les niveaux de bruit dégagés sont inférieurs ; installation de dispositifs d'insonorisation appropriés sur l'échappement des moteurs et des composants de compresseurs. Installation d'isolations de vibrations pour équipements mécaniques ; Limitation des heures de fonctionnement pour certains équipements ou certaines applications, en particulier des sources mobiles utilisées dans une agglomération.

34. Hygiène et sécurité au travail

L'entreprise en charge des travaux doit introduire des mesures de prévention et de protection conformément à l'ordre de priorité suivant : Élimination des risques par la suppression de l'activité du procédé de travail. Maîtrise du risque à la source par le biais de contrôles techniques ; Minimisation des risques par l'étude de systèmes de travail sans danger et de mesures de contrôle administratives ou institutionnelles ; Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés conjointement avec la formation, l'utilisation et l'entretien des EPI. Les principaux équipements de sécurités à utiliser par les entreprises en charges des travaux sont présentés dans le tableau suivant :

Casques	Tous travaux présentant le risque de chocs à la tête	Obligatoire sur site
Vêtement de travail	Tous travaux présentant des risques de salissure ou d'agression du corps par contact ou projection.	Obligatoire sur site
Chaussures, bottes	Tous travaux présentant le risque de chute d'objets manutentionnés sur les pieds ou d'écrasement, ou de perforation de la semelle par objets pointus.	Obligatoire sur site
Lunettes, masques	Tous travaux présentant le risque de projection dans les yeux (meulage, manipulation produits acides ou caustiques, ..) ou exposant à des sources lumineuses de forte puissance	Lunettes obligatoire sur site
Masques, cagoules	Tous travaux effectués dans des milieux pollués (poussières, gaz toxiques, ...).	
Tabliers	Tous travaux présentant des risques de projection sur le corps (soudage, manipulation produits dangereux, ...).	
Gants	Tous travaux présentant des risques pour les mains. Nombreux types de gants selon le type d'agression : coupures, écrasement, chaleur, attaque chimique, électrisation, ...	Obligatoire sur site
Chasuble	Tous travaux à proximité de la circulation présentant des risques de collision.	
Harnais et dispositif antichute	Tous travaux exceptionnels non répétitifs ou de courte durée exposant à un risque de chute de hauteur.	
Casques antibruit, bouchons	Tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 85dBA (conduite d'engins, meulage, ...)	Recommandés
Masques respiratoires	Tous travaux exposant à des inhalations de vapeurs ou de poussières (quelques fois invisibles et inodores).	

Le chantier sera interdit au public. L'entreprise principale installera les panneaux et palissades nécessaires et réglementaires. L'accès du personnel pourra être contrôlé à tout moment par les personnes habilitées par le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants ou les autorisés légaux.

Les directions des entreprises s'engageront sur l'honneur que le personnel figurant sur ces listes est en règle vis-à-vis de la loi et des textes réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs. En accord avec le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants, toute personne contrevenant à ces règles se verra refuser l'accès au chantier et s'exposera aux sanctions éventuelles de l'Inspection du travail.

3.5. Prévention des incendies

Des extincteurs adaptés et en nombre suffisant seront mis en place par l'entreprise sur la zone de cantonnement. Chaque entreprise sera équipée des extincteurs nécessaires et adaptés à ses propres travaux, aux risques locaux, compte tenu de l'environnement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Boîte de secours

Une personne est nommément désignée comme responsable de la boîte de secours
--

36. Contrainte concernant les approvisionnements et le stockage

Les entreprises prendront chaque fois que nécessaire toutes les dispositions pour que les approvisionnements sur le chantier se fassent dans le respect des règles de sécurité, à savoir :

- Informations des fournisseurs sur les personnes à contacter sur le chantier et les modalités pour accéder au chantier
- Contrôle à l'entrée du chantier et prise en charge du fournisseur à son arrivée.
- Contrôle des stockages de matériel ou de matériaux livrés.

Les stockages de matériels et de matériaux ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier. Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et des espaces accordés aux stockages. Les aires de déchargement et de stockage ne sont pas figées et devront être définies par l'entreprise en accord avec la maîtrise d'œuvre et/ou la société beninoise d'énergie électrique.

37. Voies ou zones de déplacement ou de circulation horizontales et verticales

L'accès du chantier : A définir au début des travaux à l'ouverture du chantier. Le chantier étant situé le long des voies publiques, toutes précautions seront prises par l'ensemble des entreprises.

- respect de la signalisation (vitesse, stationnement, etc.).
- tenir les abords et les voies en état de propreté constante aux abords immédiats du chantier. Il sera procédé, par chaque entreprise ayant provoqué un salissement de la voie ou des trottoirs, au nombre de nettoyages ou de lavages nécessaires.
- mise en place de signalisation et pré-signalisation par l'entreprise.

Les accès provisoires au chantier pour le personnel des entreprises, devront être soigneusement protégés contre les chutes de matériaux, gravois, etc. et maintenus en bon état. Pour les gabarits et les charges limites, l'entreprise se rapprochera des services techniques de la ville afin de déterminer les contraintes et définir le ou les plans de circulation les mieux adaptés.

Les zones de circulation menant aux phases de la construction devront être maintenues dégagées de tous matériaux et matériels. Les camions de livraison devront, pendant toute la durée de l'Opération, se conformer aux dispositions d'organisation arrêtées.

Les zones de livraison - déchargement seront interdites d'accès au public au moyen d'un dispositif physique. Les Entreprises devront se conformer aux restrictions de circulations diverses, qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes, notamment, voiries interdites, itinéraires imposés, limitation de tonnage ou de gabarit, limitation des bruits. Les Entreprises devront prendre toutes dispositions pour ne pas apporter de nuisances aux chaussées existantes. Pendant toute la durée du chantier, l'entreprise sera tenue d'adapter ses horaires pour éviter, autant que faire se peut, des nuisances sonores vis-à-vis des populations locales.

38. Habilitation (Mesures de protection contre les risques électriques)

L'habilitation est obligatoire pour le personnel travaillant à proximité des lignes électriques en services et lors des travaux de connexions et de mise en service. Cette habilitation qui est délivrée par le chef d'entreprise, doit obtenir l'agrément du Maître d'œuvre et/ou de la Société Béninoise d'Énergie Electrique. Chaque entreprise précisera, la liste de son personnel ayant l'habilitation électrique, selon les recommandations de la publication UTE NF C 18-510.

L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le titre d'habilitation comporte une codification symbolique formée de lettres et de chiffres. La première lettre indique le domaine de tension :

B (BT

et

TBT)

H

(HT).

Le chiffre indique la qualité de la personne :

0 (non électricien),

1 (exécutant électricien),

2 (chargé de travaux électriques).

La deuxième lettre précise la nature des opérations pouvant être réalisées :

V (travail au voisinage),

N (nettoyage sous tension),

T (travail sous tension),

C (chargé de consignation),

R (chargé d'interventions en BT).

Exemples: B1V : exécutant électricien avec travail au voisinage en BT

BC : chargé de consignation en BT

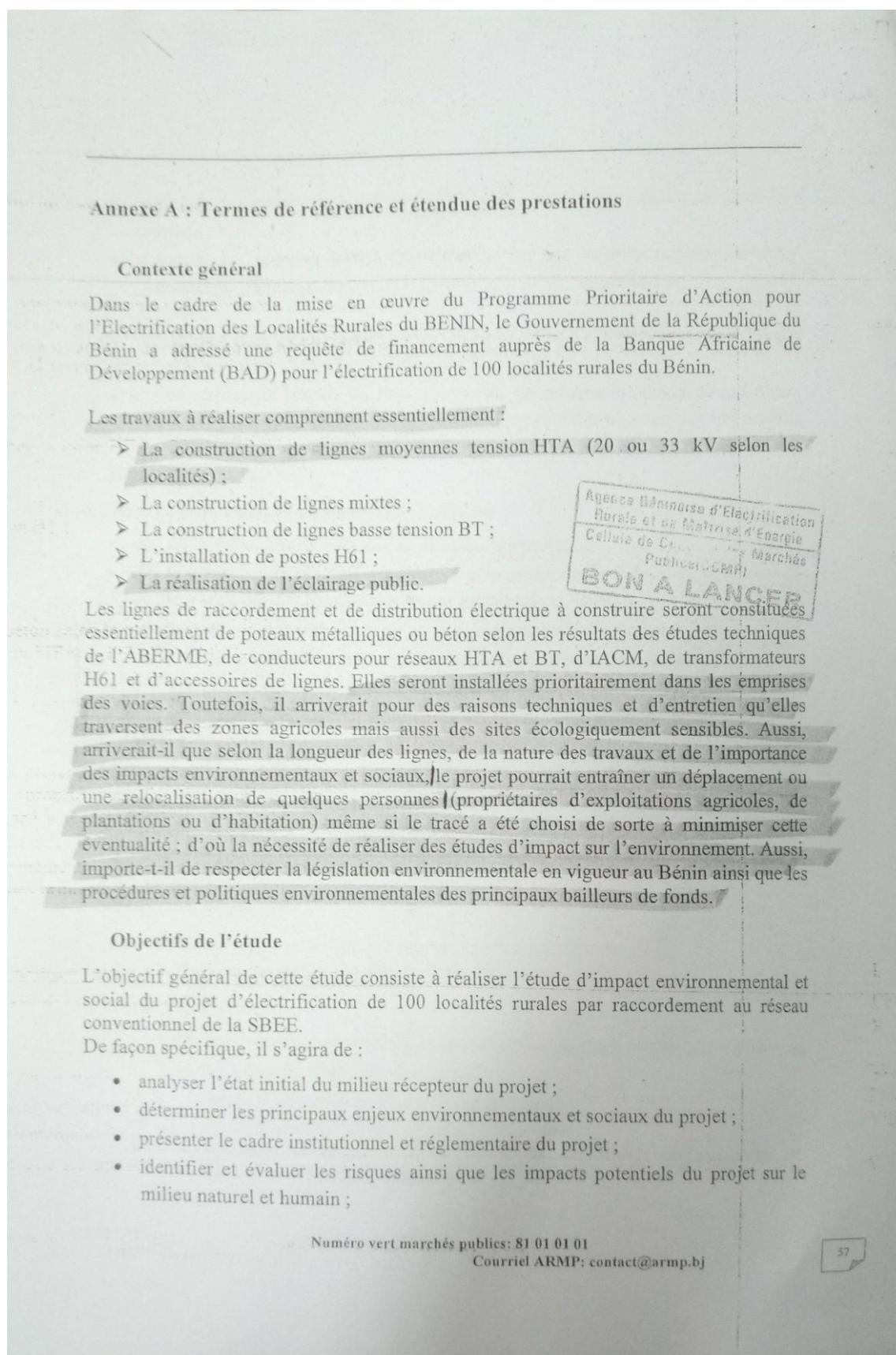
Toutes les habilitations doivent être précédées d'une **formation aux risques électriques**. L'habilitation doit être révisée en cas de changement de fonction, d'entreprise ou de restriction médicale.

Domaines de tension

Domaines de tension		Valeur de la tension Un en volts	
		en courant alternatif	en courant continu
Très basse tension <u>TBT</u>		Un ≤ 50v	Un ≤ 120v
Basse tension	BTA	50v < Un ≤ 500v	120v < Un ≤ 750v
	BTB	500v < Un ≤ 1 000v	750v < Un ≤ 1 500v
Haute tension	HTA*	1 000v < Un ≤ 50 000v	1 500v < Un ≤ 75 000v
	HTB	Un > 50 000v	Un > 75 000v

* appelée aussi MT dans le texte

ANNEXE 7 : Termes de références



- organiser la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- proposer des mesures pertinentes d'atténuation des impacts négatifs (mesures préventives, compensatoires et correctives) et de maximisation des impacts positifs ;
- préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- établir, en cas de besoin, les plans de masse, la cartographie nécessaire et divers rapports d'étude pouvant étayer davantage le rapport d'évaluation des impacts sur l'environnement

Résultats attendus

A l'issue de cette étude, il est attendu du Consultant :

- une description détaillée du milieu récepteur du projet ;
- une présentation exhaustive des enjeux environnementaux et sociaux liés au projet de raccordement des localités au réseau existant de la SBEE ;
- une présentation du cadre institutionnel et réglementaire du projet ;
- une description détaillée des impacts potentiels relatifs aux activités du projet ;
- des procès-verbaux de consultation du public signés par toutes les parties ;
- une présentation des mesures d'atténuation, de maximisation, de prévention et de gestion des risques afférents ;
- un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- les plans de masse, la cartographie nécessaire et divers rapports d'étude pouvant étayer davantage le rapport d'évaluation des impacts sur l'environnement si nécessaire.

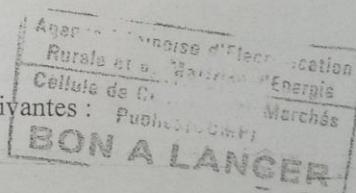
Mandat du consultant

La mission du consultant se définit par rapport aux tâches suivantes :

- ❖ *La définition des tracés des lignes de raccordement*

Le consultant devra :

- s'assurer du respect des principes de définition du tracé permettant d'éviter les 80% des impacts potentiels. Il s'agira de :
 - éviter la traversée des zones d'habitation ;
 - éviter les forêts classées et autres sites protégés ;
 - maintenir la proximité de la route afin de réduire ultérieurement les besoins en nouvelles voies d'accès.



Numéro vert marchés publics: 81 01 01 01

Courriel ARMP: contact@armp.bj

58

présenter et expliciter les démarches méthodologiques appropriées utilisées à chaque étape des travaux d'étude et dans l'analyse environnementale;

❖ *La description du cadre institutionnel et réglementaire du Projet et de l'étude d'Impact environnemental et social au Bénin*

Le consultant aura à :

- présenter le contexte juridique, administratif et réglementaire du projet ainsi que le cadre institutionnel de mise en œuvre des projets ;
- présenter le cadre institutionnel et réglementaire de l'étude d'impact environnemental et social (EIES).

Dans cette partie, le consultant fera un résumé des conventions, lois, règlements et textes que le Bénin a signés et ratifiés au niveau international ou adoptés au niveau national et qui exigent les EIE pour les projets pouvant affecter de façon sensible les différentes composantes de l'environnement.

❖ *La présentation suivie de l'explication des démarches méthodologiques appropriées utilisées à chaque étape des travaux d'étude et dans l'analyse environnementale*

Le contenu des rapports de l'étude sera apprécié sur la base de la qualité des résultats issus des enquêtes, investigations et analyses diverses. Ces dernières dépendent à leur tour des approches méthodologiques utilisées. C'est pourquoi, le consultant aura l'obligation de définir et d'expliquer les méthodes et principes utilisés, notamment, dans la description de l'état de l'environnement et dans l'analyse environnementale.

❖ *L'analyse de l'état initial du milieu récepteur du projet*

L'analyse de l'état initial est une phase indispensable et déterminante pour la qualité et l'utilité de l'EIES. Cette partie doit préciser les caractéristiques naturelles des milieux de la zone du projet et le niveau de sensibilité de chacune des composantes de l'environnement et de son évolution en l'absence du projet. Pour ce faire, une bonne connaissance du milieu physique et humain est nécessaire.

Le consultant a la mission de collecter, d'évaluer et de présenter les données de base sur les caractéristiques environnementales pertinentes des localités bénéficiaires du projet ainsi que des zones d'influence.

Le consultant aura la mission de :

- définir les zones d'influence directe et indirecte du projet ;
- décrire les composantes pertinentes en étudiant l'état actuel de l'environnement du milieu où le poste H61 sera construit et la zone de passage de la ligne de

Numéro vert marchés publics: 81 01 01 01

Courriel ARMP: contact@armp.bj

59

raccordement en faisant ressortir les caractéristiques et les particularités des diverses composantes :

- milieu physique : données climatiques, géologiques et géomorphologiques, pédologiques et hydrographiques ;
- milieu biologique : formations végétales, composition floristique, faune et espèces fauniques, zones bénéficiant d'une protection juridique, notamment les forêts, les zones et les paysages naturels ou historiques, les zones sensibles, les espaces protégés etc., diversité biologique, espèces végétales ou fauniques rares ou menacées de disparition, des ressources et des zones sensibles ou d'intérêt particulier pour les populations, etc. ;
- milieu socioéconomique de l'étude sera l'occasion de fournir les données de base sur le milieu social en vue de l'analyse des impacts et de la préparation du plan d'atténuation (données démographiques et ethniques, structures sociales, habitats, utilisation des sols, activités économiques, autres sources de revenu, distribution des biens et les services, loisirs, santé publique, etc.).

❖ La description des variantes

- ✓ déterminer les différentes variantes du projet et les évaluer par rapport à des critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux ;
- ✓ montrer que le projet retenu correspond au choix de la variante la plus avantageuse par rapport aux mêmes critères.

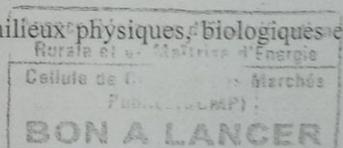
❖ L'analyse des impacts de la variante sélectionnée

Le consultant devra identifier avec précision les impacts directs, indirects et cumulatifs du projet sur le milieu naturel et humain, et faire une évaluation quantitative et qualitative de ces impacts avec une situation dans le temps.

Chaque impact doit être défini, caractérisé, mesuré et comparé aux exigences pour la protection de l'environnement (normes en vigueur, seuils de tolérance établis etc.). Les différents impacts pourront ainsi être hiérarchisés afin d'établir un ordre de priorité pour l'atténuation ou la compensation des impacts.

Ainsi, par des méthodes reconnues, le consultant a la tâche de :

- ✓ identifier et caractériser les impacts sur les milieux physiques, biologiques et humains ;
- ✓ évaluer l'importance des impacts ;



Numéro vert marchés publics: 81 01 01 01

Courriel ARMP: contact@armp.bj

60

- ✓ proposer des mesures pertinentes d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs ;
- ✓ présenter, en cas de besoin, les mesures en termes de mesures préventives, compensatoires et correctives.

Les mesures doivent être détaillées et présentées de façon opérationnelle pour être mises en œuvre par le maître de l'ouvrage pour prévenir, atténuer ou réparer, et/ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement. La définition des mesures comportera une description détaillée de la mesure ainsi que les conditions d'application et de mobilité de cette mesure. Une désignation de l'organisme exécutant ainsi que les coûts y afférents seront précisés.

❖ *Les consultations publiques*

Les consultations publiques font parties des modalités et des procédures d'information et de participation du public au processus d'étude d'impact sur l'environnement. Elles permettent la participation du public comme étant l'implication du public au processus d'étude d'impact sur l'environnement afin de fournir les éléments nécessaires à la prise de décision. En dehors de l'objectif d'informer le public concerné sur l'existence d'un projet, elles visent à recueillir son avis sur les différents aspects de conception et d'exécution dudit projet.

Le consultant mettra l'accent sur l'implication des parties prenantes au projet en relation avec le promoteur et organisera les consultations avec les populations de la zone d'influence que sont :

- ✓ les collectivités locales (préfectures, communes, arrondissements et villages) ;
- ✓ les personnes ou les collectivités affectées directement par le projet ;
- ✓ les populations de la zone du projet qui doivent être informées sur le projet ;
- ✓ les objectifs, les impacts et les mesures envisagées afin de recueillir leurs avis sur toutes les questions les concernant ;
- ✓ les administrations, institutions, services et acteurs concernés par le projet.

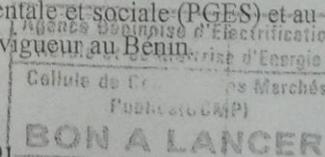
Ces trois catégories d'acteurs doivent être consultées sur un certain nombre d'aspects à savoir définition des tracés des lignes, enquêtes et investigations de terrain, données de base pour les compensations en termes de dédommagements, les institutions et acteurs concernés par le projet,

❖ *L'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale*

Le consultant devra élaborer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et au besoin un plan de réinstallation en suivant les procédures en vigueur au Bénin.
L'élaboration du PGES comprendra :

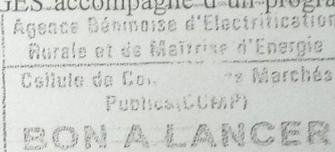
Numéro vert marchés publics: 81 01 01 01

Courriel ARMP: contact@armp.bj



61

- ✓ les mesures proposées pour éviter, atténuation, annuler, compensation les impacts négatifs et les risques ;
- ✓ les mesures proposées pour maximiser ou bonifier les impacts positifs et les opportunités offertes par le projet ;
- ✓ les clauses environnementales et sociales d'ordre général applicables sur les chantiers, y compris les questions d'hygiène, santé et sécurité au travail ;
- ✓ de programme de sensibilisation des employés et des populations locales sur les MST, le VIH et les comportements responsables ;
- ✓ un programme de surveillance environnementale qui comprendra :
 - la liste des éléments nécessitant une surveillance ;
 - l'ensemble des mesures et moyens envisagés pour protéger l'environnement ;
 - les caractéristiques du programme de surveillance (échancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme) ;
 - les engagements de l'initiateur quant au dépôt des rapports de surveillance (nombre, fréquence, contenu) à la direction de l'environnement.
- ✓ un programme de suivi environnemental comprenant :
 - les raisons de suivi et la liste des éléments nécessitant un suivi ;
 - les objectifs du programme de suivi et les composantes visées par le programme, méthodes scientifiques envisagées ;
 - le nombre d'étude de suivi prévu ainsi que leurs caractéristiques (méthodes scientifiques, échancier de réalisation) ;
 - les modalités concernant la production des rapports de suivi (nombre, fréquence) à la Direction de l'environnement ;
- ✓ un cadre institutionnel de mise en œuvre du PGES accompagné d'un programme de renforcement des capacités des acteurs ;
- ✓ un budget de mise en œuvre du PGES ;
- ✓ un tableau récapitulatif du PGES.



Livrables

Les résultats de l'étude en objet seront présentés sous forme de rapport d'étude d'impact sur l'environnement et social assorti d'un plan de gestion environnementale et sociale. Le nombre d'exemplaires est défini tel qu'il suit :

- ✓ Rapport-version provisoire : 4 copies pour observation
- ✓ Rapport final pouvant être soumis à la validation : 4 exemplaires et 15 copies
- ✓ Rapport définitif (validé) : 10 exemplaires

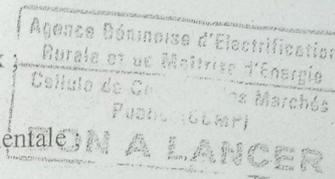
Numéro vert marchés publics: 81 01 01 01

Courriel ARMP: contact@armp.bj

62

Le canevas de présentation du rapport d'étude d'impact environnemental et social est le suivant :

- un sommaire ;
- une liste de tableaux et figures ;
- une liste des acronymes utilisés ;
- un résumé non technique et compréhensible par toutes les parties prenantes ;
- une mise en contexte du projet ;
- un cadre institutionnel et réglementaire du projet et des études d'impacts sur l'environnement au Bénin ;
- une description de l'état initial du milieu ;
- une description des variantes du projet ;
- une méthodologie d'identification et d'évaluation des risques et impacts potentiels du projet ;
- une analyse des impacts environnementaux et sociaux ;
- un plan de gestion environnementale et sociale ;
- un programme de suivi et de surveillance environnementale ;
- les procès-verbaux de la consultation du public ;
- des documents annexes et références bibliographiques ayant servi durant la réalisation du rapport ou produit.



Durée de l'intervention

Le Bureau d'études ou le Consultant exécutera les prestations demandées dans un délai de trente (30) jours calendaires à partir de la date de signature du contrat de marché. Il fera à chaque mois de travaux, un point sur l'évolution de l'étude.

Données, services locaux, personnel et équipements à fournir par le maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage doit :

- a. Assurer le libre accès à toutes les données existantes ;
- b. Fournir la liaison et les contacts avec les communes et aider le Bureau d'études dans ses relations avec les autorités locales ;
- c. Fournir toutes autres informations nécessaires à la réalisation de l'étude.

Composition de l'équipe du consultant

Le consultant doit disposer d'une équipe pluridisciplinaire comprenant les experts ci-après :

Numéro vert marchés publics: 81 01 01 01

Courriel ARMP: contact@armp.bj

63

- ✓ Un Spécialiste en gestion de l'environnement, Chef de mission, titulaire d'un diplôme supérieur (Bac+5) avec au moins 8 années d'expériences et ayant réalisé au moins une mission d'étude d'impact sur l'environnement d'un projet de construction de ligne électrique ;
 - ✓ Un (01) Ingénieur en électricité ou en énergétique (Bac+5) ayant une expérience de cinq (05) ans dans la construction des réseaux électriques et ayant réalisé au moins une mission d'étude d'impact environnementale et sociale ;
 - ✓ Un (01) Cartographe (BAC+5) avec au moins 3 années d'expériences et ayant réalisé au moins une mission d'étude environnementale et sociale ;
 - ✓ Un (01) Socio-économiste titulaire d'un diplôme supérieur (Bac+5) au moins, avec 4 ans d'expérience dans la réalisation des études socio-économiques.
- Le consultant doit annexer à son offre les curriculums vitae complets et toutes autres informations considérées comme appropriées.

Agence Béninoise d'Électrification
Rurale et de Maîtrise d'Énergie
Cellule de Coopération aux Marchés
Publics (LUMP)
BON A LANCER

Numéro vert marchés publics: 81 01 01 01

Courriel ARMP: contact@armp.bj

64

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
2. INTRODUCTION	8
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE D'ÉVALUATION DES IMPACTS DES ACTIVITES DU PROJET	9
3.1. Cadrage de la mission	9
3.2. Collecte des données et informations de base sur l'environnement biophysique et socio-économique .	9
3.2.1. Recherche et analyse documentaire	9
3.2.2. Entretien avec les acteurs politico-administratifs à la base	10
3.2.3. Investigations de terrain	10
3.2.4. Consultation publique	10
3.3. Démarches spécifiques de la réalisation de l'EIES	12
3.3.1. Méthode d'élaboration des cartes d'occupation du sol	12
3.3.2. Outils d'analyse environnementale et d'évaluation des impacts	12
3.3.3. Méthodes d'identification et d'évaluation de l'importance des impacts du projet.....	16
3.3.3.1. Identification des impacts	16
3.3.3.2. Méthode d'évaluation de l'importance des impacts ou du degré de perturbation	16
3.3.4. Méthode de proposition des mesures	18
3.3.5. Méthode d'élaboration du plan de gestion environnementale et Sociale	18
3.3.6. Méthode d'estimation des coûts de reboisement	19
3.3.7. Démarche méthodologique d'évaluation du coût d'indemnisation des arbres affectés	19
4. CADRE STRATÉGIQUE, JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF	21
4.1. Cadre législatif et réglementaire du secteur de l'électricité	21
4.2. Code Bénino-Togolais de l'Electricité.....	21
4.3. Code de l'Electricité en République du Bénin	21
4.4. Cadre législatif et réglementaire de réalisation des EIE au Bénin	23
4.4.1. Cadre législatif	23
4.4.1.1. Constitution de la République du Bénin	23
4.4.1.2. Conventions et Traités auxquels le Bénin a adhéré et qui ont été ratifiés.....	24
4.4.1.3. Loi-cadre sur l'Environnement et ses décrets d'application	25
4.4.1.4. Loi n°2017-15 du 10 Août 2017 modifiant et complétant la loi N° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin et ses décrets d'application	26
4.4.1.5. La loi n°2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural	27
4.4.1.6. Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes au Bénin	28
4.4.1.7. Loi n° 87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique, complétée par son décret d'application N°097-616 du 18 décembre 1987 portant code de l'hygiène publique	29
4.4.1.8. Loi n°93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts	29
4.4.2. Cadre réglementaire de réalisation des EIE au Bénin	30
4.5. Cadre institutionnel de réalisation des EIE au Bénin	31
4.5.1. Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	31
4.5.2. Cellules environnementale départementale.....	31
4.5.3. Cellule environnementale sectoriel	31
4.6. Cadre institution de gestion et de la mise en œuvre du projet	32
4.6.1. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)	32
4.6.1.1. Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)	32
4.6.1.2. Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	33
4.6.1.3. Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).....	33
4.6.1.4. Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD)	33
4.6.2. Ministère de l'Energie (ME).....	33
4.6.3. Ministère de la Santé (MS)	33
4.6.4. Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale (MDGL).....	34
4.6.4.1. Préfectures	34
4.6.5. Collectivités Locales	35

4.7.	Principales Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la Banque Africaine de Développement applicables au projet	35
5.	DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	37
5.1.	Contexte et justification du projet	37
5.2.	Localisation géographique du projet et de sa zone d'influence	37
5.3.	Justification et objectifs de l'étude	39
5.3.1.	Justification de l'étude	39
5.3.2.	Objectifs de l'étude	40
5.3.3.	Portée du présent document	40
5.4.	Description des activités du projet potentiellement génératrices des incidences environnementales et sociales	41
5.4.1.	Description du procédé technologique du projet	41
5.4.1.1.	Constitution des lignes HTA rurales (moyenne tension)	41
5.4.1.1.	Constitution des lignes BT	41
5.4.1.2.	Constitution des lignes mixtes	42
5.4.1.3.	Constitution des sectionneurs de lignes HTA	42
5.4.1.4.	Constitution des postes de transformation aériens	42
5.4.1.5.	Constitution du réseau d'éclairage public	42
5.4.2.	Etendue des travaux	42
5.4.2.1.	Phase préparatoire	42
5.4.2.2.	Phase de construction	43
5.4.2.3.	Phase d'exploitation	43
6.	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET	44
6.1.	Environnement biophysique du milieu récepteur du projet	44
6.1.1.	Situations géographique et administrative du milieu récepteur du projet	44
6.1.2.	Composantes biophysiques des secteurs récepteurs du projet	49
6.1.2.1.	Régime pluviométrique du milieu récepteur du projet	49
6.1.2.2.	Caractéristiques pédologiques	50
6.1.2.3.	Aspects hydrographiques	52
6.1.2.4.	Caractéristiques des formations végétales et fauniques observées dans les milieux récepteurs du projet	53
6.2.	Caractéristiques socio-économiques du milieu récepteur du projet	55
6.2.1.	Déclinaison administrative des zones d'intervention du projet	55
6.2.2.	Populations des localités bénéficiaires du projet	56
6.2.3.	Groupes socio-culturels dans les milieux récepteurs	58
6.2.4.	Activités économiques des populations	58
	Broderie électrique	58
	Transformation du manioc	58
	Transformation du manioc	58
	Transformation du manioc	58
	Production de farine de manioc	58
	Production de farine de manioc	59
	Production de farine de manioc, production de fromage, fabrication de savon	59
	Épargne, crédit, balayage	59
	Transformation du manioc	59
	Transformation des noix de palme	59
	Épargne, crédit	59
	Transformation du manioc en gari	59
	GBENONDJOU	59
	Transformation et commercialisation du manioc	59
	Transformation et commercialisation du manioc ;	59
	Commerce de produits vivriers	59
	Transformation et commercialisation du manioc	59
	Transformation de produits agricole, Commerces, Elevage	60
	Jardinage, élevage	60
	Transformation et commercialisation des produits agricoles	60
	Tontine ; transformation du manioc en gari	60

Fabrication du fromage, transformation du soja	60
Transformation du manioc en gari simple et en gari sucré.....	60
6.2.5. Indicateurs de pauvreté dans le milieu	60
6.2.5.1. Pauvreté monétaire dans le milieu récepteur du projet	60
6.2.5.2. Pauvreté non monétaire dans le milieu récepteurs du projet	61
6.2.6. Education.....	62
6.2.7. Santé.....	62
6.2.8. Habitat.....	62
6.2.8.1. Habitations traditionnelles	62
6.2.8.2. Habitations semi-modernes	63
6.2.9. Situation énergétique nationale.....	64
6.2.9.1. Taux d'électrification	65
6.2.9.2. Taux de couverture.....	65
6.2.9.3. Taux de desserte.....	66
7. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET	67
7.1. Enjeux biophysiques	67
7.2. Enjeux socio-économiques	67
7.3. Enjeux d'ordre sanitaire	68
7.4. Enjeux politiques.....	68
8. PRÉSENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ÉTUDIÉES	69
8.1. Identification des alternatives	69
8.2. Description des variantes.....	70
8.2.1. Variante 1 : Construction des lignes électriques suivant les itinéraires initialement proposés (cas de base) 70	
8.2.2. Variante 2: Construction de lignes avec modification des itinéraires initialement proposés.....	70
9. RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE	72
10. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	74
10.1. Principales activités sources d'impacts du projet	74
10.1.1. Phase préparatoire.....	74
10.1.2. Phase de construction et d'extension des lignes électriques.....	74
10.1.3. Phase d'exploitation.....	75
10.2. Identification des interactions du projet avec les composantes environnementales	75
10.3. Identification et analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet	77
10.3.1. Phase préparatoire.....	77
10.3.1.1. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain.....	77
10.3.1.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain	77
10.3.2. Phase de construction	80
10.3.2.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique et humain	80
10.3.3. Phase d'exploitation.....	81
10.3.3.1. Impacts positifs potentiels sur le milieu humain.....	81
10.3.3.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu humain.....	84
10.3.3.3. Impacts négatif potentiels sur le milieu biophysique.....	84
10.4. Synthèse des impacts et mesures proposées	84
11. MESURES D'ATTÉNUATION/RENFORCEMENT ET INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES	92
11.1. Coûts des mesures concernant le milieu biophysique.....	92
11.1.1. Qualité de l'air	92
11.1.2. Pollution des sols et lutte contre l'infiltration des polluants	92
11.1.3. Compensation des ressources végétales détruites	92
11.2. Coûts des mesures concernant le milieu humain	93
11.3. Synthèse des coûts de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales proposées	96
12. GESTION DES EFFETS RÉSIDUELS ATTENDUS ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	97
13. PROGRAMME DE SUIVI	99
13.1. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme de surveillance et de suivi environnemental	99
13.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes	102
13.2.1. Responsabilité de l'ABE	102
13.2.2. Rôles et responsabilités de l'ABERME	102
13.2.3. Rôle de l'Entreprise en charge des travaux de construction et d'extension du réseau électrique	102

13.2.4.	Rôle du Bureau de Contrôle	102
13.2.5.	Rôle et responsabilité des communes	103
13.2.6.	Rôle des Directions Départementales de la Santé	103
13.2.7.	Autres acteurs intervenants dans le processus de suivi et de surveillance des mesures de sauvegardes environnementale et sociale.....	103
14.	RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES OPINIONS EXPRIMÉES.....	104
14.1.	Rappel de la démarche d'implication du public dans le processus d'EIES	104
14.2.	Synthèse des résultats et préoccupations exprimées par la population	105
14.2.1.	Synthèse des résultats de la participation du public.....	105
14.2.2.	Préoccupations essentielles exprimées par les populations.....	105
15.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	106
15.1.	Objectifs du PGES.....	106
15.2.	Plan de gestion environnementale et sociale	106
16.	PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	111
17.	CONCLUSION.....	113
18.	BIBLIOGRAPHIE	115
19.	ANNEXES	117
	ANNEXE 1 : PROCÈS-VERBAUX ET COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES	118
	ANNEXE 2: LISTE DE PERSONNES RESSOURCES RENCONTRÉES.....	312
	ANNEXE 3: LISTE DE PERSONNES DONT LES ARBRES SONT AFFECTÉS PAR LE PROJET	328
	ANNEXE 4 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES.....	343
	ANNEXE 5 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION	350
	ANNEXE 6 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INSERER DANS LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES DES ENTREPRISES EN CHARGE DES TRAVAUX.....	351
	ANNEXE 7 : Termes de références	362
	TABLE DES MATIÈRES.....	370